

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

COMPTE RENDU INTEGRAL — 30^e SEANCE

Séance du Lundi 28 Novembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 3401).
2. — Représentation à un organisme extraparlamentaire (p. 3402).
3. — Loi de finances pour 1984. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3402).

Anciens combattants (p. 3402).

MM. Jean Laurain, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense (anciens combattants); Michel Maurice-Bokanowski, rapporteur spécial de la commission des finances; André Rabiné, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales; Fernand Lefort, Jean Boyer, André Jouany, Roland Courteau, Raymond Poirier, Jean Mercier, Charles Ferrant, Georges Mouly, Jean-Pierre Huchon, Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales.

Crédits des titres III et IV. — Repet (p. 3414).

Article additionnel (p. 3414).

Amendement n° 164 de M. André Jouany. — MM. André Jouany, le secrétaire d'Etat, Jean Mercier, Fernand Lefort. — Irrecevabilité.

Suspension et reprise de la séance.

Commerce extérieur et tourisme (p. 3415).

M^{me} Edith Cresson, ministre du commerce extérieur et du tourisme; MM. Roland Carraz, secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce extérieur et du tourisme (tourisme); Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances (commerce extérieur); Bernard Pellarin, rapporteur spécial de la commission des finances (tourisme); Marcel Daunay, rapporteur pour avis

de la commission des affaires économiques (commerce extérieur); Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (tourisme); René Martin, Jacques Ménard, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances; Georges Mouly, Pierre Matraja, Pierre Vallon, Dick Ukeiwé, Serge Mathieu, Marc Bœuf, Michel Souplet, Jean Peyraffite, Frédéric Wirth.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. FÉLIX CICCOLINI

M. le secrétaire d'Etat, M^{me} le ministre.

Commerce extérieur. — Voté des crédits réservé (p. 3447).

Tourisme. — Adoption des crédits (p. 3447).

Renvoi de la suite de la discussion.

4. — Demande d'autorisation d'une mission d'information (p. 3447).
5. — Ordre du jour (p. 3447).

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à neuf heures cinquante.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance du samedi 26 novembre 1983 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

REPRESENTATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. — J'informe le Sénat que M. le président du Sénat a reçu une lettre par laquelle M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, demande au Sénat de bien vouloir procéder à la nomination de l'un de ses membres, en vue de le représenter au sein du conseil supérieur des prestations sociales agricoles, en remplacement de M. Jean Gravier.

En application de l'article 9 du règlement, j'invite la commission des affaires sociales à présenter une candidature pour cet organisme extraparlamentaire.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1984

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 61 et 62 (1983-1984).]

Anciens combattants.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le secrétariat d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord rendre hommage à la mémoire de M. Tomasini, qui nous a quittés cette année et qui était un rapporteur très averti des problèmes du monde combattant.

Vous connaissez tous le contexte de rigueur dans lequel se situe le budget de la nation. La nécessité de rétablir les grands équilibres mais également celle de préparer l'avenir ont conduit le Gouvernement à prévoir un programme rigoureux d'économies et à faire des choix en faveur des domaines prioritaires : l'industrie, la recherche, l'emploi, la formation des jeunes.

Il faut du courage pour proposer un budget aussi drastique. Mais les nécessités du temps l'imposent et les anciens combattants le comprennent mieux que quiconque.

Certes, le budget de mon département marque une pause en 1984, mais il convient d'en apprécier la signification au regard des problèmes qui se posaient en 1981 et des solutions qui y ont été apportées au cours des trente derniers mois.

Je ne pouvais trouver meilleurs interlocuteurs pour parler de ces problèmes que vous, mesdames, messieurs les sénateurs, qui, toutes tendances confondues, n'avez cessé, pendant de nombreuses années, de demander aux gouvernements successifs de donner suite aux vœux exprimés par ceux qui ont tant fait pour la France.

L'ensemble du monde combattant demandait que soit mise en œuvre une grande politique commémorative et que le 8 mai redevienne une journée fériée, consacrée au souvenir.

Comment ne pas rappeler d'ailleurs, à ce propos, qu'une proposition de loi en ce sens avait été adoptée par le Sénat, dès le 27 juin 1979, à l'unanimité des 290 sénateurs votants ?

Cette grande politique commémorative, nous la souhaitons ardemment car nous avons toujours été convaincus qu'il convient, dans les époques troublées que nous connaissons et face aux résurgences d'idéologies qui sont la négation de l'homme, de montrer aux jeunes générations les efforts faits par leurs aînés pour défendre la liberté, la démocratie et la paix.

Comment ne pas évoquer également le contentieux, ce qui était appelé le « contentieux des anciens combattants » et qui avait fait l'objet de si vifs débats entre les précédents gouvernements et votre Haute Assemblée ?

Au premier rang de ce contentieux figurait le rattrapage du rapport constant.

La commission tripartite, aux travaux de laquelle ont participé MM. Maurice-Bokanowski, Rabineau, Schleiter, Schwint ainsi que M. Touzet — que nous avons eu le regret de perdre l'an dernier — avait chiffré, en 1980, le retard des pensions militaires d'invalidité sur le traitement du fonctionnaire de référence à 14,26 p. 100.

C'était là la principale revendication du monde combattant, d'autant plus justifiée d'ailleurs que, pendant de nombreuses années, le principe même du rapport constant n'avait pas été respecté.

Ce n'était pas le seul domaine où il fallait rétablir l'équité et la justice. Il convenait de mieux faire respecter les droits des résistants et des victimes du nazisme et d'assurer l'égalité entre toutes les générations du feu, notamment au profit des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Les anciens combattants souhaitaient non seulement que soient reconnus ou rétablis leurs droits, mais également que cesse le temps du mépris au quotidien, c'est-à-dire que soient améliorées les procédures d'examen ou d'expertises, notamment en matière de pensions, afin que soit respecté l'esprit de la loi du 31 mars 1919.

Tels étaient les problèmes auxquels nous avons dû faire face en 1981, dans le respect des engagements pris par le Président de la République.

Notre premier souci a été de rétablir, avec vous, le 8 mai comme jour férié, afin que chacun puisse se souvenir des sacrifices consentis par des générations de Français pour se libérer du joug nazi.

Mais il convenait d'aller plus loin et d'exprimer notre volonté de valoriser la mémoire collective du monde combattant, notamment en direction de la jeunesse. C'est dans ce but que j'ai créé, dès mon arrivée au ministère, la délégation à l'information historique pour la paix.

Vous avez pu juger des actions menées par cette délégation en étroite collaboration avec toutes les associations d'anciens combattants et de nombreuses associations de jeunesse. Les grandes manifestations commémoratives organisées en 1983 — cérémonies Jean Moulin, anniversaire de la libération de la Corse, 8 mai, 11 novembre — en sont l'illustration.

En ce qui concerne le rattrapage du rapport constant, principale revendication du monde combattant, comme je l'ai dit, nous avons, conformément aux engagements pris par le Président de la République, relevé de 5 p. 100, dès le 1^{er} juillet 1981, le montant des pensions militaires d'invalidité.

Cette mesure exceptionnelle était d'autant plus indispensable qu'il y avait urgence à réparer, de manière significative, une injustice reconnue par tous.

Mais, indépendamment de ces efforts particuliers, j'ai tenu à ce que les solutions aux problèmes évoqués soient recherchées avec toutes les parties prenantes par la voie de la concertation.

Au temps du refus a succédé celui du dialogue et de l'action commune ; cette méthode de travail a permis de parvenir à des résultats particulièrement importants car trop longtemps espérés.

Ainsi, en matière d'élargissement des droits, la loi du 4 octobre 1982, relative aux conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord, a rétabli l'égalité entre toutes les générations du feu. Elle permet, en effet, d'accorder cette carte à toutes les personnes dont l'unité a connu neuf actions de feu ou de combat. Mais nous sommes allés plus loin dans cette démarche, puisqu'une commission médicale a été mise en place pour examiner la situation des anciens combattants d'Afrique du Nord au regard des conditions d'accès au droit à pension.

Une concertation a également permis aux anciens résistants de voir pris en compte leurs services de Résistance — pour leur durée exacte — comme services effectifs pour tous les régimes de retraite, notamment celui des fonctionnaires.

De la même manière, nous avons fait en sorte que les conditions d'attribution de la carte du combattant volontaire de la Résistance soient revues dans le sens d'une plus grande déconcentration de la procédure d'attribution, tout en veillant à ce que cette mesure ne conduise pas à de nouveaux dénis de justice et à ce que la validité des titres délivrés soit garantie au regard de l'Histoire.

Enfin, dois-je rappeler qu'il ne suffit pas d'adopter des textes ou de les modifier ? Il convient également que leur application traduise bien l'esprit et la volonté qui ont présidé à leur rédaction.

Je me suis attaché, dès mon arrivée au secrétariat d'Etat, à ce que l'instruction des demandes de pension ou d'aggravation se fasse dans l'esprit de la loi du 31 mars 1919, c'est-à-dire avec bienveillance et équité.

J'ai demandé que les expertises en milieu hospitalier soient limitées, ainsi que les surexpertises, afin que la procédure ne soit pas trop contraignante pour les invalides.

Ce sont là des efforts difficiles à saisir, car ils ne sont pas chiffrables. Mais les ressortissants de mon département en sont conscients.

C'est dans ce contexte général de réalisations qu'il convient d'apprécier le projet de budget.

Le budget pour 1984 est un budget de transition. Il traduit la volonté du Gouvernement de sauvegarder l'acquis, d'accroître l'action sociale en faveur des anciens combattants et victimes de guerre, d'améliorer le fonctionnement et la qualité des services et de poursuivre la mission de valorisation de la mémoire collective.

Ce budget s'élève à 26 015 millions de francs. Il est en progression de 1 217 millions de francs, soit 4,91 p. 100 par rapport au budget de 1983.

Compte tenu de la diminution du nombre des parties prenantes, cette augmentation est assez proche de la progression moyenne des dotations budgétaires pour 1984.

Les crédits d'interventions publiques, essentiellement consacrés au paiement des pensions et de la retraite du combattant et à l'octroi des avantages assurés aux pensionnés — appareillage, soins médicaux gratuits — représentent plus de 25 milliards de francs en 1984, soit une progression de 4,82 p. 100 par rapport au budget de 1983.

Bien qu'aucune mesure ne soit prévue dans ce projet en vue du rattrapage du rapport constant, il faut savoir que le simple respect, en 1984, de ce rapport requiert l'inscription d'une mesure nouvelle de 548 millions de francs — traduction de l'augmentation prévisible des traitements des fonctionnaires en 1984 — qui viennent s'ajouter aux 293 millions de francs de reconduction des mesures acquises en 1983.

Je sais bien la déception causée par l'absence de mesure de rattrapage dans ce projet de budget. Mais il faut être conscient des choix que le Gouvernement devait faire pour que la France reste une grande nation.

Je comprends qu'il soit difficile de demander des efforts supplémentaires à ceux qui ont tant fait pour que notre pays soit ce qu'il est. Mais une pause est nécessaire dans ce domaine, comme dans d'autres, sans pour autant que soient remis en cause les engagements pris. Je peux vous assurer que le rattrapage sera achevé d'ici à la fin de la présente législature.

Afin de dissiper tout malentendu à propos du contenu de ce rattrapage, et sans méconnaître les interprétations qui en sont faites, je tiens à préciser que, compte tenu des mesures prises — 5 p. 100 au 1^{er} juillet 1981 et 1,40 p. 100 au 1^{er} janvier 1983 — de l'intégration de l'indemnité mensuelle spéciale — 1 p. 100 au 1^{er} janvier 1982 — et de l'intégration des points d'indemnité de résidence — 1 p. 100 au 1^{er} octobre 1981, 1 p. 100 au 1^{er} novembre 1982 et 1 p. 100 au 1^{er} novembre 1983 — soit, au total, 10,40 p. 100, il restera 3,86 p. 100 à rattraper sur les 14,26 p. 100 constatés par la commission tripartite en 1979.

D'ailleurs, à ce sujet, je souligne que le Gouvernement, loin de faire comme ses prédécesseurs, a toujours agi avec la plus grande franchise vis-à-vis des anciens combattants et n'a jamais porté atteinte, par quelque mesure que ce soit, au libre jeu du rapport constant.

Enfin, je dois constater que les pensions de guerre et les retraites, par l'effet du rapport constant et du rattrapage ont augmenté de 38 p. 100 de mai 1981 à juillet 1983, alors que les prix progressaient d'environ 26 p. 100, ce qui a assuré aux intéressés une majoration justifiée, mais sans précédent, de leur pouvoir d'achat.

Seul le minimum vieillesse a connu un relèvement supérieur — 62 p. 100 durant la même période — mais, dans ce domaine aussi, il était nécessaire de faire un effort exceptionnel, compte tenu de la situation précaire dans laquelle se trouvaient nombre de personnes âgées.

Quel précédent gouvernement aurait pu se prévaloir d'un tel bilan ?

En 1984, l'accent sera mis sur l'amélioration du fonctionnement de l'administration et de la qualité du service rendu.

Conformément au programme d'informatisation arrêté en 1981, la comptabilité de l'appareillage et le contrôle des soins médicaux gratuits ont été informatisés dans quatre directions interdépartementales en 1983.

Cette informatisation a permis de faciliter le règlement des prestataires de services, d'assurer une meilleure gestion et, partant, d'améliorer le service dû aux ressortissants.

En outre, le recours à ces moyens simplifie les procédures d'agrément en matière d'appareillage, afin que la qualité et la rapidité des fournitures soient assurées dans les meilleures conditions à tous les intéressés.

Cet effort sera accru en 1984 : un crédit de 5,25 millions de francs permettra d'informatiser six nouvelles directions interdépartementales.

Par ailleurs, le programme de rénovation des centres et des sous-centres d'appareillage se poursuivra en 1984, en vue d'accueillir les utilisateurs dans un cadre agréable et fonctionnel, notamment en facilitant l'accès des locaux aux personnes handicapées.

Enfin, le centre d'études et de recherches de l'appareillage est en cours d'installation à Metz. Il est chargé de coordonner la recherche dans ce domaine, de rassembler la documentation et de former et d'assurer le perfectionnement des médecins et des techniciens de l'appareillage.

Ce centre, qui traduit la volonté du Gouvernement de déconcentrer les services et qui sera pleinement opérationnel en 1984, permettra un nouveau développement des activités de

recherche en la matière et constituera, à l'avenir, un véritable pôle d'attraction pour le milieu concerné.

Parallèlement, l'achèvement du programme de rénovation et d'humanisation de l'institution nationale des invalides permettra, dès 1984, une occupation optimale des locaux, offrant une meilleure qualité de services pour les pensionnaires et de meilleures conditions de travail pour le personnel.

Ainsi, cet établissement sera en mesure d'assurer pleinement sa mission essentielle : héberger et soigner nos grands invalides de guerre.

Cet effort de modernisation et de rationalisation trouve également une illustration dans la réussite de l'installation du département d'Etat à Fontenay-sous-Bois, dans de nouveaux locaux, permettant dès maintenant un meilleur accueil et de meilleures conditions de travail.

Ce déménagement a été mené à bien dans les délais impartis et a permis la libération du site de Bercy, afin que les opérations immobilières prévues dans le cadre du transfert du ministère de l'économie, des finances et du budget puissent se dérouler selon le calendrier prévu.

Je ne peux parler de l'amélioration de la qualité des services sans vous rassurer sur les conséquences des suppressions d'emplois prévues dans le budget de 1984. En effet, 404 emplois seront touchés par la redistribution interministérielle.

Je précise, à ce propos, qu'aucun licenciement n'interviendra en 1984, qu'il s'agisse des personnels titulaires ou non titulaires — vacataires et contractuels — ces suppressions d'emplois étant réalisées à partir de vacances et de départs volontaires à la retraite.

Cette mesure tient également compte de la diminution du nombre des ressortissants et de l'informatisation croissante des services, dont j'ai eu l'occasion de vous entretenir.

Je peux donc vous assurer que cette baisse des effectifs n'aura pas de conséquences dommageables pour nos ressortissants. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'une mission de contrôle conjointe — inspection générale des finances et inspection du département — a été effectuée, à ma demande, au sein du secrétariat d'Etat.

Cette mission a constaté un sureffectif global. Mais certains services ont vu leurs tâches augmenter, alors que leur personnel diminuait d'année en année. Aussi, je compte réaliser progressivement, en 1984 et en 1985, un redéploiement des moyens du département, sur la base des propositions qui ont été formulées par cette mission de contrôle. Ce redéploiement aura notamment pour objet de déconcentrer les tâches et les moyens, au bénéfice des services départementaux, pour ce qui concerne l'office national des anciens combattants, et des directions interdépartementales, pour ce qui concerne le secrétariat d'Etat, et ce dans le souci d'améliorer les services offerts aux différentes catégories de ressortissants.

En 1984, l'effort financier principal de l'Etat sera fait en matière d'action sociale.

Il s'agit là d'une mission essentielle de mon département, qui s'exerce principalement par la voie de l'Office national des anciens combattants.

Les crédits ouverts à ce titre progresseront de 1981 à 1985 de 25,9 p. 100, alors qu'ils avaient stagné de 1979 à 1981.

La participation de l'Etat sera, en effet, en augmentation, en 1984, de 15,11 p. 100 par rapport à 1983.

Cette mesure permettra à l'O.N.A.C. d'accroître ses efforts en vue d'adapter sa mission de service public aux besoins et aux souhaits de ses ressortissants, notamment les plus âgés, en favorisant leur maintien à domicile ou leur hébergement dans des sections d'aide aux personnes âgées, particulièrement bien adaptées aux personnes handicapées ayant perdu leur autonomie.

Mais il convient également d'insister sur la nouvelle orientation d'une des missions traditionnelles de ce département, qui était d'assurer la réinsertion sociale des mutilés de guerre et qui, maintenant, s'étend à la réinsertion professionnelle des handicapés en général.

Cette action passe par deux moyens privilégiés : les écoles de rééducation professionnelle et les emplois réservés.

Les neuf écoles gérées par l'office national des anciens combattants ont une capacité de plus de 2 000 stagiaires. Ce sont les seuls établissements de rééducation professionnelle des handicapés adultes dépendant d'une administration de l'Etat et préparant aux diplômes de l'éducation nationale — C. A. P. ou B. E. P. — notamment dans des secteurs en pleine expansion, tels que l'électronique. Le taux de réussite aux examens de fin de stage — 70 p. 100 — démontre la valeur de cette formation.

L'amélioration des conditions d'application de la législation sur les emplois réservés est une de mes préoccupations majeures. Pour permettre une meilleure confrontation des offres et des demandes d'emploi, une confection plus rapide des listes de classement ainsi qu'une désignation accélérée des candidats aux

postes déclarés vacants par les administrations, j'ai décidé d'informatiser la gestion de ces emplois. Ce sera chose faite d'ici à la fin de cette année.

Par ailleurs, afin d'améliorer les pourcentages de réservation en faveur des handicapés, et pour remédier au déséquilibre géographique constaté, je compte proposer très prochainement un projet de loi au Parlement.

Enfin, les efforts accomplis depuis 1981 pour développer la mission de valorisation de la mémoire collective seront poursuivis en 1984. L'action de la D.I.H.P. — la délégation de l'information historique pour la paix — menée en étroite collaboration avec toutes les associations d'anciens combattants et de nombreuses associations de jeunesse, sera étendue à tous les départements l'année prochaine.

Un éclat particulier sera donné aux cérémonies commémorant le quarantième anniversaire de la Libération et le soixante-dixième anniversaire de la victoire de la Marne.

Les moyens dont dispose cette délégation seront renforcés ; les crédits qui lui seront accordés en 1984 progresseront de 41,47 p. 100 par rapport à ceux qui lui avaient été attribués en 1983.

Aux termes de cette présentation, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai démontré que, compte tenu des mesures déjà prises et des résultats obtenus, ce budget n'obérait pas l'avenir de ce département et qu'au contraire il lui donnait les moyens de faire face à ses missions, cela dans le souci constant de mieux adapter ses moyens aux souhaits de ses ressortissants. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Michel Maurice-Bokanowski, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je n'infligerai pas au Sénat un *remake* de la note de présentation que j'avais élaborée à l'intention de la commission des finances, mais les propos que je vais tenir reflètent bien l'esprit de la majorité de cette commission.

Monsieur le ministre, une fois passé le temps des arbitrages puis celui des abandons, justifiés par la rigueur des temps, vous arrivez dans la dernière ligne droite. Bientôt, votre budget sera acquis et vous serez délivré des remarques de l'opposition qui dénonce les nouveaux sacrifices imposés aux anciens combattants. Vous serez également délivré des associations d'anciens combattants qui ont bien montré que la « tutelle » que vous exercez n'est pas tellement parternelle!

Je songerais à peine à vous le reprocher personnellement, car je sais que vous êtes victime, vous aussi, de la pénurie à laquelle la politique économique « en zigzag » du Gouvernement nous contraint.

Le plus souvent, le budget des anciens combattants s'élève au-dessus des contingences politiques, car les clivages en ce domaine sont bien artificiels. Nous savons — vous nous l'avez dit sincèrement — que vous êtes navré de nous présenter un aussi mauvais budget.

Tenons-nous-en aux chiffres. Il n'existe aucune raison pour que les anciens combattants fassent les frais de votre politique d'austérité. En effet, par la promesse n° 36 du manifeste de Créteil, le candidat François Mitterrand s'était engagé au rattrapage du fameux rapport constant. Or, si l'on promet, il faut tenir.

Vos débuts furent brillants, puisqu'ils nous laissaient penser qu'avec ce budget pour 1984 nous en aurions fini avec cet épineux problème. Il est vrai que de ministre vous êtes devenu secrétaire d'Etat et que ce déclassement a produit, dans le monde des anciens combattants, le plus fâcheux effet!

Le rattrapage est reporté à des jours meilleurs ; or, je crains que la situation ne s'aggrave encore pour devenir, dans les prochains budgets, bien plus délicate qu'auparavant. En effet, vous ne reprenez pas d'une main ce que vous avez accordé de l'autre ; c'est des deux mains que vous reprenez ce que vous n'aviez même pas fini d'accorder ! Vous en appelez au sacrifice de tous les Français, mais cela ne vaut pas pour les anciens combattants car, eux, ils ont déjà donné !

Pour l'heure, aucun rattrapage n'est prévu dans le budget qui nous est soumis. Plus encore, le monde des anciens combattants s'est légitimement ému d'apprendre que le rattrapage, que tout le monde avait estimé à 14,26 p. 100, n'était plus, pour vous, que de 10,40 p. 100, sous le prétexte que l'intégration des points l'indemnité de résidence dans le traitement brut, décidée en 1981, contribuait à réduire l'écart entre le pensionné de guerre et l'huissier de référence.

Le rapporteur spécial de la commission des finances vous confirme que nous sommes en complète opposition dans ce domaine, votre conception reposant sur une interprétation abusive des volontés de la commission tripartite.

Or, votre manipulation des chiffres vous a permis de réduire votre promesse de 4 p. 100 et de ne laisser que 3,86 p. 100 à rattraper pour les budgets à venir. Compte tenu de la situation économique générale et des projections — hélas ! sinistres — qu'il est permis d'en faire, il est difficile de croire que vous pourrez rattraper même ces 3,86 p. 100 !

Le leitmotiv de vos collègues du Gouvernement est qu'il faut « informer et informer chaque jour davantage ». Je vous demande de nous indiquer d'ores et déjà quelles mesures vous envisagez d'adopter et quels chiffres vous souhaitez manipuler pour supprimer cette promesse trop hâtive. A moins que vous ne laissiez le soin aux fonctionnaires de la rue de Rivoli de le faire pour vous, en juillet prochain !

Mais, à ce moment-là, le problème du rattrapage ne portera même plus sur le rapport constant. Votre budget est calculé en fonction d'un taux d'inflation auquel il ne nous est pas possible d'adhérer. Comment croire, en effet, que l'inflation ne sera que de 5 p. 100 l'an prochain, comme nous le proclamait la campagne télévisée style « docteur Coué » à laquelle nous assistons à l'heure actuelle ? Il faudrait une baisse de moitié par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui. Qui peut y croire ? Les experts de l'O.C.D.E. — l'organisation de coopération et de développement économiques — qui avaient pronostiqué 9,5 p. 100 cette année — ils ne seront pas loin — prédisent 7,7 p. 100 pour 1984. Nos experts de l'I.N.S.E.E. — l'institut national de la statistique et des études économiques — tablent sur 3,9 p. 100 pour le premier semestre de l'année à venir.

De nouvelles coupes claires devront être opérées en cours d'année. C'est cet effacement, cette marginalisation de votre secrétariat d'Etat que nous voulons dénoncer. Cet effacement se traduit aussi par la baisse des effectifs — 403 personnes de moins — alors que l'intégration des anciens d'Algérie pose tant de problèmes dans les départements et qu'il faudra bientôt compter avec ceux que j'appellerai les « nouveaux anciens combattants », c'est-à-dire nos soldats au Tchad et au Liban.

Notre critique n'est pas absolue. Encore une fois, s'agissant des anciens combattants, toute polémique politique est malvenue. Il convient simplement de constater. Nous ne nions pas certains efforts — et nous vous en félicitons — notamment dans les domaines de l'informatisation, de l'humanisation et de la rénovation de l'institution nationale des invalides. De même approuvons-nous la poursuite de la politique de médicalisation des maisons de retraite de l'Office national des anciens combattants et les actions menées en vue de la réinsertion professionnelle des adultes.

On ne fera jamais assez pour les anciens combattants et je me plais à souligner que la commission dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur vous a rendu hommage pour ces actions.

En revanche, les veuves et les familles des morts n'ont guère de motif d'être satisfaites de votre action. Là encore, le candidat Mitterrand s'était engagé sur les pensions de réversion. Le ministre, pas plus que le secrétaire d'Etat, n'a tenu les promesses de celui qui devint Président.

C'est pourquoi, afin de prouver, s'il en était besoin, que nous sommes réalistes, je vous proposerai une mesure qui ne vous coûterait presque rien et qui vous attirerait la reconnaissance des anciens combattants ainsi que l'estime de toutes les forces politiques.

Il reste à peu près 100 000 anciens combattants de la guerre de 1914-1918. Comme beaucoup de mes collègues maires, j'ai, cette année encore, remis la croix de la Légion d'honneur à un ancien combattant de la Grande Guerre. D'une certaine façon, il l'attendait depuis soixante-dix ans. C'est bien long, avouons-le. Et, dans l'assistance, je voyais d'autres anciens combattants qui l'auraient méritée tout autant mais qui, hélas ! par le simple effet de l'âge, ne seront plus parmi nous l'an prochain.

Dans un geste qui l'honorerait, et qui, encore une fois, transcenderait tous les clivages français, le Président de la République pourrait décerner la Croix à tous les survivants des unités combattantes de 1914-1918.

J'ai déposé une proposition de loi en ce sens, mais je vous assure, monsieur le secrétaire d'Etat, que je ne la revendiquerais pas si vous la repreniez à votre compte et vous en faisiez l'avocat auprès du Président de la République. Une telle mesure ne coûterait rien et aurait une portée symbolique considérable.

En attendant que vous nous l'annonciez, et parce que votre budget n'est que ce qu'il est, je vous indique — au cas où vous l'ignorerez — que la commission des finances l'a rejeté. Mais si vous acceptez ce qui est la revendication raisonnable des anciens combattants, c'est-à-dire si vous reconnaissez que le rattrapage est de 7,86 p. 100 et non pas de 3,86 p. 100, si vous débloquez immédiatement 2 p. 100 et étalez le solde avant 1986, je suis dûment mandaté pour vous dire que nous adopterions votre budget avec grande satisfaction. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. André Rabineau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez dit que votre budget pour 1984 maintiendrait l'acquis des années précédentes et permettrait un développement de l'action sociale. Cependant, la commission des affaires sociales, saisie pour avis, voudrait présenter dès maintenant une première remarque.

Alors que le budget général progresse de 6,3 p. 100, votre budget n'est valorisé que de 4,91 p. 100. Il nous semble qu'un effort de solidarité envers les victimes de guerre, dont les droits à réparation sont reconnus par tous, aurait mérité ces 6,3 p. 100 d'augmentation.

Nous pensons qu'il s'agit d'un budget non pas seulement de rigueur, mais bien de récession, qui va créer un nouveau contentieux avec le monde ancien combattant.

En ce qui concerne les moyens des services, vous dites que les suppressions d'emploi, par suite notamment de l'informatisation, se feront sans préjudice pour le personnel, et que, au contraire, ses conditions de travail seront même améliorées; nous ne pouvons que vous donner notre accord sur ce point.

Cependant, nous nous demandons si ces suppressions d'emploi ne vont pas perturber l'instruction des dossiers au moment où les premiers dossiers déposés par les anciens d'Afrique du Nord devront être instruits par vos services. M. le rapporteur spécial y a fait allusion.

Quant au déménagement, pour cinq ou six ans, de certains services du secrétariat d'Etat à Fontenay-sous-Bois, il se révèle relativement coûteux, et votre commission se demande si une autre solution, plus économique, n'aurait pas pu être trouvée.

La remise en état de l'institution nationale des invalides, qui permettra son utilisation dans de bonnes conditions pour 1984, est à mettre à votre actif.

Les crédits d'action sociale de l'O.N.A.C. — l'office national des anciens combattants et victimes de guerre — sont les seuls à être véritablement augmentés, puisque leur taux de progression atteindra, cette année, 15 p. 100, comme le budget de la culture. Cependant, ce taux ne représente que 6 790 000 francs de mesures nouvelles sur un budget total qui est supérieur à 26 milliards de francs.

Il est souhaitable de poursuivre l'effort en faveur des personnes âgées — vous le faites, d'ailleurs — que ce soit par le maintien à domicile avec les aides ménagères ou par la mise à leur disposition des services des offices départementaux qui leur facilitent la constitution de dossiers souvent complexes, il faut bien l'admettre.

On ne peut que se féliciter également de la modernisation de l'ensemble des maisons de retraite pour ceux qui, pour différentes raisons, n'ont plus de foyer.

Il faut aussi souligner l'action en faveur des handicapés; les centres d'appareillage pour les mutilés ont déjà été réorganisés en 1983. Cet effort sera poursuivi en 1984 avec, notamment, l'implantation à Metz du centre d'études et de recherches de l'appareillage.

Il faut souligner également que la compétence de l'office a été étendue à toutes les catégories de handicapés et que 92 p. 100 des stagiaires dans les écoles de l'O.N.A.C. sont des accidentés du travail ou de la route. La capacité d'accueil est de 2 000 stagiaires; en 1983, plus de 75 p. 100 ont subi avec succès les examens de sortie et la plupart d'entre eux trouvent un emploi. C'est un bon exemple d'une collaboration efficace entre les différents ministères.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous en arrivons maintenant au problème que pose le rattrapage du rapport constant. Sur ce point, nous sommes en désaccord profond avec vous.

Vous m'excuserez d'être quelque peu amer, mais ayant participé, comme mon collègue M. Maurice-Bokanowski, aux travaux de la commission tripartite, militant dans les milieux anciens combattants, évadé, ancien de Rawa-Ruska, je n'accepte pas — et la majorité de la commission a suivi son rapporteur — cette manipulation qui consiste à intégrer l'I. M. S. et des points de l'indemnité de résidence pour aboutir à un rattrapage de 10,40 p. 100.

J'effectuerais un rapide retour en arrière pour rappeler les conclusions de la commission tripartite qui a fixé à 14,26 p. 100 le pourcentage à rattraper à la fin de 1979, et ce après de longs travaux, minutieux et objectifs.

Il s'agit là d'un chiffre auquel se sont ralliées les organisations d'anciens combattants et de victimes de guerre dans un esprit de conciliation, car ce n'était pas le leur, et qui avait été le résultat du travail, entre autres, de dix parlementaires unanimes, toutes opinions représentées, qui participaient à cette commission.

Je suis le premier à regretter — je vous l'avoue — que sous le précédent septennat, le rattrapage du rapport constant n'ait pas eu un début d'exécution. Mais je rappelle que M. le président

Mitterrand avait pris l'engagement auprès des associations, au cours de sa campagne, d'accorder un rattrapage de 14,26 p. 100. Certes, un premier geste avait été fait dès 1981, puisqu'un rattrapage de 5 p. 100 sur les 14,26 p. 100 avait été accordé.

Il est vraiment regrettable que M. le président de la République n'ait pu régler complètement le contentieux dès 1981, car les intéressés auraient ainsi bénéficié totalement des intégrations ultérieures de l'indemnité mensuelle spéciale et des points d'indemnités de résidence. Il n'y aurait donc plus de discussion.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en novembre 1981, vous aviez à cette même tribune reconnu que le rattrapage à régler était bien de 14,26 p. 100 et vous aviez même avancé la date de 1984 comme butoir.

En raison de la situation économique du pays, nous acceptons que la liquidation du contentieux soit reportée à la fin de la législature, mais nous ne pouvons pas accepter les affirmations du Gouvernement selon lesquelles le rapport constant serait rattrapé à hauteur de 10,40 p. 100.

Pour notre part, nous considérons — comme la commission des finances l'a indiqué — qu'il reste 7,86 p. 100 à rattraper, ce qui est conforme à la décision de la commission tripartite acceptée par M. le président de la République. A ce sujet, nous espérons qu'une nouvelle commission tripartite pourra de nouveau se réunir en concertation pour éviter l'ouverture d'un autre contentieux.

Un autre point de désaccord entre notre commission et le secrétariat d'Etat concerne l'attribution du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord.

Je peux me faire le porte-parole de la commission unanime, car notre collègue M. Robert Schwint et le groupe socialiste, ainsi que mes collègues de l'U.C.D.P. et moi-même avons déposé des propositions de loi qui tendaient à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord. En effet, la loi du 9 décembre 1974 a reconnu la stricte égalité des combattants quelle que soit la génération du feu, les critères d'attribution de la carte du combattant n'étant naturellement pas les mêmes. Il est donc tout à fait normal d'accorder aux fonctionnaires ayant servi en Afrique du Nord le bénéfice de la campagne double et les bonifications et majorations d'ancienneté accordées aux fonctionnaires engagés dans les conflits précédents.

Pour ce qui concerne l'assouplissement de l'attribution de leur carte aux anciens combattants d'Afrique du Nord, les textes sont parus, définissant les critères d'attribution et donnant les listes d'unités combattantes. A ce sujet, je voudrais faire une remarque: les anciens d'Afrique du Nord sont étonnés qu'il ne s'agisse pas de titres de guerre, mais d'opérations en Afrique du Nord. Peut-être pourriez-vous nous éclairer, monsieur le secrétaire d'Etat.

Nous en arrivons, enfin, aux revendications présentées chaque année, et auxquelles M. le rapporteur spécial a fait allusion en détail. Je dois noter, à cet égard, que nous avons obtenu satisfaction s'agissant de la commémoration du 8 mai et la commission vous félicite, monsieur le secrétaire d'Etat, pour l'effort que vous faites en faveur de l'organisation de manifestations valorisant les sacrifices consentis pour que notre pays puisse vivre libre.

Je rappelle, bien sûr, que des crédits pour 1984 sont prévus pour la célébration du quarantième anniversaire du débarquement et pour le soixante-dixième anniversaire du début de la Grande Guerre. Je voudrais aussi me féliciter des manifestations organisées pour le 11 novembre, notamment à Oyonnax.

Mais restent toujours latents le problème des familles des morts, celui des veuves, des ascendants et descendants, les questions du statut des évadés, de l'inscription du camp de Rawa-Ruska sur la liste officielle des camps de déportation, de la retraite mutualiste, de l'attribution de la Légion d'honneur, ainsi que l'a souligné M. le rapporteur spécial, des emplois réservés, de la proportionnalité des pensions, de la représentation des anciens combattants au Conseil économique et social, enfin du contentieux des « Malgré nous », mais ce dernier, me semble-t-il, est en cours de règlement.

En conclusion, la commission regrette que les engagements pris pour le rattrapage du rapport constant ne soient pas respectés et que l'effort financier consenti ne comble pas la dette que le pays a contractée envers les anciens combattants; ceux-ci sont en droit d'obtenir une juste compensation pour les épreuves physiques et morales qu'ils ont endurées.

La commission des affaires sociales a donc décidé, dans sa majorité, de rejeter les crédits concernant le secrétariat d'Etat des anciens combattants. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.R.E.I. ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 3 novembre 1983 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, vingt et une minutes ;
 - Groupe socialiste, vingt minutes ;
 - Groupe du rassemblement pour la République, vingt minutes ;
 - Groupe de l'union des républicains et des indépendants, dix-neuf minutes ;
 - Groupe de la gauche démocratique, trente-deux minutes ;
 - Groupe communiste, dix-sept minutes.
- La parole est à M. Lefort.

M. Fernand Lefort. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je crois inutile de rappeler les sacrifices consentis par ceux que l'on appelle les anciens combattants et victimes de guerre. Pourtant, à la lecture du budget qui nous est soumis à leur intention, un ancien combattant éprouve quelque tristesse.

Oh ! je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ne rejetez pas la concertation avec les organisations d'anciens combattants. Je n'ignore pas que votre budget présente quelques points positifs en ce qui concerne, par exemple, des opérations immobilières. Ne voit-on pas l'achèvement d'une partie de la rénovation de l'institution nationale des invalides alors qu'un programme complémentaire est en cours ? Des crédits sont inscrits au budget des charges communes pour le déménagement et le regroupement des services du ministère, en liaison avec le relogement du ministère des finances.

Il est vrai aussi que l'équipement informatique améliorera les conditions de travail, la qualité des services rendus et l'efficacité des services. Mais cette qualité ne risque-t-elle pas d'être mise en cause par la suppression de quelque quatre cents emplois ? Nos offices départementaux sont-ils en mesure de faire face aux demandes auxquelles ils doivent répondre, par exemple, l'examen des dossiers des combattants d'Afrique du Nord ? N'y aurait-il pas quelque attente un peu trop prolongée ? Vous savez que pour un ancien combattant, quelle que soit la génération du feu, comme pour tout un chacun, les années passent vite. Mais elles passent d'autant plus vite lorsque des atteintes morales ou physiques les ont marquées. Le droit à réparation vite reconnu ne consacre-t-il pas un allègement aussi bien matériel que moral ?

Oh ! Vous n'ignorez pas que notre groupe a su apprécier l'action que vous avez menée depuis 1981 en faveur des anciens combattants. Vous aviez un lourd fardeau à supporter du fait du retard pris durant des décennies par les anciens responsables et leurs soutiens.

Sans doute le budget pour 1984, outre certaines mesures concernant des opérations dites immobilières, contient-il des crédits consacrés aux fêtes nationales et aux cérémonies publiques concernant notamment la commémoration du quarantième anniversaire de la Libération avec le débarquement, la lutte des patriotes, et du soixante-dixième anniversaire de la Grande Guerre de 1914.

Certes, il y a l'action pour l'information historique pour la paix avec les commissions départementales, mais encore y fait-on bien participer l'éducation nationale et les nombreuses associations ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes d'accord avec nous : un Klaus Barbie ne peut faire la loi dans notre pays de démocratie, ne peut salir sans impunité ce grand mouvement patriotique que fut la Résistance. Ses agissements et ceux de ses maîtres doivent être connus de tous, doivent être analysés par notre jeunesse.

Votre budget prévoit la réinsertion sociale des handicapés, l'amélioration de l'appareillage médical, la rénovation des centres d'appareillages. La réadaptation professionnelle des handicapés est assurée par des écoles spécialisées et par la prise en charge par l'O.N.A.C. de stages hors écoles spécialisées de l'office.

Tout cela, monsieur le secrétaire d'Etat, est bel et bon ; pourtant je relève quelques oublis, des omissions regrettables. Une catégorie de victimes de guerre est complètement laissée pour compte : il s'agit des victimes de la déportation du travail. Vous le savez, des réquisitions, des rafles ont eu lieu à la sortie d'usines pour l'envoi en Allemagne en vue de travail forcé ; 600 000 personnes sont dans ce cas.

Or, des gens ont résisté sur place, saboté le travail. Il y a eu des morts, des fusillés, des décapités à la hache. Ces 600 000 personnes — il n'est naturellement pas question des volontaires — ont leur honneur à réhabiliter. Ces gens ne doivent pas être abusés. N'y a-t-il pas eu accord sur le titre « victimes de la déportation du travail » par de hauts personnages ? N'y aurait-il pas eu de votre part, monsieur le secrétaire d'Etat, un engagement de faire venir en débat public le

problème du titre, afin de réhabiliter devant la nation une catégorie importante de citoyens victimes de la guerre ? C'est la représentation nationale qui doit discuter des propositions faites dans ce sens et trancher.

Ne conviendrait-il pas, selon vous, que ces personnes, soient soumises, pour la retraite, à la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 ? Ne pensez-vous qu'il soit nécessaire de créer une commission de la pathologie pour les victimes de la déportation du travail ? Il y a les séquelles de leurs souffrances, mais surtout, ainsi que je l'ai indiqué voilà un instant, elles ont leur honneur à préserver.

Certes, d'autres questions doivent être évoquées. Nous en reparlons souvent, au fil des années, lors des discussions budgétaires. C'est le cas de la situation des veuves. Que comptez-vous faire, pour tous, pour assurer la proportionnalité des pensions ? Envisagez-vous d'apporter des modifications au calcul des prestations vieillesse chez les invalides du deuxième groupe, en particulier les déportés internés et patriotes résistant à l'occupation ?

N'envisagez-vous pas de revenir sur certaines mesures prises à l'égard de certaines personnes, notamment des officiers, telles que mises en congé spécial, radiations des cadres, démissions, celles-ci n'ayant commis aucune faute, aucun délit ? Ne sont-ce pas des mesures exceptionnelles que les radiations des cadres prononcées en réponse à des offres de démission ? Ces mesures n'ont-elles pas été le fait de choix politiques de personnages responsables ?

Il est vrai aussi que, malgré vos efforts, il reste encore à régler — je crois que c'est en cours — le sort des « Malgré nous ». Sommes-nous dans la bonne voie pour le règlement avec la République fédérale d'Allemagne ? L'association franco-allemande fondée pour ce règlement fonctionne-t-elle ?

Ne convient-il pas d'apporter également un règlement au cas de ceux de Rawa-Ruska, de Tambow et d'autres camps de représailles ? Ne devriez-vous pas examiner les conditions d'attribution, sur le plan départemental, du titre de combattant volontaire de la Résistance ? Ne devriez-vous pas, avec vos collègues du Gouvernement, examiner comment sera appliqué le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord ?

Ce sont des questions qui doivent être examinées et que vous pouvez résoudre facilement, monsieur le secrétaire d'Etat, étant donné l'intérêt que vous portez au monde combattant et l'esprit de concertation dont vous faites preuve.

Mais je dois vous dire, en me permettant d'insister, qu'il convient que vous vous attachiez particulièrement à traiter une question : je veux parler — vous vous en doutez — du rattrapage du rapport constant. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes dans une situation quelque peu intolérable. Une commission tripartite a fixé, en 1979, un taux de rattrapage de 14,26 p. 100. Ce chiffre était un compromis. C'était aussi la démonstration que les hommes de l'ancien pouvoir délaissaient anciens combattants et victimes de guerre. Les 14,26 p. 100 sont intangibles et il n'est pas question de faire entrer en ligne de compte l'indemnité de résidence ou les indemnités spéciales. Le rattrapage consistait à combler la différence entre ce qui aurait dû être donné et ce qui ne l'avait pas été.

Deux étapes ont été franchies : d'abord, en juillet 1981 — nous nous en sommes félicités — on a accordé 5 p. 100 ; ensuite, au 1^{er} janvier 1983, 1,4 p. 100, soit, au total, 6,4 p. 100. Si l'on retranche ce chiffre des 14,26 p. 100, il reste 7,86 p. 100 à combler d'ici à 1986. Ce chiffre incompressible de 7,86 p. 100 ne peut comprendre, je le répète, indemnités de résidence ou indemnités spéciales. Aussi, nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, d'établir un échéancier. Vous le savez, il n'existe aucune famille en France qui ne compte un ancien combattant ou une victime de guerre. Ne donnez donc pas argument à ceux qui ont accumulé le retard, qui n'ont rien fait pour les anciens combattants.

Nous voulons, ensemble, assurer le succès du changement. Ne decevez pas les anciens combattants, qui représentent une force considérable dans le pays. Accordez-leur, dès le 1^{er} janvier 1984, une partie des 7,86 p. 100 restants. Montrez que fidélité aux engagements se confond avec la gauche.

Mes amis du groupe communiste et moi-même vous demandons de faire un geste et de présenter un échéancier.

Nous savons que l'essentiel des efforts du Gouvernement va — vous l'avez rappelé tout à l'heure — vers l'industrie, l'emploi, la formation des jeunes. Vous nous avez indiqué que le budget s'inscrivait dans une situation de rigueur. Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un geste de justice doit être fait à l'égard des anciens combattants et victimes de guerre, ceux-là mêmes qui, des années durant, ont subi les défaillances des gouvernements d'alors ? Nous vous demandons donc, avant la fin du vote du budget, d'opérer un certain rattrapage, ne serait-ce, ainsi que l'a demandé l'Assemblée nationale, que de

l'ordre de 1 p. 100. (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean Boyer, à qui je souhaite bonne chance dans cette maison puisque, s'il est ancien député, c'est la première fois qu'il intervient à la tribune du Sénat.

M. Jean Boyer. La présentation de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, s'articule avec des événements douloureux qui, voilà quelques semaines, ont frappé notre pays et l'on peut dire qu'une nouvelle classe d'âge vient de faire son entrée dans le monde combattant, certains à titre posthume, d'autres comme survivants et blessés, mais blessés à un double titre, car survivants dans un monde marqué par de cruelles réalités. Les morts et les blessés du Liban ont été furieusement frappés par le fanatisme d'une idéologie aveugle alors qu'ils n'avaient dans ce pays d'autre mission que de défendre un message et une volonté de paix. A ce titre, permettez-moi de dire, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'ils méritent doublement notre respect.

L'expérience de la vie publique m'a permis d'effectuer la constatation suivante: il entre dans les attributions des secrétaires d'Etat aux anciens combattants d'avoir à présenter et à soutenir devant les assemblées des budgets exécrables. Force est de constater, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous-même aurez désormais le triste privilège de ne pas échapper à cette règle. Vous pourrez sans doute vous consoler en vous disant que, ce faisant, vous n'inaugurez pas une tradition. J'admets bien volontiers que les gouvernements précédents n'y ont eux-mêmes que rarement dérogé.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, n'échappe donc pas à la rigueur et à l'austérité qui caractérisent l'ensemble du projet de loi de finances pour 1984.

Rigueur et austérité sont autant de notions avec lesquelles le monde combattant est, hélas! familier. La rudesse et la dureté qui ont marqué leurs sacrifices n'ont pas épargné ses représentants, mais, lorsque l'on interroge les anciens combattants, monsieur le secrétaire d'Etat, ils sont unanimes et vous le savez: le sacrifice n'excluait jamais l'espérance.

Cette espérance — il faut le reconnaître, monsieur le secrétaire d'Etat, et c'est à votre honneur — a pris une dimension nouvelle avec vous et je dois dire que j'en avais personnellement pris acte bien volontiers.

Il est indéniable que, depuis 1981, des actions importantes et significatives ont redonné espoir au monde combattant. Votre budget, cette année, en dépit de ses insuffisances, comporte cependant quelques motifs de satisfaction. C'est le cas, notamment, pour ce qui concerne l'achèvement du programme de rénovation et d'humanisation de l'institution nationale des invalides; c'est le cas également pour ce qui concerne la poursuite de la politique de médicalisation des maisons de retraite de l'office national des anciens combattants, ainsi que les actions menées en faveur de la réinsertion professionnelle des adultes. J'ai noté, pour ma part, la poursuite de la mise en œuvre de l'informatisation de l'administration centrale et des directions inter-départementales. Je rejoindrai, si vous le permettez, notre commission des finances, qui a manifesté son souci du maintien de la qualité de service public du ministère, qui, compte tenu des suppressions d'emplois, nécessitera une redéfinition des tâches.

Il reste que la revendication principale des anciens combattants était centrée autour des travaux de la commission tripartite, dont les conclusions étaient reconnues par tous: le rattrapage, au titre du rapport constant, s'établissait en 1980 à 14,26 p. 100.

Les mesures qui ont été prises en 1981 ont permis de lancer une première tranche de relèvement de 5 p. 100. Il y a lieu de souligner également que le décret de décembre 1982 a permis de mieux appréhender les activités de Résistance comme service effectif au titre des retraites, notamment pour les fonctionnaires.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis de ceux qui critiquent et condamnent la politique de relance qui a été conduite en 1981, ses errances et ses résultats épouvantables dans notre pays.

Le monde combattant en a bénéficié dans un premier temps — tant mieux! — mais, aujourd'hui, comme tous les Français, il n'échappe pas aux tristes réalités de votre politique.

L'injustice est cependant plus insupportable à leur égard car, nous le savons, les anciens combattants appartiennent indiscutablement à la catégorie de Français la plus digne de respect et d'intérêt; à ce titre — vous en conviendrez, mes chers collègues — malgré l'austérité et la récession, ils pouvaient prétendre à des mesures nouvelles.

Vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, en étiez convaincu puisque, au mois de juin dernier, vous aviez proposé l'inscription au budget d'un rattrapage de 2 p. 100.

Après la relance, la récession! L'arbitrage du Premier ministre en a décidé autrement. L'austérité est une chose; les Français

la combattent dans leur vie quotidienne. L'évolution de votre budget en témoigne, malgré, je le reconnais, une réelle tentative de redéploiement en faveur de l'action médicale et sociale.

En revanche — vous ne vous en étonnez pas, monsieur le secrétaire d'Etat — je m'élève énergiquement contre toutes les tentatives de remise en cause des conclusions de la commission tripartite; à cet égard, je rappelle, puisque le rapporteur spécial de la commission des finances, notre collègue M. Maurice-Bokanowski, l'a évoqué, que 7,86 p. 100 ne sont pas 3,86 p. 100!

Avant l'examen de votre budget, j'ai pris le soin de consulter de nombreuses associations d'anciens combattants dans mon département de l'Isère. Elles sont unanimes: elles ne sauraient admettre que l'indemnité spéciale mensuelle ou l'indemnité de résidence puisse faire partie intégrante du rattrapage. C'est donc 7,86 p. 100, à l'exclusion de tout autre chiffre, que vous aurez à prendre en compte avant 1986, si vous souhaitez tenir vos promesses!

La logique budgétaire voudrait que vous preniez, ainsi que vous le souhaitiez vous-même, des mesures au titre du budget de 1984. Tel est le vœu unanime de toutes les associations qui représentent le monde combattant et qui, parallèlement, déplorent qu'aucune mesure ne soit inscrite au budget de 1984.

Puis-je me permettre, monsieur le secrétaire d'Etat, de souligner aussi les vœux des anciens d'Afrique du Nord, qui, pour la plupart, n'ont pas d'incidence budgétaire et qui mériteraient d'être mieux pris en considération? J'ai eu l'occasion de m'occuper modestement, mais efficacement, me semble-t-il, de cette catégorie de combattants. Je dois dire qu'ils sont méritants: Je pense notamment, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il faut revoir le dossier de la commémoration du 19 mars.

Le groupe de l'union des républicains et des indépendants, au nom duquel j'ai l'honneur de m'exprimer devant vous, sera particulièrement attentif aux éclaircissements que vous voudrez bien apporter sur ce point.

Il reste qu'avec une progression de 4,9 p. 100, inférieure à celle du budget de l'Etat, votre budget fait apparaître une régression en francs constants, si l'on tient compte du chiffre retenu pour la hausse des prix qui figure dans le rapport économique et financier pour la période 1983-1986. Votre budget traduit donc, monsieur le secrétaire d'Etat, une réelle régression, à laquelle — je le dis dès à présent — nous ne saurions souscrire.

M. Michel Maurice-Bokanowski, rapporteur spécial. Très bien!

M. le président. La parole est à M. Jouany.

M. André Jouany. Monsieur le secrétaire d'Etat, le Sénat s'est toujours montré très ferme sur les problèmes des anciens combattants et n'a pas craint de rejeter par un vote unanime le budget de votre prédécesseur, considérant qu'il ne répondait pas à ce qu'en attendaient les anciens combattants.

Si je rappelle cela aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est pour démontrer, si besoin en était, qu'au-delà des clivages politiques nous voulons examiner ce budget avec objectivité, sans mêler les anciens combattants à des querelles politiques. Telle est notre attitude, en ce qui concerne notre groupe tout au moins. Tout au long de nos débats, nous ne devons jamais oublier que nous avons une dette envers eux.

Depuis 1981 — je tiens à le dire — des dispositions sérieuses ont été prises par le Gouvernement: 6,40 p. 100 de rattrapage de toutes les pensions, leurs accessoires et la retraite du combattant; une application correcte du rapport constant lorsqu'il y a eu relèvement des traitements des fonctionnaires les moins rétribués; l'amélioration des conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens combattants en Afrique du Nord; une meilleure reconnaissance des droits des résistants; le retour du 8 mai jour férié; d'autres mesures catégorielles.

Les anciens combattants ont reconnu tous ces efforts comme ils reconnaissent les difficultés économiques actuelles et la nécessité de privilégier un certain nombre de mesures nécessaires à son redressement. Mais ils voudraient aussi que leurs droits matériels essentiels soient satisfaits.

Leurs préoccupations sont nombreuses et bon nombre de problèmes restent à régler. Tous les parlementaires vous les ont cités. Pour ma part, je voudrais simplement insister sur la situation des ascendants afin que soit établi pour eux, comme pour les veuves de guerre, un plafond spécial englobant la pension de guerre, les allocations vieillesse et le fond national de solidarité.

Il existe encore en France 50 276 ascendants pensionnés dont le revenu n'augmente que dans de très faibles proportions. Nous nous devons d'améliorer leur sort et de régler définitivement ce problème. Je vous le demande avec insistance.

Je ne veux pas m'étendre ici sur tous les points litigieux qui concernent les anciens combattants, mais il en est un pourtant qui est primordial à mes yeux, celui pour lequel ils se battent depuis si longtemps: le rattrapage du rapport constant.

Cette année rien n'est prévu. Bien qu'ils soient parfaitement conscients que ce budget s'inscrit dans un plan de rigueur nécessaire, les anciens combattants ont l'impression d'être quelque peu sacrifiés. Nous avons tous rencontré dans nos départements leurs associations et nous avons pu ressentir leur désapprobation et leur tristesse. Ce problème crucial est dans leur cœur le premier de leurs soucis.

Nous nous étions pourtant engagés à rattraper ce retard, chiffré en 1980 par la commission tripartite à 14,26 p. 100, avant la fin de la législature. Et ces 14,26 p. 100, monsieur le secrétaire d'Etat, résultent en fait d'un compromis entre les parlementaires et les anciens combattants et ne représentent que les deux tiers de l'écart chiffré par les associations elles-mêmes.

Sur ces 14,26 p. 100, le Gouvernement a accordé au collectif budgétaire de 1981, 5 p. 100, car il y avait urgence à réparer une injustice flagrante. Puis au budget de 1983, 1,40 p. 100 a été débloqué, ce qui porte à 6,40 p. 100 le montant du rattrapage.

Mais si, en 1984, aucun effort n'est consenti, comment pourrions-nous sur les seuls budgets de 1985 et 1986 honorer notre dette dans les délais promis ?

Car il s'agit bien d'un solde de 7,86 p. 100 qu'il reste à régler et il est hors de question de le ramener à 3,86 p. 100 par le biais de l'indemnité de résidence et de l'indemnité spéciale, comme certains aimeraient le faire croire. Pour notre part, nous ne saurions y souscrire.

Le monde combattant est extrêmement sensible à ce problème.

Vous avez vous-même déclaré en 1981 que les 14,26 p. 100 seraient totalement rattrapés en 1984 et que l'indice que devrait atteindre le pensionné devait être 230, indice majoré.

Ce qui démontre bien que les 14,26 p. 100 devront être atteints normalement, sans tenir compte de l'intégration de l'indemnité de résidence ou de l'indemnité mensuelle spéciale, qui ne sont intervenues que par la suite, en fonction des accords salariaux de la fonction publique.

Il n'en reste pas moins qu'un décalage de 7,86 p. 100 reste à rattraper d'ici à 1986. J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, avoir votre approbation sur ce chiffre.

L'U. F. A. C. souhaitait cette année un rattrapage de 2,5 p. 100. Nous savons tous que ce n'est pas possible. Mais il faut faire un geste, et je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, d'accorder 1 p. 100.

Vous confirmez ainsi l'engagement du Président de la République, la déclaration du conseil des ministres au printemps dernier et la déclaration du Premier ministre à l'U. N. E. S. C. O. J'y ajouterai la vôtre, si vous me le permettez, le 10 juin 1983, à l'Assemblée nationale, par la voix de M. Labarrère que vous aviez chargé de vous remplacer, en répondant à la question d'un député. Je vous cite : « Dans le cadre de la préparation du budget de 1984, et malgré une conjoncture difficile, le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants a décidé de donner la priorité à la poursuite de ce rattrapage. Les engagements seront tenus. »

Un rattrapage de 1 p. 100 représente environ 200 millions de francs.

Chaque année, par suite, hélas ! de la réduction du nombre des anciens combattants, votre budget est excédentaire : à ce propos, l'on sait que les crédits du titre IV sont évaluatifs. Aussi, lorsque des crédits ne sont pas utilisés, ils font l'objet d'annulation ou de transfert : 400 millions de francs en 1981, 900 millions en 1982 et vraisemblablement 150 millions en 1983.

Etant donné que l'équilibre du budget de la nation comporte en charge ces crédits évaluatifs, il est donc possible de les consommer.

Enfin, puisqu'il s'agit de crédits évaluatifs, calculés en fonction de la progression de l'ensemble des dotations budgétaires, qui est de 6,30 p. 100, l'octroi de 1 p. 100 d'augmentation des pensions n'exigerait, en fin d'exercice, s'il en était besoin, qu'une faible somme.

Vous voyez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il est tout à fait possible d'accorder cette année une nouvelle partie du rattrapage.

Vous avez augmenté la dotation aux fêtes nationales et aux cérémonies de manière fort importante en vue principalement de la commémoration du quarantième anniversaire de la Libération et du soixante-dixième anniversaire de la Grande Guerre. Vous avez également accordé un crédit supplémentaire important destiné aux cérémonies commémoratives.

Cela conduira à la sensibilisation de la jeunesse aux problèmes et aux souffrances nés des conflits qu'elle n'a pas vécus et à la vigilance nécessaire pour sauvegarder la paix. Si je me permets de vous citer à nouveau, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est que je partage entièrement votre sentiment.

Cette action en faveur de l'histoire et de notre mémoire collective est nécessaire, et c'est là que les commémorations prennent tout leur sens.

Les anciens combattants ne pourront que s'en réjouir. Mais la reconnaissance du pays ne doit pas être que symbolique, et n'exister que les jours de fête. C'est dans leur vie de tous les jours que les anciens combattants ont droit à une juste réparation.

Ce n'est pas seulement une dette d'argent que nous avons envers eux, mais également une dette d'honneur, une dette de reconnaissance.

Il n'est pas possible que vous refusiez d'accomplir ce geste. Ce geste, vous pouvez le faire. Ce n'est qu'à cette condition que nous vous soutiendrons comme nous l'avons fait les années précédentes.

Les anciens combattants et victimes de guerre ont toujours accepté — ils l'ont maintes fois prouvé — la politique de rigueur avec un certain espoir.

Mais si ce geste n'était pas fait, que penseraient tous ceux qui nous ont fait confiance, quand ils sauront que nous ne tenons pas nos engagements à l'égard d'hommes et de femmes qui n'ont pas hésité à offrir leur sang, parfois leur vie, afin que nous puissions vivre libres ? (M. Jean Mercier applaudit.)

M. le président. La parole est à M. Courteau.

M. Roland Courteau. Nombreux sont ceux, monsieur le secrétaire d'Etat, qui vous appellent « le ministre de la concertation ». Il convient, en effet, de rendre hommage à votre sens du dialogue, à votre ténacité et à l'ampleur de l'action menée par votre ministère depuis deux ans et demi. Le monde des pensionnés de guerre est conscient des efforts accomplis et s'il est vrai que le budget des anciens combattants pour 1984 marque une pose, cela doit être apprécié, ainsi que vous venez de le rappeler, au regard du bilan de votre action depuis 1981.

Il y avait beaucoup à faire et beaucoup a été fait. Certes, cela n'est que justice, mais encore fallait-il le vouloir et vous l'avez voulu.

Il a été dit que votre budget sauvegardait les acquis. Les associations d'anciens combattants — j'ai reçu dernièrement dans mon département de l'Aude une importante délégation de l'U. F. A. C. — observent avec satisfaction que le Gouvernement constitué au lendemain de l'élection présidentielle a tenu une partie de l'engagement pris par François Mitterrand. On constate, par ailleurs, que le rapport constant est appliqué correctement. Vous avez, ce faisant, monsieur le secrétaire d'Etat, permis une progression de 12,4 p. 100, supérieure à celle du coût de la vie.

Toutefois, même si vous-même et le Gouvernement ne portez aucune responsabilité dans le retard et l'injustice subis depuis des années par les anciens combattants, il n'empêche — j'y reviendrai dans quelques instants — que des inquiétudes existent chez les pensionnés de guerre, notamment en ce qui concerne les délais du rattrapage total pour le rapport constant et le détail de son contenu.

A ce propos, M. Rabineau a rappelé à juste titre, pour le regretter, qu'aucune mesure n'ait été prise sous le septennat précédent pour amorcer ce rattrapage. En effet, si un effort avait été fait à l'époque, celui à accomplir aujourd'hui serait bien moindre.

Vous avez également été, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'origine de la loi du 4 octobre 1982, qui visait à améliorer les conditions d'attribution de la carte de combattant aux anciens d'Afrique du Nord. Depuis une dizaine d'années, ce problème était posé. En quelques mois, vous l'avez résolu, contribuant ainsi à régler un contentieux qui n'avait que trop duré.

Je passerai, par ailleurs, assez rapidement sur le retour du 8 mai comme jour férié ou sur la mise en place de la commission d'information historique. Je m'attarderai simplement sur les efforts effectués pour une meilleure reconnaissance des droits des résistants. Cette amélioration est véritablement un point positif.

Mais sont cependant demandées la substitution d'un certificat de durée des services dans la Résistance à l'attestation prévue à l'article 2 du décret du 6 août 1975, ainsi que la validation des services accomplis avant l'âge de seize ans.

De même, il est souhaité, afin d'éviter les dénis de justice — et vous en avez parlé tout à l'heure — que les moyens de preuves soient adaptés aux conditions de la clandestinité.

Beaucoup était à faire, répétons-le. Beaucoup a été fait, ne l'oublions pas. Mais il reste encore à faire, et j'y reviendrai non cependant sans avoir salué, dans ce budget pour 1984, les efforts accomplis en faveur de l'action sociale. Avec une progression de plus de 15 p. 100 des crédits dévolus au secteur social, vous avez accentué l'effort d'action sociale de votre ministère, contribuant ainsi au maintien des personnes âgées à domicile, à l'aide ménagère et à leur hébergement. Comparé à l'augmentation du budget, ce chiffre de 15 p. 100 est significatif de votre volonté de renforcer l'action sociale.

Il est à noter également la poursuite de l'effort en faveur des mutilés de guerre pour faciliter leur réinsertion dans la société par la réadaptation professionnelle, l'appareillage médical et le reclassement professionnel.

A ce propos, pour les anciens combattants comme pour les handicapés civils, le nombre d'emplois réservés reste encore insuffisant. Il est donc souhaitable d'améliorer les pourcentages de réservation en faveur des handicapés.

L'analyse des crédits montre que le budget pour 1984 permettra la réalisation de nouveaux objectifs, notamment dans le domaine des commémorations et de l'information historique. Les crédits consacrés aux fêtes nationales et aux cérémonies publiques passeront de 6,3 millions de francs à 9,7 millions de francs, soit une augmentation de 53,5 p. 100.

L'information historique pour la paix bénéficiera d'une augmentation de 94 p. 100. Il s'agit bien, à travers la commission d'information historique et le réseau de contacts créés au niveau des départements, de faciliter le dialogue avec la jeunesse. Il s'agit également, grâce aux commémorations, de se donner l'occasion de rappeler notre histoire à la jeunesse de France, ainsi que les souffrances nées des guerres. Il faut, en effet, par divers moyens, faire comprendre à cette jeunesse, qui n'a pas vécu les horreurs de certaines périodes, que la liberté est chose fragile et qu'il convient de rester vigilant face à la résurgence — toujours possible, hélas ! — du fascisme et du racisme. Bref, commémorations et commission d'information historique, notamment, concourent à préserver notre mémoire collective, à mettre en place ce que vous appelez, monsieur le secrétaire d'Etat, « la pédagogie de la paix ».

Je disais donc, monsieur le secrétaire d'Etat — et j'y insiste — que si beaucoup a été fait, il reste encore à faire.

C'est ainsi que je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de faire en sorte que les anciens d'Afrique du Nord soient traités sur le même pied que leurs aînés du monde combattant. Je veux parler principalement du souhait, chaque fois renouvelé, de l'octroi aux anciens d'Afrique du Nord concernés du bénéfice de la campagne double.

Nous souhaiterions donc que l'aboutissement de cette demande ait lieu le plus rapidement possible.

De même, les anciens d'Afrique du Nord sollicitent l'apposition de la mention « guerre » sur le titre de pension. Il s'agit là d'un problème moral et de la reconnaissance, comme cela a déjà été dit en d'autres lieux, du rôle qu'ils ont joué dans cette guerre qui, effectivement, en était une.

Par ailleurs, il est également demandé la prise en compte, pour le calcul de la retraite professionnelle, de l'ensemble du temps passé sous les drapeaux, ainsi que le bénéfice de la retraite professionnelle anticipée, en tenant compte de la nouvelle législation concernant la retraite professionnelle.

D'une façon plus générale, monsieur le secrétaire d'Etat, les anciens combattants, depuis des années, souhaitent être associés aux travaux du Conseil économique et social. Il serait, en effet, normal que cette revendication puisse être satisfaite.

Mais, s'il est vrai que les anciens combattants et victimes de guerre nous ont également sensibilisés sur l'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite du combattant, sur la revalorisation des pensions de veuves, sur l'amélioration de la situation des familles des morts, sur la situation des fils de tués, sur la nécessité d'établir pour les ascendants un plafond spécial de ressources leur permettant de continuer à percevoir les prestations du fonds national de solidarité lorsque les pensions augmentent, ou encore sur le rétablissement de la proportionnalité des pensions, il n'en est pas moins vrai que les anciens combattants n'ignorent pas que la France est « en guerre » contre le chômage et l'inflation. Ils savent que tous les Français sont invités à effectuer un effort pour assurer les grands équilibres extérieurs et pour préparer l'avenir par le renouveau industriel, la recherche et la formation. Mieux que d'autres, ils savent qu'il est des moments où il faut se mobiliser ; mieux que d'autres, ils connaissent le sens du mot solidarité. C'est pourquoi, si d'autres problèmes restent à résoudre — et je viens d'en parler — le monde des anciens combattants et des victimes de guerre comprend tout particulièrement qu'il faut procéder par priorité. Et, pour lui, la priorité des priorités, c'est le rattrapage des 14,26 p. 100.

Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, il n'est pas question que l'indemnité de résidence ni l'indemnité spéciale mensuelle soient comprises dans le rattrapage. Il est certes vrai que les pensionnés — et non les fonctionnaires en activité — profitent immédiatement de ces indemnités ; mais cela n'a rien à voir avec le rattrapage des 14,26 p. 100 constaté par la commission tripartite en 1979, ce taux ne devant pas être réduit, après 1979, par l'intégration de l'indemnité spéciale ou de l'indemnité de résidence.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais que vous soyez une fois encore sensible à la démarche que j'effectue aujourd'hui au nom du groupe socialiste. Avec les anciens combattants et les victimes de guerre, nous attendons que vous poursuiviez tous les efforts que vous avez effectués depuis 1981 en accordant en 1984 — pourquoi pas ? — un rattrapage de 1 p. 100.

Nous attendons que vous accomplissiez, cette année encore, fidèle à vous-même et à la démarche qui a toujours été la vôtre, un nouveau pas dans la voie indiquée par M. François Mitterrand. Grâce à votre action, les contentieux existants sont levés ou en passe de l'être.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, dissiper toute ambiguïté et éviter qu'un nouveau contentieux n'apparaisse à propos du rattrapage restant à effectuer, rattrapage que nous estimons — je le précise à nouveau — à 7,86 p. 100 ? Le ministre de la concertation que vous êtes ne pourrait-il pas, par exemple, réunir une nouvelle fois, sur ce problème, la commission tripartite, afin de clarifier définitivement les choses ? Certes, le budget des anciens combattants ne doit pas se limiter au seul rapport constant — j'ai d'ailleurs souligné les gros efforts accomplis en matière d'action sociale et de préservation de la mémoire collective — mais pour le monde combattant, la priorité reste — je le répète encore — le rattrapage du rapport constant.

Nous souhaitons donc — j'espère d'ailleurs que vous serez sensible à notre démarche — que l'engagement soit pris d'achever, sur la base du taux que je viens de citer, c'est-à-dire 7,86 p. 100, le rattrapage du rapport constant au cours des années 1984, 1985 et 1986.

Nous formulons le vœu que vous puissiez annoncer, dans les jours qui viennent, les mesures qui nous donneront satisfaction. Je veux croire que ce vœu sera exaucé.

Sachez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le monde des anciens combattants et des victimes de guerre, d'une part, nous-même, d'autre part, apprécierions, dans le contexte difficile que nous connaissons, une telle démarche à sa juste valeur. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur les travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Poirier.

M. Raymond Poirier. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le monde combattant, et tout particulièrement les associations les plus représentatives des anciens combattants et des victimes de guerre, nous ont toutes fait part de leur vif mécontentement à l'égard du projet de budget des anciens combattants.

Elles estiment, en effet, qu'aucune mesure financière nouvelle ne vient concrétiser les engagements qui ont été pris par M. le Président de la République et confirmés par vous-même au cours de vos interventions, soit à l'Assemblée nationale, soit au Sénat.

Il s'agit, en particulier, du problème posé par le rapport constant. Vous aviez pris l'engagement de régler définitivement ce contentieux en 1984 ; voilà que vous reportez l'échéance à 1986. Mais comment sera-t-il possible de respecter ce délai si, déjà, en 1984, aucune mesure nouvelle n'est prévue ? En outre, les anciens combattants n'accepteront jamais que l'intégration de l'indemnité de résidence et de l'indemnité mensuelle spéciale soient comprises dans les 14,26 p. 100 qui devaient constituer le rattrapage du rapport constant.

En agissant de la sorte, vous remettez consciemment ou inconsciemment en cause l'important et patient travail réalisé par la commission tripartite, laquelle avait abouti à ce taux de rattrapage qui ne constituait, au demeurant — il convient de le rappeler — qu'un compromis.

Nous savons très bien que le respect de vos engagements nécessite le dégageant des crédits correspondants ; cependant, le nombre des pensionnés de guerre diminue d'année en année et passera, par exemple, de 908 000 en 1983 à 875 000 en 1984.

En dehors du problème posé par le rattrapage du rapport constant, qui constitue très vraisemblablement la préoccupation la plus importante des anciens combattants et des victimes de guerre, bien d'autres questions ne sont toujours pas réglées et, s'il est vrai que votre bonne volonté n'est pas en cause, il faut bien remarquer que, dans cette affaire, ce sont les fonds qui manquent le plus.

Il s'agit, tout d'abord, du rétablissement de la proportionnalité des indices des pensions d'invalidité de 10 à 100 p. 100, de l'augmentation du taux normal de la pension de veuve à l'indice 500, de la suppression des conditions de ressources pour l'attribution du taux spécial, ou tout au moins de leur modification, de l'accélération de la liquidation des dossiers de demandes de pension et de l'augmentation du taux de réversion des pensions des veuves, afin que celui-ci puisse, dans les meilleurs délais, être porté à 60 p. 100.

Demeurent également les problèmes qui se posent aux ascendants. Il conviendrait que puisse être établi dans les meilleurs délais un plafond spécial englobant la pension de guerre, les

allocations vieillesse et le fonds national de solidarité. Pour les descendants, il conviendrait de modifier l'article 132 du code des pensions militaires d'invalidité afin de leur permettre de conserver le bénéfice de l'office national des anciens combattants à part entière au-delà de vingt et un ans et, pour ceux qui sont handicapés, le droit au travail et des emplois réservés, même au-delà de l'âge limite de vingt-cinq ans.

Un léger effort est réalisé en faveur de l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre. Nous ne pouvons que nous en féliciter ; cependant, il conviendrait que puissent être considérés comme ressortissants de cet office les veuves des anciens combattants, les orphelins de guerre, quel que soit leur âge, ainsi que les militaires invalides du temps de paix, que soient relevés les montants des secours, des subventions, des prêts sociaux et des prêts au mariage, que soient rétablis, sous une forme indéterminée, les prêts sociaux, et que soit développée, par ailleurs, l'aide ménagère à domicile.

Un certain nombre d'autres revendications n'ont trouvé aucune amorce de solution malgré les promesses qui ont été faites ; je veux parler de l'obtention de la campagne double aux anciens militaires d'Afrique du Nord, de l'abaissement de l'âge d'obtention de la retraite du combattant, du rétablissement du Mérite combattant, lequel a été malencontreusement supprimé alors qu'il n'aurait pourtant aucune incidence budgétaire.

Je voudrais revenir, enfin, sur une disposition qui figure dans la loi de finances pour 1982, laquelle a accordé une demi-part supplémentaire aux anciens combattants âgés de plus de 75 ans lorsqu'ils sont célibataires, divorcés ou veufs. Cette dernière précision nous semble tout à fait malencontreuse car elle exclut, en effet, de très nombreuses familles. Aussi, serait-il tout à fait souhaitable que le bénéfice de cette demi-part puisse être étendu à tous les anciens combattants mariés, âgés de plus de 75 ans.

Je voudrais, enfin, attirer votre attention sur les très vives préoccupations exprimées par tous les responsables des associations d'anciens combattants et de la caisse autonome mutualiste de retraite des anciens combattants à la lecture de l'article 38 du présent projet de loi de finances. Celui-ci transfère, en effet, sur les organismes débiteurs de rentes une part, semble-t-il « indéterminée », des dépenses qui incombent actuellement à l'Etat, ce qui ne manquera pas de pénaliser tous les anciens combattants titulaires d'une rente mutualiste, puisque les caisses autonomes seront obligées de répercuter cette nouvelle charge sur le montant des pensions servies à leurs adhérents.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à la lecture du projet de budget des anciens combattants, nous n'éprouvons aucun motif de satisfaction. Les anciens combattants et victimes de guerre seront, comme au demeurant tous les Français, victimes de l'austérité en 1984 ; les multiples promesses qui leur ont été faites ne semblent pas pouvoir être tenues.

Telles sont les raisons pour lesquelles mes collègues du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès et moi-même ne pourrions voter votre budget.

M. le président. La parole est à M. Mercier.

M. Jean Mercier. Mon propos se bornera à l'essentiel. Il vous posera, monsieur le secrétaire d'Etat, deux interrogations et il exhalera deux plaintes.

Ma première interrogation — l'un de nos collègues vient d'y faire allusion — concerne les modifications relatives aux retraites mutualistes, qui risquent d'avoir des conséquences fâcheuses.

J'attire votre attention sur un point particulier. En 1983, par défaut d'information officielle, beaucoup d'organismes ont cru que le plafond demeurerait inchangé. En fait, ce plafond a été porté à 4 000 francs, ce qui a entraîné des frais supplémentaires : envoi de circulaires, élaboration de calcul, etc. Je vous pose donc la question suivante — elle concerne peut-être votre collègue chargé des affaires sociales : quel sera pour 1984 le nouveau plafond ? Je n'ai pas trouvé d'indication à cet égard, mais peut-être ai-je été aveugle ? Je serais heureux que vous puissiez nous éclairer sur ce point.

Il est un second problème, bien spécial, sur lequel je me dois de vous interroger. Il s'agit du transfert au Panthéon des cendres de René Cassin. Dès 1977, à cette tribune, j'avais rappelé le vœu unanime des anciens combattants à cet égard. Et, monsieur le président, vous présidiez la séance ce jour-là...

M. le président. C'est exact.

M. Jean Mercier. ... et vous m'aviez interrompu — ce dont je vous remercie une nouvelle fois — pour dire que vous aviez connu René Cassin et pour souligner l'estime dans laquelle vous le teniez.

Le président Giscard d'Estaing, à la veille d'une campagne électorale — mais ce ne fut sans doute qu'une coïncidence... — avait pris l'engagement d'assurer ce transfert que continuent de demander les groupements d'anciens combattants.

Je sais de très bonne source, monsieur le secrétaire d'Etat, mais vous me permettez de ne pas la citer, que le dossier est depuis de nombreux mois sur le bureau du Président de la République. Ce dossier attend une solution. Je ne pense pas que le fait que M. Giscard d'Estaing ait fait cette promesse incite notre président actuel à ne pas la respecter. (*Sourires.*) Ce serait mal le juger, ce dont je me garderai bien, et mal le connaître.

Cela dit, vous qui êtes l'apôtre des commémorations, au moment où l'on va fêter le trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il serait juste que, sur cette mesure qui coûtera bien peu à l'Etat, vous donniez satisfaction au vœu unanime, je le répète, des anciens combattants.

J'arrive aux plaintes, elles sont au nombre de deux : l'une n'a pas été formulée et l'autre, vous l'avez constaté, est reproduite par tous les groupes de l'assemblée à qui mieux mieux.

La première, je vous en ai fait part en commission ; résulte de l'amertume avec laquelle les anciens combattants ont constaté la disparition de « leur » ministère. Ils ont un secrétaire d'Etat, et un secrétaire d'Etat éminent — ce n'est pas par flagornerie que je vous dis cela — mais le ministre a disparu.

Vous expliquez, avec raison, que toutes les fois qu'un problème concernant votre administration est posé, vous assistez au conseil des ministres et que vous y défendez parfaitement les droits des anciens combattants. C'est vrai, mais j'insiste sur le fait — et l'actuel Président de la République, lorsqu'il fut lui-même ministre des anciens combattants dans la période postérieure à 1945, ne se faisait pas faute de le rappeler, je ne pense pas qu'il l'ait oublié — que l'intérêt d'un ministre des anciens combattants est sa présence au conseil des ministres.

Il peut intervenir non seulement sur les problèmes catégoriels, matériels qui concernent, certes, les anciens combattants, mais aussi sur tous les problèmes qui intéressent le pays tout entier et sur lesquels les anciens combattants ont leur mot à dire.

C'est une satisfaction morale qui a disparu pour des raisons de concentration, si je puis m'exprimer ainsi, et nous ne pouvons que le déplorer.

J'en arrive au dernier point et j'irai très vite, puisque je ne fais que répéter, rabâcher, moins bien que les orateurs précédents, ce que l'on a déjà dit. Ma seconde plainte concerne le rapport constant. La rigueur est connue. Depuis des années, notamment au Sénat, nous entendons expliquer que les anciens combattants doivent consentir de nouveaux sacrifices. Or ils en ont assez, les anciens combattants. Ils ont fait preuve d'une patience extraordinaire et, à propos de cette patience, je ne puis moins faire que d'évoquer la mise en garde que l'on donne aux voyageurs à destination de l'Inde. On leur dit : « Si tu ignores la patience, tu l'apprendras, et si tu crois la connaître, tu la perdras ». Je crois que cette formule peut s'appliquer parfaitement aux anciens combattants car leur patience est à bout.

Certes, sur les 14,26 p. 100 acceptés au terme d'un compromis, et ce n'était qu'un compromis, on a rattrapé 5 p. 100 en 1981. C'était « l'aube vermeille » que chante Wolfram dans Tannhäuser, c'était « l'état de grâce ». En 1983, nous en étions à 1,4 p. 100 et, pour 1984, absolument rien. Vous nous promettez — c'est le vieux cliché : « demain, on rase gratis » — 7,86 p. 100, taux encore discutable, d'ici à la fin de la législature. Pensez-vous très sincèrement, monsieur le secrétaire d'Etat, que le dollar baissera, que le déficit de la sécurité sociale ne s'accroîtra pas et que les mesures de rigueur cesseront d'ici à 1986, même si, à cette date, il y a des élections législatives ? Pour ma part, je ne le pense pas.

Ce qui est plus grave encore, on l'a dit déjà, c'est qu'on entend remettre en cause les principes : l'intégration de l'indemnité mensuelle spéciale et l'indemnité de résidence.

Le Président de la République a pris des engagements, vous-même en avez pris. Hélas ! ils ne sont pas respectés et, comme le disait le poète : « Toutes ces choses sont passées comme l'ombre et comme le vent, et ne recèlent plus que le décombre de nos rêves. »

Il est bon de prévoir au budget près de 8,7 millions de francs pour les commémorations. Mais la meilleure d'entrée elles est celle qui se traduit par le respect des engagements pris et par la reconnaissance des services rendus.

Ce sera difficile si vous ne faites pas le geste qui est demandé. Mais comment le feriez-vous, puisque le gardien vigilant de la rue de Rivoli vous ôte, monsieur le secrétaire d'Etat, toute initiative ? Dans ces conditions, votre projet de budget ne pourra être voté par le Sénat : une fois de plus, celui-ci repoussera le budget des anciens combattants ; il y a des années que cela dure, avec, à ma connaissance, une seule exception.

Vous devriez, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi que tous les responsables du Gouvernement, méditer ce vers de « la tristesse d'Olympio » : « Ceux que vous avez oubliés ne vous oublie-

ront pas.» (Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.)

M. le président. La parole est à M. Ferrant.

M. Charles Ferrant. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget des anciens combattants que nous examinons aujourd'hui ne progresse que de 4,9 p. 100 par rapport au budget voté en 1983, ce qui constitue indéniablement une régression si l'on tient compte du fait que de la hausse des prix en 1984 sera sans aucun doute supérieure à ce taux, malgré l'optimisme dont le Gouvernement fait preuve.

Le seul point positif de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est constitué par l'achèvement du programme de rénovation et d'humanisation de l'institution nationale des invalides.

Aucune mesure nouvelle n'est prévue, ce qui veut dire qu'aucune des revendications non satisfaites, jusqu'à présent, trouvera une amorce de solution; il s'agit notamment : de l'attribution de la campagne double aux anciens d'Afrique du Nord, pour laquelle mon groupe vient de déposer une proposition de loi; des modifications des conditions d'attribution de la carte d'interné résistant; de l'ouverture du droit à la retraite à partir de l'âge de cinquante-cinq ans aux anciens combattants, invalides de guerre, à 60 p. 100 et plus; de l'abaissement de soixante-cinq ans à soixante ans de l'âge de la retraite du combattant; de la participation du monde combattant aux travaux du Conseil économique et social, à laquelle vous êtes, semble-t-il, favorable, monsieur le secrétaire d'Etat.

Un certain nombre de propositions sont à l'étude depuis mai 1981 mais, là encore, aucune amorce de solution n'est encore envisagée. Il s'agit, notamment, de la situation des familles des morts, du rétablissement, pourtant nécessaire, de la proportionnalité des pensions de 10 p. 100 à 100 p. 100, de la création pour les descendants d'un plafond spécial de ressources leur permettant de continuer à percevoir l'allocation du fonds national de solidarité lorsque leur pension augmente, et, pour les veuves, tout particulièrement dignes d'intérêt, de l'augmentation de la valeur de la pension au taux normal afin que celui-ci puisse atteindre l'indice 500, soit la moitié de la pension d'invalidité à 100 p. 100 comme cela avait été prévu dès 1968, le taux de reversion et le taux spécial devant être tout naturellement augmentés dans les mêmes proportions.

Il est tout à fait regrettable que votre projet de budget ne prévoise rien pour les veuves, contrairement aux années précédentes.

Demeure, enfin, l'irritant problème du rapport constant qui tient tout particulièrement à cœur au monde combattant.

Le Parlement, en adoptant les lois de finances pour 1982 et pour 1983, a permis de faire progresser l'indice servant de référence au calcul des pensions d'invalidité et de guerre d'environ 6,4 p. 100.

Rien n'est prévu à ce titre dans le projet de loi de finances pour 1984, ce qui est, bien évidemment, regrettable et très sévèrement critiqué par toutes les associations d'anciens combattants. Mais il y a plus grave : l'administration semble considérer, à tort, comme une mesure de rattrapage l'intégration d'une partie de l'indemnité de résidence dans le traitement servant de base de calcul à la pension de retraite des fonctionnaires.

Or, la commission tripartite avait considéré que le taux de rattrapage du rapport constant de 14,26 p. 100 devait être considéré comme intangible et, dans ces conditions, l'intégration de quelque indemnité que ce soit ne peut être considérée que comme un artifice de procédure, source de nouveaux litiges entre les pouvoirs publics et les anciens combattants.

Par ailleurs, ne pourrait-on obtenir, monsieur le secrétaire d'Etat, une augmentation sensible du contingent de croix de la Légion d'honneur pour les anciens combattants de 1914-1918 ?

Ils ont tant de titres à la reconnaissance du pays ! Leurs rangs s'éclaircissent chaque jour et, bientôt, il sera trop tard pour la leur manifester.

Au moment où nos jeunes soldats font preuve d'un courage exemplaire, où certains d'entre eux ont même donné leur vie pour le maintien de la paix au Liban, le Gouvernement s'honorerait en faisant un geste en direction du monde combattant.

En cette période de tension internationale, nous ne pourrions admettre que la politique d'austérité budgétaire s'applique au monde combattant, qui a rendu des services exceptionnels à la nation et porte témoignage, pour les générations futures, des sacrifices consentis pour la France.

Mes collègues du groupe de l'U. C. D. P. et moi-même tenons à marquer avec solennité notre opposition à la politique de régression conduite par le Gouvernement à l'égard des anciens combattants. Aussi vous comprendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous ne puissions accepter votre budget, comme l'a déjà annoncé, il y a quelques instants, mon collègue et ami, M. Poirier.

M. le président. La parole est à M. Mouly.

M. Georges Mouly. Monsieur le secrétaire d'Etat, si, montant à cette tribune pour la troisième fois à l'occasion de la discussion du budget des anciens combattants, j'avoue, dès l'abord, être habité d'une déception certaine, je vous demande de ne pas y voir une attitude partisane. J'avais, comme beaucoup d'autres, exprimé déception et amertume à l'automne 1980, après mon élection.

Au vrai, le sujet ne devrait se prêter ni à querelle ni à démagogie. Les anciens combattants méritent mieux et la considération que nous leur devons rend déplacée toute dispute ou accusation du genre de celle-ci que j'ai lue, hélas : « Vous avez volé le monde ancien combattant. Les anciens combattants feront rendre à César ce qui est à César. »

Commençons donc par leur rendre hommage et, dans la mesure du possible, par leur témoigner notre reconnaissance autrement qu'en simples paroles.

Votre budget est en quelque sorte, monsieur le secrétaire d'Etat, un budget symbole. Symbole de cette reconnaissance à ceux qui ont permis que nous restions ce que nous sommes : des hommes libres dans un monde libre. Symbole parce qu'il trouve dans le combat pour la paix sa raison d'être profonde, n'est-il pas vrai ? Symbole d'un débat budgétaire, aussi, parce que chacun espère, dans cette enceinte, que sortira quelque chose de la discussion : un geste, par exemple, comme cela a déjà été dit.

Loin de moi l'idée de penser que rien n'a été fait en 1981 et 1982 et que tout est négatif pour 1984. Au contraire, on peut noter les opérations immobilières, l'équipement informatique des services, les actions commémoratives et le développement de l'information historique. Cette liste des points positifs n'est pas exhaustive, mais certains d'entre eux cependant suscitent quelques réflexions. Il en est ainsi, par exemple, des actions commémoratives, de l'information historique ou de l'action sociale.

Je ne sais pas ce que sont appelées à devenir les actions commémoratives. J'avoue que, dans mon département, on a du mal à attirer les foules, pour le 8 Mai en particulier ; quasiment personne ne se déplace. On constate, dans le même temps, une mobilisation totale et une foi toujours vive chez les anciens combattants. Je souhaite donc qu'on puisse faire mieux.

Quant à l'information historique, elle se faisait, ici ou là, depuis des années, mais elle peut être améliorée.

A ce propos, je me permets de vous poser une question ponctuelle, monsieur le secrétaire d'Etat. Dans mon département, il est envisagé d'aménager un musée de la Résistance. Pour un tel projet, ne pourrait-il pas y avoir une aide de l'Etat ?

S'agissant du développement de l'action sociale, je note deux axes : la réinsertion des handicapés et l'action en faveur du troisième âge.

Auteur, bien modeste, d'une proposition de loi tendant à favoriser l'embauche des travailleurs handicapés et mutilés de guerre et à permettre aux établissements concernés une application effective du pourcentage fixé d'emplois obligatoires de cette catégorie de travailleurs, je me réjouirais, comme tout un chacun, que des mesures soient prises à ce sujet — vous avez d'ailleurs annoncé, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous présenteriez prochainement un projet de loi.

Il est temps de mettre fin aux espoirs déçus de ces candidats déclarés admis ou bien classés qui attendent durant des années cet emploi réservé tant espéré.

Quant aux mesures favorisant le maintien à domicile, l'emploi d'aides ménagères ou l'hébergement, j'aimerais savoir ce qu'elles ajoutent aux actions conduites d'une façon générale — ou en quoi elles les facilitent — le maintien à domicile étant déjà un axe important de la politique du Gouvernement.

Abordant maintenant les revendications du monde des anciens combattants ; je renonce délibérément à m'y appesantir, car elles ont déjà été détaillées ; non que me laissent indifférent les problèmes de la proportionnalité des pensions des ascendants et des veuves, mais parce que l'abcès de fixation, c'est le rapport constant et parce que l'espoir est attaché à la réponse qui sera donnée à ce sujet.

Compromis de 14,26 p. 100 après accord pour la prise en compte de l'indemnité de résidence de 1962 à 1979, reliquat de 7,86 p. 100 et non de 3,86 p. 100... je l'avoue tout net, je me refuse à parler chiffres plus avant, parce que les anciens combattants méritent mieux, me semble-t-il, que de voir leur passé devenir en quelque sorte objet de marchandages et parce qu'ils ont l'épiderme sensible. Ce qui leur est dû ne saurait être considéré comme une récompense !

Les anciens combattants savent être conciliants, compréhensifs et patients. Ils ont su et savent toujours placer au premier rang les intérêts de la France ; ils savent ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Mais, en cette période difficile, ils n'en attendent pas moins un geste du Gouvernement.

« En aucun cas les anciens combattants ne feront les frais de l'austérité », disiez-vous naguère, monsieur le secrétaire d'Etat. Chacun sait, ici, que les anciens combattants ne demandent pas tout de suite ; ils attendent un geste.

C'est M. le Président de la République qui disait, voilà peu de temps : « Malgré les difficultés de l'heure, on ne peut retarder le règlement des problèmes sociaux. » On ne peut retarder ! Pour quelques-uns, ceux dont les rangs s'éclaircissent de mois en mois, bientôt, très bientôt il sera trop tard.

On a longtemps ironisé, ici ou là, sur le monde ancien combattant. Souvenez-vous : « Un tel ? Il tient un discours d'ancien combattant ». Eh bien, il nous appartient de valoriser, aux yeux des jeunes, de rendre encore plus crédible le monde ancien combattant. On ne le fera pas, me semble-t-il, en provoquant chez lui déception, voire colère.

Alors que l'on veut redonner à l'histoire, à l'instruction civique, une place qu'elles n'auraient pas dû perdre, nous avons besoin des anciens combattants. De ce point de vue, ils sont, disais-je l'an dernier, « d'utilité publique ».

C'est assez dire que l'on ne peut les décevoir alors qu'ils demandent peu, monsieur le secrétaire d'Etat : un geste !

Je ne vous connais pas, monsieur le secrétaire d'Etat. J'ai lu et entendu dire que vous étiez le « ministre de la concertation ». Je n'en doute pas un instant. Puissiez-vous être aussi celui de la compréhension !

Nous attendons votre réponse avec intérêt. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Huchon.

M. Jean-Pierre Huchon. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous présentez le budget des anciens combattants et victimes de guerre, c'est-à-dire de ceux qui, à des époques différentes et dans des circonstances différentes, ont dû faire preuve de courage et d'abnégation pour assurer notre survie et notre liberté.

Vous nous avez dit que votre budget pour 1984 était un budget de transition et de rigueur. Oh que oui !

Les anciens combattants et victimes de guerre ne peuvent qu'exprimer leur déception, leur amertume et leur stupeur en constatant la volonté du Gouvernement de ne pas prévoir de crédits pour le rattrapage — je le répète après bien d'autres — du rapport constant. Cette promesse précise du Président de la République actuellement élu se voit contredite par les faits, d'autant plus que l'interprétation des pourcentages acquis est contestée par les bénéficiaires, qui voient là une manipulation regrettable, que notre rapporteur M. Maurice-Bokanowski a largement démontrée ce matin.

La politique de rigueur et d'austérité que le Gouvernement juge indispensable doit s'appliquer à tous. Mais, s'agissant d'un dossier ponctuel, élaboré dans un esprit de concertation qui semblait prometteur, il aurait dû être satisfait.

Je ne m'étendrai pas sur ce sujet qui a été évoqué par tous les orateurs. Vous remarquerez l'insistance que nous mettons, avec les associations concernées, pour que ce contentieux soit réglé suivant les promesses faites.

J'évoquerai, en revanche, très rapidement quelques soucis des diverses générations du feu, notamment la campagne double — mais je n'insiste pas, car on en a déjà parlé — l'avancement de l'âge de la retraite pour les anciens combattants d'Afrique du Nord, l'instruction des pensions et les attentes très longues.

Vous avez évoqué, monsieur le secrétaire d'Etat, les conséquences fâcheuses des contraintes d'examen médicaux, d'expertises, de surexpertises, et vous nous avez fait part des consignes d'adoucissement et de compréhension que vous avez données à vos services. J'espère que vos incitations ou vos ordres seront entendus. Certaines commissions particulièrement difficiles provoquent parfois, nous en sommes témoins dans nos départements, l'indignation et les plaintes de nos amis pensionnés ou futurs pensionnés.

Permettez-moi également de vous faire part du problème des victimes de la déportation du travail. C'est un sujet douloureux, qui mériterait votre attention. Nos amis qui ont subi cette épreuve et qui en portent les séquelles ont droit à ce que soient respectés leur dignité et leur honneur.

Dans ce malaise passionnel qui oppose des Français sincères et patriotes, il faut trouver une solution, il faut que les jeunes Français arrachés à leur famille et à leur travail soient bien considérés comme des victimes de la déportation du travail. C'est tout ce qu'ils demandent, rien de plus.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est sacrifié, c'est sûr. Soyez bien conscient de la gêne que nous éprouvons dans les départements quand nous voyons, nombreux, les interlocuteurs anciens combattants et victimes de guerre lors des réunions ou des rencontres qu'ils organisent. Ils n'ont ménagé ni leurs efforts, ni leur courage, ni leur sang pour le service de la France. Ils ont l'impression quelquefois d'être les mal-aimés et les laissés-pour-compte. Ils ont l'impression de n'être intéressants que pendant les campagnes électorales, pour donner leurs voix, comme ils ont été utiles pour donner leur sang lors des drames nationaux.

Si nous apprécions à leur juste valeur vos intentions s'agissant des grandes commémorations nationales que vous préparez, nous estimons qu'il faut également prendre en compte l'ensemble des intérêts du monde des anciens combattants et victimes de guerre.

Nous attendons avec intérêt vos réponses. N'oubliez pas que nos ressortissants, qui ont beaucoup donné, ont des droits sur nous et sur le pays. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires sociales.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Monsieur le secrétaire d'Etat, à la fin de cette discussion générale, c'est vers vous que je me tourne.

Vous avez constaté, à l'audition des deux rapporteurs et des interventions des différents orateurs, que le problème du rattrapage du rapport constant est en train de redevenir un objet de querelle. Après que ce problème eut empoisonné, pendant de très nombreuses années, les rapports entre le monde ancien combattant, le Gouvernement et le Parlement, on avait entrevu, grâce à la commission tripartite et à la suite d'un certain nombre de compromis, d'accords et d'avancées respectives des uns vers les autres, une perspective de solution.

M. Mitterrand a fait des promesses très généreuses. Dès 1981, dans le cadre de la relance générale de l'activité, ces promesses ont été partiellement tenues.

Mais voilà qu'aujourd'hui deux événements interviennent.

Tout d'abord, il n'y a pas de point de rattrapage dans le budget de 1984. Cela, vous l'avez entendu, provoque quelques regrets et quelques déceptions.

Ensuite — et la commission des affaires sociales ainsi que la commission des finances ont jugé cet événement plus grave — il y a de nouveau modification de la perspective de rattrapage par l'intégration, formule bien connue, de points d'indemnités spéciales ou de résidence.

Je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous êtes en train de provoquer un nouveau contentieux et que, après tous les travaux de la commission tripartite, vous créez de nouvelles querelles pour de nombreuses années.

Je voudrais, au nom de la commission tout entière, puisque tous les groupes se sont exprimés, vous lancer un double appel.

Premièrement, il serait sage de réunir à nouveau la commission tripartite pour lui présenter les avantages et les inconvénients de l'intégration, dans la perspective du rattrapage, des différentes indemnités dont il s'agit, de manière à aboutir, si c'est possible, à un nouveau constat clair permettant de chiffrer avec précision le montant du rattrapage à intervenir avant 1986, comme vous nous l'avez tout à l'heure confirmé.

Deuxièmement, il faudrait, pour 1984, au terme de la discussion de la loi de finances, faire un geste pour montrer votre volonté d'achever ce rattrapage en 1986.

Tel est le double appel que je voulais vous adresser à la fin de cette discussion générale. Je souhaite, tous les groupes souhaitent, je crois, qu'il soit entendu. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de la gauche démocratique.*)

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, fidèle à ma méthode, je vais répondre le mieux possible à toutes les questions qui ont été posées, dans un souci à la fois de franchise et d'efficacité. Je pense, en effet, que, dans ce domaine plus que dans d'autres encore, on se doit à la plus grande honnêteté intellectuelle.

La question qui a été posée par tous les intervenants sans exception est celle du rapport constant, plus exactement du rattrapage du rapport constant.

Je voudrais apporter un certain nombre de précisions et faire aussi peut-être un rappel.

Le problème du rattrapage du rapport constant s'est posé dès l'instant où la pension de l'invalidé à 100 p. 100 a décroché du traitement de l'huissier de première classe en fin de carrière, qui avait été défini comme point de référence. Pendant de nombreuses années, les associations ont réclamé au Gouvernement le complément de l'écart ainsi creusé. Une commission tripartite, comprenant des représentants des associations, du Parlement et du Gouvernement, a été mise en place pour chiffrer les écarts constatés. Cette commission tripartite a établi qu'au 31 décembre 1979 l'écart indiciaire relevant d'avantages catégoriels accordés aux huissiers et non aux anciens combattants et victimes de guerre atteignait 31,34 p. 100. En revanche, la commission tripartite a constaté que certains avantages avaient été accordés aux anciens combattants et victimes de guerre et non aux huissiers, notamment l'intégration de points d'indemnité de résidence et diverses mesures catégorielles.

Les parlementaires et les associations ont admis que l'intégration des points d'indemnité de résidence majorait les pensions militaires d'invalidité de 14,74 p. 100 et les mesures catégorielles de 2,34 p. 100. Le retard net des anciens combattants et victimes de guerre sur les huissiers a donc été évalué à 14,26 p. 100 à la date du 31 décembre 1979.

Afin d'améliorer la situation des anciens combattants, le Président de la République a pris l'engagement d'appliquer les conclusions de la commission tripartite et de mettre en œuvre progressivement la revalorisation de 14,26 p. 100. Comme l'a précisé le communiqué du conseil des ministres du 9 février 1983, en application du plan de rattrapage du rapport constant, les anciens combattants et victimes de guerre pensionnés ont bénéficié d'une majoration supplémentaire de l'ordre de 9 p. 100, ce qui représente, pour le budget de l'Etat, un coût annuel d'environ 2 milliards de francs. Dès lors, l'écart initial a déjà été résorbé des deux tiers pratiquement, ce qui illustre bien toute l'attention que le Gouvernement porte aux préoccupations du monde ancien combattant.

Pour situer encore plus concrètement l'effort consenti par la collectivité nationale au profit des victimes de guerre, on peut noter qu'entre mai 1981 et juillet 1983 les pensions ont augmenté de 38 p. 100, alors que les prix progressaient, pendant la même période, d'environ 26 p. 100, assurant donc aux intéressés une majoration sans précédent de leur pouvoir d'achat.

Toujours au sujet de l'intégration des points d'indemnité de résidence, je rappellerai les positions exprimées lors de la commission tripartite composée de représentants du Parlement, des associations d'anciens combattants et de l'administration. S'il est exact qu'un désaccord est apparu concernant les éléments à prendre en considération au titre de l'intégration de l'indemnité de résidence, cela vaut seulement pour les années 1954 à 1962. En effet, pendant cette période, diverses dispositions furent prises pour majorer le montant de l'indemnité de résidence en faveur des petites catégories de fonctionnaires, telle la prime d'abondement. Les associations, estimant que ces majorations avaient été instituées pour éviter le jeu normal du rapport constant en faveur des invalides de guerre, refusèrent la prise en considération des intégrations correspondant à ces années.

En revanche, les intégrations de points d'indemnité de résidence intervenues de 1962 à 1979 ont été admises à l'unanimité comme constituant autant de résorptions de l'écart entre le pensionné de guerre et l'huissier de ministère. Le rapport, déposé le 12 août 1980, à l'issue des travaux de la commission, en atteste dans les termes suivants : « Les trois parties dans le second groupe de travail admirent que, pour la période 1962-1979, l'intégration des points d'indemnité de résidence dans le traitement bénéficiât au pensionné sans bénéficier au fonctionnaire de référence. » Telle est la position du Gouvernement.

MM. Courteau et Fourcade ont souhaité que la commission tripartite soit reconduite. Je transmettrai leur demande en haut lieu et je leur ferai part ensuite des résultats de ma démarche.

M. Jouany m'a interrogé sur les conséquences qu'entraîne la diminution des effectifs des pensionnés de guerre sur la consommation des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants. Je lui apporterai les précisions suivantes.

La disparition d'un certain nombre de pensionnés ne laisse pas systématiquement disponibles les crédits correspondants, en raison notamment de l'ouverture de droits aux ayants cause et de l'augmentation de certaines pensions pour aggravation. L'importance des crédits non consommés demeure limitée.

Par ailleurs, le Gouvernement se doit de respecter les règles budgétaires, notamment la règle relative aux crédits évaluatifs ; c'est le cas des crédits dont dispose le département des anciens combattants pour le paiement des pensions et la retraite du combattant. La règle essentielle en ce qui concerne de tels crédits est, soit de les compléter en cours d'année s'ils s'avèrent insuffisants, soit de les reverser au budget après achèvement de l'exercice, dans l'hypothèse contraire.

L'évolution en baisse de la masse indiciaire des pensions en paiement reflète l'incidence de deux facteurs agissant en sens contraire : décès des pensionnés et extinction de droits pour causes diverses, d'une part ; concession de pensions nouvelles d'invalides ou d'ayants cause et révision des pensions d'invalidité pour aggravation ou pour infirmité nouvelle, d'autre part.

Répondant à tous les intervenants pratiquement, je dirai qu'il est vrai que les anciens d'Afrique du Nord souhaitent une totale égalité de leurs droits avec ceux des anciens combattants des autres conflits dans le domaine des avantages de carrière. Il s'agit des bénéfices de campagne comptant pour la retraite et des majorations d'ancienneté. Actuellement, les anciens combattants d'Afrique du Nord ont droit à la campagne simple

pour la période allant du 31 octobre 1954 au 1^{er} juillet 1962. Ils souhaitent obtenir le bénéfice de la campagne double.

Je n'ai pas de pouvoir de décision en la matière. Comme vous le savez certainement, la décision relève du ministre de la défense et des secrétaires d'Etat à la fonction publique et au budget, qui ont à connaître des questions relatives à la retraite des fonctionnaires et des personnels assimilés.

Voici le contenu de la réponse qu'a faite M. Charles Hernu, ministre de la défense, à une question écrite posée par M. Weisenhorn, député, le 16 mai 1983 : « La question de l'attribution aux anciens combattants d'Afrique du Nord du bénéfice de la campagne double prévu en faveur des anciens combattants des derniers conflits mondiaux, qui constitue l'un des souhaits exprimés le plus souvent par les anciens militaires ou leurs représentants, n'a pas manqué de retenir toute l'attention du ministre de la défense, qui fait procéder à une réflexion approfondie sur cette affaire et qui s'attachera, en liaison avec les départements concernés, à ce que son aboutissement intervienne le plus rapidement possible. »

Inutile de vous dire que j'appuie cette revendication tout à fait légitime des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Je répondrai maintenant à M. Boyer au sujet de la date de commémoration du souvenir des morts de la guerre d'Algérie. Comme vous le savez, une table ronde a été organisée au ministère des anciens combattants, le 29 septembre 1981, entre les associations de rapatriés et les associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord. J'ai rendu compte de cette réunion au Président de la République qui a tranché de la façon suivante : aucune date officielle de commémoration du souvenir des morts d'Algérie ne sera arrêtée, chaque association restant libre de choisir la date qui lui convient. Néanmoins, des instructions ont été données aux services extérieurs de mon ministère — aujourd'hui secrétariat d'Etat — pour que je sois représenté à chacune de ces manifestations. Donc, la règle est celle de l'égalité de traitement.

Répondant à MM. Courteau et Rabineau au sujet de la qualification du titre de pension pour les anciens d'Afrique du Nord et des mentions portées sur ces titres, je préciserai que la suppression de l'inscription « hors guerre » est effective depuis 1978 sur les documents administratifs et médicaux établis par le secrétariat d'Etat aux anciens combattants, ce qui constitue déjà un progrès important.

Les pensionnés souhaitent voir inscrire sur ces titres la mention « guerre ». Bien que cette modification n'ait aucune influence sur les droits à pension des intéressés, il a été fait part de ce vœu au ministre chargé du budget, maître d'œuvre en la matière, les certificats d'inscription de pension étant établis par les services financiers. Dans ce domaine également, j'appuie évidemment cette demande des anciens d'Afrique du Nord.

Je voudrais maintenant répondre à MM. Maurice-Bokanowski et Rabineau concernant l'attribution de la Légion d'honneur aux anciens de 1914-1918. Il faut que vous sachiez, mesdames et messieurs les sénateurs, que je dispose d'un contingent très faible qui varie annuellement mais qui n'excède pas trois cravates de commandeur, vingt rosettes d'officier et quarante croix de chevalier. Cependant, à ma demande, le Président de la République a prélevé sur sa réserve un contingent de nominations et de promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur, à titre exceptionnel, pour célébrer le quarantième anniversaire de la libération de la Corse : cinq rosettes d'officier et dix croix de chevalier. Les nominations, à titre militaire, dans nos ordres nationaux relèvent du ministre de la défense.

En ce qui concerne les anciens de 1914-1918, un effort exceptionnel a été accompli depuis le 11 novembre 1981, puisque, chaque année depuis cette date, un contingent exceptionnel de mille croix de la Légion d'honneur leur a été attribué. Or, actuellement, il reste encore environ 100 000 survivants de la guerre de 1914-1918. Il est donc impossible, vous l'admettez, que tous puissent recevoir la Légion d'honneur. Cependant, un effort exceptionnel est fait pour récompenser les plus méritants.

Monsieur Courteau, je tiens à vous préciser que l'attestation d'une durée de service, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, tient compte des activités de Résistance accomplies par les intéressés, activités dont la durée pourra entrer dans le calcul de la retraite professionnelle, tous régimes.

La portée de ce document, de même que les conditions de sa délivrance, ont été examinées au cours de la concertation qui a eu lieu avec les associations de résistants et qui a précédé l'adoption des dispositions du décret n° 82-080 du 17 décembre 1982 et de l'arrêté interministériel du 16 mars 1983.

Il a été décidé, à l'issue de cette concertation, de déconcentrer à l'échelon départemental la délivrance des attestations de service aux nouveaux bénéficiaires de la carte de combattant volontaire de la Résistance. Quant à la délivrance de cette

carte, qui peut également intervenir à l'échelon départemental, elle demeure subordonnée aux conditions statutaires antérieures, qui sont les suivantes : la règle générale est de justifier de l'appartenance à une formation homologuée par l'autorité militaire pendant au moins trois mois avant le 6 juin 1944. A défaut de cette homologation, les postulants à la carte du C. V. R. doivent apporter la preuve de l'activité de Résistance au moyen de deux témoignages sur l'honneur établis par des personnalités notoirement connues de la Résistance et visés par le liquidateur national du mouvement de Résistance dont relevait l'attestataire.

Si les conditions de date ou de mode de preuve rappelées ci-dessus ne sont pas remplies, les services de Résistance peuvent ouvrir droit à la carte du combattant.

S'agissant toujours de la carte de C. V. R., la déconcentration à l'échelon départemental des décisions concernant son attribution a fait l'objet d'un arrêté interministériel du 16 mars 1983. Les modalités d'application de cette déconcentration continuent à faire l'objet de mises au point concertées avec les associations de résistants.

Répondant à M. Lefort au sujet des anciens requis du service du travail obligatoire, j'indiquerai qu'une délégation de la fédération nationale des victimes et rescapés des camps nazis du travail forcé a été reçue en audience, le 26 octobre 1983. La principale question évoquée a été celle du titre des intéressés, sans que de nouvelles perspectives leur aient été ouvertes. En revanche, il a été convenu que l'administration recevrait des représentants de la fédération pour fixer, en commun, la structure et l'ampleur de l'étude que l'association devrait poursuivre pour permettre l'ouverture éventuelle de négociations sur une pathologie propre au service du travail obligatoire en Allemagne.

En réponse à la question de MM. Lefort et Rabineau sur les incorporés de force alsaciens et mosellans dans l'armée allemande, je puis confirmer qu'effectivement des progrès importants ont été réalisés depuis quelques mois et que la première tranche de l'indemnisation allemande due aux « Malgré nous » devrait être effectuée d'ici à la fin de cette année.

En ce qui concerne l'abaissement général du servement de la retraite du combattant de soixante-cinq ans à soixante ans, sans condition de ressources et d'invalidité, vos questions ont retenu mon attention, messieurs Poirier et Ferrant. Mais une suite éventuelle ne pourrait être donnée qu'en fonction des possibilités budgétaires et après une consultation interministérielle, compte tenu du règlement préalable du contentieux concernant les anciens combattants. Comme la plupart des intervenants l'ont dit, le problème essentiel reste évidemment celui du rattrapage du rapport constant.

Monsieur Poirier, l'ordre du Mérite combattant, dont vous demandez le rétablissement, a été institué par un décret du 14 septembre 1953. Il était destiné à récompenser les personnes qui s'étaient distinguées par leurs compétences, leur activité et leur dévouement dans le soutien, la défense et la gestion des intérêts moraux et matériels des anciens combattants et victimes de guerre, notamment comme dirigeants nationaux, départementaux et locaux des associations et des œuvres ayant cet objet.

L'ordre du Mérite combattant a été supprimé en même temps que douze autres ordres particuliers par l'article 38 du décret n° 63-1196 du 3 décembre 1963, dans le souci de valoriser la notion de décoration en imposant une limite au nombre de distinctions officielles, l'ordre national du Mérite s'étant substitué à ces décorations. Son rétablissement est un vœu souvent exprimé. Mais sa réalisation ne pourrait être décidée que sur le plan gouvernemental, et j'ai donc transmis ce vœu au Gouvernement.

S'agissant des anciens prisonniers du camp de représailles de Rawa-Ruska, je partage pleinement votre souci, monsieur Lefort, de voir reconnues les souffrances endurées et les mérites acquis dans ce camp. Voilà des années que nous débattons de cette question, particulièrement au Sénat.

C'est ce qui m'a conduit à organiser une table ronde sur Rawa-Ruska malgré tous les avis déjà recueillis qui étaient opposés à une éventuelle assimilation de ce camp à un camp de déportation. A cette table ronde, les points de vue exprimés ont été divergents. Dès lors, je ne peux que m'en tenir aux règles en vigueur qui permettent, depuis 1949, conformément à un avis du Conseil d'Etat, d'attribuer le titre d'interné résistant aux anciens prisonniers de guerre transférés dans ce camp lorsque ce transfert a sanctionné une activité résistante définie par le code des pensions militaires d'invalidité et a entraîné l'aggravation sensible de la détention du prisonnier de guerre. Cependant, je compte recevoir à brève échéance une délégation d'anciens internés de Rawa-Ruska pour envisager à nouveau ce problème.

En ce qui concerne la mutualité combattante, messieurs Rabineau et Mercier, nous sommes intervenus auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale pour que soit relevé le plafond de la retraite mutualiste, qui est actuellement — vous le savez — de 4 000 francs, comme cela a été fait depuis 1981. J'ai de bonnes raisons d'espérer que cette demande aboutisse favorablement.

J'en termine en abordant les deux autres aspects de ce qu'on a appelé le contentieux, le premier étant le rattrapage du rapport constant, à savoir les pensions des familles des morts — veuves, ascendants, orphelins — et la proportionnalité des pensions.

Là encore, je répondrai qu'une commission pré-budgétaire, que j'ai constituée, se réunit régulièrement avec les associations d'anciens combattants, les représentants du Parlement, les représentants de mon administration et ceux de l'administration du budget et qu'un échéancier sera établi dès que possible, après que le rattrapage du rapport constant aura été terminé, afin que ces deux autres aspects du contentieux soient également réglés pendant ce septennat.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le secrétariat d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et figurant à l'état B.

ETAT B

M. le président. « Titre III : plus 11 397 506 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

M. le président. « Titre IV : plus 560 183 300 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

Article additionnel.

M. le président. Par amendement n° 164, MM. Jouany, Bonduel, Abadie, Béranger, Brives, Didier, Maurice Faure, Giacobbi, Léchenault, Peyou, Rigou et Tajan proposent d'insérer, après l'article 116, un article additionnel ainsi rédigé :

« Au premier alinéa de l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'indice « 189 » est substitué à l'indice « 186 » à compter du 1^{er} janvier 1984. »

La parole est à M. Jouany.

M. André Jouany. Le Gouvernement s'était engagé initialement à régler d'ici à 1984 le contentieux opposant le monde combattant et les pouvoirs publics sur le rapport constant.

Le présent amendement prévoit de porter au 1^{er} janvier 1984 à 189 l'indice servant de référence au calcul des pensions d'invalidité et de guerre.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pour satisfaire à l'objet de cet amendement, vous pourriez utiliser une certaine procédure constitutionnelle. En effet, dans mon intervention, tout à l'heure, j'ai précisé qu'un rattrapage de 1 p. 100 représentait 200 millions de francs et que malheureusement, chaque année, par suite de la disparition de nombreux anciens combattants, les budgets étaient excédentaires. Il devrait donc être possible, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque certains crédits ne sont pas utilisés, de les transférer et la bonne solution, à mon avis, consisterait à le faire pour assurer le rattrapage de 1 p. 100 que tous les anciens combattants espèrent et que tous mes collègues souhaitent.

Je prierai M. le secrétaire d'Etat de donner une suite favorable à cet amendement, et à l'avance je l'en remercie. Cette décision nous permettrait de voter son budget.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement ne peut évidemment accepter cet amendement pour la bonne raison qu'en vertu de l'article 40 de la Constitution il ne devrait pas être recevable. En effet, il n'est pas proposé de ressources correspondantes aux dépenses.

M. Jean Mercier. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Jean Mercier.

M. Jean Mercier. Monsieur le secrétaire d'Etat, je constate que vous avez imité de Conrart le silence prudent. Une série de questions vous ont été posées et vous aviez annoncé que vous répondriez à toutes. Or nous n'avons pas été très satisfaits et l'appel assez émouvant, à mon sens, que vous a lancé notamment M. Fourcade, sans parler de l'amendement de mon collègue et ami M. Jouany, vous ont laissé aussi insensible que la pierre. J'en suis navré.

Je souhaiterais vous demander une précision en ce qui concerne le plafond de la retraite mutualiste. Vous avez indiqué que vous aviez fait une démarche, ce dont je vous remercie, et que vous aviez de bonnes raisons, ce qui est fort vrai, de penser que ce plafond serait augmenté. Pouvez-vous nous donner un chiffre ? En effet, nous sommes bientôt au mois de décembre ; les organismes mutualistes envoient leurs lettres, leurs circulaires, leurs demandes de cotisation et si nous ne sommes pas fixés rapidement, il en découlera, évidemment, certaines difficultés.

En second lieu, je vous ai posé une question très précise concernant les cendres d'un ancien combattant remarquable. Il s'agissait de René Cassin. J'attends votre réponse sur ce point.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, il est vrai, je l'avoue humblement, que je n'ai pas répondu à la question concernant le transfert des cendres de René Cassin. Je tiens donc à préciser immédiatement que j'ai fait les démarches nécessaires et que ce dossier, que je soutiens, se trouve sur le bureau du Président de la République dont j'attends la décision.

En ce qui concerne la retraite mutualiste, j'ai déclaré effectivement que j'avais de bonnes raisons d'espérer que son montant serait relevé. Vous demandez des précisions. Je n'ai pu en apporter dans la mesure où cela ne dépend pas de moi, vous le savez bien. Cependant, j'ai des raisons de croire que le plafond sera relevé d'environ 300 ou 350 francs.

M. Fernand Lefort. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lefort, pour explication de vote.

M. Fernand Lefort. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez donné les indications sur le rattrapage du rapport constant, mais je dois vous dire que nous ne sommes pas d'accord avec vous sur cette question.

En effet, selon nous, il est nécessaire de faire un geste. Nous attendons de vous un engagement. Nous voulons bien vous aider, mais, de votre côté, essayez de faire comprendre au Gouvernement que le budget des anciens combattants pour 1984 doit comporter un rattrapage du rapport constant.

L'amendement présenté par notre collègue M. Jouany va dans le sens que nous souhaitons et nous aimerions donc pouvoir l'adopter.

M. le président. Dans le cas où le Gouvernement invoquerait l'article 40 de la Constitution, celui-ci serait-il applicable, monsieur le rapporteur spécial ?

M. Michel Maurice-Bokanowski, rapporteur spécial. Oui, monsieur le président.

Cela dit, cet amendement est très sympathique, si je puis dire, et je constate que tous les groupes de cette assemblée sont prêts à l'adopter. Par conséquent, la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Invoquez-vous l'article 40, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Bien sûr ! (Murmures.)

M. le président. L'article 40 étant applicable, l'amendement n° 164 n'est pas recevable.

Nous avons achevé l'examen des dispositions concernant le secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

Le Sénat va maintenant interrompre ses travaux pour les reprendre à quinze heures quinze.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente, est reprise à quinze heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale.

Commerce extérieur et tourisme.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du commerce extérieur et du tourisme.

La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre du commerce extérieur et du tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais vous dire combien je suis heureuse de me trouver aujourd'hui au Sénat — où nous allons passer un long moment ensemble — afin de vous exposer la politique du Gouvernement en matière de commerce extérieur et de tourisme et répondre à vos questions.

Comme vous le savez, le plan d'action lancé par le Gouvernement au mois de mars dernier comportant un objectif prioritaire : redresser notre commerce extérieur et améliorer une situation à juste titre considérée comme grave pour l'année 1982 et le tout début de l'année 1983.

En 1982, en effet, le déficit de la balance de notre commerce extérieur s'est élevé à 93 milliards de francs ; il devenait donc urgent de redresser la situation pour l'année 1983 et les années suivantes.

Je vous rappelle tout de suite — mais chacun le sait ici naturellement ! — que la balance du commerce extérieur de la France est traditionnellement — je dirais presque structurellement, fondamentalement — déficitaire. J'ai eu la curiosité de regarder tous les chiffres depuis la guerre et même avant : à part certaines périodes relativement limitées qui n'excédaient pas trois ou quatre années de suite, notre balance du commerce extérieur est toujours déficitaire.

Il faudrait donc trouver des solutions pour redresser la situation, non pas seulement momentanément ou ponctuellement, pendant une ou deux années, mais d'une façon plus profonde. C'est ce que nous essayons de faire, puisque la gravité de la situation nous a amenés à nous poser finalement des problèmes tout à fait fondamentaux et non pas seulement conjoncturels.

S'agissant de l'année 1983, plus personne ne conteste aujourd'hui que le Gouvernement a gagné la première manche de ce combat. Je ne veux naturellement pas vous accabler de chiffres ; je peux néanmoins vous dire que le déficit F. A. B. - F. A. B. de nos échanges commerciaux, au cours du premier trimestre de l'année 1983, était de 8 milliards de francs par mois et qu'il n'est plus que de 1 milliard de francs pour le troisième trimestre de la même année. Au mois d'octobre, le déficit de nos échanges se situait en dessous de 900 millions de francs, alors que la balance commerciale était, au contraire, positive pour le mois de septembre.

Il ne s'agit donc pas d'un redressement accidentel — il s'établit maintenant sur une période relativement longue, de l'ordre du trimestre — et on peut donc parler de véritable tendance.

Vous savez que le Gouvernement s'était fixé comme objectif de ne pas dépasser 60 milliards de francs de déficit pour l'année 1983. Nous enregistrons aujourd'hui, alors qu'il reste seulement deux mois à courir avant que ne s'achève l'année 1983, un déficit de moins de 41 milliards de francs. Cela signifie que, très vraisemblablement, nous serons en dessous de 50 milliards de francs pour l'année. Donc l'objectif dont je parlais à l'instant sera largement atteint.

Permettez-moi de vous dire également que le déficit de 1983 sera, et de loin, le plus faible que la France aura connu depuis 1979.

Cette évidente amélioration des résultats globaux se double d'une amélioration de la structure de ces échanges. Naturellement, il ne faut pas crier victoire trop vite, à partir des tendances qui se dégagent maintenant depuis six mois.

Cependant, on explique quelquefois cette amélioration par la diminution de nos importations. Or, ce n'est pas le cas. Nos importations continuent d'augmenter, à un rythme moindre, il est vrai — et il faut s'en féliciter — que l'année dernière. Ce sont nos exportations qui progressent et, à mon sens, d'une façon satisfaisante, puisque si l'on compare les trois derniers mois de 1983 à l'année 1982, on s'aperçoit que nos exportations ont progressé de 19 p. 100 vers les pays de la Communauté économique européenne et de 28 p. 100 vers les pays membres de l'O. C. D. E., c'est-à-dire les pays solvables.

Naturellement, il ne faut pas relâcher nos efforts — c'est un bon signe qui montre la solidité et la détermination de nos entreprises et de nos entrepreneurs — mais, au contraire consolider cette position et la développer.

Depuis le premier choc pétrolier, la France n'a pratiquement jamais connu l'équilibre de ses échanges commerciaux, notamment avec les pays membres de l'O. C. D. E.

Pour sortir de cette situation de faiblesse structurelle, il faut faire de notre pays une nation puissamment exportatrice et durablement excédentaire. Il n'y a d'ailleurs pas d'autre solution dans le monde moderne. Aujourd'hui, l'exportation est le signe indiscutable de la réussite pour une entreprise. Tout ce qui se fabrique en France doit pouvoir aussi être vendu à l'étranger et pas seulement dans les pays où, traditionnellement, nous avons des positions fortes, grâce à des liens historiques souvent hérités de la période de colonisation, mais également dans les pays développés, industrialisés, compétitifs, pays qui présentent en somme le même profil industriel que le nôtre. En effet, à l'étranger, les entrepreneurs français trouveront les marchés à la taille de leurs investissements et les débouchés à la mesure de leurs besoins. Ainsi, vendre à l'étranger, c'est assurer les ressources nécessaires à la santé financière des entreprises et contribuer, de manière décisive, à la lutte contre le chômage et au soutien de l'emploi. Voilà pourquoi le Gouvernement a appelé les entreprises et le pays tout entier à la mobilisation pour la bataille de l'exportation.

Dans quelques jours, se tiendra à Versailles la séance finale d'« Initiatives 1983 pour le commerce extérieur ». Cette grande consultation s'est déroulée dans tout le pays et a mobilisé

4 000 chefs d'entreprises. A cette séance, où seront tirées les conclusions des suggestions et critiques émises par les chefs d'entreprise en matière d'exportation, viendra le Président de la République qui, par sa présence, montrera de la façon la plus claire l'importance que revêt l'exportation pour notre pays.

Dans cette perspective, il faut en finir avec l'idée et l'image d'une industrie française foncièrement inadaptée en raison de la qualité ou de la compétitivité de ses produits. Dans tous les secteurs traditionnels ou de pointe — et je n'aime pas beaucoup faire la différence entre les deux, parce que les techniques de pointe peuvent et doivent être adaptées aux secteurs considérés comme traditionnels — les exemples abondent d'entreprises françaises qui soutiennent largement la comparaison avec leurs concurrents les plus sérieux. Aucun pays n'est, *a priori*, pour nous inaccessible. J'ai pu le vérifier d'ailleurs lorsque je me suis rendu aux Etats-Unis avec 250 chefs d'entreprise qui, en moyenne, ont eu quatre contacts avec des partenaires potentiels américains, qui ont conclu assez rapidement un certain nombre de contrats et qui, surtout, se sont aménagés des contacts futurs qui se révéleront certainement très fructueux puisque d'autres projets de voyages similaires de chefs d'entreprise français aux Etats-Unis et d'acheteurs américains en France, pour contacter d'autres entreprises françaises, sont prévus. C'est donc un courant qui existait déjà, mais qui ne demande qu'à se développer.

Cela suppose naturellement que nous sachions tirer parti de nos aptitudes nationales pour mobiliser nos énergies au service de notre commerce extérieur. Pour ma part, je voudrais proposer aux entreprises, aux travailleurs, aux divers agents économiques cinq objectifs qui permettront de développer les capacités exportatrices de notre pays.

Il me semble avant tout nécessaire de mobiliser en faveur de l'exportation les ressources existant déjà dans le tissu économique et administratif du pays. Nous disposons d'un réseau financier efficace en France et à l'étranger; notre réseau bancaire est l'un des tout premiers du monde. Nous disposons d'organismes spécialisés, efficaces et bien structurés, comme la Coface — la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur — ou le centre français du commerce extérieur. Nous disposons enfin d'une administration remarquable, dont j'ai pu voir le fonctionnement sur le terrain, grâce aux performances, en particulier, des postes d'expansion économique à l'étranger. Tous ceux qui vont à l'étranger avec des délégations d'hommes d'affaires — c'est le cas d'un certain nombre d'entre vous — sont à même de savoir combien ces postes d'expansion économique fonctionnent bien.

Depuis que j'assume la responsabilité du commerce extérieur, je constate, dans tout ce dispositif, une volonté réelle et une ambition partagée en faveur du commerce extérieur.

Certes, de nombreuses entreprises, surtout petites et moyennes, se plaignent de ne pas savoir exactement quelles sont les procédures à suivre, à qui s'adresser pour obtenir une aide. Quelquefois, d'ailleurs, les systèmes d'aides les plus simples sont aussi ceux qui sont les moins bien connus.

Nous avons donc demandé aux établissements financiers de développer leurs efforts de formation interne pour apporter le plus grand soin à leur fonction de conseil et d'information, car les banques et leurs agences dans les régions et dans les départements ont un rôle fondamental à jouer dans l'initiation, la formation, l'information, le soutien aux entreprises de toute taille que tente le défi à l'exportation.

L'administration elle aussi doit largement faire connaître l'existence et la nature de nos procédures d'aide au commerce extérieur. Je pense, par exemple, aux garanties délivrées par la Coface pour les opérations de commerce courant, qui fournissent une protection efficace contre les dangers financiers de l'exportation. Je pense à l'assurance prospection, qui permet à une entreprise sans moyens considérables d'affronter la recherche de clients potentiels à l'étranger, tout en ayant un minimum de garanties.

Il faut aussi souligner que certaines entreprises n'hésitent pas à se regrouper sous forme de groupement d'intérêt économique quand leur taille est trop modeste. Il faut les y encourager; d'ailleurs, c'est quelque chose qui commence à se faire dans des proportions relativement importantes.

Cet effort d'information, je le poursuis sans relâche en me déplaçant dans les régions et en rassemblant les industriels exportateurs pour mieux leur faire connaître les moyens qui sont à leur disposition.

Nous avons placé dans les régions des directeurs du commerce extérieur, qui sont à la disposition des entreprises, notamment des entreprises petites et moyennes, car celles-ci ne connaissent pas bien, comme les grandes entreprises, le chemin des administrations, pour les informer des moyens qui sont les leurs.

En deuxième lieu, il est nécessaire de favoriser le développement des capacités nouvelles en valorisant la fonction commer-

ciale. Vous savez que, traditionnellement, en France, la fonction commerciale n'était pas considérée, me semble-t-il, à sa juste valeur. On considère la fonction de production, la fonction financière des entreprises, mais la fonction commerciale était un peu laissée de côté.

Il me semble indispensable — le Gouvernement s'est prononcé à ce sujet — de dégager une orientation en décidant la création d'une école nationale de l'exportation. Il s'agit non pas d'éliminer ce qui existe, mais au contraire, à partir de nombreuses initiatives prises dans les régions en matière de commerce extérieur, de donner un supplément d'élan à cette action à l'exportation et à la vente et de la valoriser.

Le rôle du vendeur — chacun le sait — c'est naturellement de vendre, mais c'est aussi d'informer le secteur de la production de la nature des besoins des acheteurs, y compris des acheteurs étrangers, dont les besoins ne correspondent pas toujours à l'idée que nous nous en faisons ou à celle que se font les agents des entreprises chargés de la production. L'un de nos défauts historiques et culturels pendant des décennies a été de croire que ce que nous fabriquions était si excellent que les autres n'avaient qu'à s'adapter à notre goût. Il se trouve que l'étranger a d'autres besoins, d'autres goûts, d'autres traditions. C'est cela qu'il faut étudier. Comme ce sont les vendeurs des entreprises qui peuvent répercuter cette information, il faut les valoriser.

En troisième lieu, je souhaite que l'on encourage l'effort fait par nos entreprises pour être compétitives sur les marchés extérieurs. Ces firmes doivent pouvoir lutter à armes égales avec leurs principaux concurrents dans une période d'extrême difficulté. Cela signifie, en particulier, qu'en matière de charges fiscales et sociales, de réglementations diverses, de contraintes de gestion, de fixation des prix, tout ce qui est possible doit être fait pour simplifier, alléger, assouplir, libérer les conditions de production et de vente à l'exportation. Je songe, en particulier, à la réforme de la taxe professionnelle, aux effets souvent aberrants, dont le Président de la République a demandé la mise en chantier rapide.

Je songe aussi à l'assouplissement du droit d'embauche, en accord avec les principales organisations syndicales, pour l'exécution de contrats d'exportation. En effet, il arrive qu'on perde des commandes à l'exportation parce qu'on a besoin d'un personnel supplémentaire, qu'il est difficile d'embaucher lorsqu'on pense que l'on ne pourra pas éventuellement, si l'on n'a pas d'autres contrats, le conserver. Nous avons donc pris des dispositions en ce sens pour favoriser les exportations.

Enfin, il me semble indispensable de moderniser nos méthodes de commerce. Il nous faut remédier le plus vite possible aux faiblesses les plus évidentes de notre dispositif commercial. Trop souvent, par exemple, nos réseaux commerciaux, lorsqu'ils existent, sont insuffisants ou peu stabilisés. Par exemple, si nous ne profitons pas, comme nous le devrions, de la hausse du dollar, c'est parce que nous n'avons pas, aux Etats-Unis, des réseaux de distribution suffisamment solides, implantés dans le tissu économique, comme en ont nos partenaires et concurrents. Dans ce domaine, nous avons un retard sérieux à rattraper.

Nos entreprises ne disposent pas non plus, comme c'est le cas en Allemagne ou au Japon, de l'appui de grandes sociétés de commerce international. On le répète depuis des années et c'est vrai. C'est quelque chose qui est long à mettre sur pied, car une société de commerce international demande un personnel qui ait une très grande expérience des marchés internationaux. Nous ne l'avons pas, ou très peu, et nous devons constituer ce réseau.

De même, nous avons peu recours à la pratique du *piggy-back*, qui consiste, pour une grande entreprise installée à l'étranger, à aider les entreprises de taille moyenne situées dans sa mouvance. Les étrangers le font. Nous ne le faisons pas encore ou, en tout cas, pas encore assez. Or, il faut le faire. Il faut, par exemple, pouvoir mettre à la disposition d'entreprises moyennes de son secteur ou de secteurs situés à la périphérie, des installations, des moyens matériels qui puissent conforter la position de ces entreprises.

De même, nous sous-estimons les possibilités qui existent dans le domaine de la compensation, mais là je dirai que la technique de la compensation rejoint celle des sociétés de négoce international. Si l'on n'a pas une bonne connaissance des marchés internationaux, de la circulation et de ce qui se passe sur les grands produits, on ne peut évidemment pas faire de la compensation ou alors on en fait une très élémentaire, très passive. Si l'on veut vraiment faire de la compensation une activité rentable et moderne, il faut tout un équipement intellectuel, que, pour le moment, nous avons trop peu et que nous devons donc développer.

Enfin, nos entreprises, pour le moment, n'investissent pas suffisamment là où elles souhaitent vendre, notamment dans les pays lointains où une présence locale est absolument néces-

saire sur le terrain. Rien ne remplace le contact. Cela, nos entreprises ou bien ne le savent pas assez ou bien n'ont pas encore suffisamment de moyens pour le faire.

J'estime qu'il faut donc renforcer les aides publiques à la constitution de réseaux commerciaux à l'étranger. C'est absolument essentiel. Il ne sert, en effet, à rien de multiplier les missions pour tenter de « faire un coup », comme l'on dit, sur un marché. Encore faut-il y être installé et entretenir des relations, quelquefois même personnelles, avec les responsables du pays, de façon à pouvoir développer un courant d'affaires.

Il faut favoriser le développement de grandes sociétés de commerce, inciter à l'investissement direct de nos entreprises à l'étranger, adapter nos procédures aux pratiques nouvelles du commerce international, et j'ajouterais : reconquérir notre marché intérieur ou tout simplement le conquérir dans un certain nombre de secteurs où nous sommes absents.

Pour cette raison, l'une des attributions qui a été confiée à la délégation du commerce extérieur, créée voilà quelques mois, était justement de détecter les secteurs dans lesquels une action peut être menée sur le plan intérieur, car le commerce extérieur consiste naturellement à exporter, mais aussi, lorsque c'est possible, à faire sur place ce qui peut être fait.

Il est beaucoup de domaines dans lesquels — peut-être en parlerons-nous à l'occasion des questions qui seront posées tout à l'heure — une production intérieure peut être développée. Je ne vous citerai pas d'exemples, mais chacun les connaît.

Qu'attendons-nous de ces objectifs ? D'abord et avant tout la mobilisation de nos entreprises à l'étranger et surtout l'apparition de nouvelles vocations exportatrices. Aujourd'hui, malgré la qualité de nos produits ou de nos réalisations, trop peu d'entreprises, notamment parmi les entreprises moyennes, vont à l'exportation. Toute une tradition historique et culturelle fait que nous n'y avons pas été contraints, comme certains de nos concurrents. Je pense notamment aux Néerlandais, qui, depuis des siècles, affrontent les marchés étrangers, parce que leurs marchés intérieurs étaient trop petits, parce que qu'ils avaient un terrain et un climat ingrats et qu'ils étaient obligés de faire un effort à l'exportation.

Je souhaite voir le nombre de ces entreprises exportatrices croître rapidement. Car je sais que ce sont les courants d'échanges réguliers, permanents, innombrables, établis par l'ensemble du tissu industriel et commercial de notre pays avec l'étranger qui nous permettront de redresser durablement notre solde extérieur et d'ouvrir les débouchés nécessaires à notre développement. Chaque fois qu'il le faudra, le Gouvernement arrêtera les mesures réglementaires ou proposera les dispositions législatives qui favoriseront l'épanouissement de nos capacités exportatrices. Mais, je le répète, l'essentiel viendra des acteurs économiques eux-mêmes, entreprises et travailleurs.

Sur ce point, permettez-moi de vider les querelles nées d'un paradoxe erroné. Le Gouvernement ne veut pas réduire et, *a fortiori*, voir disparaître les exportations françaises de biens d'équipement ou d'ensembles industriels, au bénéfice exclusif de ce que l'on nomme le commerce courant. Ce dernier est insuffisant. Chacun le sait, il faut le développer. Où va-t-il ? Il va en direction des pays à pouvoir d'achat élevé.

Mais je suis consciente de la contribution décisive — je dis bien : décisive — apportée par ce que l'on appelle les « grands contrats » à l'équilibre de nos échanges commerciaux et de nos paiements extérieurs. Je sais aussi que ces fameux « grands contrats » permettent souvent le développement de secteurs de pointe pour lesquels le marché français est beaucoup trop exigü. Je sais également que, dans ce domaine, les difficultés des pays en voie de développement, principaux acheteurs de biens d'équipement, entraînent une contraction de la demande mondiale et un durcissement inouï de la concurrence.

Je dis simplement que nos efforts doivent porter sur tous les fronts à la fois : nous devons développer rapidement, à marche forcée, nos exportations de biens courants, qui sont restées jusqu'ici insuffisantes, créant ainsi un facteur de vulnérabilité de nos échanges extérieurs ; mais nous devons aussi, dans une situation difficile, maintenir, voire augmenter, nos parts des marchés de grands contrats.

Je puis vous assurer que le Gouvernement n'assistera pas passivement à la baisse des prises de commandes de ce secteur, baisse qui atteint près de 30 p. 100 en 1983 par rapport à 1982. Je précise d'ailleurs que ce n'est pas une baisse de la part de la France. Car celle-ci reste identique ; c'est une baisse globale du volume des grands contrats passés en particulier par les pays qui actuellement ont des difficultés.

Au demeurant, le Gouvernement a commencé d'agir vigoureusement sur l'environnement économique général qui conditionne largement l'action de toutes les entreprises et dans tous les secteurs. S'il a engagé et s'il poursuit une lutte difficile mais résolue contre l'inflation, c'est que celle-ci mine en permanence les efforts de compétitivité de nos entreprises et que, ce faisant,

elle ruine à la longue leurs capacités d'investissement et leurs positions sur les marchés étrangers. S'il met en place une politique industrielle et financière cohérente et une politique de la recherche, c'est naturellement pour les mêmes fins. Il faut drainer les ressources du pays vers les technologies de pointe pour faire face à la situation de mutation technologique dans laquelle nous sommes engagés, de manière à nous situer sur un grand nombre de créneaux de technologie avancée parmi les meilleurs et à pouvoir faire face à la concurrence qui, aujourd'hui, est extrêmement dure. A l'heure actuelle, le marché national ne peut offrir les débouchés requis par le développement ou la modernisation de notre appareil industriel ; il ne peut pas y faire face tout seul. Il faut donc que nous ayons à l'étranger des possibilités. Cela suppose une économie largement ouverte sur l'étranger et des efforts en matière de modernisation industrielle, d'équipement et de recherche qui sont sans précédent.

On s'interroge parfois sur les tendances protectionnistes de notre pays. J'entends ici et là des observations sur ce point. Je voudrais demander une chose : est-on protectionniste quand on a eu un déficit commercial de près de 100 milliards de francs en 1982 ? Est-on protectionniste quand on s'efforce de parvenir au rétablissement du solde commercial de notre pays par l'augmentation des exportations et non par la diminution des importations, puisque ces dernières augmentent toujours ? Je vous invite sur ce sujet à méditer les derniers chiffres de notre commerce extérieur qui, comme je l'ai déjà dit, marquent une amélioration de nos ventes et non pas une baisse de nos achats.

Quant à ceux qui nous jettent la pierre au nom du libéralisme sacro-saint, principe très agité dans les organisations et les rencontres internationales, je peux dire que ceux qui en parlent le plus sont ceux qui l'appliquent le moins. Je ne citerai pas ici — ce n'est peut-être pas le lieu de le faire — le nombre de pratiques utilisées au Japon. Sait-on que ce pays, troisième puissance économique mondiale, importe autant de produits manufacturés que la Turquie ? Il faut quand même réfléchir à cela ! En vérité, au Japon, l'organisation des circuits de distribution et la structure même de l'industrie conduisent à éliminer toute concurrence étrangère, pendant que le volume des exportations et des investissements à l'étranger, qui naît des profits qui sont accumulés de cette manière, pose naturellement un problème aux Etats-Unis et à l'Europe.

Et les Etats-Unis ? Naturellement, partout, dans les discours, ils sont partisans de la libéralisation totale des échanges et ils disent même que s'il y a une crise mondiale, c'est parce qu'il n'y a pas assez de libéralisme. Mais au même moment, ils limitent leurs importations d'acier en provenance de tous leurs fournisseurs, leurs importations de textiles de Chine, leurs importations de motos du Japon. Ils bénéficient, en outre, depuis les années cinquante d'une dérogation générale aux règles du G. A. T. T. — *general agreement on tariffs and trade* — qui leur permet de limiter comme bon leur semble leurs importations de produits agricoles. Aucun autre pays du G. A. T. T., à l'exception de la Suisse, ne bénéficie d'un tel privilège.

Quant à la République fédérale d'Allemagne, dont il faudrait tout de même dire un mot, on connaît les décisions qu'elle a prises en matière de normes ainsi que d'autres mesures protectionnistes plus dissimulées, ou encore l'appel à l'opinion publique sous prétexte du caractère dangereux ou nocif de certains de nos produits. Réfléchissons un peu à ce qui se passe aujourd'hui dans le domaine de la bière où il y a une véritable mobilisation nationale sur des bases absolument contestables, à la fois juridiquement et scientifiquement.

Sur la scène du commerce international, chacun s'avance masqué. Les proclamations les plus libre-échangistes font bon ménage avec les mesures protectionnistes les plus sévères. Voilà pourquoi je récusé totalement les remontrances faites à la France en la matière. Je dois d'ailleurs constater que, ces temps-ci, elles sont moins fréquentes, mais nous devons rester vigilants.

D'ailleurs, la raison nous commande de ne pas renoncer à la compétition internationale. Comment ne pas voir, en effet, que l'Europe de la C. E. E. est le véritable marché intérieur de nos producteurs ? La dimension du marché européen, la stabilité de ses débouchés, la similitude des niveaux de vie offrent à nos entreprises un terrain idéal pour la conception de leurs produits et l'efficacité de leurs investissements. Plus que jamais, la France industrielle et commerciale doit s'ancrer dans l'Europe et cet effort a été insuffisant toutes ces dernières années. Partout, lorsque je me rends dans les régions pour rencontrer les industriels, je leur demande : que faites-vous en direction de l'Allemagne — certes, car on pense d'abord à l'Allemagne — mais aussi d'autres pays comme l'Autriche, la Finlande, le Danemark ? Je constate qu'on pense moins à ces pays et on ne sait pas trop pourquoi. En fait, c'est cela notre marché intérieur : la Communauté et l'ensemble des pays de l'Europe.

Mais, je le dis clairement, la Communauté doit, dans un même mouvement, devenir une zone interne de complète liberté des échanges et prendre des dispositions pour se protéger des agressions extérieures destinées à éliminer des secteurs entiers de notre production nationale. Pensons à ce qui se passe dans le secteur de l'informatique, par exemple, ou pour un certain nombre de produits de consommation courante, comme les magnétoscopes, les motos, etc.

Cela porte un nom : c'est une véritable politique commerciale commune, dont la France demande à ses partenaires la mise en œuvre.

En quoi consiste cette politique commerciale commune ? Elle consiste d'abord dans l'adoption de dispositions communes rigoureuses et effectivement appliquées en matière de clauses de sauvegarde, d'interdiction des détournements de trafic et de lutte antidumping.

Mais surtout, elle consiste pour la Communauté à parler d'une seule voix à ses principaux partenaires commerciaux. Elle en a la capacité si elle le veut. Première entité commerciale du monde, avec les droits de douane les plus faibles du monde et des pratiques d'ouverture vers les pays en développement qui en font le premier acheteur du monde, la Communauté économique européenne doit mieux se convaincre que sa position d'acheteur lui confère une force et donc une base solide de négociation.

Cette prise de conscience, qui tarde à venir, lui permettra notamment de proposer des objectifs concrets en vue d'enrayer la montée des protectionnismes. Que les Etats-Unis et le Japon mettent les réalités en accord avec leurs proclamations et fassent en sorte, par exemple, que leurs économies atteignent un degré d'ouverture comparable à celui de la Communauté ! Nous ne demandons pas plus, nous demandons le même traitement.

De la même manière, l'Europe doit obtenir que les excédents commerciaux structurels soient combattus au même titre que les déficits ; et les excédents commerciaux, nous les trouvons principalement au Japon. Il n'est pas équitable que les pays dont la balance commerciale est déficitaire supportent seuls le poids du rééquilibrage. Le Japon, qui a accumulé les excédents grâce à son avance technologique, mais grâce aussi à la fermeture de son marché, doit prendre les mesures nécessaires pour retrouver, dans les meilleurs délais, une balance commerciale plus équilibrée avec les différents pays de la Communauté économique européenne. Faute de quoi, celle-ci serait tout à fait fondée à prendre des mesures de sauvegarde.

La France, pour sa part, ne relâchera pas ses efforts pour convaincre ses partenaires d'aboutir dans le domaine de la politique commerciale à une véritable action commune.

Et je compte mettre à profit la présidence française au cours du premier semestre de 1984 pour relancer des initiatives dans ce sens.

Voilà, mesdames et messieurs les sénateurs, à quoi je consacrerai mes efforts si, suivant les recommandations de vos commissions, vous acceptez de voter les crédits du commerce extérieur. Du reste, comme vous avez pu le constater à la lecture du projet de loi de finances, les orientations budgétaires qui vous sont proposées traduisent clairement la priorité essentielle que le Gouvernement attache au développement de nos exportations et au redressement de nos échanges extérieurs.

En règle générale, les crédits augmentent nettement plus que la moyenne admise pour ce budget de rigueur dans la dépense publique : les principaux postes affectés au commerce courant — je pense, notamment, aux crédits de l'assurance-prospection — doublent pratiquement ; les différentes aides aux grands contrats progressent d'environ 19 p. 100, ce qui n'est pas rien lorsqu'on considère les volumes financiers en cause ; les crédits de fonctionnement de la direction des relations économiques extérieures, à laquelle appartiennent les postes d'expansion économique à l'étranger, augmentent de 17 p. 100 ; pour l'ensemble C.F.C.E.-C.F.M.E.E. — centre français du commerce extérieur et comité français des manifestations économiques à l'étranger — la croissance est de 11 p. 100. Je ne doute pas que si, à travers vous, la nation accepte de consentir un tel effort, nous serons en mesure de faire, ensemble, du bon travail.

Je ne voudrais pas terminer sans vous présenter à grands traits le bilan et les perspectives de mon action en matière de tourisme, en laissant au secrétaire d'Etat le soin d'apporter de plus amples précisions. Comme vous le savez, le rattachement du tourisme à mon département ministériel a d'abord été fait dans le souci de reconnaître la contribution essentielle de cette activité à l'équilibre de nos paiements extérieurs. L'année 1983 sera sans aucun doute excellente à cet égard, puisque le solde positif devrait largement dépasser celui de 1982 et approcher les 18 milliards de francs ; nous étions à 12 milliards en 1982. Je souhaite voir cette tendance se consolider en dépit de la suppression de certaines des mesures adoptées en mars dernier

en matière de réglementation des changes. Car je suis convaincue que notre pays recèle un potentiel touristique immense et souvent peu utilisé.

Aussi tout l'effort du Gouvernement portera-t-il sur le développement de produits touristiques nouveaux, l'amélioration de la promotion sur les marchés étrangers et la mise en place d'outils modernes, je veux dire informatiques, d'analyse du secteur économique du tourisme en liaison avec les régions.

J'ajoute que ce secteur peut se révéler très vite un grand domaine exportateur d'ingénierie, d'ensembles clés en main, de matériels divers, car nos réalisateurs, nos concepteurs, nos entrepreneurs occupent souvent la première place dans le monde pour cette activité. Il y a là un véritable gisement de richesse nationale, peu ou mal exploité. Parallèlement, le Gouvernement, qui n'ignore pas que le tourisme représente environ 10 p. 100 du produit national brut du pays, continuera de favoriser la démocratisation de l'accès aux vacances et l'information du public pour faciliter l'étalement dans le temps et la répartition dans l'espace des vacances des Français.

Outre son évident caractère social, l'élargissement du bénéfice des départs en vacances à des Français plus nombreux apportera sa contribution au soutien de l'activité économique et au soutien de l'emploi, dans un secteur très important. Ces différentes priorités trouvent, de manière adaptée, leur traduction dans le projet de loi de finances pour le tourisme.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je voudrais conclure en soulignant à nouveau la volonté du Gouvernement de maintenir fermement son orientation en faveur d'une économie largement ouverte sur l'étranger, car la montée des protectionnismes, que l'on pressent de toute part, que l'on voit d'une façon claire et dont nous devons absolument nous défendre, n'est que la conséquence de la poursuite et de l'aggravation de la crise. Il n'y aura pas de reprise du commerce mondial sans reprise de la croissance. Et, dans ce domaine, les pays développés ont une responsabilité capitale. C'est d'eux, en dernier ressort, que dépend le retour à la croissance de l'économie mondiale.

C'est donc entre leurs mains que se trouve pour une grande part la solution aux problèmes financiers et économiques du tiers monde, car la récession des pays développés provoque la baisse des recettes d'exportation des pays du Sud, compromettant du même coup leur équilibre financier et leurs plans de développement.

Voilà pourquoi le Gouvernement français demande instamment que les grands pays occidentaux, à défaut d'une croissance qui ne se décrète pas, pratiquent une politique de relance concertée de leurs économies et fassent cesser les désordres monétaires qui entravent la reprise des échanges mondiaux. Tel est, vous le savez, le sens de la proposition faite par M. le Président de la République en vue de l'organisation d'une conférence chargée de définir un nouvel ordre monétaire international. Ce faisant, la France reste fidèle à l'orientation fondamentale de sa politique en faveur du développement organisé du Nord et du Sud. Au lieu de quoi, la poursuite des désordres actuels engendrera inmanquablement l'exacerbation de la concurrence et la régression sociale, avant de déboucher sur des conflits entre les nations. Si nous parvenons à conjurer ce péril, nous rendrons au commerce international une vitalité nouvelle et nous donnerons à notre pays une occasion inespérée de développer toutes ses capacités au service de ses travailleurs. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roland Carraz, secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce extérieur et du tourisme (Tourisme). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la discussion budgétaire qui s'ouvre me donne l'occasion de rappeler devant vous, s'il en était besoin, l'importance économique et sociale du tourisme dans la réalité nationale. Bien des aspects de cette activité restent encore mal connus du grand public et, qu'il soit d'initiative privée, associative ou publique, le tourisme pèse d'un poids économique et social très important, avec plus de 300 millions de francs de dépenses intérieures et 1,5 million d'emplois directs ou induits. Cinq millions de personnes vivent du tourisme. Il peut donc apporter une contribution tout à fait essentielle à notre balance des paiements.

Le Gouvernement s'est fixé en la matière un certain nombre d'objectifs et de priorités et, notamment à partir du printemps 1983, un certain nombre d'objectifs à court terme. Il s'agissait, vous le savez, par l'intermédiaire de mesures de renforcement du contrôle des changes, d'attirer l'attention des Français sur la nécessité de contribuer au rétablissement impératif de l'équilibre de notre balance des paiements, d'une part, et, d'autre part, de permettre une amélioration plus importante que précédemment de la balance touristique nationale qui, depuis 1981, a fortement progressé pour atteindre 12 milliards de francs d'excédents en 1982 et qui, cette année — madame le ministre l'a rappelé tout à l'heure — connaîtra encore un accroissement

spectaculaire puisque l'excédent atteindra sans doute, à la fin de l'année, environ 19 milliards de francs.

Les moyens financiers destinés à accompagner cette action ont été mis en place au sein d'un dispositif intitulé « plan destination France » qui, pour l'essentiel, a donné de bons résultats. Cela me permet d'affirmer aujourd'hui, en dépit de tout ce qui a pu être dit ou écrit cet été, que la saison 1983 a été au moins aussi bonne que les précédentes, en dépit des augures qui avaient prédit alternativement que nos plages et nos équipements seraient tantôt surpeuplés, tantôt vides. Il n'en a rien été.

Nous avons accompli un très gros effort, vous le savez, dans le domaine de l'information touristique, avec la mise en place, d'une part, de l'Agence nationale de l'information touristique et, d'autre part, d'un standard téléphonique destiné, sur le plan national, à donner à ceux qui le souhaitent des informations grand public. Ce standard de service, semble avoir rempli son objectif, puisqu'il a reçu 200 000 appels sur l'ensemble de l'été. Il y avait donc là un besoin auquel nous avons essayé de répondre et cette expérience sera reconduite.

Nous avons également fait un effort dans le domaine de l'information des vacanciers en développant l'opération dite « Camping information ». Nous l'avons élargie, cette année, à 150 points sur le territoire national. Elle est devenue quasiment indispensable, nous la renouvellerons.

Si la durée moyenne des séjours d'été poursuit sa tendance régulière à la diminution, il ne faut pas oublier que cette tendance s'inscrit dans un contexte d'augmentation globale des loisirs, de meilleur étalement sur l'ensemble de l'année, d'une plus grande fragmentation des vacances et d'une augmentation très sensible des séjours d'hiver, ces derniers ayant été favorisés, en particulier, par la cinquième semaine de congés payés et par un certain nombre d'autres dispositions gouvernementales.

Un sondage récent, qui n'a pas été porté, malheureusement, à la connaissance du grand public, a révélé que 80 p. 100 des Français étaient au moins aussi satisfaits de leurs vacances de 1983 que de celles de l'été précédent.

Le taux de départs en vacances a été, cette année, tout à fait comparable à ceux qui avaient été enregistrés en 1981 et 1982, années record.

La fréquentation étrangère, quant à elle, a été bonne, la France ayant été au plan international plus préservée des évolutions concurrentielles que d'autres pays émetteurs qui ont connu des difficultés importantes. Les chiffres que j'ai précédemment cités, en particulier le chiffre de l'excédent commercial, en témoignent. Il a bien fallu que les devises soient apportées par quelqu'un.

Je vous ai défini les objectifs à court terme. Ces objectifs ayant été atteints, le Gouvernement a décidé, vous le savez, de lever un certain nombre des mesures prises au printemps 1983.

En ce qui concerne le moyen terme, deux comités interministériels, qui se sont réunis les 26 et 27 juillet 1983, ont défini les axes et l'armature d'une ambitieuse politique touristique susceptible de répondre, comme vous l'a déclaré tout à l'heure Mme le ministre, aux réalités et aux ambitions que ce pays doit nourrir en matière de tourisme.

Premier objectif : la démocratisation des vacances ; 43 p. 100 des Français, statistiquement, ne partent toujours pas en vacances. Cet objectif reste au cœur de mes préoccupations et de notre action.

Depuis deux ans, un certain nombre de mesures importantes ont été prises en ce sens : la cinquième semaine de congés payés, la diminution de l'âge du départ à la retraite, la diminution des horaires de travail, auxquelles il faut ajouter la création du chèque vacances.

Votre Haute Assemblée a accepté un certain nombre de modifications que le Gouvernement a souhaité apporter au régime du chèque vacances, modifications qui permettront, en 1984, par l'augmentation du plafond fiscal d'accès au chèque vacances, par une réduction de la période d'épargne, à plus de 9 millions de travailleurs de notre pays d'accéder à cet instrument privilégié de démocratisation. Par le biais des bonifications, le chèque vacances favorisera également un certain étalement des départs.

Deuxième objectif : la promotion de notre tourisme sur les marchés étrangers. L'effort en 1984 sera considérable. Nous allons constituer un outil de promotion très largement ouvert à différents partenaires, aux régions et aux professionnels. Il va de soi que cet outil n'aura de sens que s'il peut s'appuyer sur une véritable politique de marché, une véritable politique de promotion, une véritable politique de produits et de distribution. Nous y reviendrons certainement au cours de ce débat.

Troisième priorité : l'information du public. L'information sera amplifiée en 1984, grâce à la généralisation de l'utilisation de la télématique et de l'informatique. Nous proposons qu'une convention, associant les ministères du tourisme et de l'industrie, l'A. D. I. — agence pour le développement de l'informatique —

et l'A. N. I. T. — agence nationale pour l'information touristique — permette de conjuguer information et réservation.

Toujours dans ce domaine de l'utilisation des technologies modernes, nous nous efforcerons — ce qui manque considérablement dans le tourisme — de mettre en œuvre les outils d'observation, d'analyse et de statistique indispensables à une bonne connaissance des flux touristiques et au déploiement d'une bonne politique touristique.

Mme le ministre insistait tout à l'heure sur l'une des priorités que constitue la mise en place de produits touristiques nouveaux. Notre politique portera donc sur quatre domaines notables : le thermalisme, le tourisme fluvial, le tourisme industriel et le tourisme rural, secteurs dans lesquels la France dispose d'atouts considérables mais insuffisamment mis en valeur jusqu'à présent et qu'il convient, par conséquent, de développer. D'ores et déjà, des décisions ont été prises au sein du comité interministériel d'aménagement du territoire qui s'est tenu le 27 juillet pour appuyer financièrement les efforts entrepris par les régions, les départements et les communes dans ce domaine. Ces produits touristiques nouveaux devront être développés parallèlement à une augmentation de notre capacité d'hébergement. L'Etat encouragera la construction et la modernisation de la petite et moyenne hôtellerie, en particulier dans les zones rurales. Il soutiendra la construction de villages de vacances ainsi que de nouvelles formes d'hébergement.

Il va de soi que toutes ces actions ne pourraient être menées à leur terme sans une bonne organisation du tourisme. Nous ressentons tous la nécessité de rendre plus cohérente l'organisation du tourisme dans notre pays. Nous avançons dans ce domaine.

La cohérence, c'est tout d'abord le rattachement du tourisme au ministère du commerce extérieur, ce qui consacre cette activité comme une industrie à part entière, mais c'est aussi la tenue, au mois de juillet, d'un comité interministériel attendu depuis longtemps qui, outre la prise d'un certain nombre de décisions financières ou techniques, a confié au département responsable du tourisme, sur délégation du Premier ministre, la charge de coordonner la douzaine de ministères et d'organismes impliqués dans l'action touristique. Voilà un progrès très important sur lequel il convient d'attirer votre attention aujourd'hui.

Nous devons maintenant aller plus loin et organiser l'accroissement des pouvoirs régionaux, afin de rendre plus cohérente et plus efficace l'intervention des régions en matière de tourisme.

A cet égard, l'effort de l'Etat se concrétisera non seulement au travers de son budget, mais aussi et surtout par des contrats de plans qui seront passés entre l'Etat et les régions au cours de la réalisation du 9^e Plan.

Nous allons donc nous engager dans la voie d'une politique de contrats : 20 à 25 contrats de stations littorales ; plus de 100 contrats de stations en pays rural et 20 à 25 contrats de stations en zones de montagne. Tout cela permettra, dans un esprit contractuel auquel nous tenons, de développer notre potentiel touristique. Cet esprit contractuel est extrêmement important aux yeux du Gouvernement.

Il va de soi que l'Etat, en cette matière, doit garder son rôle d'initiative et de coordination, mais il se doit d'associer au maximum tous ses partenaires à l'élaboration d'une grande politique touristique. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé, depuis le mois de juin, avec de très nombreux partenaires, des réflexions, des travaux, ayant comme objectif la signature de conventions, leur objet variant naturellement selon la nature et le rôle du contractant. Je citerai parmi les thèmes principaux que nous abordons dans le cadre de ces contrats : la formation, l'équipement, l'information ou la promotion. D'ores et déjà, des conventions ont été signées avec V. V. F. — villages vacances de France — et la ligue de l'enseignement ; d'autres sont en voie d'élaboration.

Ainsi, les priorités de l'action engagée depuis deux ans et notamment les résultats obtenus en 1982 et 1983 répondent-ils à des objectifs d'intérêt national. Bon nombre de propositions du groupe « tourisme » de préparation du VIII^e Plan allaient déjà dans ce sens mais elle n'avaient pas reçu d'application jusqu'en 1981. De ce fait, la politique qui vous est proposée aujourd'hui devrait pouvoir recueillir, je le pense, un très large accord, compte tenu de ses objectifs.

Le projet de budget pour 1984 dont nous discutons aujourd'hui traduit, pour une bonne part, les orientations que je viens de décrire devant vous : mise en place d'une politique d'intérêt national caractérisée par l'équilibre des objectifs économiques et de la poursuite des objectifs sociaux qui sont indissociables. Il s'élève à 256 millions de francs et connaît une augmentation de 7,86 p. 100 par rapport à 1983. Il se caractérise par une forte augmentation des dépenses ordinaires : 28 p. 100.

Dans le domaine tout particulier de la promotion sur les marchés étrangers, qui est la priorité budgétaire numéro un, nous devons renforcer notre action sur les grands marchés

émetteurs. Les crédits destinés à cette action s'accroissent de 37 p. 100. Les moyens financiers mis à la disposition de nos bureaux pour leur travail sur place s'accroissent de 56 p. 100. J'ai évoqué tout à l'heure cet outil de promotion qui est, lui aussi, doté de crédits particuliers dans ce budget.

Une autre priorité est le soutien aux efforts entrepris par les collectivités locales pour développer des produits touristiques nouveaux. Les crédits prévus à cet effet augmentent de 28 p. 100.

En ce qui concerne la mise en place d'outils d'analyse, d'observation et de statistique, l'augmentation est spectaculaire puisqu'elle s'élève à 189 p. 100 par rapport aux crédits dégagés en 1983. J'attire également votre attention sur le redéploiement des crédits relatifs au tourisme associatif. Ils étaient jusqu'alors inscrits au ministère du temps libre, ils figurent maintenant dans le fascicule budgétaire du secrétariat d'Etat au tourisme. Les moyens dégagés pour 1984 s'élèvent à 5 800 000 francs, auxquels il convient d'ajouter 2 millions de francs votés par l'Assemblée nationale.

J'attire également votre attention sur l'article 28 du projet de loi de finances pour 1984 relatif aux modifications de l'accès aux chèques vacances. Il convenait de rappeler ces dernières bien qu'elles ne fassent pas l'objet de dispositions particulières dans le fascicule budgétaire.

Dans le domaine de l'étalement des vacances, nous comptons beaucoup sur l'information du public, qui doit jouer un rôle très important, ainsi que sur la mission d'aménagement du temps qui, elle aussi, pour cette année 1984, figure parmi les attributions du secrétariat d'Etat au tourisme. Ces crédits s'élèvent à plus de 3 millions de francs ; ils seront affectés à des actions menées en faveur des entreprises, mais aussi à des actions touristiques tendant à favoriser un meilleur étalement et un meilleur aménagement des vacances.

En ce qui concerne les crédits d'investissement, il va de soi que la diminution des autorisations de programme que vous pouvez constater résulte de la mise en place progressive de la dotation globale d'équipement. Les régions disposent maintenant des moyens nécessaires en matière d'équipements pour le camping-caravaning et pour la création de villages de vacances. Le rôle de l'Etat se limitera de plus en plus à des opérations de soutien pour des entreprises particulièrement innovantes et exceptionnelles.

En ce qui concerne le tourisme social, je rappelle que l'intervention de l'Etat s'est accrue dans des conditions tout à fait spectaculaires. Il fallait rattraper un retard particulièrement dommageable, nous l'avons fait et, cette année, du fait de la dotation globale d'équipement, les crédits de l'Etat destinés aux subventions d'équipement s'élèveront à 59 millions de francs en autorisations de programme, ce qui, je le souligne, représente tout de même le double de la dotation de 1981.

Nous souhaitons agir en priorité sur la réhabilitation et la modernisation des villages existants, ainsi que sur la création d'équipements nouveaux. Des conventions seront passées avec les associations de tourisme social pour mettre sur pied un programme de réalisation de formules d'habitat léger de loisirs : 2 500 000 francs y seront consacrés.

Je souhaite également que nous puissions développer dans notre pays la formule des chambres d'hôtes qui est encore insuffisamment étendue et insuffisamment utilisée. Le projet de loi de finances pour 1984 prévoit d'ailleurs d'exonérer de l'impôt sur le revenu les ressources tirées de la location des chambres d'hôtes, et ce jusqu'à un montant de 5 000 francs.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais terminer mon intervention en présentant quelques remarques.

Le tourisme est, par définition, un secteur très divers, un secteur interministériel, un secteur très largement répandu dans nos communes, dans nos départements et dans nos régions. Par voie de conséquence, pour avoir une vision large de ce secteur et des crédits qui le soutiennent, il faut dépasser le cadre de ce simple fascicule budgétaire.

Je voudrais d'ailleurs attirer votre attention sur le fait que, par le jeu des bonifications d'intérêts pour les prêts à l'hébergement, par le jeu des crédits des fonds interministériels, du F.I.A.T. — fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire — du F.I.D.A.R. — fonds interministériel de développement et d'aménagement rural — et du F.I.Q.V. — fonds d'intervention pour la qualité de la vie — pour la partie touristique de leur action et par l'intervention d'autres ministères comme ceux de la jeunesse et des sports, de l'agriculture, de l'environnement, des transports, de l'urbanisme, ressources auxquelles s'ajoutent les crédits de la dotation globale de fonctionnement pour les communes touristiques, c'est au total près de un milliard de francs que l'Etat consacrera, en 1984, au développement du tourisme. Or, le quart seulement de cette somme apparaît dans le fascicule budgétaire dont nous avons à discuter aujourd'hui. Cela traduit une volonté qui dépassé très largement le cadre de ce budget, cela traduit la volonté de développer,

dans les meilleures conditions possibles, un ensemble d'activités économiques et sociales qui représentent entre 9 et 10 p. 100 du produit national brut, qui représentent une possibilité de rentrées de devises tout à fait considérables — et les résultats de l'année 1983 sont là pour le prouver — et qui représentent également des enjeux sociaux sur lesquels j'ai attiré votre attention et que le Gouvernement entend maintenir au premier plan, en étroite coordination avec les enjeux économiques.

Il s'agit donc, mesdames et messieurs les sénateurs, de placer le tourisme non seulement dans le cadre de ce budget, mais aussi dans le cadre plus large d'une politique ambitieuse en la matière, c'est-à-dire à la hauteur des enjeux économiques et sociaux que le Gouvernement souhaite lui attribuer. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Larue, rapporteur spécial.

M. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (commerce extérieur). Les résultats de notre commerce extérieur — et je risque de répéter bien des choses que vous avez indiquées à l'Assemblée nationale, madame le ministre — posent, depuis plus de dix ans, un problème préoccupant aux responsables économiques et politiques. Notre balance commerciale, mis à part deux années, est toujours en déséquilibre. Ce déficit s'est régulièrement aggravé depuis 1973 ; il a atteint 51 milliards de francs en 1981, puis 93 milliards de francs en 1982.

Cette dernière situation résulte, pour une part importante, de la contraction du commerce international et, pour une autre part, de déficiences propres à notre pays. Et vous avez largement évoqué ce sujet, madame le ministre.

De la comparaison des structures sectorielles des échanges entre les années 1981 et 1982, il résulte, tout d'abord, une contraction de l'excédent agro-alimentaire en raison de l'augmentation de nos importations et du ralentissement de la croissance de nos exportations, en raison également de la concurrence des Etats-Unis sur des marchés traditionnellement bénéficiaires. Il en résulte ensuite un recul de nos échanges industriels dû à de moindres exportations du secteur automobile et de matériels de transport terrestre. Il en résulte également une diminution de notre excédent concernant les biens d'équipement professionnels. Il en résulte enfin un accroissement de notre déficit énergétique dû à une hausse du dollar qui n'a pas été compensée par la baisse du prix du pétrole et par la diminution en volume des importations.

Une autre comparaison relative au déficit de nos échanges entre 1982 et 1981 révèle, tout d'abord, une aggravation de celui-ci avec les pays industrialisés, membres de l'O.C.D.E. — organisation de coopération et de développement économiques — mais aussi et surtout de la Communauté économique européenne ; ensuite, une réduction de nos échanges avec les pays de l'O.P.E.P. — organisation des pays exportateurs de pétrole — enfin, un effritement de notre excédent avec les pays non pétroliers en voie de développement.

Les causes essentielles de ce déficit du commerce extérieur sont, d'une part, la hausse du dollar qui, de 5,75 francs le 1^{er} janvier 1982, est passé à 6,85 francs à la fin de la même année, ce qui aura coûté environ 30 milliards de francs à l'économie française, pour ce qui est des échanges extérieurs et, d'autre part, l'inflation.

Ces analyses comparatives de nos échanges entre les années 1981 et 1982 soulignent que nous subissons les effets d'une forte dépendance énergétique et l'insuffisance de compétitivité de nos entreprises industrielles.

Le déficit énergétique s'est ainsi élevé à 178 milliards de francs en 1982, en dépit de la baisse des quantités d'énergie importées et de celle du prix du pétrole.

Notre indépendance énergétique — et c'est en quelque sorte un truisme — est donc plus que jamais à l'ordre du jour. Il s'ensuit que l'effort déjà accompli en faveur du développement des énergies nouvelles et d'une réduction de consommation doit être poursuivi.

La seconde faiblesse de notre commerce extérieur réside dans l'insuffisance de compétitivité de nos entreprises, que traduit la dégradation du taux de couverture de nos produits industriels. Ce taux s'est particulièrement réduit à partir des années 1978 et 1979, pour atteindre 106,2 p. 100 en 1982, alors que celui de nos partenaires allemands était de 167 p. 100 et celui de nos partenaires italiens de 155 p. 100.

La détérioration la plus importante concerne le taux des biens d'équipements des ménages. Quant aux biens d'équipements professionnels, l'excédent, pour 1982, est également en diminution par rapport à celui de l'année précédente.

Cette déficience de nos échanges extérieurs est à rapprocher de la concentration géographique des déficits sur les pays développés, déficits qui se sont aggravés en 1982 à raison de 80 p. 100 par rapport à 1981.

Cette situation est le résultat, premièrement, d'une politique industrielle longtemps marquée par le désengagement des secteurs porteurs, tels ceux de la machine-outil ou de l'électronique, par exemple — mais ils ne sont pas les seuls; deuxièmement, d'une compétitivité des prix insuffisante, notamment en raison d'un différentiel d'inflation défavorable; troisièmement, d'une politique commerciale inadaptée et peu dynamique.

Pour compléter ce rapide tableau, il nous faut citer également, au titre des raisons conjoncturelles cette fois, la relance de la demande opérée en 1981 qui s'est traduite par un différentiel d'activité avec nos partenaires préjudiciable à notre équilibre extérieur. On estime qu'il peut être évalué à 15 milliards de francs en 1982.

Aussi convient-il de souligner que le rétablissement de notre équilibre extérieur doit s'appuyer sur une compétitivité industrielle retrouvée, alliée à une politique commerciale offensive.

Mais nous ne perdons pas pour autant de vue que la réduction du différentiel d'inflation doit aller de pair avec l'effort de nos industriels, afin que s'établisse durablement — comme vous l'avez longuement souhaité, madame le ministre — la compétitivité des produits français.

C'est pourquoi, s'agissant des mesures nouvelles inscrites dans le budget, nous nous félicitons que la modernisation de l'industrie soit une des priorités essentielles retenues par le projet de loi de finances, prolongeant ainsi l'action déjà entreprise, notamment en faveur de la machine-outil et de la restructuration de l'industrie chimique.

Nous nous réjouissons, après ce rappel de la dégradation impressionnante de notre commerce extérieur en 1982, des résultats prometteurs obtenus au cours des dix premiers mois de la présente année.

Comme vous l'avez souligné, madame le ministre, les exportations ont nettement progressé, alors que les importations ont augmenté dans une moindre proportion; tant et si bien que l'objectif du Gouvernement visant à ramener le déficit à 60 milliards de francs sera, sauf surprise imprévisible, largement dépassé.

Le retour à l'équilibre, raisonnablement espéré en 1984, permettra de dégager, en 1985, les excédents nécessaires au remboursement de notre dette extérieure et à l'amélioration de la situation de notre balance des paiements.

Dans la perspective d'un rétablissement durable de nos échanges extérieurs, la structure de la forte progression des exportations importe plus, nous en sommes tous d'accord, que son niveau même.

De ce point de vue, je me référerai à trois évolutions de nature différente, qui sont aussi satisfaisantes que significatives.

Premièrement, les exportations de biens intermédiaires et de produits élaborés ont progressé de 12,3 p. 100 entre le troisième trimestre 1982 et le trimestre correspondant de 1983. Cette augmentation, c'est là l'important, concerne les pays industrialisés avec, notamment, une progression des exportations en direction des pays de l'O.C.D.E.

Deuxièmement, nous avons enregistré une réduction de 38 p. 100 du déficit franco-japonais dans les huit premiers mois de 1983.

Troisièmement, après une chute de 8 p. 100 en 1982, le taux de couverture, en volume, a augmenté de 2,7 p. 100 en 1983. Nous souhaitons que le taux de 4 p. 100 que vous avez prévu puisse être atteint.

J'en arrive au budget proprement dit. Les crédits affectés au commerce extérieur pour 1984 témoignent de la volonté du Gouvernement de poursuivre et d'accélérer l'amélioration notable enregistrée en 1983.

Avant de procéder à un très rapide examen du budget, je tiens à rappeler, une fois de plus, madame le ministre — je sais que vous n'y êtes pour rien, pas plus que vos prédécesseurs — que la commission des finances déplore, chaque année, que les crédits se rapportant au commerce extérieur ne soient pas rassemblés dans un fascicule unique, ce qui n'a rien à voir, bien sûr, avec les dispositions régissant les différents départements ministériels qui ne sont pas de votre vocation.

Quoi qu'il en soit, ces crédits peuvent être regroupés sous trois rubriques.

Les crédits de l'expansion économique à l'étranger progressent de 17 p. 100, passant de 936 millions de francs à 1 098 millions de francs pour 1984.

Nous notons que des mesures nouvelles permettront de recruter cent volontaires du service national, de doter supplémentairement le comité français du commerce extérieur, le comité français des manifestations économiques à l'étranger et l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique, en raison, pour l'essentiel, de l'évolution du taux de change.

Nous avons également noté que les postes d'expansion économique à l'étranger ont fait l'objet dès 1982 — vous l'avez souligné à nouveau, madame le ministre — d'une réorientation de leur activité vers les pays de la Communauté économique européenne.

Ces postes participent à la procédure dite « Sesame » — service de soutien et d'accompagnement sur les marchés extérieurs — puisque nous avons désormais la spécialité de parler par sigles! Ce service doit offrir, cela nous paraît important, aux firmes françaises désireuses d'établir des courants durables d'exportation sur ces marchés un service public personnalisé, à la seule condition qu'elles aient au préalable pris l'attache du Centre français du commerce extérieur, ou, lorsqu'il s'agit d'entreprises petites ou moyennes, des nouvelles directions régionales du commerce extérieur.

Ce nouveau service, orienté vers la Communauté économique européenne, a été proposé aux exportateurs français à partir du mois de juin 1983. Il sera étendu en 1984 à l'ensemble des pays de l'O.C.D.E. et à quelques pays du Sud-Est asiatique.

Dans cette perspective, nous nous réjouissons de la création d'une école de formation aux techniques de l'exportation, faisant ainsi droit aux demandes que j'avais maintes fois, mais vainement, formulées oralement auprès de la commission des finances et par écrit auprès de M. le ministre chargé des finances, afin que des agents destinés à exercer leurs fonctions dans les postes d'expansion économique à l'étranger puissent, préalablement à leur affectation, recevoir une formation adéquate.

Permettez-moi d'ajouter — mais je n'en tire aucun sentiment d'orgueil — que cette recommandation vient de très loin: en effet, je me rappelle l'avoir formulée il y a quelque quinze années, alors que j'avais l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale.

Puisse ce vœu se réaliser, tant il est vrai, madame le ministre, que je ne partage pas tout à fait — beaucoup de parlementaires doivent être de mon avis — les indications que vous nous avez données à propos de nos attachés commerciaux à l'étranger. S'il est vrai que beaucoup d'entre eux manifestent un grand dynamisme, d'autres paraissent ne pas répondre à nos soucis, c'est le moins que je puisse en dire.

Je reviens au budget: le deuxième groupe de crédits concerne les aides financières à l'exportation. Globalement, si l'on regroupe toutes les formes d'aides, on atteint un montant de 19,7 milliards de francs en 1982, soit une augmentation de 25 p. 100 par rapport à 1981.

Essentiellement orienté vers le soutien aux grands contrats, notre système d'aide est, certes, coûteux mais semble efficace.

Au moment où la récession économique et les difficultés financières des pays en voie de développement nous font craindre une chute prochaine des livraisons liées à ces grands contrats, notre système d'aide doit demeurer l'une des priorités de notre politique commerciale afin de pallier les faiblesses de notre commerce extérieur.

Cependant, la commission des finances souhaite, madame le ministre, que vous puissiez en maîtriser le coût.

Ces crédits concernent d'abord les bonifications d'intérêts qui sont gérées par la Banque française du commerce extérieur et pour lesquelles les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au chapitre 44-98.

Le Sénat, j'en suis persuadé, ne m'en voudra pas si je m'abstiens de lui présenter une litanie de chiffres que vous pourrez retrouver, mes chers collègues, dans le rapport écrit.

Ces crédits concernent ensuite les assurances à l'exportation gérées par la Coface et principalement la garantie du risque économique et l'assurance crédit qui vise à assurer l'entreprise exportatrice contre une dérive des prix intérieurs pendant la période de fabrication d'un bien, pour un montant de 1 milliard de francs pour 1984.

Les diverses autres formes d'assurance crédit gérées par la Coface pour le compte de l'Etat — risques politiques, risque commercial extraordinaire, garanties de change, etc. — ont supporté en 1982 un déficit d'environ 2,4 milliards de francs, représentant les indemnités versées. Cinq pays sont bénéficiaires, à eux seuls, de 63 p. 100 de ces indemnités: la Pologne, l'Irak, l'Iran, la Roumanie et le Zaïre.

Sans entrer autrement dans le détail des opérations complexes qui procèdent des assurances de toute nature, je souligne avec satisfaction, d'une part, l'effort accompli en faveur de l'assurance-prospection et du développement commercial dont les crédits fortement majorés depuis deux ans restent encore prioritaires pour 1984 et, d'autre part, la création d'un fonds de garantie pour les cautions à l'exportation à l'intention des petites et moyennes industries.

Enfin, le troisième groupe de crédits concerne les prêts publics à l'exportation qui sont regroupés dans divers comptes spéciaux du Trésor. Le rythme des versements prévisible pour

1983 devrait, sans atteindre le pourcentage d'accélération constaté en 1981, s'accroître en 1984.

Les conditions d'octroi de ces prêts consentis à des pays en voie de développement, en vue de favoriser leur accès aux biens et services français, ont été progressivement améliorées. Ainsi se trouvera assurée la mise en œuvre d'une partie importante de notre aide bilatérale aux pays en voie de développement.

Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai été probablement plus long que je ne l'aurais désiré, mais j'en arrive à ma conclusion.

M. le président. Je ne vous ai rien dit, monsieur le rapporteur spécial. Il est vrai que vous avez été un peu plus long que ne le permettait votre temps de parole, mais ce que vous disiez était très intéressant.

M. Tony Larue, rapporteur spécial. Cette adresse n'était point pour vous, monsieur le président. La courtoisie du Sénat est fort bien connue et, à plus forte raison, celle de son président.

Sous réserve des remarques qui précèdent, j'ai plaisir à vous indiquer, madame le ministre, que les membres de la commission des finances, à la majorité, ont décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1984. Je suis persuadé que la politique menée par le Gouvernement pour établir les bases d'un redressement durable de nos échanges extérieurs, que chacun désire, constitue un ensemble cohérent, digne de l'intérêt que notre Haute Assemblée voudra, j'en suis sûr, lui témoigner (*Applaudissements*).

M. le président. La parole est à M. Pellarin, rapporteur spécial.

M. Bernard Pellarin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (tourisme). Monsieur le président, j'ai lu avec beaucoup d'attention les consignes données par le bureau du Sénat aux rapporteurs pour la discussion du présent budget. Très normalement, des limitations de temps y sont définies. Je dois dire qu'en ce qui me concerne je suis satisfait que le temps de parole ne soit pas proportionnel au volume du budget du tourisme par rapport au budget général. En effet, vos rapporteurs n'auraient été qu'étoiles filantes ou météores, puisque le budget du tourisme représente 1/25 000 du budget national.

Je voudrais, en guise d'introduction, appeler votre attention sur deux faits. D'abord, les services du tourisme qui, depuis 1981, étaient rattachés au ministère du temps libre, ont été placés depuis le remaniement ministériel du printemps 1983, sous l'autorité du ministère du commerce extérieur qui délègue une partie de ses prérogatives au secrétariat d'Etat chargé du tourisme. C'est là une innovation qui me paraît devoir être soulignée, car elle répond, d'une certaine façon, à un souhait émis par votre commission des finances depuis plusieurs années, le souhait de voir prise en compte la dimension économique du tourisme — j'y reviendrai par ailleurs.

Depuis longtemps, la commission des finances avait demandé que soit améliorée la connaissance statistique des flux touristiques dans la balance des paiements. A titre d'information, je vous rappelle que le solde positif de la balance touristique française s'est élevé à un peu plus de 13 milliards de francs au cours des huit premiers mois de 1983, alors qu'il s'élevait, sur l'ensemble de 1982, à 12 milliards de francs.

Par ailleurs, la présentation des crédits du tourisme fait l'objet d'une modification. Ces crédits sont, en effet, réunis dans un « bleu » distinct, ce qui en facilite la lecture. Ce « bleu » regroupe cette année les crédits de l'administration centrale et de l'inspection générale du tourisme, qui figuraient jusqu'à présent à la section commune du budget du temps libre.

Vous trouverez dans le rapport écrit un bilan des saisons touristiques d'hiver et d'été 1983 et de l'opération « Destination France » menée par le secrétariat d'Etat, ainsi que des commentaires sur les conditions d'exécution de la loi de finances pour 1983. Pour abrégé mon propos, je me permets de vous renvoyer à mon rapport écrit.

Si vous le voulez bien, je diviserai mon propos en deux parties : d'abord, une présentation synthétique des crédits, ensuite, les commentaires principaux qu'inspirent ces crédits.

Les crédits du tourisme atteignent 256 millions de francs pour 1984, contre 237 millions en 1983, soit une augmentation de 8 p. 100 après les travaux de l'Assemblée nationale.

Mais un simple raisonnement sur la masse globale des crédits ne suffit pas ; il faut surtout se demander comment ces crédits sont répartis et consommés.

Les dépenses ordinaires augmentent de 24,74 p. 100 par rapport à 1983.

Au sein de ces dépenses, je dois souligner l'ouverture d'un chapitre 43-01 : « Action éducative et culturelle en faveur du tourisme associatif », dans le cadre du programme prioritaire

d'exécution du IX^e Plan : « Vendre mieux en France et à l'étranger » ; 7,8 millions de francs figurent à ce chapitre. Je m'interroge cependant sur le double emploi de ce chapitre avec le chapitre 44-01, article 20, qui vise, peu ou prou, les mêmes associations.

Ces subventions augmentent d'ailleurs elles-mêmes de 28,8 p. 100. Or, la commission des finances avait, l'an dernier, souhaité que ce chapitre, qui constitue au fond un « saupoudrage » peu significatif à divers organismes, soit réexaminé. Je pense que, cette année, notre commission pourrait raisonnablement renouveler ce souhait.

Enfin, les subventions de fonctionnement aux organismes de promotion touristique — chapitre 44-01, article 50 — augmentent de 12,14 p. 100.

Voilà pour les dépenses ordinaires.

Beaucoup plus préoccupante me paraît l'évolution des dépenses en capital. Celles-ci ne représentent, en effet, que 22,16 p. 100 des crédits du ministère et leur part tend à baisser, ce qui revient à dire que le tourisme a un budget de plus en plus dominé par les charges de fonctionnement et qu'il est donc moins incitatif.

S'agissant des investissements exécutés par l'Etat, on observe un fléchissement tant des autorisations de programme — 13,7 millions de francs, soit une baisse de 26,16 p. 100 — que des crédits de paiement — 12 millions de francs, soit une diminution de 33,18 p. 100. Cette baisse affecte les études d'investissements aussi bien dans les zones littorales et rurales que dans les zones de montagne, et il est permis, à cet égard, de s'interroger sur l'évolution des unités touristiques nouvelles de montagne.

En réalité, c'est surtout le coût du crédit qui fait problème pour les investisseurs — j'y reviendrai tout à l'heure.

Quant aux subventions d'équipement — 67 millions de francs en autorisations de programme, 42 millions de francs en crédits de paiement, soit une diminution de 34 p. 100 — leur évolution est qualifiée par les services du tourisme eux-mêmes de « tout à fait insuffisante ».

J'observe que les recommandations antérieures de la commission tendant à éviter d'abonder en cours d'exercice le chapitre 66-02 au moyen de crédits interministériels incontrôlables par le Parlement n'ont pas été suivies.

J'observe surtout que les subventions aux villages de vacances et au camping-caravaning baissent respectivement de 26 p. 100 et de 45 p. 100 en crédits de paiement, malgré l'augmentation qui a été accordée à l'Assemblée nationale.

Tout cela n'est évidemment pas favorable.

La diminution des crédits d'investissement devient inquiétante, car elle entraînera obligatoirement un ralentissement sensible de l'accroissement des équipements, mais surtout une impossibilité d'amélioration.

Aussi les pourcentages de contraction cités font-ils apparaître les perspectives du budget comme tout à fait insuffisantes.

Parmi les conséquences graves, qui feront que beaucoup de projets ou de grandes améliorations resteront sans suite, il faut signaler tout particulièrement les difficultés que rencontrent les investisseurs pour faire face aux financements nécessaires.

Les remontées mécaniques, par exemple, ont bénéficié, en 1983, de 100 millions de francs d'emprunts à taux bonifié et de 300 millions de francs à des taux de 14,50 à 15,25 p. 100.

Avec une limitation de l'augmentation des tarifs fixée à 4,50 p. 100, tout investissement devient impossible, d'où la nécessité d'augmenter le volume des prêts à taux bonifié en tenant compte des taux des encours pratiqués.

Permettez-moi de signaler que les difficultés rencontrées auprès des organismes de crédit pour la constitution des dossiers — auprès du crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises en particulier — compliquent à loisir la situation. Une simplification du système devrait obligatoirement faire suite aux décisions de financement.

Le recul dans l'investissement nouveau risque d'avoir des conséquences graves dans un proche avenir, car il faut de plus en plus faire face à une concurrence étrangère très agressive.

Grâce, en effet, à des subsides étatiques très importants, l'industrie touristique étrangère se modernise à une cadence accélérée et utilise une technologie de pointe, et cela dans tous les domaines.

Par ailleurs, même avec des monnaies très fortes, l'étranger offre un rapport prix-prestations qui nous inquiète de plus en plus, et ce phénomène est perçu depuis une période récente.

Chacun sait que, notamment par une publicité percutante, l'offre en matière touristique sensibilise le client surtout par des prix alléchants, et il sera difficile de s'aligner, compte tenu des amortissements très élevés dus au coût de l'argent.

Je voudrais à présent émettre quelques observations brèves de caractère plus qualitatif sur ces crédits.

D'abord, le secrétariat d'Etat me paraît à la recherche d'une identité. Certes, ses responsables ne sont pas en cause et on ne saurait leur contester ni l'imagination ni la bonne volonté. Mais ces services, logés dans des bâtiments qui ne leur appartiennent pas, rattachés successivement à tel ministère puis à tel autre, maltraités surtout par les arbitrages budgétaires, paraissent un peu en quête de clarté. Quand prendra-t-on au sérieux l'industrie touristique ? Les majorités changent, les gouvernements se succèdent, mais l'immobilisme national du tourisme est presque devenu institutionnel.

Ensuite, l'exercice 1984 a été l'occasion de définir deux priorités.

D'une part, l'amélioration de l'outil statistique, objectif auquel sont consacrés trois millions de francs supplémentaires et qui correspond à un souhait ancien de votre commission, est mise en œuvre.

Il semble que l'économie touristique devrait être mieux prise au sérieux par les pouvoirs publics, notamment eu égard à sa faculté d'être un excellent support pour la rentrée de devises étrangères, qui se traduit par un apport fort apprécié dans la balance des paiements. Il y a un instant, Mme le ministre du commerce extérieur a développé ce point, et je ne puis que m'associer à ses propos.

Le tourisme doit avoir dans l'économie nationale sa juste place et l'on doit vous donner, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, des moyens pour le faire prospérer, et ce d'autant plus que ce « créneau » est créateur d'emplois.

D'autre part, un effort est fait pour la promotion du tourisme français ; 14 millions de francs supplémentaires y sont consacrés. Mais cet effort s'accompagne de quelques zones d'ombre. D'abord, l'agence nationale pour l'information touristique, qui reçoit 5,15 millions de francs pour 1984, n'a pas encore atteint son plein rendement ; il est vrai qu'elle n'a été créée que l'an dernier. Ensuite, le groupement d'intérêt économique « Bienvenue France », spécialisé dans la promotion à l'étranger, est en voie de suppression et l'on ignore par quoi il sera remplacé.

Jusqu'à présent, l'initiative privée et celle des collectivités locales ont assuré la promotion touristique souvent en prenant, au départ, de réels risques financiers.

La promotion à l'étranger doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Bien qu'un effort soit consenti, les crédits restent très modestes eu égard aux besoins.

Le caractère prioritaire donné à la promotion sur les marchés étrangers devrait amplifier les possibilités données à nos représentations dans les différents pays, en Europe en particulier, qui manquent réellement de moyens et qui devraient devenir les supports actifs de l'organisation à l'étranger des manifestations auxquelles participent les diverses structures de promotion et de commercialisation. Un effort considérable reste à faire dans ce domaine pour atteindre le niveau minimum souhaitable.

La promotion sur le marché national devrait connaître un réel essor, avec la mise en place de l'association nationale pour l'information touristique A. N. I. T.

Véritable terminal s'appuyant sur les structures de base — offices de base tourisme, syndicats d'initiative, comités départementaux et régionaux — cette banque de données doit constituer un réel service national de renseignement et d'accueil indispensable. Sa réussite est liée aux moyens qui lui seront donnés, et l'augmentation de deux millions de francs intervenue à l'Assemblée nationale est la bienvenue.

Enfin, la réforme des comités régionaux de tourisme, qui devaient constituer le relais de la promotion, est au point mort à l'Assemblée nationale depuis plusieurs mois après avoir été adoptée à l'unanimité au Sénat.

Je serais à cet égard tenté de vous dire, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, et cela dans l'optique de la décentralisation : « Laissez le soin aux collectivités locales de s'organiser comme elles l'entendent sur le plan du fonctionnement interne du tourisme et mettez tous vos moyens et vos forces pour représenter la France touristique à l'étranger ». Ce serait peut-être là une issue honorable à la proposition de notre collègue M. Bœuf, proposition qui semble vous embarrasser.

L'expérience montre, en effet, que, dans son pragmatisme, l'organisation du tourisme a comme support une mosaïque de contingences locales, et vouloir faire entrer le tourisme dans un cadre rigide, c'est perdre d'avance. Là plus qu'ailleurs, le vieil adage « qui paie, commande » sera, quelle que soit la législation ou la réglementation, la pierre d'angle de l'organisation touristique en France.

Ma dernière observation sera pour dire que la priorité donnée au tourisme social ne semble plus évidente.

J'ai déjà évoqué le fléchissement inquiétant des subventions d'équipement aux villages de vacances et aux hébergements polyvalents ainsi qu'au camping-caravaning et aux parcs résidentiels de loisirs.

J'ouvre une parenthèse concernant les primes à l'hôtellerie : il y a toujours mésentente entre le ministre des finances et les services du tourisme, qui n'ont pas les mêmes critères.

J'observe que si, en 1983, la création de nouveaux emplacements de camping-caravaning a permis de décongestionner une situation préoccupante, 1984 ne permettra pas de fournir des emplacements suffisants pour mettre fin au camping et au caravaning sauvages.

Par ailleurs, le prix de l'hébergement du tourisme social tend à s'aligner sur les prix de l'hébergement traditionnel.

Enfin, la mise en place du chèque vacances au printemps 1983 s'est révélée quelque peu décevante, compte tenu du faible nombre des ménages concernés — 5 p. 100 des salariés d'entreprise — et des réticences rencontrées dans certains organismes. Pour 1984, il était prévu d'assouplir les conditions d'octroi du chèque vacances ; c'est, je crois, chose faite avec le vote de l'article 28 du projet de loi de finances pour 1984.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire sur les crédits du tourisme pour 1984.

Ces crédits ont un effet de levier minime, car leur montant — 256 millions de francs — représente à peine le tiers de la dotation spéciale accordée aux communes touristiques au titre de la dotation globale de fonctionnement, qui s'élève à 781 millions de francs.

Cette année des initiatives ont été prises en matière touristique. Je ne doute pas de la bonne foi de leurs auteurs. Mais ces initiatives, comme la création hâtive de campings ou la création du carnet de change, ont semé un peu la panique.

Si l'économie touristique demande, certes, de l'imagination, elle exclut toute improvisation.

Chacun a ses habitudes et ses goûts pour l'organisation de ses vacances. Les professionnels du tourisme vous diront qu'ils se gardent bien de heurter les habitudes de leurs clients et qu'ils doivent, au contraire, se plier aux nouvelles modes, améliorer les services et répondre aux nouveaux besoins exprimés. Il faut être extrêmement prudent dans ce domaine, autant pour la clientèle étrangère que pour la clientèle nationale.

Comme je l'indiquais il y a un instant, le solde de la balance touristique s'élève à 13 milliards pour les huit premiers mois de 1983, contre 12 milliards en 1982. Cette progression est sensible, mais quelles en sont les causes ? Y a-t-il eu plus de rentrées de devises étrangères ou moins de sorties ?

Par ailleurs, je voudrais souligner la contribution importante des collectivités locales — départements et communes — pour les activités touristiques. La portion congrue attribuée au tourisme dans le budget national ne me paraît pas de nature à encourager les collectivités dans leurs efforts, soit dans le domaine de l'organisation de l'accueil, soit dans celui des investissements.

Or, il ne faut pas, dans la compétition internationale touristique, que la modernisation de l'hôtellerie, des équipements collectifs, des remontées mécaniques, s'amenuise. Nous avons besoin, c'est impératif, de poursuivre ces investissements coûteux.

A ce sujet, le présent rapport comporte une lacune. J'aurais aimé faire la synthèse du montant des différents prêts bonifiés. Mais il n'est pas possible de procéder à cette synthèse, compte tenu de la multiplicité des organismes prêteurs.

L'analyse finale de ce budget démontre que l'Etat ne suit pas le dynamisme de tous ceux, particuliers et collectivités, qui ont foi dans la promotion touristique de la France.

Que se passe-t-il ? Les crédits dont vous disposez et dont vous disposerez vous contraignent à une politique nécessairement modeste, ce que nous regrettons vivement.

Vous allez continuer d'assurer le « petit ordinaire ». Or, des pays voisins, comme l'Espagne et l'Italie pour la saison d'été, la Suisse et l'Autriche pour la saison d'hiver, ont fait du tourisme une véritable force de frappe de leur économie. Nous avons la chance, en France, d'avoir une palette extraordinaire pour l'accueil d'été et d'hiver.

En conclusion, comme le ministre du commerce extérieur l'a excellemment souligné, nous ne profitons pas encore assez de notre potentiel touristique. Je ne voudrais pas faire un parallèle polémique, mais considérant que l'activité touristique est rentable et crédible, il faut l'aider au même titre que la grande industrie, car il n'est pas exagéré de dire que c'est aujourd'hui un des seuls créneaux économiques porteur d'avenir, susceptible de nous apporter des devises et de créer des emplois.

Votre commission avait décidé de vous proposer de ne pas adopter les crédits demandés. Toutefois, après la deuxième délibération de l'Assemblée nationale, qui s'est traduite par une augmentation des crédits de 9 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 8 p. 100 par rapport à 1983 au lieu des 4 p. 100 initialement prévus, nous devons prendre en considération cet effort et accueillir plus favorablement le projet de budget pour 1984. C'est pourquoi, en accord avec M. le rapporteur général, la commission a décidé, mes chers collègues, de laisser ces propositions à votre appréciation. (Applaudissements sur les

travées de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique. — M. Jean Peyrafitte applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. Daunay, rapporteur pour avis.

M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (commerce extérieur). Madame le ministre, si vous êtes responsable du commerce extérieur depuis quelques mois, je n'ai été désigné rapporteur que depuis quelques semaines. Nous ne lutterons donc pas à armes égales. C'est la raison pour laquelle je serai discret sur certains points — vous ne m'en voudrez pas, je l'espère — laissant au temps le soin de m'apporter les éléments nécessaires pour analyser plus en profondeur ce projet de budget auquel les élus, comme vous, tiennent beaucoup, s'agissant du devenir de l'économie française.

L'analyse détaillée des crédits qui a été faite par le rapporteur de la commission des finances, ainsi que le large panorama de la situation actuelle de notre commerce extérieur qu'il a dressé me permettent d'analyser plus particulièrement deux aspects du projet de budget soumis à notre analyse.

Le premier aspect concerne les services de l'expansion économique à l'étranger et le second nos exportations agro-alimentaires.

En ce qui concerne, tout d'abord, les postes de l'expansion à l'étranger — P. E. E. — je voudrais formuler plusieurs remarques dans la perspective du IX^e plan. Le projet de deuxième loi de Plan prévoit, par exemple, un « renforcement des moyens de fonctionnement » pour ces attachés commerciaux.

Or, si mes renseignements sont exacts, l'année 1983 se caractérise par une diminution du nombre des effectifs des attachés commerciaux en poste, en vue d'étoffer les directions régionales nouvellement créées, ce qui m'étonne, madame le ministre. J'attends de votre part des précisions sur ce point.

En outre, l'augmentation des crédits du service de l'expansion à l'étranger pour 1984 ne saurait trop faire illusion. Elle est plus passive qu'active, car elle résulte d'une revalorisation, d'ailleurs nécessaire, des crédits pour matériels et du remboursement de frais nécessités par l'évolution des taux de change.

De surcroît, c'est la philosophie même de ces postes qui devrait probablement être revue. Quelle que soit l'éminente valeur des fonctionnaires en place et leur souci de bien faire, il importe de rappeler que le fonctionnement de ces postes d'expansion à l'étranger répond trop souvent à des contingences administratives — mutations, avancements, promotions — plutôt qu'aux exigences impératives du commerce extérieur, tout au moins en ce qui concerne les personnels titulaires.

Nous assistons, semble-t-il, à un certain blocage de toute politique du personnel, puisque la procédure contractuelle a été mal utilisée au point d'équivaloir à une titularisation de fait, au lieu d'être le moyen souple et exceptionnel de recruter des personnels pour un temps limité et en raison de capacités soit linguistiques, soit techniques, soit commerciales ne se trouvant pas sur le moment dans les différents corps de titulaires.

Vos anciennes fonctions vous conduiront, sans doute, madame le ministre, à estimer, comme je le fais, que six attachés agricoles en poste en 1983, c'est vraiment trop peu. C'est loin de répondre aux ambitions qui devraient être celles de la France.

Je voudrais, enfin, rappeler les trois recommandations émises par la commission depuis plusieurs années, dont la première a été suivie d'effets.

Il s'agit, tout d'abord, d'une augmentation importante des volontaires du service national actif, d'un coût financier modéré, qui permettrait à un nombre croissant d'élèves des écoles supérieures de commerce de se former sur le terrain en fin d'études, notamment s'agissant des écoles qui consentent des efforts particuliers de formation à l'exportation. Je pense à l'E. S. S. E. C. et à H. E. C.

Il s'agit, ensuite, d'une dynamisation de ces postes d'expansion à l'étranger. Malgré des exceptions brillantes, votre prédécesseur aurait estimé que certains d'entre eux « roupillaient ». Il convient de les réveiller. Votre rapporteur estime que la nomination à un poste à l'étranger — et je parle en connaissance de cause — ne devrait être possible qu'après un stage de longue durée dans un service d'exportation d'une entreprise orientée vers l'exportation. En outre, des stages analogues devraient être très régulièrement offerts aux services, au titre de la formation continue. A cela il faut ajouter une parfaite connaissance de la langue et des traditions du pays.

Enfin, des expériences originales, telles que celle qui a été menée à Singapour, semblent devoir être généralisées.

La deuxième partie de mon intervention aura trait aux exportations du secteur agro-alimentaire. Là encore, le projet de deuxième loi de Plan contient des notations intéressantes. Il est notamment écrit : « Un effort particulier sera effectué en faveur de la filière agro-alimentaire, grâce à l'accroissement des moyens accordés au fonds d'intervention stratégique. » Je souhaiterais obtenir des précisions supplémentaires sur l'importance de ce fonds.

Le Plan prévoit également un renforcement du rôle de la délégation au commerce extérieur en faveur de certaines productions agricoles et agro-alimentaires. Qu'en est-il exactement ?

Enfin, le Plan prévoit que la formation d'experts dans certaines disciplines qui doivent être adaptées aux pays partenaires, notamment dans le domaine de l'agriculture, sera renforcée et que les missions de ces experts à l'étranger seront plus nombreuses. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Quittant l'horizon lointain du Plan, je voudrais présenter plusieurs remarques sur le court terme.

Il convient, en effet, de mentionner deux évolutions préoccupantes : celle du solde des produits de l'élevage porcin, ovin et équin où la situation se détériore d'année en année — moins 5,5 milliards de francs en 1981, moins 6,5 milliards de francs en 1982 — et celle des produits alimentaires de seconde transformation, qui sont la cause d'un déficit de plus en plus lourd, traduisant l'insuffisante valorisation de la production agro-alimentaire française. Leur déficit est, en effet, passé de 0,7 milliard de francs en 1980 à 1,3 milliard de francs en 1981 et à 2,4 milliards de francs en 1982.

Pour ce qui concerne la viande porcine, une partie de nos résultats moyens tient aux montants compensatoires positifs allemands et néerlandais, dont nous espérons le démantèlement le plus rapidement possible.

Votre rapporteur pour avis tient à souligner l'apreté croissante de la concurrence internationale, qui prend souvent des aspects ultra-défensifs de protectionnistes, peu compatibles avec les traités internationaux. Je citerai le blocage par la Grande-Bretagne des importations de dindes ou de lait U. H. T. — ultra haute température. Deux procès ont concerné la France. Le délai de mise en conformité à la suite de ces condamnations fut très long.

Je citerai également le recours par la République fédérale d'Allemagne à la loi de pureté, vous en avez parlé vous-même tout à l'heure, madame le ministre, qui a réduit à presque rien les exportations françaises de bière vers ce pays.

La concurrence peut prendre également un aspect offensif. Citons notamment le dumping pour les farines américaines vendues à l'Egypte, le dynamisme suspect des exportations brésiliennes de volailles au Moyen-Orient, alors que le Brésil n'était pas à même de présenter une capacité et un potentiel suffisant pour répondre à cette demande. Citons, enfin, la création de *Food from Britain*, organisme de promotion des exportations agro-alimentaires britanniques.

Le projet de loi relatif à la banalisation de la vente de la margarine qui sera prochainement soumis au Parlement ira à l'encontre de notre volonté d'exporter et, au contraire, facilitera l'importation de ce produit.

Quelle politique mènerez-vous, madame le ministre, pour lutter contre le protectionnisme plus ou moins déguisé de plusieurs de nos grands partenaires et quelles ont été les actions menées par l'organisme, créé en 1982, chargé notamment d'étudier ces pratiques ?

Etant donné les différentes aides que nous apportons à certains pays avec lesquels nous entretenons des relations politiques et économiques intéressantes, le Gouvernement français entend-il donner une certaine priorité à l'exportation des denrées agro-alimentaires dont il veut assurer le développement ?

En conclusion, je voudrais faire état de quelques préoccupations majeures de notre commission, telles qu'elles ont été exprimées au cours des débats. La première a trait au coût croissant de notre politique d'aide aux exportations. Le rapporteur spécial en a fait état et a cité les pays avec lesquels se posent des problèmes.

La deuxième préoccupation est relative au danger du déstockage pétrolier ordonné par le Gouvernement et au surcoût du contrat gazier passé avec l'Algérie.

Vous qui avez eu la charge d'un ministère difficile, celui de l'agriculture, et qui avez des connaissances approfondies sur l'activité importante de l'agro-alimentaire, ne pensez-vous pas, madame le ministre — et c'est la troisième préoccupation de la commission — que certaines priorités devraient être données à ces échanges pour conforter l'action que vous conduisez vous-même dans l'équilibre de la balance du commerce extérieur ?

Malgré les constats que nous avons faits à la suite de la mise en place des délégations régionales du commerce extérieur, qui devraient, à notre avis, recevoir plus de crédits, malgré les carences de nos méthodes commerciales en France et en Europe, malgré l'absence d'une volonté affirmée de l'Europe d'aider la France à conduire une politique permanente d'exportation, malgré l'insuffisante formation qu'ont reçue les personnes en poste à l'étranger pour remplir ces missions, malgré tout cela, nous pensons que le Gouvernement devrait conjuguer ses efforts avec les entreprises qui veulent participer à cette exportation permanente des différents produits.

On n'est pas exportateur quand on le veut, comme je l'ai déjà dit ; on est exportateur permanent ou on ne l'est pas du tout. Cela veut dire que nous devons disposer d'un volume de production suffisant pour exporter. Il faut qu'en associant les entreprises sur le plan humain et sur le plan financier à cette action nous puissions répondre à toutes les demandes qui se présentent.

Toutefois, en vertu des observations consignées dans mon rapport écrit, la commission des affaires économiques et du Plan a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère du commerce extérieur pour 1984. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Malassagne, rapporteur pour avis.

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Tourisme). Monsieur le président, mes chers collègues, en tant que rapporteur du projet de budget du tourisme depuis plusieurs années, j'ai eu à vous présenter, presque chaque automne, une nouvelle structure du tourisme. En effet, ce dernier compte parmi les activités qui comportent le plus de composantes ; par conséquent, au gré des gouvernements, il voit régulièrement l'une de celles-ci être privilégiée par rapport aux autres.

L'expérience montre que seul le tourisme, en soixante-quatre ans, a subi de telles modifications administratives, passant d'un office national à un commissariat général, puis à plusieurs secrétariats d'Etat et devenant même, en 1968, un vrai ministère, éphémère il est vrai.

Cette année encore, le « rallye » des remaniements ministériels touchant le tourisme a connu une étape supplémentaire, puisque, désormais — et pour le moment — le tourisme est rattaché au ministère du commerce extérieur. C'est une position de repli que nous avons préconisée en 1981 et 1982, en présentant notre rapport ; je tenais à le souligner.

Cette étape est significative et nous nous en réjouissons. Passer du ministère du temps libre à celui du ministère du commerce extérieur constitue un grand bond en avant. Est-ce l'ultime étape avant la création d'un ministère du tourisme à part entière, qui aurait le mérite de ne plus favoriser tel ou tel aspect du tourisme, mais qui assurerait la coordination et l'unité des actions se rapportant à ses différents aspects ? Nous ne pouvons que l'espérer mais, au regard du projet de budget qui nous est proposé — et ce malgré des modifications qui sont les bienvenues — nous restons perplexes quant à la volonté d'une politique du tourisme dynamique et à long terme. On aurait pu espérer plus de cohérence et plus de dynamisme à la suite de la réunion du comité interministériel sur lequel nous avons fondé tant d'espoir et qui a mis tant de temps à se mettre en place.

La création d'un ministère du tourisme a toujours fait l'unanimité, à la fois des hommes politiques et des professionnels. Bien sûr, le secrétaire d'Etat responsable du tourisme est chargé d'assurer, par délégation du Premier ministre, la coordination interministérielle en matière de tourisme, mais il n'existe toujours pas, en l'absence d'un ministère à part entière, de pouvoir de décision unique quant aux critères d'affectation des crédits.

Pour l'heure, le rattachement au ministère du commerce extérieur, plutôt qu'à la « nébuleuse » du temps libre, nous paraît constituer — je l'ai souligné tout à l'heure — un changement heureux. La politique menée depuis a le mérite d'avoir reconnu le tourisme en tant qu'activité économique et d'avoir rejeté l'antagonisme entre un tourisme dit social et un tourisme commercial. A cet égard, le transfert à la direction du tourisme du bureau responsable du loisir associatif constitue une très bonne initiative. Ainsi somme-nous passés de l'irréalisme à un certain pragmatisme.

Toutefois, au regard de certaines déclarations, de certaines mesures gouvernementales et, surtout, de votre projet de budget pour 1984, des questions se posent sur la signification profonde de cette soudaine prise en compte du tourisme en tant qu'activité économique.

Le tourisme n'aurait-il pas été rattaché au ministère du commerce extérieur essentiellement dans l'optique d'une politique à court terme consistant à l'utiliser au maximum afin d'améliorer l'ensemble de notre balance des paiements ? L'agriculture étant le « pétrole vert » de la France — pardonnez-moi l'expression — le tourisme ne serait-il pas la « vache à lait » du commerce extérieur ? (*Sourires.*)

Je crains que l'on ne veuille, une fois de plus, « ramasser » ce que le tourisme produit naturellement, sans velléité d'améliorer la culture et, à long terme, la production. Du moins, telles étaient mes craintes avant que vous ne fassiez votre exposé, madame le ministre ; cela dit, vous m'avez convaincu en partie, mais pas encore totalement.

M. Jacques Eberhard. Cela va venir ! (*Rires.*)

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, cette hypothèse d'une politique à court terme est confortée par votre projet de budget pour 1984. En effet — et sans tenir compte, bien sûr, des majorations consenties à l'Assemblée nationale — il ne représente toujours que 0,029 p. 100 du budget de la nation ; c'est encore bien faible, notamment pour ce qui concerne les crédits d'équipement en faveur du tourisme social.

Je tiens à préciser que mes appréciations orales découlent uniquement du projet de budget tel qu'il nous a été soumis et ne tiennent pas compte des améliorations annoncées à l'Assemblée nationale ou de celles qui pourraient l'être aujourd'hui au Sénat.

De plus, dans cet infiniment petit, le dynamisme que l'on était en droit d'attendre de la reconnaissance d'une activité exportatrice fait défaut. Je citerai deux chiffres qui parlent d'eux-mêmes : les dépenses ordinaires progressent de 24,7 p. 100 alors que les dépenses en capital chutent de 34,2 p. 100. Hélas ! l'on a peut-être bradé le long terme pour le très court terme !

Certes — j'y reviendrai tout à l'heure — la progression des seules dépenses ordinaires n'est pas, en soi, négative puisqu'elle reflète un effort en matière de promotion et d'information ; en outre, la décentralisation impliquerait nécessairement un recentrage des pouvoirs en matière d'équipement touristique. Mais, alors que cette décentralisation connaît, notamment en matière financière, des difficultés d'application, et que les collectivités locales sont loin de pouvoir, à elles seules, assurer financièrement le développement de cet équipement, le désengagement de l'Etat en la matière apparaît d'autant plus grave.

Par ailleurs, certaines mesures telles que le contrôle des changes et le blocage des prix des professionnels du tourisme sont assez contradictoires avec la volonté de faire de celui-ci une activité économique dynamique et concurrentielle à l'échelon international.

Enfin, pourquoi avoir soustrait de la compétence du secrétariat d'Etat les actions les plus importantes ? Pris entre les compétences de son ministère de tutelle — celui du commerce extérieur — et celles qui sont déléguées aux collectivités locales, que lui reste-t-il pour marquer une politique, alors que — excusez-moi de vous le dire, monsieur le secrétaire d'Etat — les pouvoirs en matière d'aménagement vous échappent au bénéfice de l'administration de l'aménagement du territoire et que la responsabilité de la promotion touristique ainsi que la tutelle de l'agence nationale d'information sont de la compétence du ministre du commerce extérieur ?

Ayant posé le problème des structures administratives du tourisme et vous ayant donné les grandes tendances de ce projet de budget, que mon collègue et ami, M. Pellarin, rapporteur de la commission des finances, vous a excellemment présentées en détail, j'en viens aux résultats de la période de référence, à savoir la saison 1982, vous faisant part également des premières données connues pour 1983 ; ensuite, j'essaierai de voir si, au regard de ces données, votre action, reflétée dans votre projet de budget, ainsi que l'action de l'ensemble du Gouvernement en la matière, nous paraissent apporter les réponses nécessaires aux grandes questions que pose l'étude de l'activité économique et sociale du tourisme.

Il est d'usage et de tradition de « lancer » — j'insiste sur ce mot — pour caractériser les résultats de la saison touristique écoulée, un chiffre : soit celui des partants, soit celui des non-partants.

Il est temps de transgresser cet usage, car ce chiffre — il est sujet à caution d'ailleurs, au point où il en est arrivé — ne veut plus dire grand-chose, si ce n'est que le tourisme est devenu un phénomène de société — mais cela a déjà été dit et redit — et que le nombre de touristes ne saurait diminuer, compte tenu du niveau de développement de nos sociétés. Le IX^e Plan ne prévoit-il pas, d'ailleurs, un accroissement annuel de 800 000 vacanciers « hexagonaux » d'ici à 1988 ?

Bien plus intéressant et plus utile pour une action politique est de constater, avec un certain recul, les modifications qualitatives touchant le tourisme. Jusqu'à ces dernières années, c'est surtout l'offre qui a conféré sa marque à un certain tourisme. Or, on constate maintenant une telle évolution et une telle pression de la demande que se modifie profondément le « marché des vacances ».

Pour l'année 1981, nous avons déjà enregistré des séjours plus courts et des dépenses moins importantes. Cette tendance se confirme et, si les séjours sont plus courts, ils sont surtout plus fractionnés ; les locations au mois sont de plus en plus abandonnées. Ce raccourcissement des vacances influe maintenant sur le type d'achat d'immobilier de loisirs ; ainsi les constructeurs bâtissent-ils des logements de plus en plus petits. C'est le studio qui reçoit les plus grandes faveurs.

L'étude des départs par catégorie socio-professionnelle reflète l'impact négatif des diverses mesures fiscales prises depuis deux ans. On note, en effet — et c'est à souligner — une baisse des départs dans la catégorie des patrons de l'industrie et du commerce, alors que les autres catégories continuent de progresser. Cela est pour le moins extraordinaire ! Vous trouverez, dans mon rapport écrit, mes chers collègues, des chiffres précis, notamment quant à la durée des séjours et à la ventilation entre vacances d'été et vacances d'hiver. Je n'insisterai donc pas.

Pour ce qui est des résultats de la saison d'hiver 1982-1983, si l'on étudie l'évolution de la demande, compte tenu du chiffre d'affaires des remontées mécaniques, on retient que ce dernier progresse en moyenne de 10,5 p. 100, alors que l'augmentation avait été de 20 p. 100 ou plus pour chacune des deux saisons précédentes. A cet égard il est regrettable — je me permets d'insister sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat — que nous n'ayons aucune source statistique pour le ski de fond, dont la pratique, elle, ne cesse d'augmenter.

On assisterait donc à un tassement de la démocratisation des loisirs de neige. Cette tendance serait confirmée par certains organismes de tourisme social, qui connaîtraient des difficultés pour utiliser pleinement leur hébergement. De même constate-t-on, dans l'immobilier, une baisse des moyens mobilisables pour les investisseurs privés et, partant, une augmentation du stock des invendus ainsi qu'un choix pour des surfaces plus réduites, comme je le disais tout à l'heure.

S'agissant des touristes étrangers venus en France en 1982, leurs dépenses se sont élevées à un peu plus de 33 milliards de francs. La baisse du pouvoir d'achat des Français s'étant confirmée et la pression fiscale s'étant aggravée, un journaliste du journal *Le Monde*, lors d'une interview que vous lui accordiez, monsieur le secrétaire d'Etat au tourisme, a pu poser la question de savoir si, au regard des premiers résultats de la saison 1983, il n'était pas possible de présenter celle-ci sous la formule : « Le luxe pour les étrangers, la toile de tente pour les Français ! » Ce journal, je pense, n'est pas sujet à caution !

Si les premiers résultats de la saison 1983 confirment les tendances de la saison 1982, ils présentent certaines caractéristiques, conséquences du contrôle des changes et des premières applications du chèque vacances.

Bien que la saison ait eu du mal à démarrer, l'on a enregistré, globalement, un accroissement du nombre de vacanciers français. On a assisté à un redéploiement de la fréquentation vers les régions rurales, au détriment d'ailleurs de certaines régions littorales, et, entre ces dernières, à une redistribution de la fréquentation en faveur des côtes de l'Ouest de la France. Bien qu'ils soient moins partis à l'étranger, les Français ne se sont pas, pour autant, précipités sur le produit « France ». La diminution des départs des Français à l'étranger n'oscillerait qu'entre 10 p. 100 et 15 p. 100, si nos chiffres sont exacts.

Une demande pour des vacances actives se confirme très nettement. C'est une donnée sur laquelle les professionnels devront réfléchir et faire preuve d'imagination ; vous l'avez d'ailleurs souligné, monsieur le secrétaire d'Etat.

Pour ce qui concerne les modes d'hébergement, on enregistre, pour 1983, une situation très contrastée : de très bons résultats pour les gîtes ruraux, les villages de vacances et — c'est assez extraordinaire — l'hôtellerie de luxe. Les établissements de catégorie intermédiaire connaissent, eux, une saison que je qualifierai de médiocre. Ayant préconisé à de multiples reprises le soutien au développement des gîtes ruraux, des villages de vacances et des chambres d'hôtes — comme vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat — nous nous félicitons que votre action en la matière ait porté ses fruits, mais nous regrettons que la petite hôtellerie ait été défavorisée.

Est-ce dû à la morosité qui a résulté du contrôle des changes et des mesures fiscales, tel l'emprunt forcé ou le 1 p. 100 ? Il ressort que les Français ont moins préparé leurs vacances, qu'il y a eu moins de réservations et plus de désistements. On l'a constaté sur le terrain.

Il est indiscutable que l'ensemble des agences de voyages ont eu à souffrir des incertitudes et des tergiversations du Gouvernement lors de l'établissement du contrôle des changes. Mais, dans l'ensemble, et compte tenu des aménagements qu'elles ont pu obtenir, beaucoup — les plus performantes — ont été finalement les bénéficiaires de cette décision.

Cette nouvelle mesure aura eu, en l'occurrence, le mérite de mettre un « phare » sur l'hétérogénéité de cette profession, capable — et je pèse mes mots — du meilleur comme du pire, à laquelle des droits plus précis doivent être accordés, mais qui, en contrepartie, doit être consciente de ses devoirs.

Je voudrais illustrer cette affirmation par un exemple précis. Je pense, pour avoir eu l'occasion d'en être le témoin au cours d'une récente mission, que l'agence de voyages doit être avant tout au service de son client. Si j'admets que l'agence avec laquelle vous avez traité puisse sous-traiter avec une agence

étrangère, il convient toutefois, lorsqu'il s'agit d'un groupe de plus de cinquante personnes par exemple, qu'elle ait à cœur d'assurer l'accompagnement permanent et de servir d'intermédiaire entre le groupe et l'agence étrangère sous-traitante, même au-delà de la destination première, et ce, jusqu'au retour.

La saison 1983 a été la première saison d'application des chèques vacances. Il faut bien dire que l'on ne s'est pas bousculé pour les acheter ! La première impression est la déception à cause de l'inadaptation des conditions fixées et de l'irréalisme des prévisions. C'est la raison pour laquelle vous avez proposé la révision de certains critères : le relèvement de la limite prévue à l'article 2 de l'ordonnance du 26 mars 1982, qui serait portée à 5 000 francs ; en outre, l'obligation d'épargne ne porterait plus que sur quatre mois au lieu de huit ; les versements mensuels prévus pour l'acceptation de ces chèques vacances seraient doublés et devraient être compris entre 4 p. 100 et 20 p. 100 du Smic au lieu de 2 p. 100 et 10 p. 100 précédemment — excellente mesure. Toutefois nous continuons de regretter que votre collègue M. le ministre du budget n'ait pas encore accordé l'exonération des cotisations sociales.

Mais cela suffira-t-il pour relancer le système ? A cet égard, nous aurions souhaité connaître le nombre exact de bénéficiaires du chèque vacances, et, surtout, les catégories concernées. A combien de bénéficiaires réels les nouvelles conditions votées vont-elles permettre l'application du chèque vacances ? Monsieur le secrétaire d'Etat, je serais heureux de vous entendre sur ce point.

Il faut veiller à ne pas détourner le chèque vacances de sa fonction et lui garder ses caractéristiques par rapport aux « bons vacances » préexistants. Le chèque vacances a une justification sociale, mais ce doit être également un instrument de développement économique du tourisme, notamment quant à ses effets potentiels sur l'investissement.

Je rappellerai qu'il a également un rôle important à jouer en matière d'étalement des vacances. S'agissant de ce dernier, force est de constater que des efforts ont été accomplis et que, comme l'avaient fait les précédents gouvernements, des moyens ont été mis en œuvre. Malheureusement, 1983 n'aura pas été l'an I de l'étalement des vacances annoncé par M. Henry, votre prédécesseur, et le label de « vœu pieux » s'y appliquant demeure encore d'actualité. Les Français ont eu une prédilection pour le mois d'août. N'est-ce pas là la conséquence de la réduction de l'amplitude de l'étalement des vacances scolaires par zones ?

Enfin, qu'en est-il des effets des campagnes d'information ? Ont-elles eu tout de même des retombées ? Peut-on évaluer, d'ores et déjà, les premières conséquences des mesures d'étalement des vacances sur les besoins d'hébergement et peut-on parler de réduction plus ou moins significative de ces besoins ?

C'est un point important, car si vous fondez l'essentiel de votre politique sur la promotion — j'y viendrai dans un instant — parallèlement, malgré quelques mesures heureuses, les hébergements ne sont pas suffisamment pris en compte et soutenus.

Certaines décisions me paraissent effectivement heureuses, notamment celles qui sont relatives aux aides dont le mérite est d'apporter des éléments de clarification et une meilleure efficacité qui répondent, d'ailleurs, aux souhaits exprimés par la Cour des comptes dans son rapport de 1982. Ainsi, est supprimé, au bénéfice d'aides sous forme de prêts bonifiés, l'ensemble du régime général des primes, à l'exclusion de la prime à la modernisation de l'hôtellerie de montagne, laquelle doit d'ailleurs être complètement décentralisée en 1985, et de la prime bénéficiant à la petite hôtellerie du grand Sud-Ouest.

Mais pensez-vous que le régime des prêts bonifiés soit suffisamment incitatif ou prévoyez-vous, à plus ou moins long terme, soit de les augmenter, soit d'introduire un système complémentaire d'aides à l'investissement ?

Dans un premier temps, monsieur le secrétaire d'Etat, puis-je vous rappeler que mon collègue rapporteur M. Pellarin et moi-même avions souhaité voir abondés, lors de la discussion budgétaire d'aujourd'hui, les crédits d'intervention financière de l'Etat ? Cet élément nous paraissant fondamental, de votre réponse dépendra pour beaucoup notre vote.

Il faut également saluer un certain souci d'aider à l'adaptation de l'offre à la demande. Ainsi faut-il noter l'application des prêts bonifiés aux hôtels trois ou quatre étoiles lorsqu'ils contribuent à l'accueil de la clientèle étrangère, permettant ainsi d'améliorer le solde positif du poste « voyages » de notre balance commerciale. Les professionnels concernés regretteront certainement que le Gouvernement ait refusé, à l'Assemblée nationale, de revenir au taux intérieur de T. V. A. qui leur était auparavant appliqué.

De même, ce qu'il est convenu d'appeler la para-hôtellerie commence-t-elle à être prise en compte, notamment par la création d'un classement des résidences de tourisme et par la proposition de reconduction pour deux ans du remboursement

de la T. V. A. à l'investissement, que le Sénat vient d'adopter conforme au texte amendé par l'Assemblée nationale.

Malheureusement, outre la baisse des crédits budgétaires en matière d'équipements et d'hébergements, d'autres mesures viendront reprendre ce qui a été donné d'une main. Au moment où les professionnels vont devoir réagir aux changements de comportement des touristes, une succession de freins à l'investissement sont mis en place, tels qu'une fiscalité accrue, des charges croissantes et le blocage des prix.

Alors qu'ils devraient être incités à investir pour «toucher» certaines clientèles, c'est le contraire qui se produit. A cet égard, le rapport du conseil supérieur du tourisme sur l'accueil de l'enfant dans les structures du tourisme démontre bien qu'avec une adaptation, le secteur hôtelier pourrait trouver un développement dans l'accueil des familles, lesquelles boudent l'hébergement hôtelier par manque de services adaptés.

Avec le blocage des prix, le ministère de l'économie et des finances fait supporter par tout un secteur les conséquences des déclarations sur les objectifs officiels de limitation de l'inflation. En effet, cette décision permet de geler plus de 10 p. 100 de l'indice des prix et, ainsi, de le maîtriser en partie. Or, il va surtout affecter les petits hôtels, en particulier dans les zones rurales et les zones de montagne, alors que l'on constate une diminution de l'ordre de 15 p. 100 du nombre des hôtels de préfecture pour la période 1975-1981.

Il serait bon de savoir «à quelle sauce» seront mangés les professionnels du tourisme, l'année prochaine. Un nouveau blocage des prix sera-t-il institué? Je crois savoir que oui, mais dans quelles conditions? En particulier, conserverons-nous un secteur libre? Il n'est pas normal que toute une branche professionnelle soit dans le doute quant à des éléments aussi fondamentaux que les prix. Il serait bon qu'elle soit fixée rapidement.

Cette asphyxie des entreprises et cette absence de soutien à l'investissement dans l'hébergement touristique sont contradictoires avec votre volonté affichée de développer la promotion du produit «France» et m'amènent, malheureusement, à penser que cette action en faveur de la promotion n'est qu'une action à court terme. Cela est fort regrettable, car la direction que vous aviez prise était la bonne et il faudrait persister.

Certes, la promotion du tourisme français est considérée depuis le premier trimestre de 1983 et pour l'année 1984 comme une action prioritaire. Mais pourquoi l'avoir retirée des compétences du secrétariat d'Etat au tourisme? N'est-ce qu'une première étape, qui vous permettra, madame le ministre, de déléguer cette compétence à un office de promotion dépendant du commerce extérieur? J'aimerais être rassuré sur ce point.

Outre la question fondamentale relative aux structures, votre action, même en matière de promotion, nous paraît assez mal définie et insuffisante. Les moyens que vous lui accordez sont en hausse, mais demeurent très insuffisants comparés à ceux de nos concurrents, notamment en ce qui concerne nos représentations à l'étranger, pour lesquelles je reconnais pourtant l'effort important que vous avez fait.

Mais aurez-vous les moyens de répondre aux prévisions du groupe de travail du 9^e Plan relatives à l'ouverture de cinq à six représentations à l'étranger d'ici à 1988? Au jour où nous discutons de votre projet de budget, vous devez pouvoir nous apporter des précisions quant à cet organisme de promotion qui remplacera le groupement d'intérêt économique «Bienvenue France» et qui devrait intégrer les régions. La création de ce nouvel organisme est la clef de la réussite de votre action pour 1984 et le moindre retard serait fort préjudiciable. De qui dépendra-t-il? Quels seront ses moyens financiers?

S'agissant de la politique des produits touristiques, madame le ministre, vous avez indiqué vous-même, au mois de juillet 1983, vouloir mettre au point une telle politique, notamment par le développement de nouvelles formes d'hébergement, comme les chambres d'hôtes, et ce pour attirer le maximum de touristes étrangers en France. Or, il apparaît, au regard des résultats de 1982 et de 1983, que le nombre d'étrangers venant des pays européens est en baisse et qu'au contraire, le nombre des Américains progresse.

Le choix du développement de ces nouvelles formes d'hébergement, au détriment d'autres formes, est-il bien adapté à la modification des catégories d'étrangers venant en France? Cet exemple ne démontre-t-il pas qu'il y a une certaine inadaptation des actions? Pensez-vous atteindre, avec de telles actions, le but que vous vous êtes fixé pour 1984, à savoir le doublement de l'excédent du solde positif de la balance touristique?

A cet égard, si l'on peut se réjouir du chiffre déjà atteint pour l'année 1983, il est nécessaire d'en tempérer la réalité. Partant, l'on peut douter des prévisions pour 1984. En effet, si ce solde positif a été atteint, ce n'est pas grâce à une politique, ce n'est pas pour des raisons structurelles de contrôle des changes qui n'ont pas eu une grande incidence, mais pour des raisons conjoncturelles, dont les deux dévaluations de notre

monnaie qui ont favorisé la venue massive de touristes américains.

Enfin, nous sommes satisfaits de votre décision de relancer l'outil touristique mis en place en 1979, par la création des observatoires régionaux.

Ayant parlé de promotion, je voudrais aborder maintenant la question de la prise en compte du thermalisme comme pouvant être un nouveau produit en matière de tourisme.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis. Encore faudrait-il que le corps médical reconnaisse à leur juste valeur les vertus curatives du thermalisme Or, une enquête montre que 23 p. 100 seulement des médecins conseillent des cures thermales à leurs patients, alors que 65 p. 100 des Français croient, eux, aux bienfaits des cures. Tourisme et thermalisme sont complémentaires et la clientèle devient de plus en plus à la fois touristique et thermale. A travers le soutien du thermalisme en tant que thérapeutique, il faut soutenir aussi l'idée d'un tourisme de santé. Nous avons là un potentiel, mais il n'y a pas de véritable «décollage» du produit.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans dire un mot du projet de loi sur la montagne, dont la discussion devient d'autant plus urgente que les dispositions qu'il contient en matière de tourisme permettront peut-être de contrebalancer la baisse des crédits des services d'aménagement de l'espace rural et de la montagne.

Les régions défavorisées de montagne attendent beaucoup du vote de ce texte qui devrait avoir des incidences importantes sur l'activité complémentaire, mais néanmoins vitale, que représente le tourisme pour elles.

Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, avec le rattachement de l'activité touristique au commerce extérieur, vous avez provoqué de réelles espérances. La déception est d'autant plus grande face à la présentation d'un projet de budget beaucoup trop faible et cela en dépit de quelques améliorations consenties à l'Assemblée nationale.

Cette situation liée à la compétence affaiblie du secrétaire d'Etat au tourisme m'amène à conclure que le Gouvernement n'a pas encore tiré toutes les conséquences de l'importance économique et sociale du tourisme, mais se contente, dans une vision à très court terme, d'en tirer le plus grand profit pour tenter de rééquilibrer notre balance commerciale.

Cet objectif à court terme, s'il n'était pas soutenu par une réelle politique, serait inacceptable. C'est d'ailleurs la raison qui avait amené la commission des affaires économiques et du Plan à émettre un avis défavorable à votre projet de budget.

Toutefois, je tiens personnellement à prendre en compte les augmentations budgétaires que vous avez bien voulu accorder à l'Assemblée nationale, mais également l'annonce d'une augmentation substantielle du volume des prêts bonifiés, non seulement au profit de la création et de la rénovation des remontées mécaniques, mais aussi de l'aménagement des pistes de ski de fond.

Pour ces différentes raisons, je serai enclin, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à ne plus manifester une opposition relative à l'adoption de ce projet de budget et à m'en remettre à la sagesse de mes collègues. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., sur les travées socialistes, ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 3 novembre 1983 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, trente et une minutes;
- Groupe socialiste, trente minutes;
- Groupe du rassemblement pour la République, vingt-huit minutes;
- Groupe de l'union des républicains et des indépendants, vingt-six minutes;
- Groupe de la gauche démocratique, dix minutes;
- Groupe communiste, vingt minutes.

La parole est à M. René Martin.

M. René Martin. Madame le ministre, vous êtes sans doute un ministre heureux puisque vous êtes à la tête d'un ministère qui peut présenter un bilan très positif et contribuer par le redressement de notre balance extérieure au redressement économique de la France.

Partir d'un déficit mensuel de huit milliards de francs pour arriver à un milliard de francs environ à la fin d'octobre, c'est obtenir un résultat auquel les gouvernements d'avant mai 1981 n'étaient pas parvenus.

Même si nos importations continuent de croître, nos exportations progressent régulièrement, ce qui n'est pas pour nous déplaire. Cela prouve que les productions françaises peuvent être compétitives. Lorsque les communistes ont lancé la campagne «Produire français», on a voulu nous faire un procès

d'intention, nous accusant de vouloir replier notre pays sur lui-même, de vouloir nous faire vivre en autarcie.

Nous voulions prouver le contraire, développer la production française en augmentant le pouvoir d'achat des salariés, en développant la coopération internationale sur un pied d'égalité avec tous les pays, en particulier les pays socialistes et les pays en voie de développement.

Nous voulions lutter contre l'importation abusive de produits que nous étions capables de produire et développer nos productions de qualité capables de rivaliser sur les marchés étrangers.

Outre le fait que cette méthode est génératrice de rentrées de devises, elle constitue un élément déterminant de la défense de l'emploi. Nous préférons voir produire en France et exporter nos produits que de voir construire par des firmes françaises des usines à l'étranger pendant qu'elles créent le chômage dans notre pays.

Mais nous sommes réalistes. Dans le commerce extérieur, il y a nous, mais aussi les autres. Il faut donc trouver un juste équilibre, à savoir ne pas nous priver d'un matériel ou de produits que nous ne pouvons pas fabriquer, mais, surtout, permettre à nos entreprises de poursuivre leurs efforts et leur donner les moyens d'accroître non seulement la production, mais aussi la recherche. Nos ingénieurs, nos techniciens, nos cadres, nos travailleurs ont fait la preuve qu'ils sont capables de produire des produits de qualité, de haute technicité, pouvant être compétitifs sur les marchés mondiaux.

Votre ministère, madame le ministre, oriente son action dans ce sens et c'est pourquoi le groupe communiste votera votre budget.

J'en viens maintenant au tourisme, qui est un domaine extrêmement important pour l'économie du pays mais aussi pour le développement culturel de ses habitants.

Si le tourisme a quitté le temps libre pour rejoindre le commerce extérieur, il n'en reste pas moins vrai qu'il demeure pour chacun la maîtrise consciente d'une partie librement déterminée de son temps libre. L'évolution de notre monde est telle que les formes de tourisme sont très différenciées, qu'à la soif de connaître des uns répond le besoin de détente ou de repos des autres, que la connaissance humaine est enrichissante pour certains tandis que les amoureux de la nature préfèrent le tourisme vert ou fluvial. Ce sont là toutes sortes d'activités qu'il faut encourager sans en négliger aucune. Le Gouvernement s'y attache depuis 1981 pour rattraper une situation catastrophique. Il n'y est pas encore totalement parvenu et la politique de rigueur à laquelle nous sommes soumis risque de retarder quelque peu la mise en place d'un véritable tourisme social.

Malheureusement, encore quarante-trois Français sur cent ne partent pas en vacances; cela ne veut pas dire pour autant que la situation ait empiré en 1983. Pourtant, quand le Gouvernement a institué le carnet de change — il sera supprimé dans quelques jours — on nous promettait une saison d'apocalypse : stations surchargées, aucun touriste étranger. La phrase était prononcée : c'était une atteinte à la liberté. Les censeurs étaient précisément ceux qui n'avaient rien fait jusqu'en 1981 pour un tourisme ouvert à tous, un tourisme démocratique, un tourisme social.

Les faits n'ont pas confirmé, heureusement, leur vision d'horreur; les Français ont peut-être plus découvert la France qu'auparavant et c'est tant mieux! Je suis sûr qu'ils continueront. Par ailleurs, on n'avait jamais vu autant d'étrangers — en particulier 1 600 000 Américains — ce qui arrange bien la balance des paiements en laissant un excédent de 18 milliards de francs.

En revanche, il est vrai que la durée des séjours a tendance à diminuer; mais il faut tenir compte du fait que beaucoup de Français partent en vacances plusieurs fois et échelonnent leurs séjours. M. Malassagne, rapporteur pour avis, nous invitait tout à l'heure à consulter les tableaux figurant dans son rapport écrit. Pour ma part, je l'ai fait. Je constate, s'agissant des vacances d'hiver, que 12 200 000 Français sont partis en 1980, contre 13 100 000 en 1983. Le taux des départs en vacances d'hiver était donc de 22,70 p. 100 en 1980 contre 24,3 p. 100 en 1983. Pour les vacances d'été, 27 800 000 Français sont partis en 1980, contre 28 600 000 en 1982, ce qui représente un taux de 53,3 p. 100 en 1980 et de 54,5 en 1982.

Les acquis de 1981 se font maintenant sentir : je veux parler de la cinquième semaine de congés payés, de la diminution du temps de travail, de la retraite à soixante ans, de la mise en place du chèque vacances, de la revalorisation des bas salaires, de l'augmentation des prestations sociales et des rapports nouveaux et fructueux entre les ministères intéressés et les organismes de tourisme social. Un chômage stabilisé et un taux d'inflation ralenti sont également des éléments qui favorisent les départs en vacances.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour que les plus défavorisés des Français puissent bénéficier, eux aussi, de ce droit aux vacances. C'est pourquoi il faut accroître les moyens mis à la disposition du tourisme social.

Nous considérons comme positif le relèvement du plafond d'impôts à 5 000 francs, au lieu de 1 130 francs, pour le chèque vacances. Mais il faudrait lancer une grande campagne d'incitation auprès des entreprises, particulièrement auprès des entreprises nationalisées et — pourquoi pas? — d'abord dans le secteur public. C'est un atout important. C'est une vieille revendication des organisations syndicales qui n'est satisfaite que très difficilement.

L'examen du projet de budget pour 1984 qui nous est proposé, nous conduit à quelques interrogations — je dirai même quelques craintes — s'agissant des investissements en faveur du tourisme social. A propos de ces termes, sans faire trop de sémantique, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous rassuriez les organismes de tourisme social car, dans le budget, ils ont disparu pour faire place à des organismes de « tourisme associatif ». Est-ce une simple tournure de vocabulaire, un détail de forme et non pas de fond puisque vous semblez attaché à une politique sociale du tourisme, donc au tourisme social? Une réponse, de votre part, dissiperait tout malentendu.

J'en reviens donc à mon inquiétude de voir, d'une part, les investissements exécutés par l'Etat en autorisations de programme diminuer de 26 p. 100 — ce qui peut s'expliquer, mais pour une faible partie seulement, par l'achèvement de certains aménagements — d'autre part, les subventions accordées par l'Etat au tourisme social — et c'est beaucoup plus grave — chuter de 29 p. 100, dont 59,2 p. 100 en moins pour le camping-caravaning, cela compte non tenu des modifications apportées par l'Assemblée nationale où un crédit de 5 milliards de francs supplémentaires a été inscrit à la suite de l'adoption d'un amendement présenté par le Gouvernement.

En 1981, le ministre chargé du tourisme présentait son budget en disant qu'il traduisait « une remarquable progression des moyens budgétaires... permettant d'augurer favorablement du rattrapage qui devra se poursuivre durant plusieurs exercices ». Or, vous savez qu'il reste encore beaucoup à faire. Dans le rapport Merlin préparatoire au 9^e Plan, il est écrit : « 12,5 p. 100 seulement des hébergements sont gérés par le secteur public ou associatif; 30 p. 100 seulement du total des hébergements peuvent être considérés comme étant à prix modérés et, fautes d'aides antérieures suffisantes. Les hébergements du tourisme social ont un impérieux besoin, pour beaucoup d'entre eux, d'être rénovés ou modernisés. »

Le rapport Grosborne de janvier 1982 sur le développement du tourisme social estimait que pour faire face aux besoins d'équipements et de réhabilitation des villages de vacances et des terrains de camping, il fallait prévoir 5 690 millions de francs dans le 9^e Plan, soit 1 138 millions de francs par an.

Soyons réalistes, même si on tient compte des crédits décentralisés au titre des dotations globales d'équipement, les dotations prévues en 1984 représentent environ 70 millions de francs contre 95 millions de francs en 1983. Il faudrait de 30 millions de francs à 35 millions de francs supplémentaires pour rester dans l'optique du rapport Merlin.

Cette année, vous avez créé environ 100 000 places de camping, ce qui porte le total disponible à environ 2 200 000 places, alors qu'il y a sept millions de campeurs français, et deux millions de campeurs étrangers. Or, pour beaucoup de Français, malheureusement, c'est encore la seule possibilité de partir en vacances. Cette situation met aussi en difficulté les constructeurs de caravanes, tant est grande l'imbrication entre tourisme et économie. Les dépenses d'investissement dans le tourisme, et en particulier dans les villages de vacances ou le camping-caravaning, sont, de plus, génératrices d'emplois. La création d'un village de vacances, c'est cent emplois pendant quinze mois pour la localité d'accueil et trente emplois permanents pour trois cents lits créés. Enfin, 1 franc de subvention, c'est souvent 10 francs qui sont investis. Le tourisme est donc une industrie rentable pour tous : l'Etat qui y trouve son compte et les citoyens qui voient multiplier les centres d'accueil.

Monsieur le secrétaire d'Etat, avant l'arrivée du Gouvernement de gauche au pouvoir, le tourisme commercial était le grand favorisé. Vous avez inversé la tendance mais il faut accroître l'effort en faveur du tourisme social. Les associations ont montré leur capacité de créativité, leur dynamisme, leur aptitude à démocratiser les loisirs. Il faut les aider plus que ne le prévoit ce projet de budget pour 1984.

Pour conclure, je vous ferai part de l'inquiétude des associations de tourisme social face à la décentralisation. Elles n'y sont pas opposées, mais vous avez déclaré que les régions disposeront de moyens accrus. Qui aura la maîtrise des dossiers? Qui décidera des contrats de plan et répartira les crédits? Y aura-t-il, à cet échelon, la même concertation? Les associations, qui ont déjà affaire à de très nombreux ministères, voudraient

mieux connaître leur interlocuteur. Elles attendent des précisions.

Voilà les remarques que je voulais présenter sur ce budget. Le groupe communiste le votera en souhaitant que vous apaisiez ses inquiétudes. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Ménard.

M. Jacques Ménard. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans cette brève intervention portant exclusivement sur le tourisme, je ne m'attarderai pas sur les chiffres, car d'autres orateurs l'ont déjà fait avec précision. Je veux seulement souligner la modicité des crédits qui ne correspondent absolument pas à l'importance du tourisme dans l'économie française et au solde bénéficiaire d'environ 18 milliards de francs qui sera dégagé cette année.

Lorsqu'un pays comme le nôtre a la chance de posséder une telle capacité de développement touristique en raison de son histoire, de sa culture, de ses monuments, de ses sites, de son climat, de sa gastronomie — je ne peux pas tout énumérer —, il serait opportun de lui donner des moyens importants, à la hauteur d'une ambition tout à fait justifiée, d'autant plus en période budgétaire difficile, en raison des résultats escomptés. D'autres pays ont fait mieux que nous dans le passé et, si nous les avons dépassés, nous devons aussi avoir une politique plus volontariste avec des moyens importants.

Après ce préambule, je me contenterai de quelques réflexions. Je suis frappé, tout d'abord, par le nombre d'organismes, d'assemblées, d'associations ou de personnes qui manifestent un si grand intérêt pour le tourisme, et cela encore plus, depuis peu. Dans ma région — sans doute en est-il ainsi partout ailleurs — une convergence d'intérêt, d'initiatives et d'activité, se manifeste vers le tourisme sous tous ses aspects. Tout le monde veut s'en mêler, et cela aboutit finalement à des actions concurrentes, dispersées, à des dépenses irrationnelles et inutiles, à un manque de coordination et à un excès d'actions souvent désordonnées et mal conçues. C'est bien dommage que tant d'énergie soit mal utilisée. Tout le monde veut du tourisme. Pourquoi ?

D'abord, bien sûr, parce que le tourisme est une activité humaine attachante, parce que, aussi tout simplement, nous vivons une période difficile où beaucoup d'entreprises chancelent, où les faillites deviennent de plus en plus nombreuses et que l'on s'accorde à penser que l'industrie touristique est considérée comme rentable et intéresse donc nombre de jeunes, dynamiques et entreprenants.

Il faut développer le tourisme marchand, opposé — on se demande pourquoi — au tourisme social, comme si les deux ne pouvaient cohabiter et, au contraire, s'appuyer l'un sur l'autre.

Il y a pléthore de volontaires et, par voie de conséquence, manque de coordination, concurrence inutile, gâchis d'argent et de temps.

Cependant, il ne faut pas décourager les bonnes volontés, même intempêtes, dans une période marquée par la grogne ou la résignation. Il faut au contraire les soutenir et les orienter dans le bon sens, pour une politique touristique bien définie, dynamique et dotée de moyens.

Le tourisme, considéré longtemps comme une activité secondaire en période forte de l'économie, devient pour certains une panacée en période de crise et d'inquiétude. Le tourisme en réalité ne peut pas tout, mais peut beaucoup, à condition de lui donner des moyens adaptés.

Une autre réflexion m'amène à essayer de savoir ce que la France entière dépense pour son tourisme. On peut connaître assez facilement le budget qui y est consacré par l'Etat en additionnant les crédits du tourisme destinés au fonctionnement et à l'équipement qui figurent dans les départements ministériels concernés. Je crains fort, en revanche, que l'on ne connaisse pas le total national des sommes engagées par les syndicats d'initiative et les offices du tourisme, par les communes, les départements, les régions, les assemblées consulaires et par de très nombreuses associations.

Je souhaite vivement, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une étude soit faite pour connaître le volume global des crédits affectés à la promotion et à l'équipement touristique. On s'apercevra, j'en suis sûr, que l'engagement local, départemental et régional, est au total extrêmement fort et qu'il traduit une volonté de promouvoir une politique adaptée à chaque région, dans un cadre national, que le Gouvernement doit s'efforcer de mieux définir.

On s'apercevra sans doute aussi qu'une certaine concurrence existe — inutile — et qu'elle entraîne un manque de coordination, un gâchis d'argent et de moyens.

Je ne veux pas dire pour autant que l'organisation touristique en France est mauvaise. L'action de l'Etat se termine à la délégation régionale du tourisme, et c'est bien ainsi. Ensuite, ce sont les comités régionaux de tourisme, les régions, les départements, les communes, les syndicats d'initiative et les offices du

tourisme qui prennent le relais, traduisant une volonté exprimée souvent par des bénévoles qui ont la foi en un tourisme puisant ses sources dans l'histoire locale et dans le terroir. Il convient de leur rendre hommage.

Pour bien orienter son action et mesurer ses effets, l'Etat doit disposer de toutes les données nécessaires. Je crains qu'il n'en soit pas ainsi actuellement malgré les efforts qui ont été entrepris dans le passé, mais peut-être vont-ils commencer à porter leurs fruits. Cependant, rassurez-vous, je ne souhaite pas que le secrétariat d'Etat au tourisme se transforme en une organisation bureaucratique contrôlant et dirigeant tout. Le tourisme est une entreprise humaine, nuancée, et qui doit permettre aux initiatives de se manifester dans le cadre d'une bonne information.

Il faut donc concilier les actions nationales avec les actions locales en laissant celles-ci se développer à l'écoute d'une politique gouvernementale bien définie. Informer, orienter, publier les résultats, connaître les bilans, agir en réalité comme au sein d'une grande entreprise, tels sont les principes, car le tourisme marchand est une des industries les plus florissantes que nous possédions, qui surmonte assez bien les difficultés actuelles et qui, pour cela, est capable de rassembler toutes les énergies.

Le budget de 1984 est très pauvre en crédits destinés à l'aménagement touristique, plus riche en faveur de la promotion. Espérons qu'il s'agit d'une politique conjoncturelle passagère, liée aux difficultés budgétaires et financières actuelles et que, dans l'avenir, on reviendra à une répartition équilibrée des crédits.

En effet, il ne faut pas freiner trop longtemps l'aménagement touristique du pays, alors qu'en même temps on pratique une politique promotionnelle en France et à l'étranger. Attirer les touristes est bien, mais il ne faut pas les décevoir par des aménagements insuffisants, alors que d'autres pays s'efforcent, souvent avec succès, de développer un accueil toujours meilleur, moderne et adapté aux goûts du moment.

Dans le même souci, il convient de développer la formation professionnelle, qui est d'ailleurs déjà satisfaisante. L'accueil et le service sont extrêmement importants. On juge souvent un pays par son hospitalité et la qualité des services. Là encore, la concurrence est grande avec d'autres pays et nous avons des progrès à accomplir, en pensant que le tourisme est créateur d'emplois.

Je terminerai cette intervention, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, en vous demandant si, bientôt, la réforme des C.R.T., les comités régionaux de tourisme, va enfin voir le jour. Le Sénat, vous le savez, a voté à l'unanimité une proposition de loi à ce sujet. Sans doute le Gouvernement a-t-il l'intention d'apporter des amendements à ce texte. Veut-il le faire bientôt et peut-on savoir dans quel esprit il le fera ? Dans une incertitude qui dure trop, il serait bon de doter les C.R.T. d'un statut qui leur permette de jouer le rôle que l'on attend d'eux.

Telles sont, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques observations que je voulais présenter à l'occasion de cette discussion budgétaire. J'ai essayé de le faire objectivement, mais aussi avec la passion de quelqu'un qui, avec tant d'autres, loin des clivages politiques, a beaucoup travaillé pour le tourisme.

Ce budget, bien sûr, ne me donne pas entière satisfaction, bien qu'il contienne des éléments intéressants. C'est un budget qui affiche une certaine rigueur, liée à la conjoncture financière actuelle.

Mais est-ce une bonne politique que de ne pas donner au tourisme des moyens beaucoup plus substantiels en francs constants, en 1984, alors qu'avec des crédits plus importants on pourrait escompter des résultats spectaculaires en fin d'année, fort profitables à notre économie ? Je ne le crois pas.

Cependant, malgré les réserves que je viens d'exprimer, il paraît difficile de ne pas donner au tourisme les moyens dont il a besoin, même s'ils sont jugés insuffisants. C'est pourquoi je suivrai, lors du vote, les avis exprimés par la commission des finances et la commission des affaires économiques. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je tiens à présenter quelques observations sur ce budget.

Je rappellerai d'abord que, lors de sa séance du 12 octobre dernier, la commission des finances a décidé de proposer, sous le bénéfice des observations qui ont été excellemment formulées par notre rapporteur spécial, M. Larue, l'adoption des crédits pour 1984 du commerce extérieur.

Je voudrais néanmoins que nous réfléchissions aux orientations de notre commerce extérieur.

D'abord, nous rencontrons de très grandes difficultés à avoir des renseignements sérieux et irréfutables sur les ventes d'armes de la France. Cette observation a d'ailleurs été faite à l'Assemblée nationale ; je n'y insiste donc pas.

Or, nous savons déjà, puisque M. Charles Hernu l'a indiqué à la commission de la défense nationale le 11 octobre 1983, que les commandes d'armements de la France diminueront sensiblement en 1983, essentiellement en raison des difficultés financières de nos partenaires.

Cela ne m'étonne pas tellement, mais je ne vous cache pas, madame le ministre, qu'à titre personnel j'estime qu'un pays comme le nôtre ne peut, pour des raisons à la fois morales, auxquelles je suis personnellement très sensible, et matérielles, accepter qu'une grande partie de son commerce extérieur soit dépendant de ses ventes d'armes.

Je crois qu'avant votre arrivée au pouvoir une place trop importante a été faite aux ventes d'armes. Et cela continue hélas ! Un grand pays doit être capable d'exporter autre chose et je vous félicite d'être allée aux Etats-Unis vous occuper d'autres sujets.

Je ne suis pas très optimiste sur la structure de notre commerce extérieur ; cela a déjà été dit à plusieurs reprises, mais j'y reviens. Nous avons une rigidité des échanges extérieurs français qui est, à mon avis, une des causes essentielles de la vulnérabilité de notre pays face à ses partenaires.

Pourquoi sont-ils trop rigides ? D'une part — ce n'est la faute d'aucun gouvernement — en raison de notre dépendance énergétique bien connue. D'autre part — cela, vous en conviendrez facilement puisque vous avez été ministre de l'agriculture — en raison de l'insuffisance de la part de l'agro-alimentaire dans le commerce extérieur français. J'espère vivement que vous allez pouvoir améliorer les exportations françaises dans ce domaine que vous connaissez bien. Enfin — je l'ai souvent indiqué, mais cela ne me semble pas inutile de le répéter — parce que la répartition géographique de nos échanges est très insuffisamment tournée vers les grands pays industrialisés. Autrefois, la France commerçait essentiellement avec eux. Progressivement, nous nous sommes tournés vers des solutions plus faciles, vers des pays plus pauvres, qui malheureusement n'ont pas les mêmes possibilités financières que ceux avec lesquels nous avons autrefois orienté notre commerce extérieur.

Puisque j'évoque les grands contrats, je crois que nous allons bientôt être confrontés à de nouvelles difficultés. Ainsi, j'ai le souvenir d'avoir prêté ici même, voilà plusieurs années, les déceptions que nous aurions à propos de ce que l'on appelait les « contrats du siècle ». Pendant des années, chaque fois qu'un ministre revenait d'une mission à l'étranger, on nous disait : nous venons de signer un « contrat du siècle ». Eh bien, ce contrat, mes chers collègues, s'est généralement terminé de façon catastrophique parce que c'est la Coface, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, qui a été obligée de payer, c'est-à-dire en fait les contribuables.

Sans attacher une importance capitale à l'évolution des grands contrats d'exportation, je suis cependant obligé de constater qu'en 1983 vous allez enregistrer une diminution de ces contrats, notamment ceux qui sont conclus avec les pays de l'O. P. E. P., qui sont déjà en baisse de 25 à 30 p. 100 cette année et qui, malgré une amélioration, que je souhaite, avec l'Algérie, seront au mieux stabilisés en 1984. Nous devons dès maintenant penser au danger que cela va représenter pour nous et prévoir une politique de remplacement.

Sur une autre question importante, que j'ai souvent traitée, je tiens à attirer votre attention, madame le ministre, et celle du Sénat. Nous avons trop longtemps fait confiance aux possibilités que nous aurions avec les pays en voie de développement. Malheureusement, nous nous apercevons aujourd'hui que cette confiance n'était pas justifiée.

Si vous prenez le cas du Brésil, qui représente, à mon avis, l'exemple frappant des graves difficultés financières que connaissent depuis l'été dernier de nombreux pays en développement, si vous prenez le cas du Mexique, dont on attendait monts et merveilles — on nous disait qu'il avait des possibilités fantastiques et qu'on pouvait signer avec lui des contrats sans aucune crainte ! — si vous prenez le cas de la Roumanie et, hélas ! pour des raisons politiques, celui de la Pologne, il est évident que nous avons devant nous plus de déboires que d'espérances.

Je vous félicite, madame le ministre, d'être allée à Moscou. Je ne comprends pas — peut-être pourrez-vous me l'expliquer — comment, avec un pays comme l'U.R.S.S., dont le commerce est tout entier contrôlé par un gouvernement centralisateur, on ne peut pas arriver à rétablir un certain équilibre. Nous ne sommes pas obligés d'acheter, mais, en tout cas, nous allons nous trouver prochainement dans une situation catastrophique. Si nous n'arrivons pas à cet effort de redressement auquel vous vous consacrez, nous allons bientôt être obligés de payer une

facture de gaz considérable et je me demande comment nous pourrions faire face au déséquilibre, dû, à mon avis, à la rapidité avec laquelle nous avons signé ce contrat sans avoir des garanties suffisantes de contreparties commerciales.

Enfin, je dirai quelques mots de l'aide à l'exportation. Je ne suis guère favorable aux aides à l'exportation, parce que c'est donner le « mol oreiller de la confiance » à nos industriels.

D'abord, malheureusement — je l'ai dit aussi — on aide beaucoup les grandes entreprises, mais assez peu les petites et moyennes entreprises. Dans un département comme le mien, on trouve beaucoup de petits exportateurs. Jamais on ne les aide ! Quant aux grandes entreprises françaises, elles peuvent être assurées que l'ambassadeur, le conseiller commercial, le conseiller financier s'emploient à faire les démarches nécessaires, tandis que nos petits exportateurs sont obligés de se battre tout seuls, ce qui est d'une injustice flagrante.

M. Chomat, à l'Assemblée nationale, a déclaré : « Si l'on prend en considération toutes les formes d'aides financières à l'exportation, on peut estimer leur coût budgétaire et extra-budgétaire à un total de 19,7 milliards de francs en 1982, soit une progression de plus de 25 p. 100 par rapport à 1981 ; entre 1974 et 1982, les aides à l'exportation ont été multipliées par huit en francs courants et, entre 1979 et 1982, elles ont triplé. »

Ce n'est pas possible ! C'est là une situation tout à fait malsaine. Si l'on doit aider les exportateurs, que l'on n'aide pas que les gros exportateurs ! Je sais bien que c'est plus intéressant dans la balance commerciale, mais on décourage alors le petit exportateur, qui a l'impression de se battre tout seul, non seulement contre les pays vers lesquels il exporte, mais aussi, et même souvent, ici même contre l'administration, notamment les services financiers, qui ne l'aident pas beaucoup non plus.

Je terminerai en évoquant la Coface, dont j'ai souvent parlé ici. En effet, j'ai déjà expliqué dans cette enceinte, à une époque où l'on mettait en doute mes affirmations assez pessimistes, que nous avons eu tort de nous engager comme nous l'avions fait en Iran et comme nous le faisons encore en Irak. Vous constatez maintenant que l'affaire de l'Iran s'est terminée tragiquement ; je ne parle même pas de la situation politique, puisque nous sommes maintenant l'ennemi n° 1 ! Mais, quand on voit ce que nous avons investi en Iran, on peut vraiment être désespéré.

Or, qui a payé tout cela ? C'est la Coface, c'est-à-dire en fait le contribuable, car la Coface, c'est un mot magnifique qui cache une réalité, hélas ! très attristante.

M. Tony Larue a fait des réflexions — je tiens à les citer, car je les approuve et je félicite notre rapporteur de les avoir dites — selon lesquelles la récession a touché les pays industrialisés et retardé leur décision d'investissements. Il a rappelé aussi que la crise financière internationale et l'endettement, qui ont abouti à déstabiliser un certain nombre de pays solvables, nous mettent nous-mêmes dans une situation catastrophique.

Quels sont les pays pour lesquels nous avons été obligés de payer les indemnités les plus importantes ? La Pologne, l'Irak, l'Iran, la Roumanie et le Zaïre, cinq pays qui, à eux seuls, représentent 63 p. 100 de l'ensemble des indemnités. Peut-on espérer une résorption rapide de ces déficits au cours des prochaines années ? Je ne le crois pas et je crains malheureusement que nous ne continuions — ce sera mon dernier mot — à faire du commerce extérieur avec l'argent des contribuables, comme nous le faisons depuis très longtemps.

Il faut maintenant, à mon avis, inverser cette tendance et cette politique car la fiscalité n'est pas chargée de payer le commerce extérieur de la France. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I.*)

Mme Edith Cresson, ministre du commerce extérieur et du tourisme. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre du commerce extérieur et du tourisme. Je tiens à répondre tout de suite à M. le président Bonnefous sur ces points qui sont effectivement importants et que j'avais déjà eu l'occasion d'aborder au cours de mon exposé préliminaire.

En ce qui concerne les ventes d'armes, nos prises de commandes ont diminué d'environ 28 p. 100, ce qui doit vous rassurer d'une certaine façon, monsieur le président Bonnefous, puisque vous souhaitez que l'on en vende moins. Je ne peux pas vous donner le chiffre exact puisque c'est du ressort du ministère de la défense nationale. Cependant, je pense aussi qu'effectivement un grand pays industriel comme le nôtre ne doit pas être trop axé sur les ventes d'armes, bien que, dans la situation de déséquilibre que nous connaissons actuellement, ce soit appréciable et que les 300 000 emplois que ces ventes représentent ne puissent être négligés.

J'ai déjà dit que la structure de notre commerce extérieur ne me satisfaisait pas. Elle résulte d'une politique très ancienne. Effectivement, pendant vingt ans, on a eu tendance à se reposer sur les liens historiques que la France avait avec

des pays anciennement colonisés, avec lesquels, pour des raisons diverses, notamment politiques, elle entretenait des relations étroites. Or, il faut savoir que ces pays disposent de moins en moins de moyens, alors qu'ils connaissent de plus en plus de difficultés. En outre, ils savent qu'ils peuvent obtenir d'autres pays, notamment des Japonais, des produits à des conditions financières plus avantageuses.

La politique menée par le ministère du commerce extérieur consiste précisément à inviter les industriels à se tourner vers les pays industrialisés qui ont un profil économique et un niveau de vie comparables à ceux de la France, c'est-à-dire les pays de la Communauté économique européenne et les pays de l'O.C.D.E. J'ai la satisfaction de vous dire que, pour les trois derniers mois, par rapport aux douze mois correspondants de 1982, nous avons augmenté nos exportations de 19 p. 100 vers les pays de la Communauté et de 28 p. 100 vers les pays de l'O.C.D.E. Ce mouvement est donc largement amorcé, grâce aux efforts de ce gouvernement. « Les contrats du siècle », nous en avons tous entendu beaucoup parler, notamment avec l'Iran. Les engagements de la Coface ont beaucoup concerné ces contrats. La plupart d'ailleurs n'arrivaient pas à leur conclusion. On signait seulement un protocole, mais on ne concluait pas et, souvent, cela a été préférable car on n'a pas eu ensuite à se trouver dans la situation que nous connaissons, notamment avec l'Iran. Nous ne souhaitons pas — contrairement à ce qui s'est fait antérieurement — axer l'essentiel du commerce extérieur de la France sur les grands contrats qui d'ailleurs sont en baisse de 30 p. 100 en 1983.

Il s'agit d'ailleurs d'une baisse globale; la part de la France se maintient, mais nous savons que nous ne pourrions pas, y compris avec les pays de l'Est et l'Union soviétique, tout miser sur les grands contrats. D'ailleurs, il va y avoir prochainement en Union soviétique une exposition des biens de consommation français. C'est la première fois que cela se fait.

En ce qui concerne le gaz, nous avons conclu un accord avec l'Union soviétique, accord qui avait été préparé par nos prédécesseurs et que nous avons honoré. Ce contrat vise à diversifier nos sources d'approvisionnement. Nous importerons en supplément un milliard de francs d'Union soviétique en 1984.

Nous avons insisté auprès des Soviétiques pour assurer le rééquilibrage des échanges. Notre solde négatif était de 8 milliards en 1982; il ne sera que de 4 milliards au maximum — entre 3 et 4 milliards — en 1983 et, dans le protocole signé à la fin de la commission mixte, il est prévu que tout sera fait pour aller à l'équilibre.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

Mme Edith Cresson, ministre du commerce extérieur et du tourisme. Nous avons, en dehors du contrat Renault qui vient d'être signé, d'autres perspectives, notamment en matière d'équipements pétroliers. A côté de ces grands contrats — mais encore une fois, il ne faut pas tout miser sur les grands contrats, même avec l'Union soviétique — d'autres grands programmes concernant notamment l'agro-alimentaire et des modernisations d'entreprises existantes. Ce sont des programmes moins vastes que les grands contrats classiques et traditionnels, mais je pense que l'on arrivera à l'équilibre avec l'Union soviétique et avec l'Algérie.

Mais on n'aide pas que les grandes entreprises, on aide maintenant les petites. C'est cela la nouvelle politique. Les entreprises intéressées par les grands contrats connaissent le chemin des administrations et savent trouver les aides. Pourquoi a-t-on décentralisé? Pourquoi a-t-on mis des directeurs du commerce extérieur dans les régions? C'est pour, justement, aller près des petites entreprises. Personnellement, les chefs d'entreprise que j'ai emmenés aux Etats-Unis dirigeaient des entreprises moyennes et petites, très petites quelquefois. L'action qui est menée actuellement vise des entreprises moyennes et petites, même des artisans, puisque je viens de remettre un prix aux artisans exportateurs.

C'est une politique de longue haleine qui vise à aller en profondeur dans le tissu économique du pays, c'est-à-dire qui vise les entreprises moyennes pour les inciter à exporter. C'est cette politique que nous menons. Il ne faut pas pour autant affirmer que nous ne voulons plus de grands contrats. Nous voulons toujours en conclure car il ont une retombée sur la sous-traitance dans les régions. Il faut essayer de maintenir notre volume de grands contrats en sachant bien que ce sera de plus en plus difficile, en tout cas tant que durera la crise économique internationale. Mais nos entreprises moyennes peuvent également exporter, notamment en Europe, c'est-à-dire dans des pays qui ne sont pas très éloignés. Toutes les aides mises actuellement à leur disposition, l'assurance prospection en particulier, une action intense d'information, le grand programme d'initiatives 1983 qui se conclura au début du mois prochain en présence du Président de la République, assureront la mise

en œuvre de cette politique qui, jusqu'ici, n'avait pas été menée.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Mouly.

M. Georges Mouly. Mon intervention portera sur le tourisme. Voilà un an, ici même, monsieur le secrétaire d'Etat, votre prédécesseur lançait, pour l'adoption de son budget, un appel — je reprends son expression — « aux hommes de bonne volonté ». Je fus de ceux-là et j'avoue ne pas avoir alors voté le budget parce que j'aurais été seulement séduit par la formule; mais il est vrai, me semble-t-il, que le tourisme peut être, plus que d'autres secteurs, ce terrain où pourraient ne pas trouver leur place les clivages habituels.

Il ne serait pas juste de dire que le budget du tourisme pour 1984 est, comparativement au budget précédent, un mauvais budget, même s'il suscite quelques déceptions et beaucoup de commentaires. Mais il n'est peut être pas plus conforme à la vérité d'avancer, comme vous le dites, il y a peu, monsieur le secrétaire d'Etat, « que ce Gouvernement a fait davantage en deux ans pour le tourisme que toutes les majorités précédentes en plus de vingt-cinq ans ». C'est peut-être beaucoup dire !

Il y a eu unanimité pour l'adoption du projet de loi concernant les C.R.T. dont chacun, ici même, souhaite qu'ils voient enfin le jour. De même, j'ai toujours entendu formuler le souhait sur tous les bancs de cette Assemblée, cela a été redit tout à l'heure, que le tourisme soit reconnu comme méritant une plus grande considération, et, de ce point de vue-là, nous sommes peut être sur la bonne voie.

J'ai eu plaisir à souligner cette possible unanimité, et je dois maintenant constater que du strict point de vue du budget, il est difficile, encore que la chose soit possible, d'y voir très clair dans un secteur dont les crédits d'équipement proviennent de quelque dix ou douze ministères.

Le budget propre du tourisme, lui, est en augmentation, cela a été dit, non pas de 4 p. 100, mais de 8 p. 100 environ, avec un infléchissement des autorisations de programme qui laisse *a priori* mal augurer de l'avenir.

Il est vrai, vous l'avez rappelé, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on retrouve des crédits dans la D.G.E., que s'y ajoutent les bonifications d'intérêt et autres aides du F.I.A.T., du F.I.D.A.R., du F.I.Q.V., et on retrouve là un peu la complexité dont je parlais à l'instant.

Mais par-delà les chiffres, je m'interroge sur d'autres points, ainsi par exemple sur les conséquences possibles en la matière de la décentralisation. Je m'explique. Les crédits d'équipement du budget du tourisme iront dans la dotation régionale, les crédits d'équipement d'accueil de l'agriculture prennent place dans la D.G.E. Ne risque-t-on pas — c'est une crainte que beaucoup formulent, je la formule ici même — un désengagement de l'Etat? C'est là ma première remarque.

Le 28 avril de cette année, je vous interrogeais, madame le ministre, sur l'opportunité qu'il y aurait à réserver hors D.G.E. des crédits pour les équipements en milieu rural dans la mesure où une région souhaiterait faire un effort particulier dans le cadre des contrats de plan. J'avoue que je n'ai pas encore de réponse.

Certes, il est prévu que l'Etat conservera un rôle important puisqu'il se consacrera aux opérations présentant un caractère innovant ou expérimental; mais en matière d'équipements, et même en matière d'animation touristique, la politique conduite est une part importante de l'aménagement du territoire — chacun en convient — d'où la nécessité selon moi que les contrats de plan Etat-région — pièces maîtresses n'est-il pas vrai de l'aménagement du territoire — accordent une large place aux interventions de l'Etat visant à aider les régions qui le souhaitent à développer leur équipement touristique. C'est la deuxième remarque, complémentaire de la première; elle est en quelque sorte son aspect positif.

Vous êtes venu, monsieur le secrétaire d'Etat, il y a quelques mois dans ma région. Pourquoi ne pas la nommer? Il s'agit du Limousin. J'ai le souvenir de la déception exprimée, toutes tendances politiques confondues, devant la première réponse que vous apportiez à nos demandes, je veux parler du projet de contrat de plan Etat-région. Depuis lors, exactement le 27 juillet, j'ai pris connaissance des conclusions du C.I.A.T. Du strict point de vue financier, la réponse aux propositions de la région est un peu moins décevante que nous le craignons, quoique bien sûr très en dessous de la demande. Cependant, je m'interroge sur la nature des orientations données.

Elles vont davantage vers la réhabilitation, vous l'avez dit tout à l'heure, et vers la rénovation que vers les équipements nouveaux, même si, certes, elles ne les excluent pas formellement. Or il est des régions — la mienne en est — dont l'équipement est très insuffisant, bien loin des réalisations faites ici ou là sur la côte ou en haute montagne, des régions qui man-

quent encore de ces produits d'appel indispensables, par exemple l'aménagement de structures autour de plans d'eau, toujours attractifs — nous n'en manquons point — et autour de bourgs-centres qui, ainsi régénérés, apporteraient un regain au commerce et à l'artisanat locaux. Il s'agit là au fond — et c'est ma troisième remarque — de l'un des problèmes fondamentaux de la planification contractualisée. Elle ne doit pas, c'est évident, tout couler dans le même moule.

Je tiens ce langage avec d'autant plus de conviction que, comme d'autres régions, certes, mais de façon très marquée, la mienne est une part de ce « gisement à exploiter » — je reprends votre expression — qu'est le tourisme vert ou le tourisme rural en faveur duquel — et ce sera ma quatrième remarque — doit être accompli un gros effort. La campagne accueille 29 p. 100 des journées de vacances des Français, 12 p. 100 des nuitées d'étrangers. Ce n'est déjà pas si mal, et ce peut être mieux, car on peut observer, me semble-t-il, une évolution assez marquée.

Est-il besoin d'insister sur l'apport économique complémentaire du tourisme pour l'agriculteur, petit propriétaire, sur la rupture heureuse d'un isolement difficilement supporté, par les jeunes en particulier, sur l'entretien du patrimoine immobilier que constitue, par exemple, l'aménagement de gîtes, sur le brassage des populations, bénéfique aux uns et aux autres, toutes données qui plaident fortement en faveur du tourisme rural ?

Je note avec satisfaction ce qui est prévu pour les chambres d'hôte. Il serait utile — mais peut-être est-il encore un peu tôt — de faire le bilan de la nouvelle formule d'aide à la petite hôtellerie, élément déterminant de la vie des campagnes au point que la fermeture d'un hôtel-restaurant est aussi dramatique — vous le disiez d'ailleurs tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat — que celle d'une classe d'école.

Or cette activité, comme celle de tout commerce, qui parvient à doubler en deux mois d'été le chiffre d'affaires des dix autres mois, rencontre des difficultés en ce qui concerne son personnel.

Par une question écrite, j'avais interrogé M. le ministre du travail sur la possibilité de déroger dans ce cas aux dispositions de l'ordonnance relative à la durée du travail et aux congés payés. Il me fut répondu qu'on ne pouvait envisager l'institution de mesures spécifiques à certaines professions, surtout lorsqu'elles relèvent de secteurs d'activité qui, comme le commerce et l'artisanat, pratiquent déjà des horaires de travail très élevés. Le problème reste donc entier. Il ne s'agit pas, à mon avis, d'un faux problème.

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur une question qui peut paraître mineure à tel point que j'ai hésité à la poser, mais que personnellement je juge importante : il s'agit de l'entretien des sentiers de petites ou de grandes randonnées. Le touriste veut désormais trouver, chacun le sait, non plus le seul hébergement, fût-il accompagné du chant des oiseaux, mais un produit. Or les sentiers de randonnées pédestres ou équestres sont un de ces produits que pourrait offrir — c'est pour cela que j'en parle — à profusion et à moindre frais la campagne française.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce tourisme vert ou tourisme rural. En terminant, je veux souligner qu'il constitue une forme du tourisme social. C'est vers lui, en effet, que peuvent encore aller, plus facilement qu'ailleurs, dans la mesure où ils peuvent partir, nos compatriotes touchés par la dureté des temps. Il mérite, de ce fait, toute votre attention.

Je clos mon propos sur cet ultime souhait, après avoir demandé que l'Etat ne se désengage pas, que le tourisme soit véritablement un élément d'aménagement du territoire, que pour ce faire l'Etat participe dans le cadre de contrats bien individualisés avec les régions aux investissements souhaitables : que le gisement du tourisme vert soit réellement et intelligemment exploité. C'est un souhait, certes, dont je sais, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il est aussi le vôtre, mais peut-être plus encore un réel besoin de la France profonde. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, des socialistes et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Matraja.

M. Pierre Matraja. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mes amis MM. Peyrafitte et Bœuf interviendront tout à l'heure sur le thermalisme et le tourisme. Je limiterai mon intervention au commerce extérieur.

Il y a un an, madame le ministre, votre prédécesseur au ministère du commerce extérieur, M. Michel Jobert, déclarait qu'il était le ministre du commerce extérieur de la V^e République qui avait enregistré le plus lourd déficit. Aujourd'hui — et les résultats d'octobre l'attestent — le redressement du commerce extérieur se confirme.

En effet, c'est le troisième mois consécutif qui voit notre balance commerciale proche de l'équilibre. Aussi, fort logiquement, le Gouvernement devrait tenir son pari officiel de

limiter le déficit des échanges à moins de 60 milliards de francs en 1983, puisque celui-ci devrait se situer, à mon sens, aux alentours de 45 milliards de francs.

Les raisons de ce rétablissement sont multiples et M. le rapporteur, dans son excellent rapport, les a fort bien rappelées. Je n'y reviendrai donc pas.

Par ailleurs, on peut dire que les résultats du commerce extérieur en 1983 éviteront la récession de notre économie qui aurait pu se produire à cause du fort recul de l'investissement total, d'une très faible croissance de la consommation et d'un destockage important. Mais en sera-t-il de même l'an prochain ?

Le rétablissement durable de notre commerce extérieur suppose, en effet, une concordance de facteurs et, parmi ces derniers, se trouve la compétitivité des entreprises.

Jusqu'à présent, notre compétitivité a été sauvegardée. Aucun dérapage n'est donc permis ; je pense notamment au rapport prix-salaires, aux prélèvements obligatoires des sociétés non financières — ils n'ont augmenté que de 0,3 p. 100 entre 1980 et 1984, passant de 15,3 p. 100 du produit intérieur brut à 15,6 p. 100 en 1983 — et enfin, à la bonne tenue du franc.

Cependant, si les trois dévaluations successives, depuis mai 1981, ont favorisé nos exportateurs et notamment les petites et moyennes entreprises, phénomène qui s'est traduit par un redressement de nos échanges avec les pays industrialisés — Etats-Unis et République fédérale d'Allemagne, par exemple — la situation reste néanmoins fragile, précisément dans le domaine des prix.

Par conséquent, combattre l'inflation doit rester la priorité numéro un et le groupe socialiste se félicite des efforts accomplis par le Gouvernement en vue de ramener l'inflation à des taux plus raisonnables. Seule une réduction durable du différentiel d'inflation entre la France et les autres pays — notamment la République fédérale d'Allemagne — pourra consolider le redressement de la balance extérieure et, par là même, maintenir une bonne parité du franc.

Dans cette enceinte, ces derniers mois, l'opposition nationale prévoyait qu'une nouvelle dévaluation de notre monnaie aurait lieu avant la fin de l'année. Vos efforts, madame le ministre, ont donné tort aux spéculateurs qui ne désarment pas pour autant puisqu'ils pensent qu'un réaménagement des parités européennes est plus que probable au printemps prochain.

La menace d'un réaménagement technique des devises du système monétaire européen existe donc et traduit, en réalité, la relative impuissance de ce système face au dollar, une baisse prolongée de la monnaie américaine entraînant immédiatement une politique de revalorisation de la monnaie allemande et, *a fortiori*, un affaiblissement de notre monnaie.

On assiste à ce petit jeu dangereux depuis beaucoup trop d'années ; des solutions doivent être recherchées. Certes, M. le Président de la République a proposé l'instauration d'un nouvel ordre monétaire mondial mais, ne croyez-vous pas, madame le ministre, que des progrès substantiels pourraient être accomplis à l'échelon européen ?

A partir de janvier 1984, la France présidera, pendant six mois, la Communauté européenne et je pense qu'elle pourrait présenter à ses partenaires un certain nombre de propositions tendant à renforcer le rôle du S.M.E. tant à l'intérieur de la Communauté qu'à l'extérieur. Une de ces propositions pourrait être de réaffirmer l'identité monétaire européenne par l'Ecu qui, au cours du premier semestre de 1983, a été, après le dollar et le deutschemark, la troisième monnaie utilisée sur les marchés des euro-obligations. Le renforcement de l'usage privé de l'Ecu sur les marchés internationaux est d'autant plus nécessaire qu'il permettrait de répartir, progressivement, sur l'ensemble des monnaies de la Communauté, des mouvements de capitaux qui, actuellement, s'effectuent en fonction d'arbitrages entre le dollar et les monnaies européennes.

Le rôle du dollar n'est pas sans conséquence sur les pays en voie de développement puisqu'il accroît de manière écrasante le poids de leur dette extérieure, les obligeant à s'engager dans des politiques de déflation et à interrompre leurs échanges avec les pays industrialisés, d'où, pour la France, le ralentissement des grands contrats. Il faut, du moins je le pense, que la France cesse d'être faible avec les forts et forte avec les faibles. C'est pourquoi je me félicite, madame le ministre, de constater que votre politique va consister à renforcer notre commerce avec les pays industrialisés, en cherchant à pratiquer des courants réguliers d'exportation plutôt qu'à réaliser des opérations ponctuelles à l'étranger ; ce renforcement se traduit par le doublement, dans votre budget, de l'aide au commerce courant.

Mais ce choix ne signifie pas un abandon de l'aide aux grands contrats, difficulté majeure en 1984 ; en neuf mois, le total des grands contrats a représenté 47 400 millions de francs, ce qui correspond à un seul semestre de 1982. Un effort s'impose donc et les dotations budgétaires en hausse de 19 p. 100 donneront peut-être les moyens de contrebalancer cette tendance.

J'ai dit volontairement « peut-être », car la difficulté de réaliser de grands contrats à l'étranger n'est pas spécifique à la France et que des solutions seulement nationales risquent fort d'être insuffisantes. D'ailleurs, si l'O.F.C.E. — Observatoire français des conjonctures économiques — prévoit, pour 1984, un déficit du commerce extérieur de 15 milliards de francs, il envisage également une dégradation importante — de l'ordre de 15 milliards de francs — du « poste invisible » dans la balance des paiements courants. Cette dégradation s'explique notamment par le ralentissement des grands travaux.

Par conséquent, il faut réorienter notre commerce vers les pays solvables car, jusqu'à présent, il faut bien admettre que nous avons poursuivi la politique du précédent septennat, qui s'appuie sur la politique des grands contrats avec des pays qui, progressivement, deviennent malheureusement insolubles.

En 1984, la France devra consentir 30 milliards de francs, au minimum, de crédits commerciaux à ses clients internationaux, et cela essentiellement pour les grands contrats d'équipement, tant ses clients sont démunis et tant la concurrence mondiale est vive. Or, ces crédits, qui constituent un solde net après remboursement de crédits antérieurement accordés, sont consentis en dollars ou autres monnaies étrangères. Ce seront donc 30 milliards de francs en devises qu'il faudra trouver; cela ne concourra pas au rééquilibrage de la balance des paiements.

Il faut donc réorienter et cela de deux manières: d'une part, par une politique de qualité des produits et, d'autre part, par une politique européenne du marché intérieur.

En ce qui concerne la politique de qualité des produits, de nombreux efforts ont été accomplis depuis deux ans et le patronat est aujourd'hui sensible à cette question. Je me réjouis, par exemple, de voir que le patronat de la métallurgie a lancé, le 9 novembre de cette année, une campagne nationale pour la « qualité ». Cette prise de conscience doit être encouragée, madame le ministre car, comme le déclarait le secrétaire général adjoint de la métallurgie patronale, « nos produits se trouvent de plus en plus fréquemment supplantés par des produits étrangers de meilleure qualité et beaucoup moins chers. Il nous faut absolument relever le défi. C'est une question de survie pour nos entreprises. Et ne pas réussir reviendrait à créer une situation intolérable pour la population française. La qualité est un enjeu national ».

La politique visant à réorienter notre commerce extérieur doit s'appuyer sur un marché communautaire élargi. Le Conseil européen de Stuttgart de juin dernier a rappelé que l'élargissement du marché intérieur doit demeurer un objectif prioritaire. Diverses formes de distorsions de concurrence persistent, y compris les barrières aux échanges. Savez-vous, mes chers collègues, que le coût des formalités subsistant aux frontières internes de la C.E.E. se situe entre 5 p. 100 et 10 p. 100 de la valeur hors taxes des marchandises, soit 6,75 milliards de livres sterling, ce qui représente près de la moitié du coût total du budget communautaire. En outre, la notion de « produit communautaire » doit être précisée afin d'éliminer la mise en libre circulation des produits dits communautaires qui ne sont qu'un assemblage de produits importés.

Cette dernière observation m'amène à dire que l'approfondissement du marché intérieur communautaire va de pair avec l'élaboration d'une politique commerciale commune ayant pour but de contrecarrer les pratiques déloyales de certains pays tiers et de freiner certains déficits commerciaux, notamment avec le Japon. La riposte communautaire en ce domaine reste insuffisante du fait de l'absence de politique industrielle commune.

Tout est donc lié, mais l'enjeu est de taille. D'ailleurs, madame le ministre, vous l'avez à plusieurs reprises souligné, notamment dans un article qui est paru dans le journal *Le Monde* du 16 septembre dernier. Vous écriviez: « Encore trop peu d'entreprises françaises de taille moyenne exportent. Il faut qu'elles s'y décident en choisissant comme base le marché européen ». Plus loin, vous poursuiviez: « Il importe donc de faire de la Communauté économique européenne une zone interne de véritable liberté des échanges et, simultanément, de la protéger des agressions brutales destinées à éliminer ses producteurs nationaux de secteurs entiers ».

Cette protection est aujourd'hui urgente et la France, en 1984, doit proposer des solutions. Le mémorandum de septembre dernier va dans ce sens. Il y a urgence si l'on considère, par exemple, le premier rapport que la commission des communautés a remis au conseil des ministres relatif aux actions antidumping au cours des années 1980-1981. Le nombre des procédures engagées a augmenté de vingt-cinq en 1980, de quarante-huit en 1981 et de cinquante-huit en 1982.

Ainsi, un redressement durable de notre commerce extérieur pourrait s'appuyer sur quatre points essentiels: premièrement, sur une bonne compétitivité des entreprises et la qualité de leurs produits; deuxièmement sur une politique monétaire euro-

péenne plus solidaire, notamment vis-à-vis de l'extérieur; troisièmement, sur une nouvelle orientation de notre commerce courant vers les pays industrialisés plus solvables; enfin sur une action continue vers le développement du tourisme, rattachée effectivement au commerce extérieur. Cette action a déjà permis de dégager un solde positif de 12 milliards de francs en 1983. Nous pensons que l'objectif du Gouvernement de doubler ce solde en 1984 est réalisable, compte tenu des efforts exceptionnels déjà engagés en faveur de la promotion du tourisme à l'étranger.

Madame le ministre, la semaine qui commence s'annonce bonne car, à en croire les interventions des différents rapporteurs, votre budget semble devoir être pris en considération.

Pour toutes les raisons que j'ai évoquées dans cette courte intervention, je ne vois que des avantages à voter votre budget. C'est donc ce que je ferai. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Vallon.

M. Pierre Vallon. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis plusieurs années, je commence mon intervention en soulignant la difficulté qu'il y a pour un parlementaire de parler du tourisme car il s'agit d'un phénomène par trop diffus, par trop hétérogène et dont l'animation et l'administration sont dispensées en un trop grand nombre d'actes publics ou privés.

Le projet de budget pour 1984, pour lequel un fascicule bleu est désormais prévu — je m'en félicite — rassemble des données plus complètes et donne une image plus large des efforts et des aides consentis à ce secteur.

Malgré cela, nous regretterons toujours autant, cette année, que les seuls documents qui font l'analyse et la critique des différents crédits affectés au tourisme, c'est-à-dire les rapports budgétaires, ne soient à notre disposition que quelques jours avant la discussion du budget.

En effet, les études de MM. Pellarin et Malassagne sont les seuls vrais instruments qui puissent nous permettre d'asseoir, outre notre expérience personnelle, les réflexions devant déterminer notre vote.

Cette année encore, je tiens personnellement à remercier nos rapporteurs tout en saluant le nouveau rapporteur spécial de la commission des finances dont l'expérience dans ce secteur est à la mesure de l'ouverture de son département sur cette activité.

Le budget qui nous présente laisse le parlementaire passionné de tourisme que je suis sur une impression de déception. J'aurais souhaité voir ce secteur encore mieux traité qu'il ne l'est cette année, même si je reconnais qu'un effort positif a été réalisé.

Je présenterai un certain nombre d'observations sur les actions menées dans ce secteur qui constitue une des composantes de la qualité de la vie de l'individu et qui est déterminant pour l'activité économique de notre pays.

Mais préalablement, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais vous faire part de mon inquiétude quant au sort réservé au Touring-Club de France. Il n'est pas possible que cette association, qui a eu un rôle de pionnier en matière de tourisme social, puisse disparaître. Je vous demande de tout mettre en œuvre pour que le Touring-Club continue à vivre.

En matière de promotion du tourisme, j'ai proposé, le 11 octobre dernier, la création d'un fonds de promotion touristique qui serait, en partie, financé par les industries exportatrices de produits touristiques auxquelles on aurait, préalablement, accordé une exonération de la T.V.A. sur le chiffre d'affaires réalisé en devises étrangères, exonération supportée en partie par les régions et les professionnels du tourisme et, pour une part équivalente aux deux premières, par les subventions de l'Etat.

Je note que l'effort du Gouvernement s'accroîtra en 1984 et que la mise en place d'un nouvel outil de promotion, associant le plus grand nombre de partenaires à des actions de pénétration des marchés étrangers, verra le jour dès le printemps prochain. Malgré le peu d'information dont nous disposons, il semble que l'association d'accueil en France des professionnels et des journalistes étrangers, dont la Cour des comptes a contesté l'utilisation, et le G.I.E. « Bienvenue France » pourraient être regroupés en un seul organisme.

Favorable à cette idée, je souhaiterais que vous nous indiquiez, si cela est possible dès maintenant, les caractéristiques de ce nouvel instrument au service de la promotion du tourisme. En tout état de cause, il conviendra d'élargir au maximum les moyens d'action dont disposait « Bienvenue France ». Il faut le souligner, le G.I.E. bénéficie à l'étranger d'une bonne réputation, due principalement au dynamisme et au savoir-faire des hommes qui l'animent.

Cette récente renommée a besoin d'être confortée par une remise à jour des statuts qui doivent permettre des actions ambitieuses vers les marchés étrangers.

Ce toilettage m'apparaît toutefois devoir être accompagné d'une augmentation décisive des moyens. Même si les crédits affectés augmentent de près de 54 p. 100 et même si le total des actions conjuguées de l'Etat et des collectivités locales améliorent encore cette enveloppe, il est important de rechercher des recettes supplémentaires qui permettraient, dès maintenant, de doter cet outil de promotion des mêmes moyens que ceux dont disposent nos partenaires étrangers.

Son action doit permettre à la France de retrouver le rang qui était le sien en matière de recettes touristiques. En 1981, elle se situait à la troisième place, juste derrière l'Italie ; en 1982, alors que les recettes de l'Italie augmentaient de 10,4 p. 100, celles de la France diminuaient de 3,4 p. 100 ; et l'Espagne coiffe désormais la France pour la troisième place grâce à une progression de 5,3 p. 100.

Il est urgent que l'avenir du G. I. E. « Bienvenue France » soit réglé car la contraction de la subvention versée par l'Etat en 1983 a entraîné une diminution de plus de 50 p. 100 de ses activités. Les crédits pour 1984 serviront donc à apurer son passif et à compenser, en partie, la baisse du franc par rapport aux monnaies des pays dans lesquels nos représentations officielles sont installées.

Aussi, la création d'un fonds de promotion touristique que je proposais doit-elle retenir particulièrement l'attention de votre secrétariat d'Etat. Je souhaiterais en conséquence, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous acceptiez de rencontrer, dès le mois d'avril prochain, les parlementaires qui s'occupent de tourisme au Sénat comme à l'Assemblée nationale pour parler de la promotion de notre tourisme.

En matière d'étalement des vacances, les progrès ne sont pas sensibles, d'une part, car l'action engagée par les pouvoirs publics auprès des entreprises en 1982 pour la non-fermeture au mois d'août est restée sans lendemain et, d'autre part, car le Gouvernement renonce progressivement depuis 1981 à un étalement des départs sur une base régionale.

De plus, les vacances scolaires sont moins longues de onze jours en 1983 qu'en 1981.

Le seul progrès notable réside dans l'expérience, lancée dans quatre-vingt-onze stations, d'une animation touristique et commerciale pleine du 1^{er} juin au 30 septembre. Cette action, dont l'effet attractif est évident, n'a pas été lancée dans un environnement favorable par suite de prélèvements fiscaux exceptionnels en juin, du retrécissement et de la concentration du calendrier scolaire et des incertitudes économiques.

Les résultats de la saison d'été 1983 montrent que celle-ci a mal et tardivement démarré et ne s'est améliorée qu'à la mi-juillet.

Aussi m'apparaît-il nécessaire de renouveler et d'élargir l'action entreprise cette année et de l'accompagner de la reprise de certaines incitations développées les années précédentes de réductions tarifaires, par exemple.

Je souhaite enfin que l'Etat, principal employeur de France, montre l'exemple en interdisant aux entreprises nationalisées et à celles dans lesquelles il est majoritaire de fermer au mois d'août ; la valeur de l'exemple exercerait une influence décisive sur le secteur privé.

J'ai également besoin d'attirer votre attention sur un autre point : l'animation dans les stations thermales. Ce secteur connaît des difficultés certaines et l'un des débouchés me paraît être le tourisme de santé, c'est-à-dire le développement des séjours de remise en forme.

En conséquence, il conviendrait qu'une animation nouvelle soit engagée dans les stations thermales. Or, en 1981 et 1982, une action avait été menée par la direction du tourisme dépendant de votre secrétariat d'Etat, et cela grâce à des fonds provenant du Fonjep — Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire — pour former trente à quarante animateurs de stations thermales.

A la suite de la séparation du tourisme et du temps libre, cette action risque d'être remise en cause faute de subventions. Pourriez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, en coopération avec Mme Edwige Avice, faire en sorte que cette formation puisse être menée à son terme ?

J'évoque maintenant le renforcement nécessaire de l'action et des moyens du Conseil supérieur du tourisme. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez comparé le rôle de ce conseil à celui du Conseil économique et social. Je ne peux que m'en réjouir et approuver cette reconnaissance d'un organisme particulièrement original qui permet la rencontre des acteurs du tourisme social et du tourisme professionnel.

Le conseil supérieur du tourisme doit désormais dépasser le stade des études de fond pour devenir un organe de conseil et d'avis. A l'image du Conseil économique et social, il doit être consulté sur tout projet intéressant le tourisme, mais il doit s'adapter pour répondre avec rapidité à ces demandes. Encore faut-il, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il dispose des moyens, notamment au niveau du secrétariat général, pour mener à bien ces actions.

Ne serait-il pas possible, par exemple, de détacher auprès du conseil supérieur du tourisme deux fonctionnaires, dont un serait du cadre A, et cela dès janvier 1984 ?

Le tourisme social m'apparaît moins bien traité que les autres années, et d'autres orateurs l'ont dit avant moi. Il marque le pas dans votre projet de budget pour 1984.

Pourtant, il se trouve à un tournant décisif. Vous vous en êtes d'ailleurs rendu compte puisque, en peu de temps, trois rapports importants, qui ont été réalisés à la demande du Gouvernement, définissent les orientations majeures de ce secteur. Il s'agit du rapport Grosborne sur le développement du tourisme social, du rapport Merlin-Spizzichino sur l'aménagement de la France des vacances, et du rapport Magnone sur les besoins de loisirs en montagne.

Les propositions constructives et innovatrices qu'ils contiennent nécessitent une prise en compte rapide par le Gouvernement et la mise en place de mesures qui permettraient une réorientation du tourisme social.

Deux points m'apparaissent importants : la réhabilitation du patrimoine existant et le réaménagement des aides à la personne pour contrarier l'inégalité d'accès aux vacances.

En matière de modernisation des hébergements de tourisme social, l'action des pouvoirs publics m'apparaît insuffisante, car ce secteur ne semble désormais pouvoir bénéficier que de prêts à taux modéré et de l'action éparse, et encore non organisée, des collectivités locales.

Deux des rapports cités précédemment demandaient une dotation globale d'environ 110 millions de francs par an. Force est de constater qu'en additionnant toutes les dotations, l'effort accompli se limite à 67 millions de francs par an. On est donc loin des objectifs fixés.

Un nouvel effort plus coordonné et plus important est nécessaire afin de permettre, dans les dix prochaines années, une réhabilitation du patrimoine des organismes de tourisme social.

J'aborde maintenant le deuxième point de mon exposé sur le tourisme social, à savoir la nécessité de revoir la variété des aides à la personne qui sont à la source de profondes inégalités.

Je voudrais, à ce sujet, citer une lettre d'un adhérent de l'association « Renouveau » : « S'il faut favoriser la rencontre sans ségrégation sociale, par un tarif dégressif », disait-il, « il ne faut pas qu'abondance d'aides extérieures entraîne une disparité telle qu'elle crée une véritable inégalité. » Cet adhérent ajoutait que, pour quinze jours de vacances, sa famille, composée de quatre personnes, avait payé 8 000 francs alors qu'une autre famille en avait payé 1 000, le reste étant réglé par le comité d'entreprise.

Ce renforcement des inégalités, qui est en train de détourner le tourisme social de ses objectifs, doit être combattu. Je vous propose donc que la direction du tourisme, en étroite collaboration avec l'ensemble des associations, effectue une étude et une réflexion sur les aides à la personne.

A mon sens, il conviendrait d'étudier l'éventualité de la suppression des barèmes établis selon les ressources, d'uniformiser et de limiter l'ensemble des aides — chèques vacances, caisses nationales d'allocations familiales, aide sociale, participation des comités d'entreprise — en fixant un montant maximum selon les ressources et de développer parallèlement l'octroi du chèque vacances en exonérant des cotisations sociales les employeurs sur leur part du chèque et en permettant à des travailleurs isolés, bénéficiant de bas revenus, d'ouvrir un carnet d'épargne vacances qui serait bonifié par l'Etat.

Ainsi, la diffusion du chèque vacances, qui reste le privilège des comités d'entreprise qui ont en outre la mainmise sur 50 p. 100, voire 75 p. 100 des places disponibles dans les villages vacances, serait élargie et serait plus conforme à l'esprit qui a présidé à son instauration.

Faire reculer les inégalités en matière d'accès aux vacances, tel est l'objectif que le Gouvernement doit se fixer, monsieur le secrétaire d'Etat.

J'en arrive, maintenant, aux industries de tourisme.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'étais à Cannes et je vous avouerais que j'ai été soulagé de vous voir annoncer, à compter du 20 décembre 1983, la suppression du dispositif mis en place le 29 mars en matière de contrôle des changes.

J'avais devant moi une profession sinistrée, celle des agents de voyage, et un secrétaire d'Etat qui se devait de montrer sa détermination à sauvegarder un secteur essentiel de notre activité économique. J'ai vu un secrétaire d'Etat courageux qui a compris que l'annulation des mesures du 29 mars était nécessaire pour une profession qui ne pouvait plus attendre, pour un pays qui s'était mis en infraction avec le traité de Rome et pour les Français qui retrouvaient la liberté de voyager.

L'annonce de cette mesure a été favorablement accueillie non seulement en France mais à l'étranger. Peut-être reverrons-nous, dès le printemps prochain, ces Européens du Nord qui avaient marqué, par une absence inhabituelle, leur désaffection pour

un des sept premiers pays industrialisés qui interdisait à ses citoyens d'aller et de venir librement.

Il ne faudrait surtout pas que cette mesure positive, mais qui, en fait, est presque le retour à une situation normale, fasse croire que les freins au développement des industries du tourisme ont disparu.

Elles continuent à évoluer dans un environnement de plus en plus difficile : charges salariales croissantes, réglementation des prix, freins à l'investissement, fiscalité alourdie, carcan administratif, concurrence inégale, faible étalement des vacances, promotion à l'étranger insuffisante, etc.

Aussi, à titre d'exemple, en matière de charges sociales pour un salarié payé au Smic, la part patronale de salaire brut est-elle passée, de janvier 1982 à juillet 1983, de 48,95 p. 100 à 50,82 p. 100, soit deux points de plus. Or, pour un cadre moyen, la part patronale a progressé de cinq points, passant de 46,83 p. 100 à 51,77 p. 100.

En matière de fiscalité, plusieurs mesures ont frappé, directement ou indirectement, les industries du tourisme ces dernières années. Je ne citerai que les principales : la taxation de 30 p. 100 sur les frais généraux et l'augmentation de la T. V. A. sur les hôtels de luxe, qui est passée de 7 p. 100 à 18,6 p. 100. Elles ont exercé une action négative sur l'accueil des congressistes en France.

Le tourisme d'accueil continue de ne pas être considéré comme une activité exportatrice. A ce titre, on l'oblige à supporter la T. V. A. dont l'exportation de marchandises et de services est exonérée.

De plus, le projet de budget prévoit de majorer la T. V. A. sur la location de voitures en la faisant passer de 18,6 p. 100 à 33,33 p. 100. Désormais, la taxation française dans ce secteur sera la plus élevée d'Europe occidentale : l'Espagne la fixe à 4 p. 100, la Grande-Bretagne à 15 p. 100 et la Belgique à 25 p. 100.

Toutes ces taxations nouvelles interviennent, par ailleurs, à un moment où les industries du tourisme doivent faire face à une crise d'adaptation.

En effet, le comportement des Français vis-à-vis des vacances change et leur pouvoir d'achat diminue.

Pour engager dans les meilleures conditions ces adaptations, les industries du tourisme, qui attendent des pouvoirs publics un allègement de cette fiscalité galopante, ont besoin d'un personnel qualifié.

Ces industries s'inquiètent du peu de progrès réalisés en matière de développement de l'éducation et de la formation professionnelle dans les métiers de l'hôtellerie et du tourisme. Il faut relancer et améliorer ces formations, depuis l'apprentissage jusqu'à l'enseignement supérieur.

Le tourisme est une des vitrines de la France pour l'exportation de produits, il doit être capable d'exporter également ses hommes.

J'en viens à ma conclusion, mes chers collègues. Si certains d'entre vous trouvent que l'examen de la situation du tourisme que je vous présente est incomplète, ils pourront utilement se reporter au débat que j'avais engagé avec M. Carraz, le 11 octobre, et qui traitait notamment de l'organisation du tourisme, du tourisme rural et de la saison d'été 1983.

Je vous poserai maintenant deux dernières questions, monsieur le secrétaire d'Etat.

Lors de notre débat du 11 octobre, nous n'avons pas abordé les résultats du tourisme pour 1983 dans les départements et les territoires d'outre-mer ainsi que les solutions que vous proposez en matière de promotion et de moyens mis en œuvre pour leur desserte aérienne. Pouvez-vous le faire aujourd'hui ?

Je souhaiterais, de plus, que vous nous indiquiez quelles suites le Gouvernement compte donner aux propositions du Parlement européen sur une politique communautaire du tourisme, notamment par la mise en place d'un statut européen des agences de voyages, la mise en œuvre d'un code de conduite des touristes proposé par le Conseil de l'Europe et la réduction des contrôles d'identité aux frontières intercommunautaires.

Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je souhaite que l'année 1984 soit l'occasion d'un développement dans la liberté retrouvée du tourisme français et que l'ensemble de nos compatriotes puissent désormais accéder, par des aides justes, à notre civilisation de loisirs. (Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.)

M. le président. Je vais maintenant donner la parole à notre collègue M. Dick Ukeiwé, sénateur de la Nouvelle-Calédonie, qui prend la parole pour la première fois dans notre Assemblée et à qui je souhaite la bienvenue. (Applaudissements.)

M. Dick Ukeiwé. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis plusieurs années, la Nouvelle-Calédonie, malade de la récession

économique mondiale qui a gravement atteint l'industrie du nickel, moteur privilégié du territoire, cherche à diversifier ses activités. Le développement du tourisme, dans un pays qui jouit de conditions climatiques et de paysages exceptionnels, est très vite apparu comme une industrie non pas de remplacement, mais de complément. Pour cela, les autorités du territoire n'ont pas ménagé leurs efforts. Mais les difficultés de tous ordres, et avant tout budgétaires, que connaît la Nouvelle-Calédonie n'ont pas permis de faire que cet acte de foi se concrétise pleinement.

La farouche compétition internationale, qui caractérise l'industrie touristique, ne permet pas en effet à une collectivité locale telle que notre territoire d'assumer toutes les charges d'un développement qui se heurte à de nombreux impératifs. En 1980, le Parlement, en adoptant un texte de loi prévoyant des dégrèvements fiscaux pour les investissements touristiques, a permis d'accomplir un premier pas. Mais d'autres points restent à régler, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat.

La position géographique de la Nouvelle-Calédonie, dans le Pacifique-Sud, son éloignement des grands continents habités par des populations à vocation touristique, implique qu'un gros effort soit accompli dans le domaine du transport.

Déjà, l'ouverture de lignes entre le Japon, l'Australie, d'une part, et le territoire, d'autre part, a permis de capter des flux qui ignoraient jusque-là notre pays.

Cela reste néanmoins insuffisant. La création d'une ligne régionale, autorisée par le ministère des transports, devrait améliorer cette situation.

Mais la Nouvelle-Calédonie reste privée de toute la clientèle européenne en général et française en particulier, naturellement rebutée par le coût des voyages. Il n'existe pas, entre l'Europe et la Nouvelle-Calédonie, de transports charters, seuls susceptibles de pallier cette carence.

Je pense, et cela concerne conjointement votre ministère et celui des transports, qu'il faudrait prospecter cette voie pour permettre aux citoyens français de l'Hexagone d'avoir accès à des vacances qui leur feraient découvrir une des plus belles régions du monde qui se trouve être un morceau de France, aux antipodes.

Sur place, les infrastructures hôtelières ont connu, au cours de ces dernières années, un développement remarquable, malgré le frein indéniable qu'a constitué le problème de l'implantation d'unités hôtelières en milieu tribal.

La question de la propriété clanique — affaire politique s'il en est — a conduit aux regrettables événements qui, en divers points du territoire, ont amené la destruction par le feu de plusieurs ensembles touristiques.

Sans vouloir toucher à la propriété foncière coutumière, il serait temps d'établir la propriété individuelle pour les propriétaires fonciers au sein du clan, ce qui permettrait d'intéresser directement les personnes au projet de développement, et non plus des groupes claniques au sein desquels il est toujours difficile de mettre tout le monde d'accord sur l'opportunité de telle ou telle opération.

Il va sans dire que toutes ces perspectives restent étroitement liées au rétablissement de la confiance en Nouvelle-Calédonie, sérieusement entamée au cours de ces dernières années, situation à laquelle le Gouvernement ne pourra remédier qu'en annonçant ses intentions sur l'avenir du territoire ; ces intentions ne peuvent, en bonne démocratie, aller que dans le sens des aspirations de la majorité de la population qui démontre à chaque scrutin sa volonté de voir la Nouvelle-Calédonie rester dans le cadre de la République française.

Voilà, monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les points — et je sais qu'ils ne sont pas mineurs — que je souhaitais souligner au cours de cette intervention et qui, faute de règlement, ne permettront pas la mise en valeur d'un potentiel qui est, je le répète, sans doute l'un des plus attractifs au monde. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Mathieu.

M. Serge Mathieu. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la politique mise en œuvre au printemps 1981, qui comportait de vastes objectifs dans les domaines de l'emploi, de la croissance, de la « reconquête du marché intérieur », a rapidement fait long feu.

Avec une croissance de 27,5 p. 100 des dépenses publiques, elle s'est soldée par trois dévaluations en moins d'un an, un creusement du déficit budgétaire, 93 milliards de francs de déficit du commerce extérieur, 79 milliards de francs de déficit de notre balance des paiements.

Lorsque j'interrogeai votre prédécesseur, l'année dernière, à cette tribune, j'eus le regret de constater que celui-ci, en proie à un visible accablement, se bornait à constater l'étendue du désastre, arguant du fait qu'il ne s'agissait pas là d'une situation nouvelle.

Certes, madame le ministre, la discussion des crédits attribués à votre ministère est traditionnellement l'occasion d'un examen des forces et des faiblesses de notre commerce extérieur, mais il s'accompagne d'un rite — hélas aussi traditionnel — qui consiste à faire le constat d'une situation déficitaire.

Cependant, vous reconnaitrez sans doute avec nous que la situation en 1982 était exceptionnelle, caractérisée par des résultats réellement dramatiques.

Si, au cours des dix années passées, notre commerce extérieur a toujours été caractérisé par une situation déficitaire, les résultats chiffrés n'avaient rien de commun avec ceux que nous avons connus l'année dernière.

Notre balance des paiements et notre balance des comptes connaissaient, par ailleurs, une situation relativement satisfaisante.

Situation exceptionnelle, donc, qui a nécessité, en conséquence, des mesures également exceptionnelles. Au printemps 1983, le Gouvernement, en plein désarroi, s'est trouvé contraint de changer radicalement de politique. Changer de politique, cela voulait dire prendre en compte un impératif, centré sur le rétablissement de notre situation extérieure, sous peine de voir le franc s'effondrer à nouveau, sous peine aussi de voir les orientations fondamentales de notre économie, c'est-à-dire un système ouvert sur l'extérieur, remises en cause.

Au printemps 1981, nous avions mis en garde le Gouvernement contre les dangers d'une telle politique de relance et nous avions notamment souligné combien les plans de stabilisation qui suivaient ce genre de politique étaient douloureux en termes d'activité et d'emploi. Nos réserves et nos craintes sont naturellement demeurées lettres mortes ; mais, à l'instar des Britanniques, les Français sont en train de mesurer les effets cruels d'une politique de *stop and go*.

Les améliorations que nous constatons dans le domaine du commerce extérieur se sont traduites et se traduiront à nouveau par moins d'activité, moins d'emplois, plus de chômage et moins de pouvoir d'achat.

En agissant de la sorte, madame le ministre, vous vous êtes efforcée de comprimer la demande intérieure. En ponctionnant les revenus, vous avez essayé de réduire nos importations. Sur ce point, les résultats enregistrés ont été longs à venir, car, malgré une demande faible, les industriels, aux prises avec un contrôle des changes draconien, ont poursuivi jusqu'en septembre dernier une politique d'importations de précaution.

Vous avez essayé, enfin, et nous vous en donnons bien volontiers acte, de créer les conditions d'un meilleur redéploiement de nos exportations.

L'examen de votre budget s'effectue cependant, madame le ministre, dans un climat de nette amélioration pour la situation de notre commerce extérieur, mais avec un déficit de la balance des paiements de l'ordre de 50 milliards de francs qui reste problématique.

S'agissant des orientations de votre politique, je me félicite tout d'abord des assurances qui ont été données, et réaffirmées, il y a quelque temps, par M. Jacques Delors, en ce qui concerne la caractéristique essentielle de notre économie qui doit demeurer une économie ouverte sur l'extérieur.

Permettez-moi d'ajouter une remarque que j'avais faite à votre prédécesseur, relative au caractère structurel du déficit de nos échanges. Sans remettre en cause l'orientation générale indispensable de notre activité économique, il nous faut agir à l'instar des grands pays industriels qui, par la technicité de leurs normes, parviennent à protéger efficacement certains secteurs d'activités. Nous savons tous combien nous souffrons d'un grand retard en ce domaine. Il y a là des mesures urgentes à prendre, et nous ne vous tiendrons pas rigueur, madame le ministre, de ne pas nous en informer.

Il faudrait encore créer les conditions susceptibles de permettre un développement de toutes nos potentialités dans le domaine agro-alimentaire. Le Sénat a déploré que le IX^e Plan n'ait pas cru devoir en faire un programme d'action prioritaire.

Au-delà de ces remarques, il reste à nous demander ce que sera l'évolution de notre commerce extérieur compte tenu de celle des échanges internationaux et de celle de notre appareil de production.

Si j'ai reconnu bien volontiers l'amélioration de notre commerce extérieur, je ne peux pas pour autant ne pas émettre un grand nombre de réserves pour l'avenir. Le *go* est euphorisant ; le *stop* est douloureux ; la conjugaison des deux laissera des traces et des hypothèques durables sur notre économie.

D'abord, l'investissement. La situation catastrophique que nous avons connue en 1982, pour l'investissement productif caractérisé par un recul de trois points, va — les prévisions de l'I.N.S.E.E. en témoignent — se poursuivre.

Les mesures de contrôle sur les prix nuisent considérablement à notre économie. Dans ces conditions, la compétitivité de nos entreprises ne pourra connaître qu'une nouvelle régression. Malgré une politique d'indice et tout ce que cela comporte, notre différentiel d'inflation avec nos principaux partenaires continue de se creuser.

Si l'on considère l'ensemble de ces facteurs, on est en droit de penser que nos entreprises rencontreront de plus grandes difficultés pour exporter.

Hypothèque grave encore : je veux parler de notre endettement. Le montant de la dette extérieure de la France, résultant de la politique d'emprunt à tout-va mise en œuvre en 1981, a contribué à créer une situation explosive pour notre pays.

Songez, mes chers collègues, et cela en dit long quant à vos objectifs, madame le ministre, puisque vous parlez d'un retour à l'équilibre, qu'à défaut de réaliser, en 1984, 50 milliards de francs d'excédent commercial — situation, vous me l'accorderez, fort improbable — la France devra recourir à nouveau à l'endettement pour payer les intérêts et le principal des emprunts qu'elle a contractés ! Cette situation pèsera à court terme sur le financement du déficit de notre balance des paiements, et c'est donc à bon droit que le Sénat a récemment pris une initiative sur ce plan.

Face à de telles difficultés, j'admets bien volontiers, madame le ministre, que votre tâche n'est pas aisée et, hormis une réelle volonté dont vous avez fait preuve et qui apparaît dans les résultats puisque la valeur de nos exportations a progressé de 7,4 p. 100 pour les six premiers mois de 1983, on ne peut pas dire que votre budget comporte des actions nouvelles qui traduisent une réelle priorité en faveur de nos exportations.

Face à une baisse préoccupante de la politique de grands contrats, qui est de l'ordre de moins 30 p. 100 en 1983 par rapport à l'année précédente, vous êtes contrainte, et vous vous êtes efforcée de le faire, de développer notre commerce courant. Le poids traditionnel de certaines rigidités propres à notre économie conjuguées aux hypothèques que je viens de rappeler, vous montrera rapidement toutes les limites d'un tel redéploiement. Il reste qu'il s'agit là d'une orientation heureuse dont nous prenons acte. Nous déplorons cependant un certain manque de cohérence au niveau des objectifs et du langage. On ne peut à la fois dire que les entreprises sont notre avenir et notre richesse et en même temps désigner les chefs d'entreprise comme les coupables et les responsables de toutes nos difficultés, ce que, trop souvent, certains de vos amis ont encore tendance à faire.

Ce manque de cohérence apparaît enfin dans votre stratégie : on ne développe pas le commerce extérieur et, *a fortiori*, le commerce courant avec des fonctionnaires, de la bureaucratie et du papier, mais avec des entreprises compétitives, saines et fortes, qui, par la qualité de leurs produits, une forte valeur ajoutée, de réelles capacités d'autofinancement, des charges sociales, fiscales et financières enfin maîtrisées, seront alors à même de développer leurs activités sur le marché extérieur.

Nous sommes encore très loin de tout cela, et nous le regrettons. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Bœuf.

M. Marc Bœuf. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mon propos se limitera au tourisme.

Du chemin a été parcouru depuis le vote du dernier budget. Nous avons enfin un secrétariat d'Etat au tourisme qui, associé au ministère du commerce extérieur, montre bien la volonté du Gouvernement de donner une grande importance à ce secteur de l'activité économique de notre pays.

Pour les pessimistes, soulignons que la balance touristique présentait, à la fin du mois d'août, un excédent de 14,4 milliards de francs — probablement 18 milliards de francs à la fin de 1983 — contre 12 milliards de francs en 1982, et cela malgré une campagne de certains médias, qui ne voulaient pas la réussite de l'opération « Destination France » et qui ont fait une contre-promotion dans les pays étrangers. Peine perdue cependant pour ceux qui, dès la troisième semaine de juillet, faisaient déjà un bilan de la saison et criaient à la catastrophe.

Pour la seule région d'Aquitaine, nous constatons une augmentation du nombre des nuitées, qui sera de l'ordre de 65 millions cette année, contre 60 millions l'an dernier.

Certes, le budget du tourisme est encore bien modeste. Il me plaît pourtant de signaler les efforts faits dans trois directions primordiales pour l'avenir du tourisme : l'observation, la création de nouveaux produits, la promotion.

Ainsi, les crédits augmentent de près de 190 p. 100 pour la mise en place d'un outil statistique. Souhaitons la création rapide de nombreux observatoires régionaux du tourisme, qui nous permettront d'appréhender les besoins, mais aussi les résultats de notre politique en matière touristique.

Cette année, « Camping Information » a connu aussi un grand succès et a fait preuve de son efficacité.

Enfin, l'A. N. I. T., qui a mis en place un réseau d'informations téléphoniques, est un outil indispensable au développement de notre tourisme.

Autres outils précieux : l'informatique et la télématique. Il est nécessaire de les développer, mais en faisant preuve de vigilance afin que tous les procédés créés dans ce domaine par les départements ou par les régions soient coordonnés, dans un souci d'économie et de non-gaspillage.

Il faut, c'est vrai, élaborer des produits touristiques nouveaux ou renforcer certains autres produits non encore popularisés ; je pense notamment au thermalisme, au tourisme culturel, au tourisme fluvial, au tourisme vert. Je suis heureux de noter que les crédits de subventions aux organismes à vocation touristique augmentent de 28 p. 100.

La modification du fonctionnement du chèque vacances, avec le relèvement du plafond fiscal à 5 000 francs, contre 1 130 francs en 1983, et la réduction de la durée d'épargne à quatre mois devraient permettre à un plus grand nombre de Français défavorisés de partir en vacances.

Vous avez montré, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, combien vous étiez attachés à la promotion de nos produits.

Il faut nous battre et faire preuve d'une agressivité commerciale certaine dans les pays étrangers pour faire connaître notre pays et vendre nos produits.

Mais cette volonté et la répartition financière ne doivent pas dépendre uniquement des pouvoirs publics ; les professionnels doivent aussi participer à cet effort de promotion et de commercialisation.

Déjà, le Gouvernement a montré sa détermination en augmentant de 53 p. 100 les crédits destinés à la promotion à l'étranger.

Je crois beaucoup en la création de cet outil de promotion, qui devrait très rapidement associer le plus grand nombre de partenaires. Parmi ceux-ci, il ne faut pas oublier les comités départementaux et régionaux. Mais encore faudrait-il que la fonction et les compétences de chacun d'entre eux soient bien définies.

Nous sommes, je crois, sur la bonne voie, et cela grâce à une coordination interministérielle nouvelle, qui donne au tourisme une dimension toute particulière dans l'économie de notre pays. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Souplet.

M. Michel Souplet. Madame le ministre, compte tenu de ma formation et de mes responsabilités, mon intervention dans le cadre du commerce extérieur traitera des industries agro-alimentaires.

L'agriculture française atteint un stade qui, après une période de mutation et d'adaptation, rend nécessaire la conquête de marchés extérieurs.

Le choix d'un type d'agriculture fondé sur l'exploitation familiale à responsabilité personnelle ne peut être remis en cause, puisque ce système économique de production a fait la preuve qu'il était souvent plus performant que le système collectiviste ou totalement libéral.

L'agriculture a rempli son contrat vis-à-vis de la collectivité, puisque, d'une part, elle assure la couverture de la plupart de nos besoins alimentaires, tant en qualité qu'en quantité, et que, d'autre part, elle apporte progressivement, de par ses exportations sans cesse croissantes, une amélioration sensible de la balance commerciale.

Madame le ministre, durant votre passage au ministère de l'agriculture, nous avons bénéficié de conditions climatiques exceptionnelles, qui ont conduit à des rendements élevés permettant la mobilisation de tonnages importants pour l'exportation de productions agricoles françaises.

En 1983, l'excédent d'agro-alimentaire oscillera vraisemblablement entre le résultat record de 1981 et le résultat de 1982, c'est-à-dire entre 25 milliards et 19 milliards de francs.

Mais ce bilan satisfaisant ne doit pas nous cacher les difficultés considérables qui vont peser lourdement dans l'avenir.

En 1982 et 1983, l'investissement dans les industries agro-alimentaires a globalement baissé : il a diminué de 5 p. 100 en 1982 et de 10 p. 100 en 1983.

Les incertitudes qui ont pesé pendant deux ans sur l'avenir de la prime d'orientation agricole ont grandement entamé la volonté d'investir dans ce secteur.

Pendant votre présence au ministère de l'agriculture, vous avez refusé la mise en place de cet outil essentiel pour l'accroissement du commerce extérieur agro-alimentaire qu'est le fonds de promotion prévu par la loi d'orientation de 1980. M. Rocard a compris l'intérêt pour les industriels et pour lui-même de ce moyen de soutenir et développer nos exportations.

Maintenant, vos responsabilités au commerce extérieur vous permettent de mieux apprécier l'intérêt du secteur agro-alimentaire, qui contribue pour 16,40 p. 100 aux exportations de notre

pays. C'est pourquoi vous avez su, avec beaucoup de finesse, il faut le reconnaître, vous transformer en ambassadrice de charme auprès d'un certain nombre de pays acheteurs.

Nous souhaiterions maintenant savoir quelle est votre réelle volonté dans le secteur qui nous intéresse, quelles sont vos ambitions et, enfin, quels sont les moyens que vous comptez utiliser pour les atteindre.

Comme vous le voyez, je me contente de vous interroger, espérant une réponse concrète qui ne soit pas seulement une succession de formules.

Par ailleurs, venant du ministère de l'agriculture, vous savez mieux que quiconque que les exportations agro-alimentaires sont très sensibles aux problèmes monétaires. A cet égard, nous sommes toujours dans l'attente de la suppression des montants compensatoires monétaires, négatifs et positifs. En effet, ceux-ci constituent un frein puissant au développement de nos échanges.

M. Jacques Eberhard. C'est vous qui les avez créés !

M. Michel Souplet. Vous n'ignorez pas la responsabilité qu'a prise le Gouvernement français en la matière, d'une part, en n'alignant pas le franc vert sur sa nouvelle valeur lors des dévaluations et, d'autre part, en demandant aux gouvernements allemand et néerlandais, par exemple, de faire le nécessaire sur la voie de la réévaluation de leur monnaie respective.

Pourquoi ne pas s'atteler à une tâche d'ensemble cohérente, utilisant les compétences des professionnels et soutenue par les pouvoirs publics ?

Prenons, madame le ministre, l'exemple de la Sopexa — Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires.

Les crédits de l'an dernier semblent être reconduits pour 1984. Si nos renseignements sont exacts, l'augmentation ne dépasserait pas de 2 à 4 p. 100, donc un pourcentage largement inférieur au taux de l'inflation.

Alors que le secteur agro-alimentaire est un des rares postes positifs du commerce extérieur, nous aurions pu espérer un encouragement très net en vue de la conquête des marchés étrangers.

Avec ce budget, la Sopexa ne pourra maintenir sa position actuelle que vers les pays les plus importants, à savoir ceux de la C. E. E., les Etats d'Amérique du Nord et les pays du Moyen-Orient.

Mais la masse salariale étant peu compressible, il faut envisager un ralentissement des activités relatives à la formation du personnel de la Sopexa et l'abandon de la reconquête du marché intérieur — je pourrais citer, à titre d'exemple, l'expérience test de Périgueux l'an dernier, qui risque de ne pas se renouveler. Les antennes implantées en Extrême-Orient posent un grave problème si l'on veut les maintenir. Enfin, la Sopexa réduira les crédits affectés aux « comités de propagande et pour la qualité », ce qui, sans nul doute, aggravera les soucis des différentes chambres d'agriculture.

Dans le même temps, en République fédérale d'Allemagne le budget de la C. M. A. — la Sopexa allemande — serait, paraît-il, multiplié par deux, ce qui permettrait à cet organisme de grignoter nos positions. Le Food from Britain — la Sopexa britannique — implante des bureaux à Paris et constitue pour la Sopexa un concurrent agressif, tant sur le marché français que sur les marchés étrangers.

Enfin, votre budget est révélateur d'insuffisances de moyens.

Vous parlez de création à l'étranger de conseillers commerciaux venant du privé. C'est une idée excellente ; mais elle n'est pas nouvelle. Aussi, je vous pose la question de savoir où en est ce projet auquel nous croyons. Nous avons souvent eu l'occasion d'évoquer ce problème au Conseil économique et social, où je siégeais précédemment.

De plus, nous avons entendu que, compte tenu de la progression considérable des crédits de l'expansion économique à l'étranger, le Gouvernement déciderait d'affecter une centaine de volontaires du service national actif afin de pallier le manque de personnel.

Je vous demande, madame le ministre, quelle est la qualification de ces jeunes. Pourra-t-on, par la suite, leur assurer un avenir dans le même domaine où ils auront acquis une expérience professionnelle ?

Nous constatons, certes, un accroissement des exportations des produits agro-alimentaires, mais, dans le même temps, nous constatons une croissance égale des importations.

Malgré ce bilan qui peut globalement paraître satisfaisant, il existe des faiblesses que l'on ne peut pas faire disparaître d'un coup de baguette magique. Nous pensons sincèrement qu'il pourrait être fait beaucoup plus. Entre autres choses, je voudrais savoir quelles sont vos intentions pour faire sauter les verrous à l'exportation, qui constituent de entraves techniques même entre Etats, ainsi que l'a rappelé tout à l'heure notre collègue M. Daunay.

Face aux incertitudes que je ressens au niveau de notre appareil de production et de transformation, le Gouvernement, jusqu'à présent, n'a fait aucune déclaration pouvant laisser espérer qu'un remède efficace sera apporté à ces différents déséquilibres du secteur agro-alimentaire.

Il ne faudrait pas perdre de vue que les industries agro-alimentaires, conjuguées avec l'agriculture, font de la France le deuxième exportateur, derrière les Etats-Unis.

Par ailleurs, nous ne rappellerons jamais assez, madame le ministre, combien nous regrettons que l'agriculture et les industries agro-alimentaires n'aient pas été retenues parmi les priorités du 9^e Plan.

Nous aurions intérêt à valoriser les matières premières afin d'être en mesure d'exporter davantage de produits transformés. Mais cela nécessiterait des investissements nettement plus importants dans l'appareil de transformation français.

Je conclurai cette intervention en vous disant, madame le ministre, que nous sommes tous convaincus qu'il ne peut pas y avoir d'agriculture prospère sans une adaptation constante et vigilante aux techniques nouvelles, mais également à l'innovation, aux découvertes et aux résultats de la recherche.

Cela nous conduit inéluctablement à un accroissement des coûts de production, mais aussi, cela va sans dire, à une augmentation des volumes des produits agricoles, qu'il nous faut écouler dans les meilleures conditions. Nous ne voulons plus que les agriculteurs se sentent culpabilisés lorsqu'ils produisent trop. Ils produisent des richesses et non pas des excédents.

Qu'on ne les montre donc pas du doigt !

Il est donc impérieux pour nous de conquérir les marchés extérieurs, de nous mettre en position beaucoup plus compétitive et agressive face à nos concurrents, faute de quoi c'est toute la conception de l'agriculture française et européenne qui serait remise en cause.

Enfin, madame le ministre, je vous demanderai de dresser un bilan rapide de la situation de l'agro-alimentaire après la réunion de la grande commission franco-soviétique, qui s'est tenue à Moscou. Par la même occasion, pourriez-vous nous préciser dans quelles conditions M. Doumeng a été évincé de cette commission dont il ne faisait pas partie ?

M. Jacques Eberhard. Il n'y avait pas Reagan non plus !

M. Michel Souplet. Madame le ministre, nous espérons que vous pourrez répondre de façon précise et satisfaisante à toutes ces questions. Malgré les promesses du Gouvernement de reconquérir des marchés, nous ne pouvons malheureusement que constater qu'il ne reste, en l'état, que des intentions. Nous souhaitons qu'elles se réalisent. (*Applaudissements sur les trèves de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Peyrafitte.

M. Jean Peyrafitte. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion budgétaire met en responsabilité les parlementaires d'apprécier le plus objectivement possible les moyens que se donne le Gouvernement pour exécuter la politique qu'il conduit.

Dans la présente discussion, j'aborderai plus en détail, en ce qui me concerne, un des aspects particuliers de votre budget, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, celui du thermalisme.

Cependant, je tiens à infirmer, du haut de cette tribune, les déclarations de ceux qui prétendent encore que la saison touristique de 1983 n'a pas été bonne.

Plusieurs médias avaient déjà annoncé, avant même qu'elle ne commence, que la saison d'été de 1983 serait compromise.

Ensuite, très pressés de dresser un premier bilan de cette dernière saison d'été et avant même qu'elle ne soit achevée, ces mêmes médias, soutenus par les déclarations de certains parlementaires, ont écrit que la cuvée « tourisme » 1983 ne serait pas bonne.

Ces informations, pour le moins prématurées, ne pouvaient que combler d'aise ceux qui avaient prédit et j'ose dire souhaité le catastrophisme traditionnel que l'on claironne en toutes circonstances et auquel il semble d'ailleurs que les Français s'habituent, sans inquiétude particulière, constatant que la réalité est, fort heureusement, différente des mauvais présages annoncés.

M. Roland Courteau. Très bien !

M. Jean Peyrafitte. Il a été même réalisé, paraît-il, sur le plan national, sans doute pour certains médias, une opération bilan-sondage, dont le but était de prouver de façon éclatante et indiscutable les mauvais résultats de la saison d'été de 1983.

La publication de ce document a été plus que discrète, c'est le moins qu'on puisse dire. Sans doute a-t-on voulu éviter de ridiculiser et de déconsidérer tous ceux qui avaient joué le triste rôle de prophètes de malheur.

Toute personne de bonne foi qui s'occupe de tourisme en France avec sérieux ne peut que reconnaître, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que le bilan de la saison

touristique de 1983, compte tenu de la crise mondiale qui sévit, est positif.

Cependant, vous me permettrez d'attirer particulièrement votre attention sur un point noir que je considère comme très grave.

Tous vos prédécesseurs des gouvernements des deux derniers septennats se sont désintéressés, malgré les informations alarmantes répétées des syndicats professionnels et des déclarations à cette tribune et à celle de l'Assemblée nationale, de la fermeture en cascade de nombreux hôtels-restaurants saisonniers dans nos stations touristiques d'été ou d'hiver thermales, balnéaires, climatiques ou en milieu rural.

M. Roland Courteau. C'est vrai !

M. Jean Peyrafitte. Cette hémorragie, qui dure depuis des années, est grave et les conséquences sont dramatiques non seulement sur le plan économique général des stations et des régions, mais notamment dans le domaine de la main-d'œuvre locale. Ces disparitions de petites unités hôtelières et de restauration, les grandes n'existant pratiquement plus dans les stations saisonnières, déstabilisent l'entité touristique ou thermique des communes.

Il est urgent, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'imitiez pas ceux qui sont restés insensibles à la disparition d'une partie du patrimoine hôtelier français. La décence voudrait d'ailleurs que ces responsables soient plus discrets aujourd'hui.

M. Roland Courteau. Très bien !

M. Jean Peyrafitte. Certes, le problème n'est pas facile à résoudre ; il doit s'étudier avec les représentants de la profession hôtelière et avec vos collègues des finances. Cependant, il importe de rechercher rapidement des solutions permettant aux établissements saisonniers, encore en place, de retrouver un minimum de rentabilité. Ainsi les successions et les transferts de ces affaires se perpétueront et ce qui reste du patrimoine hôtelier français saisonnier, indispensable à la vie économique et sociale de nos stations et de nos communes rurales, sera sauvé.

Il est impensable que l'hôtellerie et la restauration saisonnières de nos stations et de nos communes rurales soient traitées de la même manière que les exploitations des grandes villes.

Le taux de fréquentation de la clientèle et la différence des prix appliqués à cette dernière sont des éléments, parmi tant d'autres, qui motivent, à eux seuls, la légitimité de décisions gouvernementales spécifiques.

S'agissant du thermalisme, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je manquerais sans doute à l'objectivité si je ne soulignais, au préalable, les efforts qui sont accomplis en faveur de ce secteur d'activités médicales par votre département ministériel, indirectement concerné par les activités thermales.

Votre ministère finance paritairement avec la fédération thermique et climatique française, en application d'une convention qui les lie, des actions de propagande en faveur du thermalisme.

Tel était le souhait de la mission thermalisme, seulement tout à la fin du précédent septennat. Telle est la responsabilité du Gouvernement actuel que d'avoir financé ce que leurs prédécesseurs n'avaient fait que proposer.

Je rappellerai, en effet, que la convention lie la fédération thermique et climatique française et le secrétariat d'Etat chargé du tourisme pour une période de trois ans et pour un montant global de 2 500 000 francs.

L'exécution régulière de cette convention, à laquelle les maires des stations thermales et les professionnels, au moins en partie, apportent leur soutien financier, augure de la bonne exécution d'une convention signée par votre prédécesseur, M. François Abadie, que vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, continuez d'appliquer.

Au nom de tous ceux qui sont concernés par le thermalisme, nous devons vous remercier, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi que votre prédécesseur. Nous vous demandons, bien entendu, de renouveler cette convention triennale Etat-fédération thermique climatique qui se termine, je crois, en septembre prochain.

Mais le soutien qu'apporte le budget du tourisme à la promotion du thermalisme ne rend que plus nécessaire le soutien du ministère de la santé au même budget.

Comment pourrait-on, en effet, justifier que puisse être promu un secteur d'activités qui ne ferait pas l'objet du soutien de son principal ministère de tutelle, le thermalisme étant avant tout médical et cette thérapeutique étant dispensée dans des conditions définies avec le concours de la sécurité sociale.

L'intervention du budget social au remboursement de cette thérapeutique exige le développement d'une recherche scientifique poussée, d'un enseignement médical développé, d'équipements de soins modernisés.

Je vous demande instamment, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, d'établir une liaison constante avec votre collègue du ministère de la santé, car la défaillance des moyens financiers en la matière nous paraît très regrettable.

Il n'est pas possible de promouvoir un secteur générateur d'emplois, si décisif pour le développement de l'économie régionale, départementale et locale, si l'on ne trouve l'appui d'un budget minimum.

De plus, les mesures relatives à l'enseignement, outre qu'elles devraient être appuyées par des postes budgétaires du ressort du ministère de l'éducation nationale, doivent être intégrées dans l'organisation de l'enseignement.

La mission thermalisme, conduite par le docteur Ebrard, avait rendu obligatoire l'enseignement de l'hydrologie en vue du concours de l'internat et fait créer une compétence thermale.

La remise en question du concours de l'internat pose, de nouveau et comme autrefois, le problème du caractère obligatoire d'un enseignement dont le programme de l'internat était celui des premier et deuxième cycles des études médicales.

La suppression des certificats de spécialités nécessite que soit réglé le sort de l'attestation nationale d'hydrologie exigée à l'appui de la compétence thermale.

Or, la commission nationale de qualification est créée au moment où l'attestation nationale d'hydrologie, qui en est le support, paraît être supprimée.

Nous comptons sur vous, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, pour rendre, par vos démarches auprès de votre collègue de l'éducation nationale, la cohérence à ce dispositif universitaire, qui est inséparable du développement durable du thermalisme. La bonne connaissance qu'en aura le corps médical prescripteur est indispensable.

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean Peyrafitte. Permettez-moi, en tant que vice-président de la fédération thermale et climatique française, de vous dire, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous attendons que votre département ministériel resserre avec notre organisation nationale les liens solides qui existent déjà, mais encore qu'il joue le rôle indispensable de coordinateur entre tous les ministères dont dépend le thermalisme.

Comment pourrait-on dessiner, comme le souhaite le Président de la République, une grande politique thermale française, si, au demeurant, tous les ministères concernés — santé, éducation nationale, solidarité nationale, tourisme, finances — ne produisent, en même temps, l'effort nécessaire et défini par l'ensemble des parties prenantes, désireuses que la France thermale trouve sa place dans le concert des nations, telles que la République fédérale d'Allemagne, l'Italie ou celles des pays de l'Est ?

De la même manière qu'il est stupide de dire que la saison touristique de 1983 n'a pas été bonne, alors que le solde positif de la balance touristique, en fin d'année, devrait atteindre un excédent de près de 20 milliards de francs, soit un résultat supérieur à plus de 50 p. 100 comparé à 1981, nous disons, ce que reconnaît d'ailleurs M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, que la saison thermale en 1983 n'a pas été mauvaise, puisque la progression du nombre des curistes se situe à près de 2 p. 100.

On ne peut donc que tenir compte, d'une part, des résultats très positifs de l'année touristique 1983 et, d'autre part, des crédits supplémentaires très importants affectés au F. I. D. A. R., au F. I. A. T.

Le budget du tourisme pour 1984 sera considérablement abondé par le jeu de la décentralisation et la mise à la disposition des régions de crédits divers.

J'étais donc surpris de la position de notre rapporteur, qui présente, avec talent, depuis des années, dans cette assemblée, le budget du tourisme et qui, chaque fois, a courageusement et durement critiqué la faiblesse de ce budget, mais qui n'avait jamais demandé son rejet, choisissant seulement quelquefois, c'est vrai, de se rallier à la sagesse du Sénat.

Je ne peux donc que constater, avec plaisir, l'attitude nouvelle de M. le rapporteur. Je suis également très heureux que notre collègue M. Malassagne ait reconnu que tous les parlementaires n'avaient cessé depuis des années de réclamer un ministère à part entière pour le tourisme.

C'est seulement, récemment, qu'un grand pas a été fait en ce sens, puisque le tourisme est désormais directement intégré à votre ministère, madame le ministre, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Votre budget, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, abondé par les crédits décentralisés à l'échelon des régions, compte tenu de la situation économique internationale actuelle, ne peut que nous satisfaire.

Nous ne pouvons, également, que vous remercier, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir vous intéresser avec efficacité au thermalisme, certain que vous

coordonnez, avec vos collègues des ministères concernés, les actions indispensables pour que la politique thermale française devienne une réalité au regard de la concurrence internationale. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.* — *M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis, applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Wirth.

M. Frédéric Wirth. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tout ou presque a été fort bien évoqué à cette tribune quant aux aspects je dirai classiques de notre commerce extérieur : ses caractéristiques, son évolution, ses mécanismes de soutien, ses besoins, son importance dans le redressement économique toujours espéré de la France.

Qui ne se réjouirait de la prise de conscience ainsi documentée par les élus de ce pays de la nécessité prioritaire de développer nos échanges extérieurs, ce qui veut dire aussi d'amplifier notre présence à l'étranger ?

C'est de ce dernier point que je souhaite vous entretenir quelques instants. Il s'agit là d'un vaste problème qu'il m'a été donné d'évoquer à cette tribune, à plusieurs reprises, au nom des Français établis hors de France, que j'ai l'honneur de représenter au sein de la Haute Assemblée.

Aussi, me limiterai-je aujourd'hui à une seule facette du large éventail des questions directement liées à l'exportation de nos compatriotes au titre de notre commerce extérieur ; je veux parler de l'initiation au travail, à la vie à l'étranger de femmes et d'hommes jeunes, par le moyen de ce que l'on nomme communément les stages à l'étranger, qui marquent, en général, la fin d'un cycle de formation scolaire ou l'entrée dans la vie professionnelle. L'on sait que de tels stages se pratiquent depuis plusieurs années déjà, à l'initiative soit d'établissements d'enseignement français spécialisés, soit d'entreprises françaises intéressées aux activités exportatrices.

De son côté, le 22 décembre 1981, le Gouvernement avait décidé de donner à de jeunes appelés du contingent la possibilité d'effectuer leur service national dans des antennes professionnelles ou des filiales d'entreprises françaises à l'étranger. Le ministre d'Etat qui vous a précédée dans vos fonctions m'a fait savoir, par une lettre qu'il m'a adressée au mois de mars 1982, que cette possibilité était offerte, cette année-là, à trois cents appelés et qu'il était dans son intention d'augmenter progressivement l'ampleur de cette mesure.

Le mouvement des stages à vocation professionnelle, organisés pour des jeunes à l'étranger, est donc lancé. Quel bénéfice pratique et direct pour notre commerce international peut-on en attendre sur le terrain ? Si je mets à part l'expérience des V. S. N. A. — les volontaires du service national actif — qui me paraît s'adresser à une catégorie de jeunes dont l'ambition n'est pas, en général, de faire une carrière commerciale postérieurement à leur stage dans le pays considéré, et dont je ne parlerai donc plus dans la suite de cet exposé, une première constatation s'impose.

Il m'arrive fréquemment, au cours d'entretiens que j'ai, à l'étranger, avec des responsables de firmes françaises, de m'entendre dire : « En ce moment, j'ai dans mes bureaux un stagiaire français, frais émoulu d'école. » Je demande immédiatement combien de temps ce stagiaire restera dans cette entreprise et l'on me répond : « Un mois ».

Un mois de présence, cela correspond au mieux — chacun le sait — à vingt ou vingt-deux jours de travail effectif. Je ne puis me défendre d'un certain scepticisme quant à l'efficacité réelle de tels détachements pratiqués *ex abrupto* et pour une très courte durée, même si, par ailleurs, le stagiaire en question est doué, consciencieux et travailleur.

Il existe à cet égard, madame le ministre, un sérieux problème qui tient tant à la trop faible durée des stages qu'à l'ampleur numérique insuffisante des détachements. Je suis convaincu — et ce depuis fort longtemps — qu'il est nécessaire d'agir à la fois sur ces deux facteurs. Je l'ai dit et répété à cette tribune, en 1979, à M. Deniau, qui était alors au quai Branly, et, en 1981, à M. Jobert, votre prédécesseur immédiat.

J'arguais du fait, bien connu des acteurs économiques français à l'étranger et de vos services, que le Français que je qualifierai d'« établi », ayant atteint la trentaine, ayant femme et enfants, possédant voiture et appartement, coûtera en général cher à expatrier, soucieux qu'il sera de se voir garantir la jouissance sur place d'un cadre de vie très proche de celui qu'il connaît en France. Il est évident que cela obère la compétitivité de nos produits, surtout s'il s'agit d'implantations dans l'un des pays à monnaie forte avec lesquels coïncident généralement les marchés porteurs.

La solution pourrait consister, à long terme, à nous tourner vers des classes d'âge plus jeunes, encore capables d'enthousiasme, moins attachées aux avantages matériels immédiats, moins figées dans le déroulement de leur vie active, et davantage attirées vers l'inconnu, s'il se peut, que leurs aînés. Je proposais, en conséquence, que soit étudiée la possibilité

de détacher à l'étranger un contingent annuel significatif de jeunes Français — entre deux mille et trois mille, en régime de croisière — et ce pour une durée suffisante qui permette à ces détachés de parfaire leurs connaissances linguistiques, d'assimiler les contextes culturels, économiques, commerciaux des pays hôtes et d'y trouver suffisamment d'attrait pour avoir envie d'y revenir.

Mes chers collègues, je n'aime pas me citer et je répugne à me répéter ; si je l'ai fait ici c'est que, dans notre vieux et doux pays, il faut dire les choses plusieurs fois avant que les routines ne soient ébranlées. Précisément, les stages technico-commerciaux pour des jeunes à l'étranger sont en train de bouger. Vous-même, madame le ministre, paraissez déterminée à les faire évoluer, si j'en juge par les propos implicites que vous avez tenus le 9 novembre dernier, à l'institut du commerce international, et par les déclarations que vous avez faites devant l'Assemblée nationale, le 25 novembre passé, en particulier sur les contrats emploi-formation permettant à des jeunes de se perfectionner à l'étranger même.

De son côté, le Conseil économique et social, saisi par M. le Premier ministre d'une demande d'avis sur le projet de deuxième loi de Plan, a émis cet avis dans sa séance du 12 octobre 1983. S'agissant du programme prioritaire d'exécution n° 7 : « Mieux vendre en France et à l'étranger », sous-programme n° 1 : « Mobiliser les hommes », le C.E.S., à propos du projet de création de l'école nationale d'exportation, estime que : « L'école envisagée devrait principalement organiser la formation qu'elle dispenserait sur la base de stages de longue durée dans des écoles et des entreprises étrangères. »

Je terminerai mon propos par un dernier argument, fort significatif à mon sens. La commission permanente des affaires économiques, fiscales et financières du Conseil supérieur des Français de l'étranger a émis, lors de sa session plénière de septembre dernier, un vœu, adopté par l'ensemble du Conseil et que votre collègue, M. le ministre des relations extérieures, ne manquera pas de vous faire tenir, s'il ne l'a déjà fait.

Les hommes qui composent cette commission sont élus par les communautés françaises établies à l'étranger. Ils proviennent d'horizons, tant géographiques que professionnels, les plus divers. Ce sont des hommes de terrain, vivant parfois depuis de longues années à l'étranger, très qualifiés, ayant acquis une grande expérience de la langue, de la vie économique, des techniques commerciales et financières des pays où ils exercent leur activité. A l'évidence, leurs avis sont précieux.

Or, que demandent-ils ? La finalité de leur vœu est que, progressivement — dans un premier temps, pour au moins deux mois — soient affectés à l'étranger plusieurs milliers de jeunes diplômés de formation technique ou technico-commerciale s'expatriant comme stagiaires de longue durée.

Mes collègues commissaires, en émettant ce vœu que je viens soutenir aujourd'hui devant vous, madame le ministre, ont entendu faire preuve de sagesse en limitant leurs ambitions, au début, à des durées de stage ne dépassant pas trois mois, conscients qu'ils étaient des coûts que ne manquerait pas de générer un tel système. Sa mise place doit, cependant, retenir votre attention, car il constitue un important dispositif d'accompagnement, de flaque, dans une politique générale d'incitation au développement de nos exportations.

Celle-ci se heurtera à de grandes rigidités administratives qu'il faudra surmonter, en France d'abord, mais aussi, éventuellement, dans les pays hôtes. Mais il ne fait pas de doute que ce modèle de détachement-formation, d'emploi-formation à l'étranger, vers lequel nous devons tendre, et qui rencontre les convergences que je viens de citer, nous permettrait d'assurer la relève des acteurs économiques français actuellement implantés à l'étranger et de conforter ainsi le long terme. Il nous donnerait l'occasion de mieux éviter les gaspillages liés, dans certains cas, au système actuel de stages trop courts et peu rentables, et de créer un « vivier » de femmes et d'hommes jeunes dont on pourrait espérer que l'expatriation professionnelle les effraierait ou les rebuterait moins.

Mes chers collègues, telles sont les quelques suggestions que je tenais à exposer devant vous ; elles sont réalistes et se veulent constructives.

Je souhaite que le vœu émis par la commission des affaires économiques du Conseil supérieur des Français de l'étranger fasse l'objet, de la part de l'administration, d'un examen objectif et approfondi, et que celui-ci aboutisse à des résultats concrets, marquant un nécessaire tournant dans notre politique de formation. Mes collègues de la commission, soucieux d'œuvrer pour le bien de nos échanges extérieurs, sont prêts au dialogue avec vos services. Merci, madame le ministre, de le rendre possible. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P.)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinq, sous la présidence de M. Félix Ciccolini.)

PRESIDENCE DE M. FELIX CICCOLINI, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère du commerce extérieur et du tourisme.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Roland Carraz, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il m'appartient, au terme d'un échange de vues à mon avis assez constructif, de répondre aux questions qui m'ont été posées cet après-midi. Préalablement, je me féliciterai de la qualité de ce débat et je rendrai hommage au travail constructif des rapporteurs, — M. Pellarin pour la commission des finances et M. Malassagne pour la commission des affaires économiques et du Plan — tout autant qu'aux interventions parfois critiques — nous en reparlerons tout à l'heure — mais positives des différents orateurs.

Vous avez été nombreux, cet après-midi — MM. Pellarin, Malassagne et Ménard en particulier — à attirer l'attention du Gouvernement sur ce que vous estimez être l'insuffisance de la dimension de ce budget du tourisme pour 1984.

Sans doute la vision que l'on doit avoir de l'intervention de l'Etat en matière de politique touristique doit-elle être plus large. En 1984, le montant total des crédits affectés au tourisme est de l'ordre de un milliard de francs ; en effet, il faut ajouter aux 250 millions de francs du budget, une somme au moins équivalente qui figure au budget de différents ministères et 790 millions de francs au titre de la dotation aux communes touristiques qui sont inscrits au budget du ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

Je dirai, pour être complet, que si l'on ajoute aux interventions de l'Etat celles des collectivités locales — effectivement, je ne suis pas là pour présenter le budget des régions et des départements, mais il faut tout de même bien avoir conscience que la politique touristique de la France repose sur tout un ensemble de supports — nous disposons d'un potentiel qui est loin d'être négligeable.

S'agissant du budget du secrétariat d'Etat au tourisme, nous avons procédé cette année à une réorientation qui vous est apparue, monsieur Malassagne, vous l'avez dit, très claire quant aux priorités à dégager, en particulier la priorité n° 1 qui concerne la promotion sur les marchés étrangers.

M. Pellarin m'a posé une question sur ce qui lui semblait constituer une ambiguïté : l'utilisation des chapitres 43-01 et 44-01. S'agissant du chapitre 43-01, il sert à passer des conventions d'objectifs avec des associations de tourisme social. Quant au 44-01, il sert notamment à la création de produits touristiques nouveaux. Voilà la différence d'affectation qui existe entre ces deux financements.

Cette année, nous avons, dans le cadre des nouvelles possibilités de prêts, développé 100 millions de francs de prêts à 9,75 p. 100 aux villages de vacances et aux terrains de camping et 1,5 milliard de francs de prêts à 11,75 p. 100 aux hôtels-restaurants.

Cet effort sans précédent montre que le financement du secteur touristique — je réponds plus précisément à M. le rapporteur spécial de la commission des finances — fait l'objet de la part de l'Etat d'une attention toute particulière.

Certains d'entre vous, notamment MM. Pellarin, Martin, Vallon et Mouly, m'ont interrogé, cet après-midi, sur le concept de tourisme social, l'opposant parfois à un tourisme qui serait associatif. C'est une simple question de vocabulaire. Il convient de s'entendre sur le contenu que recouvrent ces termes. Le Gouvernement attache la plus grande attention et donne la priorité à l'aspect social de la politique touristique. Cette dimension sociale passe, naturellement, en priorité mais non pas de façon exclusive, par les associations. La politique sociale du tourisme n'est donc pas exclusivement associative mais le fonctionnement associatif du tourisme a sa logique. Il faut en être bien conscient.

S'agissant de ce même secteur, les associations doivent effectuer un effort de redéploiement, de sensibilisation, auprès des régions en particulier, afin d'ouvrir le dialogue avec de nouveaux interlocuteurs qui sont maintenant amenés à jouer un rôle de plus en plus important en ce domaine.

A cet égard, vous avez eu l'amabilité par vos question d'évoquer un certain nombre de rapports demandés par le Gouvernement sur ce secteur particulier du tourisme. En juillet dernier,

J'ai demandé à M. Raynouard d'établir un rapport supplémentaire sur le tourisme social afin de faire le point de la situation. Celui-ci m'a remis ses conclusions et j'ai réuni très récemment les associations de tourisme pour leur faire connaître mes intentions. J'ai constitué plusieurs groupes de travail qui sont chargés, d'ici à la fin de l'année, de me soumettre un certain nombre de propositions concrètes, en particulier dans le domaine des financements car il est vrai qu'en 1984, 18 millions de francs vont passer en dotation globale d'équipement.

Je sais — vous me l'avez dit cet après-midi — que ce transfert, qui n'est pas un désengagement de l'Etat — les crédits sont effectivement transférés aux budgets des collectivités locales suscite quelques inquiétudes ; j'en ai conscience. Je vous rappelle cependant que la dotation, « village de vacances », prévue dans le budget pour 1984, est encore le double de ce qu'elle était dans le budget de 1981.

S'agissant des campings — c'est une question de M. Mouly — l'objectif est de faire en sorte qu'en 1985 leur financement relève en totalité des collectivités locales. Pour les villages de vacances, l'Etat gardera une dotation.

Vous avez été nombreux cet après-midi à évoquer la démocratisation des vacances et tout particulièrement le chèque vacances. Je vous rappellerai les mesures prises ; vous les connaissez d'ailleurs pour les avoir votées : très important relèvement du plafond fiscal, réduction de la période d'épargne, augmentation du nombre des attributaires potentiels qui passe de 9 millions à 10 millions.

C'est un effort considérable qu'il conviendra sans doute de poursuivre. Mais le développement du chèque vacances, sa popularisation est une œuvre de longue haleine ; on ne peut pas demander à une agence qui a quelques mois d'existence de présenter, au terme de ces quelques mois, un bilan définitif. Laissons les choses se mettre en place.

Je considère que l'agence nationale du chèque vacances a fait du bon travail au niveau de la popularisation et de la signature des conventions. Nous disposerons tout de même à la fin de l'année d'un annuaire comptant plus de cinq mille adresses de prestataires de services. Nous avons, d'ores et déjà, signé 150 conventions dont 100 avec des entreprises parmi lesquelles, vous le savez, l'entreprise Dassault ; à la fin du mois d'octobre 1983, le volume des chèques vendus s'élevait à 3 500 000 francs.

Le chèque vacances, compte tenu de l'effort accompli depuis quelques mois par l'agence nationale et des nouvelles dispositions que vous avez votées, est sur la bonne voie ; le passage à 9 voire 10 millions d'attributaires potentiels est un élément dynamique qui permettra au chèque vacances de se développer.

Il va de soi, je l'ai dit tout à l'heure, qu'aucune politique du tourisme ne peut se développer dans de bonnes conditions si l'organisation du tourisme n'évolue pas rapidement. Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que cette organisation doit évoluer rapidement, qu'elle doit s'adapter aux nouvelles réalités, qu'elle doit faire face à la concurrence internationale, qu'elle doit se moderniser, qu'elle doit intégrer les technologies modernes, qu'elle doit aussi s'adapter au cadre de la décentralisation et de la régionalisation. Ce n'est pas à M. le sénateur Marc Bœuf que j'aurai à donner beaucoup de détails sur ce sujet, qu'il connaît bien et pour lequel il a pris, au sein de cette assemblée, des initiatives fort intéressantes.

Le tourisme suppose une collaboration harmonieuse entre tous ceux qui sont à la base de son développement : l'Etat, les régions, les départements, les communes, les professionnels, les syndicats d'initiative et les offices du tourisme. Notre rôle est donc d'animer et de coordonner tout cela.

La proposition de loi que le Sénat a votée l'an dernier, dite proposition Marc Bœuf, est actuellement sur le bureau de l'Assemblée nationale. Il s'agit d'une initiative parlementaire ; par conséquent, je n'ai pas à me substituer en l'occurrence à ses auteurs. Cela dit, je vous l'affirme ce soir de façon très claire : si l'initiative parlementaire n'aboutit pas dans des délais raisonnables, le Gouvernement reprendra le dossier à son compte. Nous ne pouvons pas imaginer, en effet, que l'on reste très longtemps dans une situation qui n'est satisfaisante pour personne.

M. le sénateur Mouly m'a interrogé sur les contrats de plan. Le C. I. A. T., le comité interministériel pour l'aménagement du territoire, du 27 juillet a prévu que l'Etat financerait la réhabilitation et l'expérimentation innovante concernant les villages de vacances dans le cadre des contrats de plan. Donc, les choses sur ce point sont très claires.

Par ailleurs, au chapitre 66-01, article 10, du budget du secrétariat d'Etat au tourisme — cela ne vous a pas échappé — il est prévu que l'Etat continuera à financer les créations de villages de vacances. Quant aux sentiers de randonnée — je réponds à une question très précise que vous m'avez posée — ils pourront continuer à être aidés par l'Etat s'ils sont intégrés dans un contrat de station rurale, de montagne ou de littoral.

Des dispositions du même type sont d'ores et déjà prévues dans le contrat de plan Languedoc-Roussillon, dans le contrat de plan Poitou-Charentes et je ne vois pour ma part aucun inconvénient à ce qu'elles soient intégrées dans le contrat de plan Limousin. Cependant, il faudrait, monsieur le sénateur Mouly, que les élus de cette région s'efforcent de préciser leurs demandes de façon que nous puissions rédiger ce contrat, tout au moins son volet touristique, dans les meilleures conditions.

Le maintien de la petite hôtellerie, sa défense et sa préservation constituent l'une de mes priorités. Actuellement, la petite hôtellerie bénéficie d'un régime de prêt très favorable à 11,75 p. 100 et, depuis le 27 juillet 1983, à 9,75 p. 100 en zone de montagne. Ces conditions d'accès au marché financier n'ont pas eu d'équivalent dans le passé. Les bénéficiaires de ce régime très favorable sont les hôtels une ou deux étoiles, ainsi que les jeunes qui s'installent, car il se pose, là aussi, un problème particulièrement difficile.

C'est d'ailleurs un problème que j'étudie de très près avec les professionnels dans le cadre de l'association Acothel, association qui a un rôle très important à jouer. Nous avons déjà obtenu des résultats, nous en obtiendrons d'autres et je suis tout à fait décidé à poursuivre une concertation très étroite avec cette association.

Vous avez, bien entendu, évoqué, cet après-midi, la fiscalité, en particulier le taux de la T. V. A. sur les hôtels de luxe. J'observe, monsieur le sénateur, que cela n'a pas empêché l'hôtellerie de luxe d'enregistrer cette année des résultats tout à fait convenables et que, pour cette catégorie d'hôtels — je signale, au demeurant, qu'ils ont la liberté de leurs prix — la saison a été plutôt bonne. Par ailleurs, ces hôtels peuvent profiter de prêts à 11,75 p. 100 dans certaines conditions.

M. Vallon a également abordé la question du contrôle des prix. Il va de soi que l'hôtellerie, la restauration et les métiers du tourisme en général ne sauraient être dissociés de la politique d'ensemble du Gouvernement visant à lutter contre l'inflation. Il s'agit d'un objectif tout à fait prioritaire et il est donc impératif que ce pays se débarrasse, en matière d'inflation, de ses mauvaises habitudes, même si cela impose aux uns et aux autres quelques efforts parfois désagréables.

La formation professionnelle — vous le savez — constitue l'un de mes soucis ; j'ai conscience de l'importance de cette question. Les métiers du tourisme présentent une grande diversité : nous constatons des évolutions très rapides qui sont, aussi bien dans le domaine de la formation continue que dans celui de la formation initiale, de qualités inégales et ne sont pas toujours adaptées à la demande ; à cet égard, il y a là un problème de fond à aborder.

Sur ma proposition, le comité interministériel du 26 juillet a accepté de constituer une commission mixte professionnels-ministère du tourisme pour étudier les problèmes de la formation professionnelle. J'ai le plaisir de vous annoncer que j'installerai cette commission demain après-midi. De cette commission j'attends non pas une vaste réforme de la formation professionnelle dans les métiers du tourisme, mais bien davantage des propositions d'action extrêmement précises sur des pistes qui me seraient proposées par les uns et par les autres, en particulier dans le domaine du thermalisme.

Le thermalisme fait partie de ces produits nouveaux que le Gouvernement entend promouvoir. Il est tout à fait anormal que, dans un pays comme le nôtre, qui dispose d'une centaine de stations thermales classées, donc d'un grand potentiel, nous recevions à peine plus d'un demi-million de curistes, alors que des pays voisins — l'Allemagne et l'Italie pour ne pas les citer — avec un nombre de stations beaucoup moins important, réussissent à accueillir des curistes beaucoup plus nombreux.

Le thermalisme connaît des problèmes de rénovation, de modernisation, d'animation et, bien sûr, de financement ; mais bien davantage encore le thermalisme a besoin de la définition d'une politique générale, de l'affirmation d'une volonté politique.

Monsieur le sénateur Peyrefitte, je suis heureux de vous annoncer ce soir que ce sujet préoccupe le Gouvernement et j'aurai l'occasion d'ici à la fin de l'année de faire une communication à ce sujet devant le conseil des ministres, de faire un certain nombre de propositions sur le thermalisme, en accord étroit avec mon collègue secrétaire d'Etat à la santé.

J'ai quelques idées sur la question ; vous les connaissez. Je pense que le thermalisme doit se développer sur deux piliers : le thermalisme de santé, directement lié à la sécurité sociale, aux régimes de soins, à l'éducation et à la formation des médecins, mais aussi ce que l'on pourrait appeler le tourisme de santé, qui est un autre volet du thermalisme. C'est essentiellement sur ce volet que certains pays voisins ont développé des politiques très attractives.

A ce sujet, je puis vous indiquer que le IX^e Plan prévoit 100 millions de francs pour les stations thermales, aussi bien pour la rénovation que pour la promotion et l'animation. A cet égard, je me félicite tout particulièrement de la coopération avec la fédération thermique et climatique.

A l'occasion de la discussion, une question d'actualité m'a été posée par M. le sénateur Vallon sur le Touring-Club de France. Il s'agit d'une vieille maison, qui répond à des réalités économiques et sociales. Mais elle est beaucoup plus que cela : c'est presque le drapeau du tourisme français à l'étranger.

Vous imaginez bien, monsieur le sénateur, que j'ai suivi cette affaire avec beaucoup d'intérêt. Elle n'est pas nouvelle : les difficultés du Touring-Club de France datent de plusieurs années. Un premier plan de redressement a été mis sur pied au mois de juillet 1981. Pour des raisons diverses — vous me permettrez de ne pas m'y attarder — ce plan n'a pas réussi. Pour ma part, j'aurais souhaité que la liquidation puisse être évitée ; elle n'a pas pu l'être.

Actuellement, nous recherchons très activement une solution qui implique l'accord d'un certain nombre de partenaires extérieurs. Je peux citer ce soir la Caisse des dépôts et consignations, qui est prête à prendre ses responsabilités en la matière. Il s'agit donc de partenaires extérieurs solides. Nous recherchons, d'autre part, une solution qui préserve — c'est tout à fait impératif dans mon esprit — le caractère associatif du Touring-Club de France.

J'ai bon espoir, grâce à ces partenaires extérieurs, qui existent — nous avons des propositions que nous examinons — de sauvegarder le caractère associatif de cet organisme. Je pense, en effet, que le monde associatif du tourisme a son rôle à jouer. J'ai réuni récemment des associations de tourisme et je leur ai demandé de prendre leurs responsabilités pour garantir l'avenir du caractère associatif du Touring-Club de France. J'ai bon espoir qu'une solution puisse être trouvée. Soyez assuré que le Gouvernement y accorde la plus grande attention.

Puisque je réponds à une partie de votre intervention, monsieur le sénateur Vallon, je poursuivrai en vous disant que la France, en 1982, n'a pas perdu son deuxième rang pour ses recettes touristiques. Elle l'a conservé, avec 46 016 millions de francs de recettes, derrière l'Italie, avec 53 115 millions de francs, et devant l'Espagne, avec 45 690 millions de francs. La France reste donc en deuxième position.

Pour l'été 1983, l'Espagne a enregistré une diminution de 2 p. 100 du nombre des étrangers qui ont séjourné chez elle. L'Italie a enregistré une diminution de 3 p. 100, tandis que la France a enregistré une augmentation de 0,5 p. 100. Je pense que cette deuxième place devrait être consolidée cette année.

MM. Vallon et Ukeiwé m'ont interrogé sur les départements et territoires d'outre-mer. Je suis tout à fait conscient de leurs possibilités touristiques. Vous savez bien qu'au cours de la campagne « l'été français » des efforts de promotion tout particuliers ont été entrepris pour les mettre en valeur. D'ailleurs, une campagne publicitaire bat actuellement son plein. C'est ainsi que vous pouvez voir sur l'arrière des autobus parisiens des affiches sur le thème « l'hiver à le sourire ». C'est une promotion commerciale pour le tourisme dans les départements et territoires d'outre-mer.

En ce qui concerne les transports, je suis en relations très étroites et constantes avec le ministère des transports et avec Air France pour essayer d'améliorer la situation. J'ai eu l'occasion de répondre à une question d'actualité au Sénat, à ce sujet, voilà quelques mois. Pour l'essentiel, mes positions restent aujourd'hui les mêmes et il va de soi que je suis ces questions en relation très étroite avec le secrétariat d'Etat aux D. O. M. - T. O. M.

J'ai abordé dans cette réponse les aspects intérieurs, les aspects nationaux du tourisme. Le moment est venu maintenant d'aborder les aspects communautaires, puisque vous m'avez interrogé sur ce sujet.

On peut effectivement se poser un certain nombre de questions : le moment n'est-il pas venu d'envisager une politique communautaire du tourisme ? Si oui, sur quels objectifs ? Avec quel contenu ? Avec quel financement ?

J'étais à Athènes dimanche dernier, où je représentais la France au Conseil européen des ministres du tourisme, conseil informel où nous avons, avec nos partenaires de la Communauté, évoqué ces questions.

La Communauté a un certain nombre de problèmes à régler, mais ces problèmes sont difficiles — vous le savez bien — et il en sera débattu à Athènes à nouveau, au niveau des chefs d'Etat, au début du mois de décembre.

Il faut donc aborder ces problèmes de mise en place d'une action à l'échelon européen avec beaucoup de prudence. Il me paraît possible et même utile de développer un effort commun en ce qui concerne l'étalement des vacances, de développer un effort commun en ce qui concerne les statistiques, l'observa-

tion économique, de développer un effort commun en ce qui concerne la maîtrise des technologies nouvelles, de façon à créer un potentiel européen capable de résister à ceux qui, actuellement, sont en concurrence avec nous et qui, si nous n'y prenons garde, pourraient mettre sur pied des banques de données, des systèmes de télématique et d'informatique susceptibles de gérer à notre place les réservations en Europe.

Il faut aborder ces problèmes sereinement, tranquillement, se donner le temps de la réflexion, de la concertation et ne pas précipiter les étapes.

L'élaboration du projet de « loi montagne » progresse. Nous en sommes actuellement, monsieur le rapporteur, au stade des derniers arbitrages et je pense que le projet sera prêt avant la fin de l'année. Il est clair que le Sénat aura, à ce moment-là, à en délibérer. De toute façon, cette loi comprendra des dispositions intéressantes, susceptibles de développer les activités touristiques en montagne.

J'en viens, pour terminer, à un certain nombre de questions pressantes qui m'ont été posées aussi bien par M. Pellarin que par M. Malassagne et qui portent tout particulièrement sur le financement des équipements de ski.

En ce qui concerne les remontées mécaniques, l'enveloppe des taux bonifiés à 11,75 p. 100 se montait, en 1983, à 100 millions de francs, vous l'avez rappelé tout à l'heure — 100 millions de francs, cela représente déjà un doublement par rapport à l'effort accompli les années antérieures. Je suis heureux de porter à l'attention de la Haute Assemblée qu'après concertation avec mon collègue le ministre de l'économie et des finances, cette enveloppe sera encore augmentée de 50 p. 100 en 1984 ; elle atteindra donc 150 millions de francs.

Pour ce qui concerne le ski de fond, à ma demande, M. le ministre de l'économie et des finances a accepté que les équipements soient financés, dans le respect des règles de la décentralisation, sur l'enveloppe consacrée aux remontées mécaniques ; celle-ci sera augmentée en conséquence. Dès demain, une réunion, groupant des représentants de la direction du Trésor, des services du tourisme, du Crédit agricole, de la Caisse des dépôts, fixera les modalités de cette procédure et de ses financements.

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai essayé de répondre aussi précisément que possible aux différentes interrogations que vous avez exprimées cet après-midi. Je voudrais remercier l'ensemble des orateurs qui ont tous apprécié la qualité de ce débat. Je pense que, dans cette enceinte tout particulièrement, vous savez de quoi vous parlez et notre débat a pu être très constructif. Il est possible, dans un domaine comme le tourisme, de poursuivre réellement de grands objectifs d'intérêt général et d'intérêt national tels que la promotion sur les marchés étrangers, l'élaboration d'un potentiel plus concurrentiel, plus efficace, plus moderne, la mise sur le marché de produits nouveaux, la maîtrise des technologies modernes et, évidemment, la démocratisation des loisirs.

L'intérêt national se retrouve autour de ces grandes orientations, quelles que soient les difficultés qui peuvent surgir, quelles que soient les appréciations que peuvent émettre les uns ou les autres sur tel ou tel point de cette politique. Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je tenais à vous dire. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre du commerce extérieur et du tourisme. Mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens à dire, moi aussi, combien j'ai apprécié les interventions qui ont eu lieu cet après-midi. J'ai écouté toutes les questions qui ont été posées, toutes les observations qui ont été formulées et je vais maintenant tenter de répondre sur ces différents points.

Je traiterai tout d'abord très brièvement du tourisme puisque M. Carraz s'est longuement étendu sur le sujet. Je ne veux pas manquer de souligner l'effort accompli et les résultats auxquels nous sommes parvenus, sous l'angle commerce extérieur du tourisme. En 1981, le solde positif du tourisme était de 8 milliards de francs ; en 1982, il était de 12 milliards de francs et, en 1983, il atteindra très vraisemblablement les 18 milliards de francs.

Nous nous doterons, au début de l'année, d'un nouvel organisme de promotion qui aura la forme d'une association regroupant les professionnels, les collectivités locales, les associations et l'Etat. J'ai la volonté de rechercher une meilleure efficacité en coordonnant les initiatives locales et régionales et en considérant les actions de promotion comme une véritable démarche d'exportation. C'est d'ailleurs ainsi que je conçois le rôle de ce nouvel organisme de promotion. Il s'agit de valoriser ce que nous avons, de mieux le faire connaître et de le vendre à l'étranger.

J'aborderai maintenant ce qui constitue l'essentiel des réponses que je souhaite vous apporter. Je remercie tout d'abord MM. les rapporteurs pour les exposés intéressants, ainsi d'ailleurs que tous ceux qui ont pris la parole au cours du débat.

M. Larue a posé une question qui revient, me semble-t-il, de façon quasi rituelle au sujet du « bleu » du budget du commerce extérieur. Cette question mérite d'être soulevée. Elle obtiendra sûrement une réponse, un jour, mais je ne sais quand. Lorsque j'ai pris mes fonctions, il y a six mois, j'ai évidemment posé cette question à M. le Premier ministre et à M. le ministre de l'économie et des finances. Je crois qu'il n'existe pas d'hostilité de principe à cet égard. Nous parviendrons certainement un jour à trouver une solution qui aura l'avantage de clarifier les choses et peut être de faciliter la lecture et la compréhension du budget.

M. Daunay a posé plusieurs questions sur les moyens attribués au commerce extérieur et, notamment, sur les moyens en personnels. Je peux le rassurer tout d'abord en affirmant que l'on n'a pas puisé dans le personnel qui est en poste à l'étranger pour garnir les directions du commerce extérieur. Des fonctionnaires ont été recrutés à cet effet. Dans les directions régionales; ils sont 133. A l'étranger, leur nombre va légèrement augmenter entre 1983 et 1984.

M. Daunay a posé plus spécialement le problème de la nature de ces fonctionnaires, de leur origine en quelque sorte, et de leur qualification particulière. Il a précisé notamment qu'il n'existe que huit attachés agricoles, ce qui paraît effectivement très peu. Je le rassurerai là également en lui apprenant qu'en dehors des huit attachés agricoles en titre, des spécialistes sont nommés à des postes d'expansion économique. Ainsi, 37 spécialistes de l'agro-alimentaire sont en poste à l'étranger. En outre, parmi les volontaires du service national actif — dont vous savez que le nombre a été doublé on compte quinze spécialistes des questions agricoles. De même, parmi le personnel du C.F.C.E. — centre français du commerce extérieur — dix-neuf agents sont spécialisés dans les problèmes agricoles. Je veux également mentionner l'action spécifique de la Sopexa et de ses dix-huit délégations.

Cela fait tout de même beaucoup de monde pour s'occuper des problèmes agricoles et agro-alimentaires à l'étranger. J'ai entendu quelques critiques à propos des agents en poste à l'étranger. Les critiques sont, elles aussi, rituelles. Je ne dis pas que certaines ne sont pas fondées. Mais je demande instamment à ceux qui auraient à en faire de me préciser : qui et où. Dès lors, je pourrai agir, soit pour rétablir la situation — il y a quelquefois de mauvaises interprétations ou des malentendus — soit pour donner une orientation. Mais ce n'est pas une bonne pratique, lorsqu'on est responsable d'une administration, que d'attaquer ses propres fonctionnaires, d'une part, parce qu'ils ne peuvent pas répondre — je n'aime pas attaquer les personnes qui ne peuvent me répondre — et, d'autre part, parce que l'on ne motive pas les agents en les critiquant. Naturellement, dans cette administration comme dans toute autre, ou dans n'importe quel organisme ou entreprise, il est des maillons faibles. Encore faut-il les connaître pour prendre des dispositions de nature à améliorer la situation. Il arrive aussi que certains agents ne soient pas à leur place. On peut être ainsi amené quelquefois à les déplacer pour les affecter à un poste où ils seront mieux à même de rendre des services.

Il est certain qu'il y a beaucoup à faire pour que nos agents connaissent bien la langue et les usages des pays où ils sont affectés. Je me suis aperçue que, bien souvent, on ne s'est pas soucié de savoir s'il en était ainsi. Désormais, tous les agents qui seront envoyés en Afrique devront auparavant accomplir un stage au centre d'études africaines qui a été remis en place depuis peu.

M. Daunay a soulevé également la question des moyens financiers.

J'ai insisté dans mon exposé introductif sur l'importance des directions régionales du commerce extérieur. Elles sont nécessaires pour que les informations soient mises à la portée des entreprises moyennes puisque nous ne voulons pas que seules les grandes entreprises soient favorisées, ainsi que l'a dit tout à l'heure M. Bonnefous. Effectivement, pendant longtemps, on a surtout misé sur les très grandes entreprises. Or ces dernières n'ont pas tellement besoin de l'administration puisqu'elles connaissent bien les moyens à utiliser pour obtenir diverses aides. Nous voulons surtout toucher les entreprises moyennes à l'échelon des départements, des régions et des villes. Il était donc nécessaire de mettre à leur disposition les directions régionales. Les crédits affectés à ces directions s'éleveront à 26 millions en 1984, alors qu'ils étaient de 29 millions en 1983. Il faut bien noter à cet égard que l'essentiel des implantations a été réalisé en 1983, ce qui signifie qu'avec une somme sensiblement identique, un gros effort est poursuivi pour 1984 puisque les équipements sont déjà réalisés.

Pourquoi cet effort ? Nous souhaitons continuer à moderniser les centres du commerce extérieur et, notamment, les informatiser, de façon qu'ils puissent communiquer entre eux et, surtout, communiquer avec les postes d'expansion économique qui sont situés à l'étranger. C'est à la direction du commerce extérieur de Bordeaux qu'a eu lieu une première expérience d'informatisation du poste. La Coface est déjà informatisée et le C.F.C.E. — centre français du commerce extérieur — est en bonne voie. Il faut maintenant que l'informatisation s'étende à tous les postes en France et à l'étranger pour que, très rapidement, on puisse obtenir tous renseignements nécessaires sur les entreprises, sur les produits qu'elles proposent, leurs prix, comment elles peuvent répondre à un appel d'offres, à une possibilité ouverte par le marché. La rapidité est un facteur extrêmement important en la matière.

Monsieur Daunay, vous avez également posé une question sur le fonds d'intervention stratégique. Les interventions de ce fonds s'inscrivent dans le cadre de conventions et son caractère contractuel est bien adapté pour négociier, avec les entreprises, les programmes de développement dont les objectifs et les moyens mis en œuvre sont clairement explicités.

Les objectifs qui sont assignés à ce fonds et à ses interventions sont de deux ordres : encourager les entreprises à aborder les marchés étrangers et soutenir les actions en faveur de la reconquête du marché intérieur. Les dotations successives du fonds ont été de 50 millions de francs en 1979, de 50 millions également en 1980, de 100 millions en 1981, de 140 millions en 1982, dont 100 millions de francs de dotation exceptionnelle.

Une dotation exceptionnelle de 100 millions de francs avait été inscrite en 1982 pour effectuer des apports de fonds propres à des entreprises agro-alimentaires remplissant certaines conditions. Mais ce type d'intervention a pris fin en raison de la création du comité interministériel du financement de l'industrie agro-alimentaire qui est chargé d'accorder des prêts participatifs publics.

Par ailleurs, M. Daunay a abordé un certain nombre de points relevant tous du secteur de l'agro-alimentaire et portant sur notre déficit et la façon dont nous pouvons y remédier.

Malgré notre solde positif et intéressant en matière de commerce extérieur dans le domaine de l'agro-alimentaire, il me semble que nous pourrions effectivement faire mieux dans de nombreux secteurs. Il en est ainsi dans le domaine de l'horticulture, où j'avais déjà tenté, lorsque j'étais au ministère de l'agriculture, de lancer une action — elle se poursuit d'ailleurs — de façon à reconquérir notre marché extérieur. En effet, alors que les conditions climatiques et géographiques devraient nous mettre en bonne position, nous sommes nettement battus, notamment par les Hollandais, et nous enregistrons un déficit de plus de un milliard de francs par an. Il s'agit d'un problème d'organisation.

J'ai rencontré les responsables hollandais de cette organisation fantastique. Ils m'ont déclaré qu'il leur était effectivement difficile de trouver en France les quantités considérables dont ils ont besoin et qui correspondent à des caractéristiques très précises. Je crois que nous ne sommes pas incapables de les fournir et qu'il s'agit d'un problème d'organisation.

Il en est de même pour le problème de la filière « bois » qui constitue notre deuxième déficit. Ce problème d'organisation pourra, je l'espère, être résolu. Cela ne sera sans doute pas très rapide, car il s'agit de problèmes difficiles à résoudre. Mais grâce à l'action du secrétariat d'Etat qui est chargé de cette très importante mission, je pense que nous devrions aboutir.

Vous avez également parlé, monsieur Daunay, du déficit porcin : c'est un problème ancien. Le problème des montants compensatoires a certainement eu un effet, mais de nouveaux modes d'organisation pourraient être mis sur pied, notamment avec les systèmes de péréquation ; ils sont difficiles à organiser, mais on devrait tout de même y arriver.

Monsieur le rapporteur, vous avez ensuite évoqué plusieurs secteurs sur lesquels nous subissons des obstacles à nos exportations. Vous avez en particulier fait allusion au problème du blocage des importations de volailles par la Grande-Bretagne. Comme vous le savez, nous y avons mis fin après une bataille assez mouvementée.

Pour ce qui est du lait U.H.T., la solution est en bonne voie : nous avons gagné à Bruxelles et je pense que la situation va se débloquer.

Quant à l'exportation de bière vers l'Allemagne, elle pose un problème beaucoup plus difficile car les Allemands organisent une mobilisation sur des thèmes pseudo-scientifiques. Nous sommes cependant sur le point de gagner. En tout cas, vous pouvez être tout à fait tranquille, je n'abandonne pas ce combat. Bien au contraire, je peux affirmer que, cette année et l'année prochaine, nous mènerons une action très intense

sur ces obstacles aux échanges, élevés en particulier par l'Allemagne. Cela ne concerne cependant pas seulement la bière, cela concerne également un certain nombre d'autres produits, et j'y reviendrai tout à l'heure.

J'en viens aux actions de dumping qui, elles, sont le fait des Etats-Unis. Après notre défaite sur le marché égyptien, nous avons malgré tout remporté une victoire puisque nous allons exporter 500 000 tonnes de farine en Egypte.

Cela prouve que nous arrivons à récupérer des positions d'où nous avions effectivement été chassés par un dumping absolument éhonté.

Monsieur Daunay, en parlant du protectionnisme, je pense que vous faisiez allusion à la commission consultative du commerce international qui a été installée, à l'automne 1982, sous la présidence de M. Grégoire. Elle a déjà formulé dix-sept avis sur les sujets les plus divers. Je demande actuellement qu'elle puisse être saisie des plaintes des exportateurs confrontés aux pratiques protectionnistes des pays tiers et non plus seulement, comme c'était le cas jusqu'à présent, des plaintes des importateurs. Cette décision me paraît aller dans le sens de vos préoccupations.

Je dois d'ailleurs signer incessamment une lettre pour saisir cette commission d'une nouvelle pratique protectionniste sur le marché allemand; elle vise un vaccin de la société Sanofi qui est refusé pour non-respect de certaines normes.

Nous risquons de perdre ce marché très important non seulement en raison des mesures protectionnistes, mais également pour des motifs pseudo-scientifiques. En effet, on n'hésite pas dans ce pays avec succès d'ailleurs, à mobiliser des universitaires de renom. Nous ne pourrions pas le faire en France, même si nous le souhaitions, car les scientifiques bénéficient d'une grande indépendance — heureusement d'ailleurs! Nous nous trouvons confrontés à ce difficile problème avec l'Allemagne; nous devons l'affronter avec beaucoup de résolution, et vous pouvez être certain, monsieur le sénateur, que tout sera fait.

Monsieur Daunay, vous avez également abordé les problèmes du déstockage pétrolier et du prix du gaz qui nous est vendu par l'Algérie.

En ce qui concerne le déstockage pétrolier, les pouvoirs publics ont effectivement pris deux séries de mesures affectant le niveau des stocks. En mars 1983, il a été précisé aux sociétés de raffinage opérant en France que le surstockage qui leur avait été imposé au début du conflit entre l'Iran et l'Irak n'était plus obligatoire. Par ailleurs, un arrêté du 26 août 1983 a suspendu la modulation saisonnière des stocks de gazole et de fuel domestique. Ces deux obligations conduisant à stocker au-delà des quatre-vingt-dix jours légaux n'étaient plus justifiées en raison, d'une part, de l'évolution du marché pétrolier mondial et, d'autre part, de la diminution constante de la consommation de fuel domestique.

Nous sommes ainsi revenus simplement à l'application normale de la règle des quatre-vingt-dix jours, comme dans les autres Etats membres de la Communauté européenne, et aucune société pétrolière n'a été, à ma connaissance, en infraction avec cette obligation. Il n'est donc pas raisonnable d'évoquer, comme je l'entends dire quelquefois, la remise en cause de la sécurité des approvisionnements pétroliers du pays à propos de ces deux mesures.

La diversification de nos approvisionnements pétroliers nous rend structurellement moins vulnérables aujourd'hui que par le passé. Nous avons en effet cherché à diversifier les sources de nos approvisionnements.

A ce sujet, je ne peux pas partager l'opinion, formulée ici ou là, selon laquelle la variation des volumes de pétrole brut importés aurait faussé les résultats du commerce extérieur. Si je me réfère aux prévisions de l'observatoire de l'énergie, notre consommation de produits pétroliers baissera cette année de quelque 6 p. 100 par rapport à l'an dernier. Or, on constate que nos importations de pétrole brut et de produits raffinés baisseront en volume d'environ 5 p. 100 cette année. Cette évolution est donc parfaitement cohérente avec celle de notre consommation. Les efforts qui ont été faits en matière d'économie d'énergie commencent heureusement à porter leurs fruits.

Je tiens en outre à rappeler que le rétablissement de notre commerce extérieur ne résulte pas essentiellement, comme on l'entend dire quelquefois, d'une diminution de nos achats énergétiques. En effet, notre excédent commercial hors énergie, qui n'était que de 1,1 milliard de francs en février, est passé à 7,3 milliards de francs en avril, puis à 12,7 milliards de francs en septembre et à 12 milliards de francs en octobre. C'est-à-dire que, si l'on n'achetait pas du tout de produits énergétiques, l'excédent de notre balance commerciale serait égal à 12 milliards de francs.

C'est bien l'amélioration de nos performances à l'exportation dans les secteurs industriels et agro-alimentaires qui explique largement le redressement constaté au cours de ces derniers mois.

J'aborderai maintenant le problème du gaz algérien. Vous vous souvenez qu'un accord sur le gaz a été conclu entre la Sonatrach et Gaz de France, le 3 février 1982, puisqu'un protocole de coopération économique a été conclu le 21 juin 1982. Ce texte prévoit, en particulier, onze secteurs de coopération dans lesquels seront associées des opérations commerciales et des actions de coopération technique et de transferts de technologies.

Depuis lors, trois accords sectoriels ont été conclus en application de ce protocole: le premier, signé le 30 juin 1982, concerne l'habitat et les matériaux de construction; le second, signé le 6 novembre 1982, intéresse les transports; le troisième, signé le 11 janvier 1983, traite de l'agriculture.

D'un point de vue strictement commercial, la balance de nos échanges, qui était tout juste équilibrée en 1981, est devenue fortement déficitaire en 1982, avec un taux de couverture de 54 p. 100 seulement et un déficit de 12 milliards de francs.

Cette évolution était due au doublement de nos achats, de pétrole et de gaz essentiellement, et à la très faible progression à ce moment-là de nos exportations qui n'avaient augmenté que de 9 p. 100. Cette situation s'expliquait par la signature d'un petit nombre de contrats les années précédentes. Toutefois, pour les neuf premiers mois de l'année, nos exportations ont atteint 12,9 milliards de francs et nos importations 18,5 milliards de francs, soit un taux de couverture de 69 p. 100. Telle est aujourd'hui la situation.

Pour être tout à fait complet, il faut ajouter au total de nos exportations les exportations dites « invisibles », ce qu'on appelle le « commerce à la valise », c'est-à-dire les achats réalisés par des ressortissants algériens en France.

La coopération franco-algérienne a, bien entendu, été évoquée lors de la visite officielle de M. le président Chadli, du 7 au 9 novembre. Comme vous le savez, à cette occasion, l'Algérie a annoncé sa décision d'acquiescer des Airbus, ce qui est extrêmement important. En effet, même si l'Algérie n'acquiesce que deux Airbus, elle n'avait acheté que des avions américains jusqu'à maintenant; cela nous permet donc d'entrevoir la possibilité de prendre pied sur un marché important. Elle a également décidé d'acquiescer plusieurs milliers de camions de Renault véhicules industriels.

Nous avons aussi examiné avec l'Algérie la possibilité d'approfondir et d'élargir notre coopération en poursuivant nos efforts dans les domaines où celle-ci est déjà engagée — par exemple dans l'agriculture, et vous l'avez mentionné — et en l'étendant à d'autres secteurs, notamment industriels.

Les Algériens souhaitent ainsi réaliser avec les sociétés françaises des sociétés mixtes, notamment dans le secteur de l'automobile. Dans ces sociétés, il y a une part minoritaire d'investissements français, mais également des transferts de technologie et de formation et une intégration progressive de certains éléments.

Or, une entreprise ne peut réaliser des transferts de technologie et de formation d'une façon efficace et durable que si elle sait qu'elle va rester sur le marché. On ne peut pas demander à une entreprise qui ne réalisera qu'une seule opération de faire de la formation et du transfert de technologie. Par conséquent, cette formule nous permet de nous orienter vers une forme de coopération plus intelligente qui donne à nos entreprises une certaine sécurité et qui apporte à la partie algérienne des satisfactions, notamment dans le domaine de la formation et de l'intégration progressive des fabrications.

Nous pensons donc que cet accord gazier qui, au début, s'est effectué au détriment de l'équilibre de notre balance commerciale, a évolué ensuite. Tous les contrats ont pu être signés et, surtout, nous nous orientons pour l'avenir vers une coopération plus stable et plus profonde avec l'Algérie.

Monsieur Daunay, vous avez également demandé comment l'agriculture pouvait utilement peser dans l'amélioration de la situation de notre balance commerciale. J'ai tout à l'heure abordé ce sujet en parlant de la filière « bois » et de l'horticulture.

J'ajouterais que des actions régionales, comme celles que vous menez en Bretagne, sont tout à fait de nature à améliorer la situation. Je pense en effet que rien ne vaut le contact et que ces missions, qui regroupent souvent des parlementaires, des industriels et des représentants des coopératives sont tout à fait de nature à renforcer les liens d'amitié et les contacts dans un pays étranger. C'est là quelque chose de très utile.

Mais je parlais tout à l'heure de l'organisation en matière agricole. Prenons le secteur des œufs, par exemple. Cette année, nous pourrions vendre des œufs dans différents pays, en particulier en Irak, où nous nous sommes retrouvés il n'y a pas

très longtemps. Eh bien, aujourd'hui, des œufs, il n'y en pas assez, alors qu'il y a un an et demi il y en avait trop, on ne savait pas quoi en faire. Cela prouve bien qu'il est nécessaire de mettre sur pied une organisation, afin de régulariser la production. La production d'œufs, en effet, on peut la régulariser, ce n'est pas comme celle des pommes; on sait exactement combien on produira d'œufs, c'est une question d'investissements.

Dans le domaine des oléagineux, on se félicite d'envoyer nos graines en Allemagne. Personnellement, je ne m'en félicite pas, bien que cela contribue à la tenue de notre balance commerciale. En effet, si nous étions davantage capables de traiter le tournesol et le colza en France, cela améliorerait encore davantage notre balance commerciale, particulièrement cette année où, en raison de la hausse du dollar, les importations de soja ont pesé dramatiquement sur le revenu des agriculteurs et sur la balance commerciale.

Essayons donc de faire chez nous ce que nous pouvons faire chez nous ! J'étudie actuellement ce problème important. Je pense que des solutions peuvent être trouvées.

M. René Martin a parlé de la nécessité de produire français et de reconquérir notre marché intérieur. J'en ai dit un mot tout à l'heure pour souligner que l'une des missions de la délégation du commerce extérieur que nous avons créée était de rechercher, parmi les entreprises françaises, celles qui seraient en mesure, ou presque en mesure de répondre à la demande intérieure, mais qui, pour diverses raisons, ne sont pas tout à fait au niveau, de façon que nous les aidions. Il s'agit de détecter les secteurs où nous pourrions impulser une production.

On parle parfois, en matière agricole, des « petites productions ». En réalité, il n'y a pas de petites productions, mais quantité de productions dans lesquelles on ne produit pas suffisamment ou pas du tout et que l'on doit importer.

Nous devons mener là une action très méticuleuse, secteur par secteur. La délégation du commerce extérieur est prête à recueillir toutes les suggestions qui peuvent venir notamment de parlementaires de différentes régions. Je ne dis pas que nous retiendrons tous les dossiers, mais nous les examinerons tous pour voir ce qui peut être fait pour aider telle ou telle production, tel ou tel producteur à conquérir un marché — quelquefois, en effet, il ne s'agit pas de reconquête, mais simplement de conquête.

M. Martin a dit ensuite que nous devons chercher à exporter davantage, en particulier vers les pays socialistes et les pays en voie de développement, et que la tendance actuelle de certaines entreprises à investir à l'étranger se faisait souvent au détriment des activités en France.

Prenons l'exemple de l'Union soviétique, où j'étais il y a seulement quelques jours; les responsables nous disent : « Les grands contrats industriels, il y en aura toujours, naturellement, mais ce que nous voulons, c'est la modernisation de nos entreprises, donc des actions beaucoup moins spectaculaires, mais qui nécessitent beaucoup de travail et de présence sur le terrain. » Ils demandent moins d'exportations en volume et plus d'exportation de matière grise.

C'est là une tendance que l'on retrouve souvent. Lorsque l'on monte une usine d'automobiles dans tel ou tel pays de l'Est, on nous demande de racheter une partie de la production.

Par conséquent, les exportations à l'état pur, telles que nous les avons connues pendant de longues années, qui nécessitaient de grands équipements ou des volumes de matériels très importants, ne sont certes pas terminées, mais elles sont appelées à diminuer en proportion par rapport à d'autres types d'exportations.

Le succès remporté aux Etats-Unis par Renault avec l'Alliance, dont la production nécessite l'importation de France de très nombreuses pièces, est d'une nature différente de ce qui se faisait avant, mais correspond à une évolution que l'on ne peut nier.

Il est très souvent indispensable d'investir à l'étranger, ne serait-ce que pour pouvoir y exporter, et avec ce qui est la concurrence internationale aujourd'hui cette tendance va se développer. On peut ou non le regretter, mais nous serons obligés d'accroître notre recherche, nos capacités d'intervention et notre compétitivité.

J'ai dit tout à l'heure que les Algériens souhaitent que l'on investisse dans leur pays et que, progressivement, on intègre aux fabrications une part croissante de productions algériennes.

Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, car des problèmes de formation se posent; il faudra du temps.

Mais cela signifie que nos entreprises, nos chercheurs et notre système de production devront s'adapter, se montrer de plus en plus inventifs et intégrer de plus en plus de matière grise,

pour proposer un produit qui soit toujours en avance par rapport à ce qui est fabriqué dans les pays étrangers, notamment dans les pays en développement.

C'est donc une évolution à laquelle il faut faire face.

M. Matraja s'est félicité de l'amélioration de la situation du commerce extérieur. Puis il a mis l'accent, très justement, sur le problème de l'inflation.

C'est, certes, le niveau de l'inflation qui conditionnera notre compétitivité à l'étranger. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement est fermement décidé à combattre l'inflation par tous les moyens possibles.

Je voudrais à ce propos souligner un fait qui est souvent passé sous silence — on entend même parfois à ce sujet le contraire de la vérité. L'écart entre le niveau de l'inflation en France et chez nos principaux partenaires européens, par exemple l'Allemagne, n'est pas en augmentation; il est au contraire en diminution. Comme j'entends dire très souvent dans les médias que ce n'est pas le niveau de l'inflation en France qui compte mais la différence de notre niveau d'inflation avec celui des autres pays, je peux rassurer ceux qui pourraient s'inquiéter : nous sommes sur la bonne voie, la différence de notre niveau d'inflation avec celui de l'Allemagne est, je le répète, en diminution, en tout cas sur les six derniers mois.

M. Matraja a parlé aussi du problème des grands contrats.

On discute beaucoup à propos des grands contrats, qui coûtent trop cher, etc. Il est vrai que, au cours de la dernière période, nous avons traversé des moments difficiles avec un certain nombre de pays qui ne pouvaient plus faire face à leurs obligations, pour toutes sortes de raisons que l'on connaît.

Mais faut-il renoncer aux grands contrats sous prétexte que de nombreux pays se trouvent, momentanément, dans une situation difficile ?

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que les grands contrats sont aussi une forme de coopération avec de nombreux pays en voie de développement et que la France ne peut pas se retirer de cette action de coopération. Par ailleurs, même quand les pays sont en difficulté, les concurrents sont présents, car ils espèrent des jours meilleurs, et si nous nous retirons de ces marchés nous perdons la possibilité d'y être le jour où les choses iront mieux. Croyez-moi, les gouvernements de ces pays se souviennent.

L'Irak, par exemple — nous y étions il n'y a pas très longtemps — se souvient que la France était à ses côtés dans des moments extrêmement difficiles alors que tous les autres pays étaient partis, et aujourd'hui nous bénéficions de cette situation.

Il ne faudrait donc pas que nous désertions un certain nombre de pays en voie de développement, en Amérique latine, par exemple, qui se trouvent momentanément dans une situation difficile : notre présence constitue une forme de coopération, une forme d'aide, mais c'est aussi notre intérêt bien compris.

C'est une question de mesure; il faut évaluer le risque cas par cas, dossier par dossier. Ce n'est pas chose facile et nous essayons de faire pour le mieux.

Bien entendu, et c'est le dernier point qui a été évoqué par M. Matraja, il faut mettre sur pied, en Europe, une politique commerciale commune.

Chacun est conscient de la difficulté de la tâche, car nos partenaires ne sont pas suffisamment convaincus, malheureusement, de la nécessité de parler d'une même voix aux Japonais ou aux Américains. Si les autres pays européens étaient aussi résolus que la France à avoir une politique commerciale commune, comme une politique industrielle et de recherche commune, nous n'aurions pas à affronter les difficultés que nous connaissons aujourd'hui.

Mais ces pays n'ont pas les mêmes traditions historiques que nous; ils pensent qu'ils vont pouvoir s'arranger chacun avec un grand partenaire extérieur à la Communauté. Ce raisonnement prévaut encore dans de nombreux cas, et c'est regrettable.

Nous faisons tout notre possible pour faire prévaloir la thèse inverse et, dans certains cas, nous pouvons y parvenir.

M. Mathieu estime que l'amélioration de la situation de notre balance commerciale vient d'une baisse de nos importations.

Monsieur le sénateur, je crois l'avoir déjà dit : nos importations continuent à progresser, et c'est parce que nos exportations ont considérablement augmenté — notamment les exportations vers les pays riches : la C. E. E. et l'O. C. D. E. — que la situation du commerce extérieur français s'est améliorée.

Il est un chiffre à ce sujet qui ne trompe pas, c'est celui du taux de couverture. On peut toujours « chipoter » sur les volumes, sur la valeur et sur les différences de franc entre telle et telle année, mais pas sur le taux de couverture ! Eh bien, ce dernier était de 89 p. 100 en 1980, de 87 p. 100 en 1982 — il avait donc baissé de deux points — et il est en train de s'améliorer fortement, puisque, pour les neuf premiers mois de 1983, notre taux de couverture est de 92 p. 100. J'ai même le plaisir de

vous annoncer que ce taux a été de 96 p. 100 pour le mois de septembre dernier et qu'il est de 98,6 p. 100 pour le mois d'octobre. Nous sommes, vous le voyez, sur la bonne voie ! La progression est constante.

M. Mathieu a dit que, dans le budget, on ne voyait pas se profiler d'actions nouvelles.

Le budget du commerce extérieur n'est certes pas un énorme budget. Mais, fort heureusement, les actions en matière de commerce extérieur ne se mesurent pas rigoureusement en termes de budget. Lorsque l'on a un meilleur budget on peut faire, c'est vrai, plus de choses, mais l'aide aux petites et moyennes entreprises, par exemple, ne demande pas, comme les grands contrats, des sommes considérables. Pour aider les P. M. E. à exporter, il n'est pas besoin de beaucoup d'argent ; en revanche, il faut beaucoup de volonté, il faut aller vers ces entreprises, leur expliquer quelles sont les modalités d'aide, car, bien souvent, elles ne les connaissent pas. La difficulté n'est pas dans l'insuffisance du budget, mais dans la méconnaissance des procédures. C'est donc surtout un travail d'information qu'il faut mener, et il ne se traduit pas directement en termes budgétaires.

Les actions que nous menons avec les entreprises moyennes, telle l'action que j'ai menée aux Etats-Unis en commençant deux cent cinquante dirigeants d'entreprise — il y en aura deux cent cinquante autres l'année prochaine et des actions du même type se feront en direction du Japon, de l'Allemagne et d'un certain nombre d'autres pays européens — nécessitent naturellement des crédits, mais les sommes sont dérisoires à côté de celles qui sont mobilisées pour d'autres actions du commerce extérieur. Les actions nouvelles ne sont pas liées directement à une augmentation massive du budget. Il faut surtout faire preuve d'imagination et de volonté. Nous poursuivrons de telles actions.

Lors de leur voyage aux Etats-Unis, les représentants de chaque entreprise française ont eu des contacts avec quatre partenaires américains en moyenne, ce qui a permis de conclure de nombreux contrats et de tisser des liens qui seront durables. De plus, de nombreuses entreprises américaines ont décidé de venir en France pour rencontrer à l'échelon des régions des partenaires français. En conclusion, par un investissement minime, des actions tout à fait intéressantes peuvent être déclenchées.

Comme l'a dit M. Mathieu, on ne développe pas le commerce extérieur avec la bureaucratie. Je partage tout à fait son opinion. Certains parlementaires pensent que les fonctionnaires sont en nombre insuffisant. Nous ne pouvons pas parler de bureaucratie. Nous sommes en présence d'une administration qui ne demande qu'à se mobiliser.

S'agissant du voyage aux Etats-Unis, je puis vous dire que tous les agents titulaires de postes d'expansion économique ont travaillé au point que certains n'ont pas pris de vacances, pour être prêts au mois de septembre. Lorsqu'il s'agit de coopérer à un grand projet, de nombreuses personnes sont toujours prêtes à s'engager.

Je répondrai maintenant à M. Souplet sur le problème des échanges extérieurs dans le domaine agro-alimentaire. Je rappellerai que les résultats enregistrés en 1982, un peu inférieurs au record historique de 1981, constituent le deuxième meilleur résultat jamais enregistré avec 18,6 milliards de francs. Ces moins bons résultats s'expliquent, en effet, par une réduction de nos excédents dans les secteurs des céréales et du sucre.

S'agissant des céréales, si l'aggravation des conditions de concurrence a entraîné la perte de certains marchés, notamment avec l'Egypte, nous ne devons pas non plus sous-estimer nos manques de disponibilités à l'exportation.

En effet, les exportations réalisées en 1982 sont, pour une bonne part, le reflet de la production de l'année 1981, qui a connu le tassement de notre production, notamment dans le domaine des céréales.

L'évolution constatée depuis le début de 1983 vient corriger ces tendances défavorables de 1982, puisque l'excédent enregistré sur les neuf premiers mois de l'année 1983 — 18,6 milliards de francs — est égal à la totalité de l'excédent de 1982. Si cette tendance se poursuit — et tout permet de le supposer — le résultat positif de 1983 se rapprochera du record historique de 1981.

Nous rencontrons toujours des difficultés en raison des politiques de dumping, notamment américaine, et de la faiblesse de certains de nos partenaires pour lutter contre ces actions. Mais les résultats sont là et je pense qu'ils ne sont pas mauvais.

S'agissant des crédits de promotion pour les produits agro-alimentaires, la mise en œuvre du fonds de promotion a été retardée de deux ans à la suite de difficultés d'ordre juridique soulevées par le Conseil d'Etat. En effet, lors de l'examen par la Haute Assemblée du projet de décret approuvant les statuts de l'association de gestion du fonds, un certain nombre

de modifications de ces statuts avaient été demandées. La réalisation de ces modifications, qui a été jointe au début à la représentativité des organisations professionnelles, a malheureusement retardé la mise en œuvre du fonds de promotion.

Cependant, ce retard a été compensé, pour partie, par l'augmentation sensible que les crédits d'Etat affectés à la Sopexa ont connue dans les dernières années, puisque ceux-ci ont doublé.

Ces crédits se sont élevés à 93 millions de francs en 1980, à 108 millions de francs en 1981, à 165 millions de francs en 1982 et à 189 millions de francs en 1983. En 1984, en dépit de la rigueur budgétaire, M. le ministre de l'agriculture a pu assurer à la Sopexa un maintien de cette dotation, grâce à un important effort de redéploiement.

S'il est vrai que les crédits affectés à la Sopexa n'augmentent pas considérablement pour 1984, ils ont subi, en revanche, une forte hausse depuis 1981. Si l'on établit une moyenne, l'effort fait en faveur de la Sopexa et donc pour nos exportations agro-alimentaires est important.

A la suite de la mise en place du fonds de promotion, qui est effective depuis quelques semaines, il sera possible de disposer de moyens de promotion accrus. Les comités régionaux de promotion de produits agricoles et alimentaires bénéficiaient, en 1983 — c'est exact — d'une aide de la Sopexa, à concurrence de 2,5 millions de francs. Cette aide représentait, en moyenne, moins de 10 p. 100 du budget des comités régionaux, lequel est assuré pour plus de 60 p. 100 par un financement professionnel et pour environ un quart par un financement régional, ces deux financements correspondant parfaitement à la nature de ces comités.

La plus grande sélectivité, à laquelle la Sopexa sera contrainte en 1984, ne lui permettra certainement pas de maintenir ce niveau d'aide aux comités régionaux, mais ceux-ci pourront se retourner vers leurs deux sources naturelles de financement, notamment les financements professionnels qui peuvent être abondés par le fonds de promotion. Une fois ces mécanismes mis en place, il n'y aura pas de difficulté.

En ce qui concerne les agents du commerce extérieur à l'étranger, vous avez souhaité, monsieur Souplet, qu'ils aient une expérience du travail dans les entreprises afin d'en avoir une meilleure connaissance. C'est tout à fait exact. Je puis déjà vous dire que, parmi ces agents, de très nombreux contractuels viennent d'entreprises du secteur privé.

Nous avons placé une certaine de volontaires du service national actif dans les postes d'expansion économique pour 1984 et une centaine dans les entreprises. Ainsi, deux cents volontaires supplémentaires seront mis à la disposition des agents économiques à l'étranger.

Vous m'avez posé une question sur les accords conclus dans le secteur agro-alimentaire avec les Soviétiques. Avant 1981, les Soviétiques n'achetaient pas de céréales en France. Ils s'adressaient presque uniquement aux Etats-Unis.

L'année dernière, en tant que ministre de l'agriculture, j'ai engagé des discussions sur ce point, et les achats ont représenté 3 millions de tonnes de céréales. Du sucre et des produits carnés ont été également achetés.

Cette année, pour la campagne actuelle qui commence en juillet et en août, 2,2 millions de tonnes de céréales ont déjà été expédiées de France vers l'Union soviétique.

Ces ventes de produits agro-alimentaires peuvent se développer. Nous en avons d'ailleurs discuté avec la commission mixte. Il n'est pas de raison pour que ces ventes diminuent, compte tenu du déficit de notre balance commerciale avec l'Union soviétique qui a été diminuée de moitié, passant de 8 milliards à 4 milliards de francs. Néanmoins, il subsiste.

Etant donné que les grands contrats industriels ne constitueront plus le seul moyen de commercer avec l'Union soviétique, il y aura une place importante pour les produits agro-alimentaires.

Une exposition des produits de consommation français, où les produits agro-alimentaire tiendront une grande place, sera réalisée en Union soviétique.

L'année dernière, nous avons tenu à Moscou une grande exposition — « Agroprom » — où l'on a présenté des matériels agricoles, des technologies allant de la culture jusqu'au conditionnement et au stockage. Toutes activités concernant le domaine agro-alimentaire étaient représentées. Sur les 300 exposants, une vingtaine d'entreprises négocient actuellement des contrats et nous nous sommes mis d'accord à l'intérieur de la commission mixte pour que les procédures soient accélérées de façon à donner une suite concrète à l'exposition « Agroprom ».

Vous m'avez posé une question concernant la présence, puis la disparition de M. Doumeng dans la commission mixte.

Les commissions mixtes sont composées, de part et d'autre, de délégations officielles, comprenant des fonctionnaires des différents ministères ou organismes qui ont à traiter des divers

sujets tant sur les échanges économiques que sur les échanges scientifiques et techniques à l'ordre du jour. Y ont assisté, notamment, un représentant du Commissariat à l'énergie atomique, une personne compétente sur les problèmes pétroliers et une autre sur les problèmes de l'espace.

En dehors des personnes qui font partie de la délégation officielle, il n'est pas admis que d'autres y soient présentes. Ces règles doivent être observées, je les ai simplement fait respecter. Il n'est donc point besoin de parler d'incident.

M. Wirth a parlé d'un problème qui me tient aussi très à cœur, à savoir le problème des stages à l'étranger des étudiants et, d'une façon générale, la meilleure connaissance des pays étrangers par les Français.

Pour diverses raisons d'ordre culturel, historique, non seulement les Français ne parlent pas souvent les langues étrangères, mais ils n'ont pas une bonne connaissance des pays étrangers. Les Français répugnent trop souvent à s'installer à l'étranger. Ainsi, il est très difficile aussi bien pour les organisations internationales que pour les différentes entreprises privées ou publiques de convaincre les Français d'aller à l'étranger. Nous n'avons pas les mêmes traditions que d'autres peuples. C'est donc une tâche difficile que de les inciter à aller travailler à l'étranger.

Il convient donc de rechercher diverses formules. On a parlé des contrats emploi-formation. Il est vrai que de ce point de vue la situation évolue, même si le processus est lent.

S'agissant de l'école nationale d'exportation, vous l'avez dit, monsieur le sénateur, elle devra reposer sur des stages assez longs à l'étranger, qui auront lieu soit dans des entreprises étrangères, soit dans des filiales ou des branches d'entreprises françaises à l'étranger, de façon à familiariser les étudiants avec les pratiques, la vie des étrangers, car si l'on veut vendre à ces derniers des produits, encore faut-il connaître leurs goûts et leurs aspirations. Tout notre effort ira donc dans ce sens.

Il est vrai que, pour les étudiants en fin d'études, un mois de stage à l'étranger, c'est un peu court, mais enfin c'est sans doute mieux que rien. En outre, à la fin de ces stages, ils rédigent un rapport qui les amène à réfléchir et à tirer un certain nombre de conclusions sur leur séjour. A ma connaissance, cette expérience n'est pas négative ; elle est même une initiation, une première ouverture à la vie à l'étranger et l'on doit, à mon avis, poursuivre cette action dans ce sens.

Poursuivre et développer ces actions, telles sont mes intentions dans ce domaine.

Beaucoup de choses ont été dites aujourd'hui sur le commerce extérieur. Je présente un budget qui, sur certains points, est en augmentation et qui, sur d'autres, peut paraître insuffisant comme tout budget.

Il faut retenir de ce débat la volonté d'une orientation un peu différente de ce qu'elle était. Cette nouvelle orientation est rendue nécessaire par la crise économique internationale, par les modalités de la concurrence qui évoluent. Il faut donc se tourner vers les marchés solvables, en nous appuyant sur notre réseau d'entreprises moyennes et petites, sans pour autant abandonner les grands contrats dont nous avons absolument besoin.

C'est une lutte qu'il ne faut pas mener en étant un pays faible avec les forts et en voulant être un pays fort avec les faibles. Il faut donner une nouvelle orientation à notre effort.

J'ai vraiment plaisir à dire que, au cours des nombreuses tournées que j'effectue dans les régions, je rassemble chaque fois 300 ou 400 chefs d'entreprise et que je constate qu'ils font preuve d'une très grande bonne volonté pour se tourner vers l'exportation. Simplement, ils n'y avaient pas beaucoup pensé jusqu'à présent, parce que le marché intérieur était suffisant, parce les difficultés étaient moins grandes et la concurrence moins vive. Aujourd'hui, ils s'aperçoivent que la concurrence étrangère nous a pénétrés et que nous n'avons pas pensé à aller voir ce qui se passait dans tel ou tel pays étranger où s'offrait un marché.

L'information est donnée très résolument par l'administration ; le système bancaire est mobilisé. Nos agents économiques à l'étranger — les agents des services commerciaux, mais aussi un certain nombre d'ambassadeurs — agissent efficacement.

Par ailleurs, nous essayons de sensibiliser les entreprises — nous y réussissons dans de nombreux cas — aux possibilités qui existent tout près de nous, dans la Communauté. Il convient de leur faire comprendre que notre véritable marché intérieur, c'est l'Europe et que nous devons nous tourner résolument, pour la vente des produits de consommation, vers les pays qui sont solvables.

Bien sûr, cette action nécessite un budget. Je l'ai dit tout à l'heure, l'action en direction des moyennes entreprises — je pense à l'assurance prospection, l'assurance « foire » et un certain nombre d'opérations comme l'opération Sésame — ne représente pas des sommes extraordinaires ; cependant, il s'agit d'un levier qui permet de soulever beaucoup avec des moyens relativement limités.

En matière de commerce extérieur, nous sommes parvenus à un tournant. En effet, on se contentait de parler de cette politique, mais il était probablement moins urgent que maintenant de la mettre en œuvre ; la décision de l'appliquer était toujours différée. Aujourd'hui, nous nous sommes appliqués à la mettre en place. Quand je dis nous, il s'agit non seulement de mon ministère, mais aussi du tissu industriel français.

Je crois que nous sommes en train de vivre un changement et que de ce changement peut surgir ce que l'on attend depuis longtemps, c'est-à-dire un rétablissement durable et profond de nos échanges extérieurs, la prise en compte par notre tissu industriel de l'existence de ces marchés, son intérêt pour eux et, en définitive, un mieux durable et probablement structurel de notre commerce extérieur, donc de l'ensemble de la vie économique française. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Les crédits du ministère du commerce extérieur et du tourisme concernant le commerce extérieur étant inscrits à la ligne « Economie et finances : II. — Services financiers », leur examen est réservé jusqu'à la discussion de ces crédits.

Nous allons examiner maintenant les crédits du ministère du commerce extérieur et du tourisme concernant le tourisme et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III : plus 26 893 866 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

« Titre IV : plus 9 844 036 francs. » — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V : autorisations de programme, 13 700 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 12 000 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI : autorisations de programme, 67 080 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 31 832 000 francs. » — (*Adopté.*)

— 4 —

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MISSION D'INFORMATION

M. le président. M. le président du Sénat a été saisi par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information en Grande-Bretagne, afin d'y étudier les systèmes de santé et de prestations sociales ainsi que le problème du pouvoir syndical dans l'entreprise.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 29 novembre 1983 :

A neuf heures quarante-cinq :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale (n° 61 et 62, 1983-1984).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

Services du Premier ministre.

I. — Services généraux et article 113 :

Formation professionnelle ;
Droits de la femme ;
Relations avec le Parlement ;
Fonction publique ;
Services divers rattachés au Premier ministre.

M. Robert Guillaume, rapporteur spécial (rapport n° 62, annexe n° 25) ;

M. Marcel Vidal, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Formation professionnelle continue, avis n° 63, tome VIII).

M. Jean Madelain, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (Formation professionnelle, avis n° 66, tome V).

A quinze heures et le soir :

Budget annexe de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération :

M. Henri Duffaut, rapporteur spécial (rapport n° 62, annexe n° 39).

Justice et article 111 :

M. Georges Lombard, rapporteur spécial (rapport n° 62, annexe n° 20) ;

M. Edgar Tailhades, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n° 67, tome II).

Environnement et qualité de la vie :

M. Fernand Lefort, rapporteur spécial (rapport n° 62, annexe n° 14) ;

M. Richard Pouille, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 64, tome XVII) ;

M. Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 63, tome III).

J'indique, dès à présent, que demain après-midi nous devons suspendre la séance entre 15 h 30 et 16 h 30 pour permettre au bureau du Sénat d'effectuer la visite prévue à M. le Président de la République.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires du projet de loi de finances pour 1984.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1984 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures trente-cinq.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRESIDENCE DU SENAT
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Relance de l'activité dans le secteur du bâtiment et mesures en faveur de l'emploi.

440. — 28 novembre 1983. — M. Pierre Salvi appelle l'attention de M. le ministre de l'urbanisme et du logement sur les difficultés qui affectent de nombreuses entreprises artisanales du bâtiment. Il lui demande si le Gouvernement envisage des mesures pour relancer l'activité dans ce secteur et pour y accroître, ou tout au moins y maintenir, le niveau de l'emploi.